

# NATURE EN VILLE ET FLEUVES URBAINS

Le rapport au fleuve dans les projets de revalorisation  
des rives de deux villes au fil du Rhône

---

Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Institut de Géographie

Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur en sciences humaines et sociales

par

**Sophie Marchand Reymond**

Soutenue le 10 septembre 2015 à l'Université de Neuchâtel

***Directeur de thèse :***

Prof. Ola Söderström – Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel

***Membres du jury de thèse :***

Prof. Olivier Graefe – Département des Géosciences de l'Université de Fribourg

Prof. Jean Ruegg – Institut de Géographie et Durabilité de l'Université de Lausanne

Prof. Laurent Tissot – Institut d'Histoire de l'Université de Neuchâtel



## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Ola Söderström, directeur de thèse, professeur à l'Université de Neuchâtel ; M. Olivier Graefe, professeur, Université de Fribourg ; M. Jean Ruegg, professeur, Université de Lausanne ; M. Laurent Tissot, professeur, Université de Neuchâtel, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Sophie Marchand Reymond en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 10 septembre 2015

Le doyen  
Hédi Dridi



P.O.

## REMERCIEMENTS

---

Cette thèse représente plusieurs années de travail et n'aurait été pu menée à bien sans l'aide de nombreuses personnes que je souhaite ici remercier. Je remercie tout d'abord Ola Söderström, directeur de la thèse, pour m'avoir encouragé à me lancer dans un travail de recherche, pour ses remarques et pour sa disponibilité tout au long de mon cheminement. Je remercie également les membres du jury, Olivier Graefe, Jean Ruegg et Laurent Tissot pour leur relecture attentive et bienveillante ainsi que pour leurs commentaires pertinents.

Je remercie ensuite Etienne Piguet pour ses remarques sur mon projet de thèse ainsi que pour les différents conseils qu'il a pu me procurer au cours de l'école doctorale.

Un grand merci aussi à tous mes anciens collègues de l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel, où cette thèse a débuté : Noémie Béguelin Caudoux, Roger Besson, Blaise Dupuis, Raoul Kaenzig, Clémence Mercay, Raffaele Poli, Martine Rebetez, Patrick Rérat, Valérie Sauter, Gaëlle Serquet et Romaric Thiévent

Je souhaite aussi remercier très chaleureusement mes collègues de la Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud pour leur soutien, leur compréhension et pour les nombreux échanges autour de mon travail qui ont toujours été enrichissants. Je pense en particulier aux membres de l'UER de sciences humaines et sociales. J'adresse un merci très spécial à Marc Honsberger et Pierre Curchod qui m'ont encouragé, conseillé mais aussi (et c'est important !) laissé du temps pour travailler sur ma thèse. Je remercie également ma voisine de bureau, Héroïse Durler, pour nos discussions et pour son appui dans les moments de doutes qu'elle comprenait mieux que personne.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont été interrogées dans le cadre de cette thèse, qui m'ont consacré du temps et transmis une partie de leurs connaissances sur les projets étudiés.

Je voudrais encore exprimer ma reconnaissance à mes parents pour leur soutien, et leur confiance en moi.

Pour terminer, toute ma gratitude va à mon mari, Nicolas, pour son soutien inébranlable en toute circonstance, sa patience et sa compréhension mais aussi pour avoir su être présent pour notre fils Thibault lorsque mon travail de recherche prenait le dessus. Cette thèse est le fruit d'un cheminement que nous avons mené ensemble.

---

## RESUME

---

Depuis la fin des années 1990, on constate l'émergence de nombreux projets d'aménagement visant à revaloriser les rives de fleuves en ville. Cette tendance s'inscrit dans un questionnement plus général sur la place de la nature en ville à une époque où la notion d'espaces naturels multifonctionnels remplace petit à petit celle d'espaces verts. En se basant sur l'exemple du Rhône et des villes de Genève et de Sierre, cette thèse analyse le processus de revalorisations des espaces fluviaux urbains en partant du principe qu'il s'explique par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains et qu'il résulte de l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains impliqués dans les projets d'aménagement. En s'appuyant sur un riche corpus iconographique et documentaire, la recherche montre comment le statut de la nature, et plus spécifiquement de l'eau, en ville a évolué au fil du temps et comment ces transformations influencent les projets actuels d'aménagement. En outre, la recherche met en évidence l'importance du contexte local dans l'émergence de ce processus. Elle montre que la politique de l'eau suisse et la gestion intégrée des différents secteurs de l'eau se superposent aux enjeux locaux. À l'échelle communale, la prise en compte d'usages multiples et parfois contradictoires de l'espace fluvial conduit à l'élaboration d'aménagements centrés sur la valorisation du fleuve comme espace public structurant pour la ville dans laquelle ils s'inscrivent. Les résultats indiquent que ces projets de revalorisation des rives de fleuve sont le fruit d'une « traduction urbaine » du principe de renaturation à l'échelle communale. L'analyse du discours des acteurs permet d'identifier une circulation des régimes urbains de la nature et indique que le statut donné au fleuve aujourd'hui est représentatif d'une nouvelle façon de concevoir la nature urbaine ; une nature sociale qui s'intègre à la ville. Cette double perspective, historique et contemporaine, permet de montrer que les spécificités locales et l'évolution des représentations de l'espace fluvial sont décisives dans la réalisation de projet de valorisation de rives de fleuve.

Mots-clés : Fleuve, aménagement, nature, nature en ville, renaturation, rives, politique de l'eau, représentations, rapport à l'eau urbaine

Keywords : River, urban planning, nature, urban nature, river restoration, water politics, urban water, social representations

---

**TABLE DES MATIERES**


---

REMERCIEMENTS .....	2
RESUME .....	3
<i>INTRODUCTION GENERALE</i> .....	8
1. CHOIX DU SUJET .....	9
2. LES APPORTS DE LA THESE .....	12
3. PLAN DE LA THESE .....	14
<i>PREMIERE PARTIE</i> .....	17
<i>I. CADRE THEORIQUE</i> .....	18
1. LE CONCEPT DE NATURE EN GEOGRAPHIE .....	19
1.1 Introduction.....	19
1.2 Archéologie occidentale du concept .....	21
1.3 Approches contemporaines du concept de nature.....	25
1.4 Synthèse .....	30
2. LE COURANT SCIENCE, TECHNIQUE ET SOCIETE .....	31
2.1 Présentation.....	31
2.2 Théorie de l'acteur réseau .....	32
2.3 Limites de la théorie de l'acteur-réseau .....	36
2.4 Synthèse .....	37
3. LES POLITIQUES DE L'EAU .....	39
3.1 Définition, objectifs et grands principes des politiques de l'eau européennes .....	39
3.2 La politique de l'eau en Suisse .....	47
4. REGIMES INSTITUTIONNELS DE RESSOURCES .....	57
4.1 Le concept de RIR .....	57
4.2 Le cas de la ressource en eau en Suisse .....	60
5. SYNTHESE .....	63
5.1 Positionnement vis-à-vis du concept de nature.....	63
5.2 Positionnement dans le champ STS .....	64
5.3 Utilisation du concept de régime institutionnel de ressource .....	65
<i>II. CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE</i> .....	66
1. PROBLEMATIQUE.....	67

2. RECAPITULATIF DES QUESTIONS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE .....	70
3. METHODOLOGIE.....	71
3.1 Une posture comparative .....	71
3.2 Choix des projets étudiés .....	75
3.3 Sources d'information et techniques de récolte d'information.....	76
3.4 Méthodes d'analyse.....	86
<i>DEUXIEME PARTIE</i> .....	88
<i>III. LA NATURE EN VILLE DANS UNE PERSPECTIVE</i>	
<i>HISTORIQUE</i> .....	89
1. LE RAPPORT A LA NATURE: CONTEXTE EUROPEEN .....	90
1.1 Introduction.....	91
1.2 Histoire de l'environnement.....	94
1.3 Histoire du rapport à la nature en ville.....	102
1.4 Histoire sociale des catastrophes naturelles .....	109
1.5 Synthèse .....	113
2. HISTOIRE DES AMENAGEMENTS DU RHONE VALAISAN .....	115
2.1 Le Rhône avant les corrections .....	115
2.2 Première et deuxième correction du Rhône .....	117
2.3 Évolution du tracé du fleuve entre 1844 et 2004 .....	120
3. EVOLUTION DU RAPPORT AU FLEUVE EN VALAIS.....	129
3.1 Le Rhône avant les corrections : un fleuve utilitaire?.....	129
3.2 Le Rhône après la première correction : entre maîtrise et valorisation de la nature.....	137
3.3 Développement du tourisme et représentations du Rhône.....	139
3.4 Le Rhône et ses crues dans les photographies de la première moitié du XX <sup>ème</sup> siècle.....	143
3.5 Synthèse .....	144
4. HISTOIRE DES AMENAGEMENTS DU RHONE GENEVOIS .....	147
4.1 Le Rhône avant l'aménagement des quais .....	147
4.2 La redéfinition du plan d'eau : construction de quais, ponts et promenades sur le Rhône .....	149
4.3 Evolution du tracé du fleuve et la Rade entre 1842 et 2004 .....	155
5. EVOLUTION DU RAPPORT AU FLEUVE A GENEVE .....	162
5.1 Le Rhône à Genève avant le XVIII <sup>ème</sup> siècle .....	162
5.2 Premières représentations du paysage fluvial au XVIII <sup>ème</sup> siècle .....	165

5.3 Le paysage fluvial genevois au XIX <sup>ème</sup> siècle .....	167
5.4 Hygiénisme et nouvelles pratiques du Rhône .....	171
5.5 Synthèse .....	174
6. CONCLUSION : LES APPORTS DE L'HISTOIRE POUR COMPRENDRE LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE FLEUVE.....	176
<i>TROISIEME PARTIE.....</i>	<i>179</i>
<i>IV. LA NATURE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE :</i>	
<i>L'EXEMPLE DE L'AMENAGEMENT DES RIVES DE FLEUVES... 180</i>	
1. FLEUVE EN VILLE: LE CAS DE SIERRE .....	181
1.1 Le projet « Sous-Géronde » en ville de Sierre : un développement de la troisième correction du Rhône .....	181
1.2 Situation actuelle du projet .....	188
1.3 Politique urbaine de la Ville de Sierre .....	190
2. FLEUVE EN VILLE: LE CAS DE GENEVE.....	194
2.1 Le projet « Fil du Rhône » .....	194
2.2 Les propositions d'aménagement faites en 1995 .....	196
2.3 Situation actuelle du projet .....	201
2.4 Politique urbaine de la Ville de Genève .....	207
<i>V. POLITIQUE DE L'EAU ET AMENAGEMENTS DU RHONE.....</i>	<i>212</i>
1. VALORISATION DES RIVES DU RHONE DANS LES CANTONS DE GENEVE ET DU VALAIS SUR UN PLAN FORMEL.....	215
1.1 La propriété formelle .....	215
1.2 Bases légales cantonales en matière d'aménagement de cours d'eau.....	216
1.3 Financement du projet Fil du Rhône.....	217
1.4 Acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Genève et outils de planification .....	219
1.5 Financement du projet Sous-Géronde.....	221
1.6 Acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Sierre et outils de planification .....	222
1.7 Comparaison des usages formels de l'eau à Genève et Sierre.....	225
2. VALORISATION DES RIVES DU RHONE DANS LES CANTONS DE GENEVE ET DU VALAIS SUR UN PLAN INFORMEL .....	239
2.1 Le jeu des acteurs dans le cadre du projet Fil du Rhône à Genève.....	239
2.2 Le jeu des acteurs dans le cadre du projet Sous-Géronde en Valais.....	252
2.3 Comparaison des usages informels de l'eau à Genève et en Valais .....	262

3. CONCLUSION : LA RENATURATION COMME LEVIER DU PROCESSUS DE REVALORISATION DES RIVES .....	265
<i>VI. LE STATUT DU FLEUVE</i> .....	267
1. LE STATUT DU FLEUVE DANS L'AMENAGEMENT DES RIVES DU RHONE A GENEVE .....	269
1.1 Le Rhône un espace naturel identitaire et structurant pour la ville.....	269
1.2 Le Rhône à Genève, un espace de nature ?.....	274
2. LE STATUT DU FLEUVE DANS L'AMENAGEMENT DES RIVES DU RHONE A SIERRE .....	277
2.1 Le Rhône à Sierre : volonté de créer une nouvelle façon de s'appropriier le fleuve.....	277
2.2 La renaturation : point de départ nécessaire à l'évolution du statut du Rhône en Valais .....	280
2.3 Résistances aux projets d'aménagements : deux visions du fleuve qui s'opposent .....	285
3. CONCLUSION : L'IMPORTANCE DU CONTEXTE LOCAL DANS L'AMENAGEMENT DES FLEUVES URBAINS .....	288
<i>CONCLUSION GENERALE</i> .....	292
1. RAPPEL DES QUESTIONS DE RECHERCHE ET PRINCIPAUX RESULTATS .....	293
2. SYNTHESE GENERALE.....	300
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	306
<i>LISTE DES FIGURES</i> .....	323
<i>ANNEXES</i> .....	327
ANNEXE 1 : LE RHONE – PORTRAIT GEOMORPHOLOGIQUE .....	328
ANNEXE 2 : TABLEAUX DES SOURCES .....	333
ANNEXE 3: LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ICONOGRAPHIE VALAISANNE.....	345
ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN DE BASE .....	346
ANNEXE 5 : GRILLE D'ANALYSE DES IMAGES.....	349
ANNEXE 6 : GRILLE D'ANALYSE DES DOCUMENTS ECRITS.....	350
ANNEXE 7 : SYSTEME DE CODAGE .....	352

## **INTRODUCTION GENERALE**

---

## 1. CHOIX DU SUJET

Pourquoi s'intéresser à la place de la nature en ville dans une thèse de géographie ? La discipline s'est fondée sur l'observation des relations entre les sociétés et leurs milieux. Dans cette optique, l'étude de la ville et de son organisation par les sociétés intéresse particulièrement le géographe et la géographie urbaine tient une place de choix au sein de la discipline. Toutefois, pendant longtemps, la recherche urbaine a ignoré la dimension naturelle de la ville. Il paraissait peu pertinent de travailler sur la nature en ville puisqu'elle était traditionnellement associée à l'artifice, au non-naturel. Mais, si la ville est bien un lieu privilégié pour l'observation de l'organisation de la société, il est aussi important de remarquer que la nature y a toujours tenu une place essentielle. Que cela soit lors de l'établissement même de la cité, largement dépendante de la topographie des lieux, pour l'approvisionnement en eau potable ou pour la construction d'aménagements, obéissant aux contraintes géographiques, la ville a toujours entretenu un rapport étroit avec la nature dans laquelle elle s'inscrivait. Depuis une vingtaine d'années, certains géographes (Swyngedouw, 1999 ; Gandy, 2003 ; Castree, 2001) ont cherché à montrer que la nature, qu'elle soit en ville ou ailleurs est fondamentalement sociale et qu'il n'y a pas lieu de séparer nature et société. Ils privilégient une approche socionaturelle dans laquelle la nature urbaine peut être considérée au même titre que la nature hors des villes. Dans ce contexte, il est donc intéressant d'étudier le statut de la nature urbaine et la manière dont elle se construit en lien avec la ville dans laquelle elle se trouve.

Le point de départ de cette thèse est de questionner la place de la nature en ville à une époque où la notion d'espaces verts cède le pas à celle d'espaces naturels multifonctionnels. En effet, on constate une demande de nature croissante de la part des citoyens qui amène les chercheurs à s'intéresser de plus près à cette question. Les nombreuses interrogations actuelles concernant la qualité de vie en ville ou le développement de modes différents d'habiter la ville amènent à requalifier le statut de la nature urbaine. Alors qu'avant la qualité principale des jardins, parcs ou autres espaces verts était esthétique, aujourd'hui une forte demande pour des espaces à la fois ludique, culturel écologique et esthétique prend forme (Arnould et Glon, 2005 ; CERTU, 2001).

Dans cette vaste problématique, j'ai souhaité centrer mes recherches sur un aspect bien particulier qui permet d'éclairer ce questionnement, à savoir l'aménagement de cours

d'eau en milieu urbain. En effet, depuis une trentaine d'années environ, on constate que le rapport à l'eau urbaine s'est considérablement modifié et ce notamment en matière d'aménagement. De nombreuses opérations visant à « reconquérir » les rives de fleuve, répondant à une forte demande sociale, ont vu le jour dans le but de privilégier un usage collectif et d'améliorer la qualité de vie<sup>1</sup>. Il existe également une forte demande économique qui conduit à la création de nouvelles aménités sur les rives afin d'accroître la valeur des terrains en « waterfront ». On observe donc une tendance générale à la réhabilitation des quartiers riverains dans le but d'en faire des espaces de loisir, de culture, ou d'habitation, des lieux esthétiquement agréables que les habitants de la ville peuvent pratiquer, s'approprier, territorialiser. En considérant le fleuve en premier lieu comme un élément naturel, qui a participé à la structuration de la ville dans laquelle il coule, il m'a donc semblé que ce cas particulier pouvait représenter un objet d'étude pertinent, une dimension constitutive de la problématique de la nature en ville.

Pourtant, la question de l'aménagement des cours d'eau n'est de loin pas le secteur de l'eau dont dépend le plus la population. Il est évident que l'approvisionnement en eau potable ou l'évacuation des eaux a une influence plus importante sur la vie quotidienne du citoyen suisse ou européen. En général, ce n'est que lors d'événements dramatiques tels que les crues que l'on en vient à repenser aux aménagements des berges et à leurs implications potentielles. Durant ces dernières années, la Suisse a connu une série de graves inondations comme par exemple en Valais et au Tessin en 2000, à Berne en 2005 ou encore dans le bassin de l'Aar en 2007. Comme nous le verrons plus loin, l'endiguement généralisé qui a prévalu tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle est aujourd'hui remis en cause car il serait à l'origine de l'augmentation du nombre de crues dévastatrices. Ainsi, la tendance est actuellement à la renaturation des cours d'eau, et donc au réaménagement des rives de fleuves dans le but de leur redonner « plus d'espace pour déborder ». On constate que la question de l'aménagement des fleuves a une portée méconnue qui revient au centre des débats depuis relativement peu de temps dans le cadre des politiques de l'eau européennes<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Pensez notamment aux aménagements du quartier des Docklands à Londres, des berges de la Seine à Paris ou du Saint-Laurent à Québec.

<sup>2</sup> La politique de l'eau désigne « l'ensemble des mesures prises par les responsables politiques d'un territoire afin de résoudre un problème collectif relatif à la gestion de l'eau » (Brun et Lasserre, 2006 : 2). Voir p.39 et suivantes.

En Suisse, sur le plan fédéral, c'est l'office fédéral de l'environnement (OFEV) qui est en charge de mettre en place la politique de l'eau. Selon la Loi fédérale d'aménagement des cours d'eau (LACE), ce sont les cantons qui sont responsables de la question spécifique de l'aménagement des cours d'eau. Ceux-ci doivent gérer tous les projets qui y sont relatifs en collaboration avec les communes, les acteurs privés et les groupes d'intérêts (protection de l'environnement, agriculteurs, industries, tourisme, etc.). Et il est aisé de constater que le nombre de ces projets d'aménagement est en constante augmentation depuis ces quinze dernières années. La majorité de ces projets ne se situe toutefois pas en milieu urbain. En effet, puisque la tendance est à vouloir redonner de l'espace aux fleuves, il est bien évidemment nécessaire de sélectionner des lieux où l'espace, justement, est disponible afin de ne pas empiéter sur les infrastructures (de transports par exemple) ou les habitations.

Mais le cours d'eau est un écosystème complexe et toute modification en un point donné peut provoquer des transformations en amont ou en aval de ce point. En conséquence, les projets d'aménagement de cours d'eau tendent généralement à englober une région dans son ensemble. On parle de gestion par bassin versant, autrement dit par portion de territoire dont les eaux alimentent un exutoire commun tel qu'un fleuve, un lac, la mer, etc. Ainsi, avec la multiplication de ces initiatives de renaturation, certaines villes prennent le train en marche et en profitent pour mettre au point des projets d'aménagement des rives urbaines du fleuve concerné.

Comme nous le verrons dans cette recherche, c'est à l'occasion de la conception de ces projets que l'on « redécouvre » la dimension naturelle du fleuve urbain comportant un potentiel intéressant. Bien évidemment, les objectifs vont différer par rapport aux corrections apportées dans les secteurs non-urbains du fleuve. Il ne s'agit pas de proposer une renaturation du cours d'eau au sens strict du terme mais bien un réaménagement impliquant une réflexion autour des composantes tant naturelles que sociales, culturelles ou économiques du fleuve. Par le biais de ces aménagements, la question de la place de la nature en ville se pose donc bel et bien et le fleuve peut comporter un potentiel insoupçonné en la matière. En effet, les espaces fluviaux sont parfaitement intégrés à de nombreuses grandes villes et ces dernières sont obligées de prendre en compte ces espaces naturels dans leurs plans d'urbanisation. Ce sont aussi des espaces fortement liés à l'histoire de la ville et de la société urbaine, amenant les habitants à s'intéresser particulièrement à leurs aménagements/réaménagements. Considérer les espaces fluviaux

comme des espaces de nature urbaine peut donc présenter des avantages non négligeables : ils sont en général en plein centre-ville et permettent la mise en place d'une multifonctionnalité cherchée actuellement par nombre d'aménagistes.

## 2. LES APPORTS DE LA THESE

Ma recherche s'inscrit au centre de débats scientifiques mais contribue également à discuter des enjeux de société d'actualité.

Tout d'abord, elle porte un regard pluridisciplinaire sur la question de l'intégration de la nature en ville. À l'heure où la population urbaine est en constante augmentation et où les villes ne cessent de s'étaler, la question de la conservation des espaces naturels proches ou au sein des zones urbaines est au centre du débat public. Au niveau théorique la question de l'articulation des concepts de nature et de culture est encore vive au sein des sciences humaines. Est-il pertinent de faire la distinction entre ce qui tient du naturel ou du culturel ? Peut-on établir une séparation claire entre ces deux concepts ? Nous verrons dans le chapitre théorique de cette thèse que cette dualisation nature/culture a évolué au cours du temps mais qu'elle reste sujette à débat actuellement. Dans cette optique, la thématique des aménagements de cours d'eau est intéressante. En effet, à première vue, quoi de plus naturel qu'un fleuve ? C'est un écosystème à part entière comportant une faune et une flore qui lui est propre. Mais le fleuve comporte également des aspects culturels. Comme pour tout paysage, il relève d'une construction sociale et ses aspects naturels se retrouvent imbriqués à des représentations construites par la société. Ceci est encore accentué lorsque nous parlons de fleuves urbains. Les caractéristiques naturelles d'un fleuve sont bien souvent oubliées lorsqu'il se retrouve dans un contexte urbain. Étant généralement totalement maîtrisé, son caractère dangereux est bien fréquemment oublié ce qui implique une certaine omission du caractère fondamentalement naturel du cours d'eau. Ainsi, l'exemple de l'aménagement des fleuves en milieu urbain peut, selon moi, apporter des éléments intéressants au débat mentionné précédemment. Nous verrons ainsi comment un objet tel qu'un fleuve peut être considéré comme un objet hybride, combinant des éléments naturels et culturels. Cette approche « socionaturelle » du fleuve, qui sera détaillée dans la partie théorique de la thèse, ne fait pas de distinction entre les dimensions

---

naturelles et culturelles du fleuve et permet d'étudier un objet naturel dans une pluralité de contextes, historique, politique, social et environnemental.

Ensuite, cette recherche s'intéresse à la question de l'application de la politique de l'eau en Suisse. La thématique de la gestion de l'eau est aujourd'hui un enjeu de société important et la Suisse, en étant considérée comme le « château d'eau » de l'Europe, endosse une responsabilité majeure en la matière. En s'inscrivant dans le champ d'analyse des politiques publiques à incidence spatiale, cette thèse vise à questionner le modèle de gestion intégrée de la ressource en eau en mettant l'accent sur l'échelle d'application. L'originalité de la démarche consiste à entrer dans ce débat par l'analyse de projets d'aménagement de fleuves urbains. Il s'agit de voir comment la politique de l'eau s'applique dans des contextes locaux différents et comment les dimensions culturelles, naturelles et politiques locales agissent en retour sur cette politique. Elle s'inscrit donc dans une démarche comparative qui, d'un point de vue méthodologique en géographie urbaine, est au centre de débats nourris depuis quelques années<sup>3</sup>. Mais contrairement à d'autres recherches menées dans ce domaine qui portent sur la circulation de modèles urbains se transposant d'une ville à l'autre, ma recherche se centre sur l'échelle locale et sur ses spécificités et vise à montrer en quoi elles peuvent être déterminantes dans l'application de la politique de l'eau.

Enfin, cette thèse s'intéresse à la question des représentations et à leur rôle en matière d'aménagement. Pour les habitants des villes, le rapport à la nature est une donnée importante qui peut conditionner leur conception du niveau de qualité de vie. Mais ce rapport à la nature évolue dans le temps et aussi d'un individu à l'autre. Il est donc intéressant de l'étudier afin de voir dans quelle mesure cette donnée peut être prise en compte dans l'aménagement du territoire de la ville. En matière d'aménagement de fleuve, il existe une littérature importante (Cook & Ward, 2010 ; Dovey, 2005 ; Marshall, 2001 ; Chaline & Rodrigues-Malta, 1994) portant sur le développement des fronts d'eau et sur le processus de gentrification visant à développer ces espaces notamment en aménageant de nouvelles infrastructures qui permettent une hausse des loyers et donc un changement dans la catégorie de population pouvant y résider. Dans ces recherches, la gentrification est présentée comme une stratégie qui a pour objectif de faire évoluer les représentations des

---

<sup>3</sup> Voir p. 71 et suivantes.

habitants sur une portion du territoire de la ville afin de les amener à pratiquer ces espaces. Le champ de l'économie politique est donc une clé de lecture possible du processus de revalorisation des rives en milieu urbain. Mais comme cette thèse vise à questionner la place de la nature en ville, j'adopte un autre point de vue, axé sur l'évolution des représentations de la nature qui est mise en lien avec la conception de projets d'aménagement de fleuve. Il s'agit de voir dans quelle mesure il existe des grandes tendances dans l'évolution du rapport à la nature en ville et comment ces représentations conditionnent l'aménagement d'espaces tels que les rives de fleuves.

Ces différents enjeux théoriques et de société m'amènent à questionner ce processus général de revalorisation des rives en milieu urbain. Le but de cette thèse n'est pas de faire une évaluation « technique » des projets d'aménagement mais bien de comprendre le processus qui conduit à modifier le statut du fleuve oscillant entre objet naturel et objet culturel. Sur cette base, la question centrale à laquelle je cherche à répondre dans cette thèse est la suivante : **Comment expliquer le processus général de revalorisation des rives de fleuve en milieu urbain ?**

Différents concepts et outils théoriques vont me permettre de construire un cadre d'analyse du processus de revalorisation des rives et de développer des arguments pertinents contribuant au débat. Afin de mettre ceci en lumière, je m'appuie sur l'étude de deux projets suisses de réaménagement riverain dans les villes de Sierre et Genève. L'idée étant de traiter de la problématique de la nature en ville et plus particulièrement de la façon dont a évolué le statut de la nature en ville à travers l'exemple d'un fleuve, à savoir le Rhône, qui coule dans les deux villes choisies. Le fait que les études de cas se situent sur le cours d'un même fleuve présente un intérêt particulier puisque cela permet de mettre en évidence des variations locales sur un même objet naturel. Autrement dit, ce choix permet d'étudier l'influence du contexte local sur une « socationature » telle qu'un fleuve.

### 3. PLAN DE LA THESE

La thèse se divise en trois grandes parties. La première partie expose le cadre théorique et conduit à la construction de l'objet de recherche. La deuxième partie présente une analyse de l'évolution du lien entre la ville et le fleuve dans une perspective historique. La

---

troisième partie se concentre sur la place du fleuve dans la ville contemporaine par le biais d'une analyse des cas de Genève et Sierre.

Dans la première partie, le cadre théorique vise à situer la recherche dans un champ de recherche et à présenter mes outils analytiques. Je commence par amener une définition du concept de nature en géographie pour ensuite présenter les différentes approches actuelles du rapport nature/société. Ceci m'amène à me positionner dans une approche « socionaturelle » du fleuve. Dans un deuxième temps je commente le courant de recherche des « Science and technology studies » et je m'arrête plus particulièrement sur la théorie de l'acteur-réseau qui me permet de poser un questionnement sur le statut du fleuve et son rôle dans les projets d'aménagement. Dans un troisième temps, je présente le contexte des politiques de l'eau européennes et suisse nécessaire à la compréhension de l'objet d'étude. Ceci m'amène à expliquer le concept de Régimes institutionnels de ressources et son intérêt comme outil d'analyse pour la recherche sur l'aménagement des fleuves en ville. Cette première partie me permet de poser un cadre analytique original combinant des approches de géographie, d'histoire et de sciences politiques conduisant à une démarche comparative de deux études de cas basées sur une analyse documentaire et iconographique ainsi que sur des entretiens semi-directifs.

La deuxième partie de la thèse porte sur la nature en ville dans une perspective historique. Dans un premier temps, et en me basant sur la littérature scientifique existante, je présente l'évolution du rapport à la nature depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle en Europe afin d'identifier des grandes tendances dans le domaine de l'aménagement fluvial et du lien ville-fleuve. Je montre qu'il existe effectivement des moments charnières dans l'évolution du rapport à la nature et que ces différents « régimes urbains de la nature » ont eu un impact sur la relation des villes à l'eau et au fleuve en particulier. Ceci m'amène, dans un deuxième temps, à mettre en parallèle ces grandes tendances avec les cas de Sierre et de Genève par le biais d'une analyse cartographique et iconographique. L'objectif est d'une part de montrer comment la physionomie du fleuve et les aménagements des rives se sont transformés dans ces deux villes et d'autre part comment le rapport entre les riverains et le Rhône a changé au cours du temps. Je montre ici que si les grandes évolutions du rapport à la nature se retrouvent dans l'iconographie des deux études de cas, il existe des différences notables dans la façon de se représenter le Rhône à Genève ou à Sierre. Je mets en évidence que le contexte local et les représentations qui s'y développent jouent un rôle prépondérant dans

la relation ville-fleuve et ont un impact sur l'aménagement du fleuve. L'analyse cartographique permet notamment de mettre en évidence que les logiques d'urbanisation des deux villes par rapport au fleuve sont fondamentalement différentes. À l'issue de cette analyse, j'insiste sur les apports de l'histoire pour l'étude de projets d'aménagement de fleuve en ville.

La troisième partie de la thèse se concentre sur la place actuelle du fleuve dans la ville. Je commence par détailler les deux projets d'aménagement des rives du Rhône qui ont été étudiés, ce qui me permet de décrire les systèmes d'acteurs impliqués. Ensuite, je m'intéresse au lien entre politique de l'eau et aménagement du Rhône. Je montre ici comment la politique de l'eau est appliquée au niveau des deux études de cas et j'identifie les éléments politiques locaux à l'origine du réaménagement des rives du Rhône. L'analyse me permet de démontrer que la prise en compte d'usages multiples et parfois contradictoires à l'échelle d'une ville aboutit à l'élaboration d'aménagements axés sur la valorisation du fleuve comme espace public structurant pour la ville. Ceci m'amène à dire que cette valorisation du fleuve et de ses rives, cohérente avec les politiques urbaines des deux villes, peut être vue comme une réponse locale aux demandes fédérale et cantonale en matière de renaturation. Je considère qu'elle est le fruit de ce que j'appelle une « traduction » urbaine du concept de renaturation à l'échelle communale. Finalement, je m'intéresse au statut du fleuve dans ces projets d'aménagement. J'analyse la façon dont le statut donné au fleuve influence la conception des projets, leur mise en œuvre et les aménagements réalisés. Les résultats me permettent d'expliquer que les différents contextes locaux conduisent à l'élaboration de « socionatures » spécifiques qui agissent sur les projets d'aménagement mais qui sont également produites par ces projets et que leur prise en compte peut contribuer à l'élaboration d'un consensus autour des nouveaux principes d'aménagement des fleuves.

## **PREMIERE PARTIE**

## **I. CADRE THEORIQUE**

Cette première partie a pour but de situer le sujet de la thèse dans un champ théorique et de prendre position par rapport à celui-ci. Il s'agit également de fonder des questions de recherche et des hypothèses de travail.

Comme nous l'avons vu, cette thèse vise à questionner la place de la nature dans la ville en prenant l'exemple de l'aménagement des cours d'eau urbains. Toutefois, d'un point de vue théorique, les approches du dualisme nature-société sont multiples. Il convient donc de se situer dans ce débat qui a occupé et occupe encore une place prépondérante au sein des sciences humaines. Je vais commencer, au chapitre 1, par discuter le concept de nature en géographie puis par présenter les différentes approches actuelles du rapport nature/société. Le deuxième chapitre vise à me situer dans le courant de recherche des « Science and technology studies » centré sur l'étude des interactions entre la science, la société et la technologie et qui permet de dépasser ce clivage nature/société en considérant le fleuve comme un objet hybride. Le troisième chapitre consiste à discuter les politiques de l'eau européenne et suisse puisque c'est dans ce contexte politique que s'inscrivent les deux projets étudiés. Finalement, le quatrième chapitre présente le concept de Régimes institutionnels de ressources et son intérêt pour la recherche sur l'aménagement des fleuves en ville. Ce concept issu du champ de l'analyse des politiques publiques est présenté comme une « *middle-range theory* » (Merton, 1957) me permettant de fait le lien entre le débat théorique plus général sur le lien entre nature et société et les objectifs spécifiques inhérents à mon objet d'étude.

## 1. LE CONCEPT DE NATURE EN GEOGRAPHIE

### 1.1 Introduction

Avant toute chose, il est important de remarquer que le concept même de nature est extrêmement flottant et peut prendre une multitude de formes et de conceptions. Le concept de nature occupe une place spécifique en géographie étant donné que la discipline s'est constituée historiquement comme discipline académique à la croisée des sciences naturelles et humaines. La géographie française classique (1880-1950) se targuait d'être la plus naturelle des sciences de l'homme (Berdoulay et Soubeyran, 1991). Les géographes de cette époque considéraient la géographie comme une « science carrefour » mais n'ont toutefois pas réussi à tirer un profit scientifique de ce positionnement car ils ne voulaient

ni s'ancrer dans le champ des sciences sociales ni développer une réelle théorie de la nature (Lévy et Lussault, 2003). « *La géographie aurait pu être la première des sciences à dépasser les schémas de pensée dualistes (nature versus société) et à proposer des modèles généraux sur cette question. Elle ne fut qu'une des plus acharnée à refuser la socialisation des objets de nature et le paya au prix fort de son discrédit dont il fallut s'arracher à partir des années 1960* » (Lussault, 2003b : 658). Depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, un débat nourri sur le lien entre nature et culture s'est développé au sein de la discipline. Dans ce débat, les géographes s'inscrivant dans le courant de l'écologie politique mettent cette question au premier plan et développent des approches particulièrement intéressantes qui seront discutées dans la suite de ce chapitre.

Mais ce débat ne se limite pas à la géographie. Nous verrons qu'en Occident, les sociétés ont tenté de définir la nature par rapport à la culture. En effet, en étudiant l'histoire des sciences, on constate que, dans le monde occidental, la nature ne peut se concevoir sans être liée aux sociétés, aux cultures dans lesquelles elle s'inscrit. Mais il est très important de comprendre que cette façon de penser la nature n'est pas universelle. Cette dualité est finalement une exception dans la diversité des sociétés humaines. C'est ce que démontre brillamment Philippe Descola dans son ouvrage *Par-delà nature et culture* (2005). Pour Descola, toutes les sociétés ne reconnaissent pas ce dualisme entre nature et culture qui semble pourtant fondamental dans le monde occidental. Il faut donc « *prendre conscience que la manière dont l'Occident moderne se représente la nature est la chose du monde la moins bien partagée* » (Descola, 2005 : 56). Selon lui, il n'y a intrinsèquement ni de nature ni de culture mais des « choses » qui constituent le monde et les sociétés doivent développer des catégorisations pour tenter de les comprendre. Il y a donc autant de manières de classer les « choses » (humaines et non humaines) qu'il y a de sociétés sur notre planète. Dans son ouvrage, Descola propose d'identifier, à travers le monde, différents types de classification de ces « choses ». À ce titre, la société occidentale n'opère qu'un de ces types de classification ; un type qui admet une distinction entre nature et culture. « *Dans de nombreuses régions de la planète, humains et non-humains ne sont pas conçus comme se développant dans des mondes incommunicables et selon des principes séparés ; l'environnement n'est pas objectivé comme une sphère autonome ; les plantes et les animaux, les rivières et les rochers, les météores et les saisons n'existent pas dans une même niche ontologique définie par son défaut d'humanité* » (Descola, 2005 :

56). Descola ajoute également que ceci semble être vrai « *quels que soient les caractéristiques écologiques locales, les régimes politiques et les systèmes économiques, les ressources accessibles et les techniques mises en œuvre pour les exploiter* » (Descola, 2005 : 56). J'estime que l'ouvrage de Descola est une contribution fondamentale pour la compréhension de ce que l'on nomme « nature ». Son approche permet d'inscrire la recherche dans une optique où le fleuve en ville est un objet géographique composé d'éléments divers que l'on a l'habitude de séparer en nature et culture, un objet hybride dont le statut varie dans le temps et en fonction du contexte culturel. Mais puisque les cas étudiés dans cette thèse sont issus de ce mode de pensée « occidental », il est nécessaire de comprendre la définition spécifique du concept de nature qui en découle et son évolution au fil du temps.

## **1.2 Archéologie occidentale du concept**

Michel Lussault dans le *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* (2003) définit la nature comme étant « *l'ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et biologiques par la société* ». Il précise que « *la nature est une construction sociale et elle se trouve intégrée, sous différents aspects, dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace* » (Lussault, 2003b :654). Bien qu'elle soit sujette au débat, comme toute autre tentative de définition de la nature, c'est une définition que l'on peut considérer comme consensuelle puisqu'elle provient d'un dictionnaire de géographie qui tente d'établir une doxa. On comprend dans cette définition que, bien qu'elle reconnaisse la dualité nature/culture, la nature n'est ni autonome, ni séparée de la société et qu'il existe une réelle interdépendance entre la nature et la société. Pourtant cette vision actuelle de la nature n'a pas toujours prédominé. Ainsi, il est légitime de se poser une question simple : comment en sommes-nous arrivés à cette définition ?

Au cours de l'histoire de la pensée occidentale, les définitions du concept de nature se sont succédé en s'accumulant. Tantôt séparant nature et société, tantôt assimilant l'un ou l'autre de ces concepts, ce dualisme n'a cessé d'occuper les chercheurs en sciences humaines. Il est impossible de passer en revue l'ensemble des différentes conceptions du rapport société-nature qui ont pu être mises en avant au fil du temps en Occident. Mais nous

pouvons néanmoins dégager dans la littérature trois grands types d'interprétation : l'inclusion, l'intersection et la disjonction (Raffestin, 1996)<sup>4</sup>.

L'**inclusion**, pour commencer, « *tend à considérer la nature comme un absolu provenant de conditions originelles déterminées et il en résulte une sorte d'homologie entre la nature et l'homme* » (Raffestin, 1996 : 75). Concrètement, une forte assimilation est faite entre nature et culture. Ce premier type d'interprétation de la relation société-nature a tout d'abord été développé par les philosophes présocratiques. En effet, bien que des références très anciennes à la nature existent, ce sont les Grecs qui amènent une première tentative de définition du concept de nature. Raffestin souligne que ce modèle inclusif sera d'ailleurs repris entre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment par Alexander Von Humboldt qui s'inscrit dans la conception de la *Naturphilosophie* allemande.

Mais si les philosophes présocratiques se sont basés sur ce modèle inclusif, Platon et Aristote font évoluer différemment l'interprétation du concept de nature. Pour eux, il existe des **intersections** entre nature et culture. Ils considèrent que la société ne doit pas être en dehors de la nature mais que son avantage réside dans le fait qu'elle connaît les lois de la nature et qu'elle sait s'en servir. Platon tout d'abord, dit, dans *Les Lois*, que toutes les choses qui existent sont produites par l'art (donc la société) et le hasard mais que l'art, comme il reçoit sa matière première de la nature, produit quelque chose d'inférieur, « d'artificiel ». Il réduit l'art à une imitation de la nature : *mimèsis*. La nature est une force créatrice, la *phusis*, qui est imitée par les arts, artificialisée. Aristote reprend lui aussi cette discussion en opposant *phusis* (la nature) et *nomos* (la culture). « *L'objectivation de la nature s'inspire chez lui de l'organisation politique et des lois qui la régissent* » (Descola, 2005 : 100). Dans l'antiquité, le fil qui relie l'art à la nature est donc celui de la contrefaçon de la réalité dans sa copie (Daghini, 1998 : 2). Il y a des intersections fondamentales entre nature et culture, même si la nature tend à être considérée comme supérieure. Latour en conclut « *qu'à partir de ce clivage initial, le modernisme en sciences, toutes disciplines confondues, qu'elles s'occupent de l'ordre naturel (phusis) ou du genre humain (thésis), a postulé que la nature et la culture – la société – sont des*

---

<sup>4</sup> D'autres auteurs ont également mis en évidence ces trois types d'interprétation mais sous des dénominations différentes.

---

*ensembles clos et bien distincts, radicalement séparés, des entités discrètes, deux “zones ontologiquement distinctes”* » (Latour, 1991 cité par Lussault, 2003b : 654). Toutefois, dans la pensée grecque, et chez Aristote en particulier, les humains font encore partie de la nature (Descola, 2005 : 102).

La séparation claire entre nature et culture va commencer à se creuser plus distinctement au cours du Moyen Âge par le biais du christianisme. La Création suppose que Dieu a créé l'homme mais qu'il « *n'a pas sa place dans la nature comme un élément parmi d'autres, il n'est pas « par nature » comme les plantes et les animaux, il est devenu transcendant au monde physique ; son essence et son devenir relève désormais de la grâce qui est au-delà de la nature* » (Descola, 2005 : 103). L'homme aurait la mission d'administrer la Terre, d'exercer le contrôle de Dieu. La séparation entre la société et la nature devient plus nette.

Mais c'est avec la Renaissance, le XVII<sup>ème</sup> siècle et la « révolution scientifique » que l'idée de **disjonction** va réellement se former. Les sciences modernes vont repenser le lien qui existe entre nature, art et technique. « *La nature est alors considérée comme un ensemble de forces qui sont à étudier en elles-mêmes à travers des instruments de nature mathématique* » (Raffestin, 1996 : 78). Les scientifiques formalisent la nature grâce à des modèles physico-mathématiques, des machines ou des expériences tels que le plan incliné de Galilée, les instruments météorologiques ou le baromètre. À cette époque, on observe la nature, c'est un objet de recherche que l'on tente de comprendre. Elle est apparentée à un ensemble de forces et de matières qui peuvent être exploitées par l'homme pour son intérêt ou son profit personnel. La culture a pris le pas sur la nature qui est désormais considérée comme un outil pour le développement des sociétés. Mais à côté de ces modèles mathématiques utilitaires, il faut remarquer qu'à cette époque un intérêt esthétique pour la nature commence aussi à se développer. Cela se traduit par la représentation de paysages en peinture ou par le nouvel engouement pour les aménagements paysagers comme les parcs et jardins. Descola fait d'ailleurs remonter l'origine de la dualisation nature société à la naissance du dessin paysager. Pour cet auteur, avec l'apparition de la perspective linéaire c'est le regard subjectif et distant de l'observateur sur la nature qui prend le pas. Ceci ajouté à l'éviction progressive de l'humain dans les tableaux paysagers traduit, selon Descola, une nouvelle vision du rapport entre le sujet et son environnement, perçu comme une extériorité, l'homme se situant dans un face à face avec la nature (Descola, 2005).

La conception contemporaine de la nature commence à se mettre en place avec le XIX<sup>ème</sup> siècle et l'industrialisation qui fait son apparition en Europe. La figure majeure devient alors celle « *de la mécanisation et de la capacité liée à disposer comme jamais auparavant d'une nature qui ne s'y oppose pas et perçue comme sans limite, d'en maîtriser via l'ingénierie et avec une audace remarquable* » (Charles, 2000 : 129). C'est d'ailleurs à cette époque que vont se consolider les fondations de nombreuses sciences de la Terre (géographie, géologie, glaciologie, climatologie, etc.), du vivant (zoologie, botanique, écologie, etc.) et de l'homme (ethnologie, sociologie, psychologie, etc.). La séparation des disciplines devient donc très claire. Les sciences sociales excluent de leurs préoccupations les faits liés à la nature « *considérée comme une sorte de résidu, appelée à voir sa part diminuer irrémédiablement* » (Lussault, 2003b : 654). Et les sciences naturelles rejettent la prise en compte de l'humain perçu comme un perturbateur pour se concentrer sur la compréhension des lois physiques. « *Le XIX<sup>ème</sup> siècle pousse à son terme, avec l'industrialisation, c'est-à-dire la conjonction de la machine, de la technique, du monde physique et du vivant – auquel ce dernier est maintenant inféodé – l'idée de nature* » (Charles, 2000 : 129). Cette suprématie de la science et des techniques va induire une association entre le concept de nature et la notion de puissance et de maîtrise totale. Pour Heynen, Kaika et Swyngedouw, la volonté d'établir cette distinction claire entre société et nature s'explique par la détermination des sociétés capitalistes à asservir la nature, la dompter et donc l'exploiter (Heynen, Kaika et Swyngedouw, 2006). Les sociétés capitalistes ne sont pas les premières à exploiter la nature mais c'est l'intensité et la généralisation du phénomène au XIX<sup>ème</sup> siècle que les auteurs veulent mettre en évidence.

La rupture entre société et nature se radicalise dans toutes les disciplines scientifiques et particulièrement en géographie, discipline à cheval entre les sciences naturelles et les sciences humaines. Dès 1920, autour du géographe américain Carl Sauer et de l'Ecole de Berkeley, la séparation entre géographie humaine et géographie physique se renforce avec le développement de la géographie régionale organisée autour de l'étude de la culture, des paysages et de l'histoire du lieu.

### 1.3 Approches contemporaines du concept de nature<sup>5</sup>

Ce n'est qu'à partir des années 60 que cette séparation entre nature et société va réellement être remise en question. C'est Serge Moscovici qui le premier propose une voie nouvelle à la réflexion sur la dualité société/nature. Pour cet auteur, ce seraient en fait les sociétés qui construisent leurs « états de nature » en fonction de leurs contextes culturels, sociaux et historiques (Moscovici, 1968). Il propose l'idée fondamentale, aujourd'hui unanimement partagée en sciences humaines et sociales, selon laquelle la nature doit être considérée comme une construction sociale. À partir de là, les théorisations de la nature dans les sciences naturelles et humaines vont prendre de nombreuses directions.

De manière schématique, il est possible de distinguer trois grandes approches contemporaines du binôme nature/société dans les sciences humaines et sociales. Une première approche, issue de la philosophie antique dont nous avons parlé, qui continue à séparer clairement nature et culture. Une seconde qui reconnaît la différence fondamentale qui existe entre nature et société mais qui tente toutefois de les associer et qui les étudie conjointement. Et une troisième qui tend à assimiler les deux entités. C'est dans cette troisième perspective que s'inscrit cette thèse. Je vais donc présenter ces approches ainsi que leurs limites puis apporter les compléments qui sont utiles pour ma recherche.

#### 1.3.1 Séparation nature/société

Bruno Latour dans son ouvrage *Politiques de la nature*, fait référence à cette première approche comme pouvant notamment représenter un phénomène « d'arrachement ». Selon lui, cette approche se caractérise par une distance la plus grande possible entre les pôles naturel et social. Il s'agit de s'arracher de l'un des deux pôles pour s'en éloigner le plus possible (Latour, 1999 : 78). Si cet arrachement fonctionne on se retrouve donc avec « *une nature qui ignore tout du monde social et un monde social qui ignore tout de la nature* » (Latour, 1999 : 78).

Certains auteurs tendent à maintenir une distinction forte entre nature et société car ces deux entités sont perçues comme étant fondamentalement contradictoires. Par exemple, on considère souvent que les chercheurs s'inspirant du marxisme classique estiment que nature et société sont liées par des rapports de domination et qu'une séparation existe entre

---

<sup>5</sup> Une partie des sources utilisées dans ce chapitre ont été réunies en collaboration avec Gaëlle Serquet lors d'un atelier de l'école doctorale de géographie.

ces deux concepts (Lussault, 2003b). Toutefois, cette position doit être nuancée. Les travaux de Marx mettent au contraire en évidence que la nature doit être vue dans une perspective historique. Pour lui, une nature séparée de la société n'a pas de signification, elle doit toujours être pensée en relation à l'activité sociale (Smith & O'Keef, 1980). Historiquement et pratiquement, la relation avec la nature est au centre des activités humaines puisque les sociétés dépendent de la nature pour l'accomplissement de besoins fondamentaux. Comme l'expliquent Smith & O'Keef, pour Marx « *to posit nature as external to society is absurd since this very act of positing implies a prior awareness of our knowledge relation with nature. We cannot know nature as external; we can know it only by entering into a relation with it* » (1980 : 32) . Toutefois, Marx distingue la nature originale, intouchée par les sociétés humaines, de la nature transformée par les activités humaines. Marx différencie donc une « première nature » d'une « seconde nature » qui, elle, est transformée en biens commerciaux et en ressources économiques (Smith, 2008). Dans la perspective de cette « seconde nature », le lien entre société et nature est nettement plus conçu dans un rapport de domination. C'est donc dans cette perspective que certains travaux de chercheurs d'inspiration marxiste peuvent insister sur une séparation entre nature et société. Mais il est important de noter que ce n'est pas l'approche adoptée par Marx ou Engels.

Une distinction moins forte est proposée par le biais de l'hypothèse, issue de la biologie (Chauvet, 1995), selon laquelle il existe une nature indépendante de la société, capable d'exister sans la présence de l'homme. Dans cette optique, la fracture est moins nette car on considère les deux entités comme étant ouvertes l'une à l'autre. Mais elles doivent toutefois être séparées puisque leurs logiques de fonctionnement et d'organisation sont différentes (Lussault, 2003b : 655).

### ***1.3.2 Rapprochement nature/société***

Une deuxième hypothèse amène pourtant à considérer un rapprochement entre nature et société. Cette hypothèse fait référence à l'idée introduite par Moscovici selon laquelle il existe une nature socialement construite. En effet, on pourrait considérer que « *la nature n'environne pas la société mais s'y trouve placée au centre, comme un artifice, comme le résultat d'une fabrication* » (Lussault, 2003b : 655). Cette deuxième approche conduit à la création de nombreux courants en sciences humaines visant à rapprocher nature et société

---

tout en reconnaissant la distinction fondamentale qui les sépare. Augustin Berque va dans le sens de ce rapprochement empreint d'une distinction claire entre les deux concepts. Selon lui, « *dans la réalité, ces distinctions se résolvent au sein de chaque être humain, au sein de chaque milieu ; (...) C'est ainsi par le couplage indissoluble de deux ordres de transformations : transformations d'ordre naturel et transformations d'ordre culturel, couplage qui se réalise (et ne se réalise que) dans chaque individu et dans chaque milieu, que s'articule la nature et la culture* » (Berque 1986 : 132). Dans l'optique de Berque une différence ontologique persiste et c'est la raison pour laquelle il faut associer nature et culture et non fusionner ces concepts.

Castree identifie, quant à lui, deux courants en géographie qui tentent de gérer conjointement les pôles naturel et culturel sans pourtant arriver à un résultat réellement pertinent. Le premier courant peut être appelé « *population et environnement* » ou « *people and environment' perspective* » (Castree, 2001). Ce courant se base sur la constatation mentionnée précédemment selon laquelle la géographie serait aujourd'hui divisée en deux domaines qui ne se rencontraient plus : la géographie physique et la géographie humaine. Dans cette optique, certains chercheurs (Stoddart, 1987; Cooke, 1992) insistent sur la nécessité de retourner vers la question centrale des relations sociétés-environnement dans le but de redonner une certaine cohérence à la discipline. Cette solution serait la seule permettant de faire un pont entre sciences humaines et sciences naturelles. Cette perspective est effectivement séduisante mais plusieurs limites subsistent. Selon Castree, qui s'inscrit dans le courant néo-marxiste, cette approche est limitée car elle assimile la nature uniquement aux questions environnementales rattachées à la géographie physique, telles que le changement climatique, et laisse de côté les autres relations sociétés-nature telles que le commerce agricole ou forestier (Castree, 2001). Elle oublie également de prendre en compte les « *natures non-environnementales* » telles que le corps humain (Castree, 2001). Mais cette approche serait aussi politiquement biaisée car la connaissance qu'elle produit tendrait à être technocratique. Autrement dit, elle n'aborderait que rarement les processus socio-économiques fondamentaux qui ont traversé l'histoire et influencé les transformations actuelles de l'environnement. Le but est ici de régler les problèmes immédiats sans en comprendre les causes profondes intimement liées à l'histoire des sociétés dans lesquelles elles apparaissent. Ceci serait d'ailleurs, selon Castree, un des

problèmes majeurs du concept de développement durable qui ne cherche pas à comprendre la cause réelle du problème à traiter.

Le courant éco-centrique est une autre approche développée en réaction aux limites de la perspective « *population et environnement* ». Celle-ci met au premier plan la nature par rapport aux sociétés et plaide pour un respect fondamental de cette dernière. L'idée étant d'entamer un retour vers la nature en amenant une critique des systèmes de consommation et de production existants (Castree, 2001). C'est d'ailleurs de cette théorie qu'a découlé le mouvement politique vert du début des années 1970. On constate que ce courant vise à inverser le rapport de subordination dont nous avons parlé : l'homme ne doit plus posséder et maîtriser la nature, il doit la respecter et la protéger. C'est dans cette optique que se développe également le courant *deep ecology* initié par Arne Naess et qui sacralise le pôle naturel au détriment de la société qui ne tient plus une place centrale au sein de l'écosystème. Ces réflexions présentent donc des limites évidentes puisque, bien que prenant en compte les pôles naturel et social, elles entretiennent le déséquilibre entre les deux notions.

### ***1.3.3 Assimilation nature/société***

Bruno Latour dépasse l'idée de rapprochement en proposant d'englober les notions de nature et de société dans une même et unique entité. En ses termes, la nature désigne la réunion de la nature non sociale et de la nature sociale et non pas la distinction de ces deux entités. Selon cet auteur, au lieu d'insister sur les différences, il est également plus intéressant de partir de la réunion de ces deux notions pour définir la totalité de la nature, c'est ce qu'il nomme « globalisation » (Latour, 1999).

Dans une même optique et en se basant sur les travaux de Bruno Latour, Noel Castree propose une approche sociale de la nature qui appréhende la nature comme indubitablement sociale. Elle serait définie, délimitée et même physiquement construite par les sociétés qui l'habitent et ce dans le but de servir un intérêt social particulier (Castree, 2001). Dans cette optique, le dualisme nature/société n'existe plus car l'une et l'autre deviennent totalement inséparables. Le social et le naturel se mélangent de façon à construire des objets que l'on peut qualifier d'hybrides (Latour, 1991), qui ne sont ni complètement naturels ni complètement sociaux. Ces objets hybrides deviennent ainsi des « socionatures » partiellement naturelles, partiellement sociales, profondément ancrées

---

historiquement, qui incarnent et expriment la nature et la société et qui tissent des réseaux entre des espaces (Swyngedouw, 1999). Cette perspective est développée par plusieurs géographes critiques tels que Noel Castree, Eric Swyngedouw ou Matthew Gandy (Castree & Braun, 2001). Ces auteurs se basent sur des travaux empiriques (Swyngedouw, 1999; Gandy, 2003; Desfor and Keil, 2004) qui les amènent à adopter un principe de base (Castree & Braun, 2001). Il faut considérer que la nature est intrinsèquement sociale de différentes façons et à tous les niveaux et donc qu'elle évolue en permanence ce qui implique une multitude de conséquences tant au niveau social qu'environnemental (Castree, 2001). C'est pourquoi il faudrait privilégier cette perspective « socationnelle » dans le but de pouvoir passer outre la séparation nature – culture qui a persisté, notamment en géographie, depuis si longtemps. Ceci permettrait d'aller plus en profondeur dans l'idée d'un développement durable en cherchant à comprendre les causes des déséquilibres constatés en s'appuyant sur l'histoire socio-économique de l'espace concerné. Ainsi, cette approche considère la production de natures et de sociétés comme fondamentalement constituée par des processus tant historiques que géographiques. Cette perspective remet donc au centre des préoccupations les implications spatiales du binôme nature-société.

Cette assimilation a d'ailleurs également été initiée en rapport à la ville dans les travaux de David Harvey (Harvey, 1996) qui insistent sur le fait que la ville de New York ne serait absolument pas artificielle ou « non-naturelle ». Pour lui, les villes sont des réseaux dans lesquels interviennent des processus socio-spatiaux qui sont simultanément humains, naturels, matériels, discursifs, culturels et organiques. Tous ces processus qui contribuent à faire fonctionner la ville combinent des aspects tant environnementaux que sociaux qui se mélangent à l'infini (Harvey, 1996). À titre d'exemple nous pouvons citer le cas des néons publicitaires que l'on retrouve dans toutes nos grandes métropoles et qui sont alimentés par de l'énergie venant de centrales nucléaires ou du gaz de centrales électriques (Kaika, 2005). Ici la ressource naturelle (énergie) se transforme pour permettre la création d'un objet technique, le néon, qui constitue le paysage « naturel » de certaines villes, une nature artificielle et transformée. Pour Kaika, ces objets techniques hybrides contribuent au maintien de la vie sociale et combinent en une multitude de façons la nature et la culture. En somme, un mélange de « choses » matérielles et symboliques concourt à la création d'un « milieu socio-environnemental » qui combine nature, société et ville (Kaika, 2005).

C'est donc dans cette approche socationaturelle que j'inscris ma recherche en appréhendant les fleuves comme des objets oscillant entre nature et société.

#### 1.4 Synthèse

Le positionnement de ma recherche dans la perspective d'une assimilation entre pôle naturel et culturel, m'amène à considérer les fleuves comme un exemple de ces objets hybrides combinant nature et société. Ce sont des écosystèmes naturels comprenant une flore et une faune mais également des objets socialement fabriqués par le tourisme, la navigation commerciale, etc. Ceci est à mon sens encore plus évident lorsque ces fleuves sont présents en milieu urbain où leur artificialité est d'autant plus évidente.

Cette discussion autour du concept de nature et ce positionnement dans le champ de l'écologie politique et de l'approche socationaturelle du fleuve me conduisent à questionner le statut du fleuve en ville. Autrement dit à comprendre *comment a évolué, au fil du temps, le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport ville-fleuve*. La discussion théorique présentée dans ce chapitre m'amène à penser que l'on peut identifier, dans l'histoire, des ontologies de la nature qui peuvent être mises en lien avec l'évolution du rapport à l'eau en ville. Autrement dit, j'estime que l'on peut distinguer des façons de se représenter la nature, en particulier l'eau en ville, que l'on pourrait appeler des régimes urbains de la nature et qui changent en fonction des époques.

C'est donc une des questions à laquelle je vais tenter de répondre dans cette recherche dans le but de comprendre le régime urbain de la nature actuel et de voir dans quelle mesure celui-ci influence le processus d'aménagement des rives de fleuves en ville. Mais afin de préciser les éléments contributifs de l'approche utilisée, il convient de revenir sur certains concepts qui seront utilisés au fil du texte. En effet, les auteurs qui ont été cités dans ce chapitre s'inscrivent dans le champ de l'écologie politique et s'inspirent de concepts issus du courant des Science and Technology Studies ou en français Science, Technique et Société (STS). Je vais donc maintenant présenter la théorie de l'acteur-réseau, issue du courant STS, qui contribue à problématiser la thématique de l'aménagement d'un fleuve en milieu urbain et permet ainsi de cadrer mon questionnement.

---

## 2. LE COURANT SCIENCE, TECHNIQUE ET SOCIÉTÉ

### 2.1 Présentation

Le courant STS est un champ de recherche interdisciplinaire qui s'est rapidement développé à partir des années 1960 tout d'abord en Amérique du Nord puis en Europe. Il résulte de la mise en commun de travaux de recherches émanant de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire ou de l'anthropologie qui se focalisent, comme son nom l'indique, sur les interactions entre science, technologie et société. Les chercheurs appartenant à ce courant considèrent que la science et la technologie représentent des « activités sociales » dans le sens où les scientifiques ou les ingénieurs qui « constituent » la science ou la technologie font toujours partie de communautés qu'ils doivent également convaincre au travers de leurs travaux. Ainsi, selon Sergio Sismondo, « *the actors in science and technology are also not mere logical operators, but instead have investments in skills, prestige, knowledge, and specific theories and practices. Thus ideology and values of many different types are important components of research* » (Sismondo, 2004 : 10). Pour le domaine STS, la science et la technologie sont des processus en action et il s'agit de comprendre comment le savoir scientifique et les artefacts technologiques se co-construisent.

Cette nouvelle façon de concevoir la science se développe tout d'abord avec le philosophe et historien des sciences Thomas Kuhn. En effet, pour Kuhn, la science c'est ce que l'on obtient lorsque des membres d'un même champ de recherche partagent un paradigme commun comprenant des outils théoriques et méthodologiques similaires (Kuhn, 1970). C'est donc une façon commune de concevoir et d'étudier des phénomènes que partage un certain nombre de chercheurs. Comme le dit Sismondo, Kuhn propose l'idée que les communautés scientifiques « *are most importantly organised around ideas and practices, not around ideals of behaviour* » (Sismondo, 2004 : 18). Il contredit l'approche fonctionnaliste de la science qui prévalait jusque dans les années 1960. Kuhn argumente que les changements de théories ne trouvent pas leur origine dans un changement de données mais dans un changement de vision des chercheurs impliqués (Sismondo, 2004 : 18). Cette façon de penser remet en question la rationalité de la science ainsi que l'idée même de progrès. Certains ont même vu dans son ouvrage « *The Structure of Scientific Revolution* » une sorte de pamphlet anti-scientifique. Cet ouvrage représente donc un

tournant pour la sociologie des sciences et un point de départ pour le courant STS qui va se développer dans les années 1970.

Robert Merton, sociologue américain principal rénovateur du fonctionnalisme et que l'on considère aujourd'hui comme le fondateur de la sociologie des sciences, développe l'idée selon laquelle « *the institutional goal of science is the extension of certified knowledge* » (Merton, 1973 : 270). Sa vision structuralo-fonctionnaliste propose de voir la société comme une somme d'institutions telles que la religion, la science, le gouvernement, etc. Chacune de ces institutions contribue au bon fonctionnement de la société et doit avoir une structure sociale appropriée. La science représente une de ces institutions et elle a pour fonction d'apporter, de fournir des connaissances. Le rôle des sociologues des sciences serait donc de voir dans quelle mesure la structure sociale soutient ou non cette fonction (Sismondo, 2004 : 20). Une des clés d'interprétation pour comprendre la théorie développée par Merton se situe dans ce qu'il nomme « l'éthos de la science ». Cet éthos représente en fait les normes de conduite qui guident la pratique scientifique. Ces normes<sup>6</sup> sont des impératifs institutionnels que les membres d'une communauté scientifique doivent suivre sous peine de sanction (Sismondo, 2004 : 20). Les travaux de Merton représentent une avancée fondamentale pour la sociologie des sciences. Toutefois, ils ont été critiqués notamment en ce qui concerne l'idée selon laquelle la science serait une institution organisée autour d'un seul et même objectif (Mulkay, 1976). Si cette théorie peut sembler dépassée aujourd'hui, elle reste néanmoins à la base du développement du courant Science, Technologie et Société. C'est à partir de ces idées que vont se diversifier les approches STS. Dans le cadre de cette thèse, plusieurs approches sont intéressantes pour étudier la thématique de l'aménagement des cours d'eau. Je vais montrer dans ce qui suit comment chacune d'elle apporte des éléments opératoires à mon analyse.

## **2.2 Théorie de l'acteur réseau**

La théorie de l'acteur-réseau (ANT pour « actor-network theory ») est une approche des relations entre science et technologie développée principalement par Michel Callon, Bruno Latour et John Law au milieu des années 1980. Elle vise essentiellement à dire que le travail de la science et de la technologie, ou *technoscience* pour Latour, est constitué de

---

<sup>6</sup> Ces normes sont : « *Universalism* », « *Communism* », « *Disinterestedness* », « *Organized skepticism* » (Merton, 1973).

---

nombreux réseaux. Elle présente une analogie avec le monde politique dans le sens où les acteurs de ces réseaux, les scientifiques et les ingénieurs, tout comme les politiciens, tendent à conclure des alliances afin de maintenir leur « pouvoir ». L'originalité centrale de cette approche consiste à considérer que les acteurs de ces réseaux peuvent être tant humains que non-humains et agir au même titre. Ces acteurs humains et non-humains ont tous des intérêts qui doivent être satisfaits, défendus, utilisés. Les acteurs ont des identités qui se définissent en fonction des formes d'interactions à l'intérieur d'un réseau. Le travail des technosciences est donc de comprendre les intérêts de différents acteurs humains et non-humains impliqués dans un réseau et de *traduire* ces intérêts pour que les acteurs puissent travailler ensemble et se mettre d'accord (Callon, 1986). Dans la terminologie ANT, le terme de traduction renvoie à une forme de négociation qui a pour but de construire des définitions et des significations communes, de définir des représentants et de s'entendre sur des objectifs communs et individuels (Bardini, 1997).

Callon (1986), dans un article fondateur, analyse la constitution progressive d'un savoir scientifique sur les coquilles Saint-Jacques. Il met en évidence que ces connaissances scientifiques se sont développées grâce d'une part à un groupe social (les marins-pêcheurs) qui s'est organisé pour promouvoir leur culture et, d'autre part, à une communauté des spécialistes qui étudie les coquilles. Pour Callon, trois acteurs sont impliqués dans le réseau : les marins-pêcheurs, les scientifiques mais également les coquilles Saint-Jacques elles-mêmes. Il s'agit ensuite de suivre l'évolution de ce réseau et de voir de quelle manière se constituent les alliances autour d'un problème qui réunit tous les acteurs ; comprendre comment les coquilles se fixent. Ainsi il est possible de comprendre les identités et les buts de chacun des acteurs en admettant que « *l'acteur n'existe pas en dehors du rapport dans lequel il entre. Son identité fluctue en même temps que ce rapport* » (Touraine cité par Callon, 1986 : 185). Callon montre ensuite la nécessité pour ces acteurs - marins, coquilles et scientifiques - de trouver des porte-paroles afin de faire entendre leurs intérêts et pour finalement arriver à un accord sur la question. Il conclut finalement que « *la traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un mode social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, qu'elles mettent en forme, des aveux qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés* » (Callon, 1986 : 205).

Ainsi, on comprend que la technoscience doit travailler à *traduire* des actions matérielles concrètes. Comme le suggère Sismondo « *the working of abstract theories and other general knowledge appears a miracle unless it can be systematically traced back to local interactions, via hands-on manipulation and working machines, via data, via techniques for summarizing, grouping and otherwise exploiting information* » (Sismondo, 2004 : 67). Ceci implique que, par cette traduction, les scientifiques acquièrent un pouvoir particulier. Comme le dit Latour « *it is in the laboratories that most new sources of power are generated* » (Latour, 1983 : 160).

L'approche ANT est donc une théorie générale qui vise à démontrer la centralité de la science et de la technique dans l'idée même de modernité (Latour, 1993). Ce principe d'interaction permanente entre des acteurs humains et non-humains est particulièrement intéressant pour cette recherche. Il permettrait en effet d'étudier les interactions entre nature et société dans le cadre d'un projet spécifique d'aménagement. Dans cette optique, le Rhône qui est étudié dans cette recherche peut être considéré comme un acteur non-humain à part entière faisant partie d'un réseau d'acteurs humains qui tentent de se mettre d'accord sur un projet d'aménagement spécifique. Cet acteur non-humain est défendu par des porte-paroles et peut au final avoir une influence sur la mise en place du projet. Cette approche contribue, à mon sens, à repenser la relation société/nature en remettant ces deux pôles sur un plan d'égalité. Dans cette optique, il y a donc une assimilation complète, un va-et-vient permanent entre les « choses » naturelles et sociales.

### ***Le concept d'actant***

La terminologie adoptée par l'approche ANT pour catégoriser les acteurs non-humains est celle « d'actant ». Ce terme, emprunté à la sémiotique d'A.J Greimas, permet de faire la différence avec les acteurs humains impliqués dans le réseau étudié. Selon Michel Lussault, « *à l'origine, l'actant est une instance, quelle qu'elle soit, qui contribue au procès d'un programme narratif ; par extension, le mot en est venu à désigner toute entité définissable et distinguable qui participe à la dynamique et à l'organisation d'une action individuelle ou/et collective, qui est active dans un processus social, qui opère des actes* » (Lussault, 2003a : 38). Lussault propose également le terme d'*opérateur* comme synonyme à celui d'actant. La notion d'actant implique une capacité d'action que celle-ci renvoie à des humains ou à des non-humains. Mais il est important de comprendre que les

---

choses (naturelles, techniques, etc.) ne naissent pas actantes. Elles vont acquérir une capacité d'action en fonction du contexte, de la réalité sociale dans laquelle elles s'inscrivent. Les actants dépendent des interactions qui vont se créer entre les éléments d'un réseau. Ce sont généralement les acteurs humains qui vont donner leur sens aux actants. « *Une fois à l'épreuve de la société, un actant manifeste des capacités et peut être doté, par lui-même ou par les autres, d'une essence, c'est-à-dire d'un discours de fiction qui essentialise et naturalise les compétences acquises dans le feu de l'action* » (Lussault, 2003 : 38). Selon Callon, « *their identity depends on the state of the network and the translation under way, that is, on the history in which they are participating* » (Callon, 1995 : 55). De nombreux exemples d'actants peuvent être trouvés dans les études menées dans le cadre d'une approche ANT. Les animaux, les virus, les bactéries, une montagne, une ville ou même le trou de la couche d'ozone peuvent être catégorisés comme « actants » à condition qu'ils se retrouvent en interaction avec d'autres acteurs et actants. Les actants peuvent également être parfaitement immatériels comme c'est le cas pour un concept ou une idée.

Parfois ces actants se retrouvent dotés par les acteurs humains de « *compétences énonciatives, d'une sorte de caractère et d'une image qui les emblématise socialement* » (Lussault, 2003a : 38). On peut par exemple penser à Rome, « la ville éternelle » ou au requin qualifié de « dents de la mer ». Dans la terminologie ANT, ce type d'actant est ainsi appelé « quasi-personnage » car « *ceux-ci ne sont pas seulement des objets dont on parle dans le discours et sur lesquels on agit mais aussi des sujets agissants dans le discours* » (Lussault, 2003a : 38). Ainsi, il est possible d'identifier ces quasi-personnages par le biais d'une analyse du discours des acteurs.

Le concept d'actant est heuristiquement fécond dans le cadre de cette recherche. Cette approche permet d'appréhender le Rhône comme un actant à part entière dans les projets d'aménagement qui sont étudiés. Dans cette optique, le statut qu'on lui confère peut influencer les politiques d'aménagement puisqu'il interagit avec les acteurs des projets : urbanistes, politiciens, groupes d'intérêts, etc. Le fait de qualifier le fleuve et de lui donner un statut par le discours est une façon de le doter d'une « capacité d'action ». Ainsi, par le biais d'une analyse de discours, il devient possible d'identifier le statut qui est donné au fleuve. Qualifier le fleuve d'actant permet de procéder à une analyse ciblée sur le « *langage de l'action* » (Latour, 1989) qui amène à mettre en évidence la façon dont le

fleuve lui-même peut influencer les politiques d'aménagement. Une approche par le concept d'actant permet de réfléchir au rôle des objets spatiaux dans l'organisation des sociétés et conduit à problématiser le rôle du fleuve dans les projets d'aménagement des rives.

### **2.3 Limites de la théorie de l'acteur-réseau**

La théorie de l'acteur-réseau est intéressante dans le cadre de cette thèse et le questionnement de ma recherche s'inscrit dans cette perspective. Toutefois, cette approche présente des limites qu'il faut identifier et qui permettent de faire évoluer ma posture théorique.

Une première critique fréquemment adressée à l'approche ANT consiste à dire que celle-ci ne prend pas suffisamment en compte le contexte dans lequel s'inscrivent les scientifiques. En effet, la théorie de l'acteur-réseau présuppose que la science est rationnelle, que les chercheurs font des choix rationnels dans l'unique objectif d'atteindre leur but. Pourtant, Pickering met en évidence que la science prend toujours place dans un contexte spécifique. Les communautés de chercheurs vont partager une culture et des pratiques communes qui vont indubitablement influencer les résultats de leurs études. Pour Pickering, « *practice can be thought of as the accepted patterns of action and style of work ; cultures define the scope of available resources* » (Pickering, 1992 cité par Sismondo, 2004). Autrement dit, selon le réseau de recherche auquel il appartient, un chercheur va aller dans une direction plus que dans une autre. Il va avoir tendance à faire plus confiance aux idées, concepts et résultats de chercheurs appartenant au même réseau que lui. Cette idée de réseau culturel dans lequel s'inscrivent les scientifiques n'est pas suffisamment prise en compte par l'approche ANT.

Ensuite, l'approche ANT a également été critiquée pour la façon dont elle encourage à analyser « l'action ». Elle incite à centrer l'analyse sur des acteurs-clés, des figures centrales ou des porte-paroles comme nous l'avons vu avec l'exemple des coquilles Saint-Jacques de la baie de St-Brieuc. Ceci conduirait à négliger le point de vue d'acteurs marginaux. Par ailleurs, le fait de considérer des « non-humains » comme des actants a également été critiqué par de nombreux auteurs (Collins and Yearly, 1992). Sur le principe, la théorie veut que les acteurs humains et les actants soient traités de manière

---

symétrique alors que dans les faits les études suggèrent que les acteurs humains sont plus « intéressants ». Il existe un décalage entre ce qui est annoncé et les recherches qui sont effectivement menées. Le potentiel du concept d'actant ne serait donc pas suffisamment exploité ce qui péjore l'originalité même de l'approche ANT.

Ces deux critiques principales me conduisent à penser qu'il est nécessaire de prendre en compte deux aspects spécifiques à mon objet d'études. Premièrement, il me paraît fondamental de mettre un accent particulier sur le contexte local des projets d'aménagement qui m'intéressent. En effet, les projets qui sont étudiés dans le cadre de cette thèse s'inscrivent dans des contextes locaux spécifiques qui jouent un rôle important dans la conception et la réalisation des aménagements du fleuve. La culture, la politique et les pratiques communes des acteurs impliqués dans ces projets sont fortement liées à ces contextes et il est nécessaire de bien les comprendre et d'en évaluer l'importance dans le processus de réaménagement du fleuve. Deuxièmement, j'estime qu'il est intéressant de mettre l'accent sur le statut donné par les acteurs des projets urbains au fleuve afin de comprendre comment ces représentations conditionnent les aménagements des rives fluviales. L'accent sera donc mis sur le fleuve et sur le rapport entretenu avec les acteurs. Mais pour appréhender ces représentations et leurs incidences je considère qu'il est nécessaire de travailler dans une perspective historique afin de montrer comment a évolué le rapport au fleuve et comment il se définit aujourd'hui dans les cas étudiés.

## 2.4 Synthèse

Les différentes approches présentées issues du champ des STS représentent, dans le cadre de cette recherche, un cheminement permettant de problématiser le rapport au fleuve et son rôle dans les projets d'aménagement étudiés. Il ne s'agit pas d'identifier des outils d'analyse mais bien de poser un questionnement reposant sur la particularité des fleuves urbains, oscillant entre objet naturel et objet culturel dans un contexte fortement artificialisé, qui diffère de l'appréhension des fleuves que l'on pourrait qualifier de ruraux ou sauvages. Ceci m'amène donc à poser une question centrale dans la compréhension des projets d'aménagement qui sont étudiés dans le cadre de cette recherche : ***quel est le statut du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?*** La discussion théorique présentée dans ce chapitre me conduit à émettre une hypothèse visant à dire que le statut donné par les acteurs humains à

« l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement. Dans le champ de recherche portant sur l'aménagement des fleuves, cette hypothèse axée sur le contexte local amène un éclairage particulier. En effet, les recherches, notamment anglo-saxonnes (Cook & Ward, 2010 ; Desfor & Jørgenson, 2004 ; Dovey, 2005), menées sur les processus de gentrification (ou de revalorisation) des fronts d'eau analysent principalement le processus à l'échelle nationale, voir internationale. Bien que cela ne soit donc pas la seule hypothèse explicative, ma recherche vise donc à évaluer le rôle du local dans ce processus spécifique.

Pour étudier le rôle du contexte local dans ce processus, il est nécessaire de disposer d'outils d'analyse opératoires. Dans cette optique, le concept de régime institutionnel de ressources (Knoepfel, et al. 2001) s'avère intéressant car il permet d'analyser la gestion d'une ressource naturelle dans un contexte local particulier tout en la mettant en lien avec la gestion globale de la ressource aux différents échelons du système politique suisse. Ce concept va donc être utilisé pour poser les principes d'analyse qui vont guider la troisième partie de la recherche. Le chapitre 4 vise donc à présenter cette approche et à faire le lien avec les études de cas analysées dans cette thèse. Mais avant de passer à la définition de cette approche par les régimes institutionnels de ressources naturelles, il est nécessaire de connaître les bases légales et les principes guidant les politiques d'aménagement du fleuve. C'est l'objet du prochain chapitre.

### 3. LES POLITIQUES DE L'EAU

Afin de compléter l'analyse des réseaux d'acteurs à la base des projets d'aménagement qui m'intéresse, il est nécessaire de procéder à une analyse de la politique de l'eau mise en place par la Suisse et de voir l'application qui en est faite dans les villes de Sierre et Genève. Je considère cette approche supplémentaire comme une « middle-range theory »<sup>7</sup> qui va me permettre de faire le lien entre la théorie générale présentée jusqu'ici et les objectifs spécifiques inhérents à mon objet d'étude.

Pour ce faire, il convient tout d'abord de définir les grandes tendances des politiques de l'eau en Europe et de mettre en évidence leurs objectifs communs. Ceci constitue en effet un pré-requis pour commenter l'évolution de la politique de l'eau suisse et pour pouvoir ensuite appréhender l'application qui en est faite dans les villes étudiées.

#### **3.1 Définition, objectifs et grands principes des politiques de l'eau européennes<sup>8</sup>**

Selon Brun (Brun et Lasserre, 2006 : 2) la notion de politique de l'eau désigne « l'ensemble des mesures prises par les responsables politiques d'un territoire afin de résoudre un problème collectif relatif à la gestion de l'eau ». Concrètement, l'objectif politique est de réussir à modifier le comportement d'acteurs supposés être à l'origine d'un problème spécifique en produisant des actes formalisés.

Toujours selon Brun (Brun et Lasserre, 2006), il est possible de distinguer quatre objectifs récurrents des politiques de l'eau et ce quelle que soit la région du globe :

- La réduction des risques d'inondations
- La lutte contre la pénurie d'eau
- L'amélioration de la qualité de l'eau
- La préservation des zones humides

Ces objectifs ne datent pas d'hier et sont présents dès la mise en place des premières politiques de l'eau au XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour les atteindre, c'est l'approche sectorielle qui a

---

<sup>7</sup> Définit par Robert Merton comme étant « theories that lie between the minor but necessary working hypotheses that evolve in abundance in day to day research and the all-inclusive systematic efforts to develop unified theory that will explain all the observed uniformities of social behaviour, organization and social change » (Merton, 1967: 39)

<sup>8</sup> Ce chapitre est principalement basé sur l'ouvrage de Brun et Lasserre, 2006.

prévalu, approche visant à traiter les problèmes de manière distincte et séparée. Mais cette approche pose problème. Autrement dit, la ressource en eau comporte de nombreux usages différents (biens et services) qui sont gérés par des politiques publiques spécifiques ce qui empêche d'atteindre une gestion optimale, globale de la ressource. Selon Knoepfel, « *these policies concern a specific use, which is generally considered from the perspective of the regulation of activities and the relations between users rather than from the perspective of the resource itself* » (Knoepfel, 2007 : 459). On se retrouve donc avec différentes entités administratives qui doivent réguler une même ressource mais qui peinent à mettre en place une coordination efficace.

Ce que l'on appelle le secteur de l'eau est constitué des différentes thématiques susmentionnées. Mais on peut donc également distinguer plusieurs sous-secteurs, mis en évidence par Barraqué (1995)

- L'adduction, le traitement et la distribution de l'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées qui se combine avec l'assainissement des eaux pluviales
- La gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques de manière plus générale

C'est ce dernier secteur qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de cette recherche et dont on peut d'ailleurs dire qu'il est en pleine expansion depuis les années 1990. « *Née autrefois pour faciliter la navigation et prévenir les inondations, la régularisation des écoulements s'est récemment élargie à d'autres objectifs comme l'accroissement des volumes disponibles en été, la préservation ou la reconquête de la qualité et la coordination des différents types d'usages afin qu'ils ne se gênent pas* » (Barraqué, 1995 : 420). D'ailleurs, depuis les années 1950 et l'industrialisation, les deux premiers sous-secteurs sont désormais largement dépendants de ce dernier.

Avec cette imbrication d'objectifs et de sous-secteurs dépendants les uns les autres, on se rend vite compte que l'approche sectorielle présente des limites. Pourtant, c'est cette approche qui a prévalu pendant longtemps et qui, selon certains auteurs (Brun et Lasserre, 2006), prévaut encore aujourd'hui malgré la volonté largement affichée par les pouvoirs publics européens de mettre en place une politique globale. En effet, dès les années 1960-70, les gouvernements européens, fortement influencés par la communauté scientifique,

ont cherché à mettre en place des politiques globales de l'eau. Hormis quelques nuances dans l'application de ces politiques, les différents pays ont mis au point des politiques de l'eau très similaires, basées sur des principes semblables. Selon Brun (Brun et Lasserre, 2006 : 4), on peut distinguer quatre grands principes directeurs appliqués de nos jours par les gestionnaires de la ressource en eau :

- La gestion durable des milieux aquatiques : basée principalement sur des mesures de protection des espaces et des espèces mais également sur la prévention des risques comme les inondations, les pénuries ou les pollutions.
- La réparation : visant à pénaliser les acteurs responsables de dégradations environnementales, autrement dit c'est le principe du pollueur-payeur.
- La gestion par bassin versant : invitant les gestionnaires à planifier et coordonner l'action publique à l'échelle du bassin hydrographique au lieu de l'échelle administrative.
- La gouvernance : visant à renforcer la participation des acteurs concernés.

Ces grands principes correspondent aux objectifs d'une gestion intégrée des ressources en eau promue lors de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin en 1992. Lors de cette conférence, la notion de gestion par bassin versant est présentée comme l'unité de référence et la notion de gouvernance comme le mode de management à privilégier. Ces notions sont aujourd'hui utilisées de manière quasi systématique dans le milieu des gestionnaires de la ressource en eau. Il convient donc de les définir, de les discuter et d'en présenter les limites.

### **3.1.1 Le concept de gestion par bassin versant**

Le concept de gestion de l'eau par bassin versant remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle, tout d'abord pensé aux Etats-Unis puis appliqué au Mexique. Mais cette notion s'est réellement imposée depuis les années 60. La gestion de l'eau par bassin versant « *s'inscrit dans le champ des politiques territoriales. L'action publique territoriale ne se substitue pas à l'action publique sectorielle, en principe, elle l'organise. La gestion par bassin consiste à planifier et à coordonner des programmes d'action à l'échelle du bassin ou du sous-bassin de rivière, de lac, de fleuve. Il s'agit de mettre en œuvre une politique d'aménagement et de gestion des eaux dans un territoire ayant une réelle cohérence au plan hydrographique et non comme c'était le cas auparavant, dans une unité technico-administrative* » (Brun et

Lasserre, 2006 : 5). L'unité géographique de référence est donc celle de la division « naturelle » des territoires de l'eau. Le bassin versant de la partie suisse du Rhône par exemple supplante les divisions nationales, cantonales et communales.



**Figure 1 : Les bassins versants du Léman et du Rhône suisse<sup>9</sup>**

Les villes étudiées dans cette recherche, Genève et Sierre, utilisent d'ailleurs ce mode de gestion par bassin versant, en particulier en Valais avec le projet de troisième correction du Rhône qui va manifestement influencer le régime du fleuve en aval et donc dans les autres villes présentes sur son cours.

Bien que cette approche par bassin versant soit largement dominante dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau, Brun (Brun et Lasserre, 2006) met en évidence un problème potentiel. En effet, lors d'études sur le terrain et d'entretiens avec les habitants d'un bassin versant, on se rend généralement compte que ces usagers ne sont que très peu conscients de ce que représente le bassin versant. Ils sont plus traditionnellement attachés à leurs commune, canton, département ou pays de manière plus générale. Les territoires administratifs anciens restent la norme en matière appropriation de l'espace. Il en va de même avec les entreprises dont l'aire de marché ne correspond certainement pas à l'échelle du bassin. Brun se demande donc si cette organisation complexe qui se met en

<sup>9</sup> Source : <http://www.cipel.org/sp/article178.html> (consulté en mars 2009)

---

place ne va pas finalement contribuer à écarter les groupes sociaux susceptibles de s'approprier cet espace pour en faire leur territoire. C'est d'ailleurs dans cette interrogation que l'on peut comprendre pourquoi les élus politiques se sont longtemps désintéressés de la gestion par bassin. Comme le disent Salles et Zelem (1998 : 43) « *Le territoire couvert par le bassin n'a pas de légitimité électorale, sa seule légitimité repose sur la traversée d'une rivière qui lui confère une fonction que l'on voudrait fédérative* ». Toutefois, les élus se ravissent peu à peu car les grands projets d'aménagements liés au bassin versant ont bonne presse auprès de la population et peuvent leur assurer une image très positive lors de la concrétisation de l'opération. Finalement, on peut encore mettre en évidence une dernière faiblesse, à savoir la difficulté d'implication des communes où la rivière ne coule pas. En effet, comme nous pouvons le voir sur la figure 1, de nombreuses communes « sans fleuve » font partie du bassin versant. Elles se sentent donc légitimement peu concernées par les projets d'aménagement riverain.

Graefe (2013) met en évidence une autre limite importante. Il explique que le mode de gestion par bassin versant ignore complètement la réalité hydraulique et les transferts d'eau entre bassins versants qui s'effectuent dans de nombreuses régions du monde. Afin de combler des déficits locaux, il est fréquent de dévier ou de pomper de l'eau d'un système hydrographique vers un autre. Ceci est en contradiction avec le principe de gestion par bassin versant qui se base sur une unité « naturelle » de l'eau et non sur une réalité managériale qui répond à une demande sociale, politique et économique (Graefe, 2013). Pour Graefe, cette domination du modèle de gestion par bassin versant dans le milieu des professionnels de l'eau est révélatrice du rapport actuel entre société et nature.

D'autres recherches questionnent également la pertinence du bassin versant comme unité de référence. La question qui se pose est celle de savoir « *comment concilier les espaces fonctionnels spécifiques aux différents usages de l'eau, les périmètres « naturels » des bassins hydrographiques et les périmètres administratifs et politiques de régulation* » (Buchs, 2014). Pour Ghiotti, la notion de bassin versant, qui est à l'origine un découpage « naturel » des territoires de l'eau, devient en fait un territoire politique et « *se trouve être rattrapé par une logique qu'il devait dépasser pour constituer une forme hybride au carrefour des influences politiques, administratives, socio-économiques et environnementales* » (Ghiotti, 2006 : 20).

On comprend donc que ce type de gestion, dominant aujourd'hui, comporte des limites importantes qui doivent être prises en compte dans l'analyse des cas étudiés dans le cadre de cette recherche.

### ***3.1.2 Le concept de gouvernance appliqué aux politiques de l'eau***

La gouvernance est également une notion dominante dans les différentes politiques de l'eau européennes et s'inscrit dans le modèle de gestion intégrée des ressources en eau. Il est nécessaire de la définir en la mettant en rapport avec la problématique des aménagements riverains.

Avec la popularisation du mode de gestion par bassin, il devient évident que les usagers se retrouvent au centre de l'action publique. Leur implication dans les décisions relatives au fleuve est voulue et favorisée, l'idée étant d'arriver à un consensus général sur un projet d'aménagement. Mais ce concept de gouvernance peut paraître confus pour les principaux intéressés : les usagers du fleuve. En matière de gouvernance, on utilise souvent trois notions pouvant porter à confusion : la participation, la concertation et la négociation. Bien souvent ces notions sont utilisées à tort et sans distinction claire tant par les usagers que par les gestionnaires. Selon Brun (Brun et Lasserre, 2006 : 6), la participation signifie « *se joindre, se mêler à un débat, une réflexion collective* ». Elle implique « *d'apporter sa contribution au débat* ». La concertation, par contre, fait référence à « *une manière de s'entendre pour agir de concert* ». Elle implique de « *décider après réflexion* ». Finalement, la négociation renvoie à « *la recherche d'un accord comme moyen d'action politique* ». Elle implique « *de conduire une série d'entretiens, d'échanges de vues pour parvenir à un accord* ».

Concrètement, dans le cadre d'un projet d'aménagement, les urbanistes peuvent inciter les acteurs impliqués (habitants mais aussi entreprises, groupes d'intérêts, communes, etc.) à participer à l'élaboration du projet en cours. Ils peuvent choisir de mener une démarche participative, d'organiser des séances de concertation ou de négociation. Il est alors possible de faire cohabiter ces trois approches tout au long de la mise en œuvre du projet, ou de les faire se succéder en fonction de l'avancement des plans. Mais comme nous venons de le voir, on ne différencie pas toujours clairement ces trois notions et il peut en résulter une confusion dans le principe de gouvernance annoncé par les concepteurs du projet. Il est aussi frappant de voir comment cette définition peut varier en fonction des

---

formations suivies par ces concepteurs. Cette différence est particulièrement marquée entre professionnels issus des sciences naturelles ou des sciences sociales.

Encore une fois, ce concept de gouvernance comporte des limites à souligner. Comme nous l'avons vu, une gestion par bassin versant implique une multitude de communes qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Créer ce que l'on pourrait appeler une communauté de l'eau est un objectif complexe et risque bien souvent d'engendrer des conflits notamment entre l'amont et l'aval. De plus, la question financière est également problématique. Il ne suffit pas de réunir tous les acteurs et de se mettre d'accord. Il est aussi nécessaire de mettre au point une répartition financière. Dans cette optique, il s'agit de faire un diagnostic des problèmes qui doivent être réglés et de déterminer des priorités. Ce qui, encore une fois, peut générer des conflits. Brun explique que des précédents ont montré que les experts mandatés sont parfois amenés par leurs mandataires à contourner des problèmes socio-politiques ou économiques ce qui conduit à établir un bilan faussé.

Graefe (2013) insiste également sur les limites de la gouvernance en matière de gestion de l'eau. Il explique que l'objectif d'une « gouvernance de l'eau », amène à s'éloigner des structures politiques et administratives locales existantes. Pour Graefe, les gestionnaires de l'eau « naturalisent » des choix politiques en se basant sur la rationalité des sciences naturelles ce qui conduit à une gestion très technocratique de l'eau où, malgré la mise en place de procédures de participation, la gestion par bassin versant est autoritaire et ne prend pas en compte les intérêts locaux (Graefe, 2013: 14).

### **3.1.3 Bilan**

Brun et Lasserre (2006) arrivent à la conclusion que, dans la majeure partie des exemples discutés tels que le Brésil, la Chine, la France ou le Canada, les résultats des politiques de l'eau mises en place sont décevants. Ils n'atteignent pas les objectifs fixés et les risques tels que pénuries, inondations ou dégradations perdurent malgré tout. Globalement, les grands principes dont nous avons parlé peinent à se concrétiser car ils butent sur les réalités locales peu adaptées à une politique globale de l'eau. Ces mêmes auteurs en arrivent à la conclusion que ces grands principes ne semblent finalement guère opératoires et qu'il serait nécessaire de « réaffirmer le sens premier des principes directeurs des politiques de l'eau ». Dans cette optique, ils dégagent plusieurs invariants présents dans tous les exemples étudiés. Brun et al. font remarquer que « les territoires de l'eau doivent

*se conjuguer avec les territoires de vie et d'administration issus de l'histoire culturelle et politique des pays* » (Brun et Lasserre, 2006 : 400). Pour ce faire ils recommandent d'aller dans la direction de programmes pluridisciplinaires et multisectoriels coordonnés à l'échelle du fleuve. Selon les auteurs, la participation des usagers n'est pas remise en question mais il s'agit de réfléchir à la mise en place de cette participation. Comme nous l'avons vu, le principe de gouvernance a ses limites. De plus, selon Pustelnik, Brun et Dulude « *le recours à la gouvernance masque mal dans les pays démocratiques une profonde crise de confiance entre les usagers et les pouvoirs publics* » (Brun et Lasserre, 2006 : 400). Autrement dit, il ne sert à rien de faire appel au principe de gouvernance tant que les usagers/citoyens considéreront que ce n'est qu'une astuce trouvée par l'Etat pour leur faire accepter plus facilement des aménagements dont ils ne connaissent rien et ne veulent pas forcément.

Dans la pratique, on constate donc que les deux principes directeurs des politiques de l'eau que sont la gouvernance et la gestion par bassin versant, bien que dominant, doivent être utilisés avec précaution car ils peuvent conduire à des conflits à l'échelle locale. Au niveau analytique, ces deux notions sont intéressantes car elles permettent d'observer l'application de la politique de l'eau dans un cas précis et de comprendre le phénomène de mise en réseau des acteurs. Mais leur intérêt, d'un point de vue analytique, réside surtout dans les limites qui ont été présentées. En effet, les recherches de Graefe montrent que le modèle de gestion intégrée de la ressource en eau est « *révélateur des tendances post-politiques de la gestion des ressources environnementales, c'est-à-dire d'une gestion consensuelle dénuée d'intérêts politiques, de leurs représentations et des débats réellement démocratiques* » (Graefe, 2013 : 11). Graefe questionne donc la pertinence du mode de gestion par bassin versant et de la gouvernance de l'eau qui conduisent à un management technocratique de la ressource qui ignore les réalités politiques locales qu'il analyse comme le « *symptôme d'une dépolitisation de la gestion de l'eau* ».

Dans le cadre de cette thèse, ces limites viennent renforcer le choix d'étudier le processus de revalorisation des rives au niveau local et m'amènent à centrer l'analyse sur les facteurs politiques à l'origine de ce processus. Mais avant cela, il est nécessaire de détailler la politique de l'eau suisse et le mode de gestion dans lequel s'inscrivent les projets d'aménagement de rives de fleuve qui sont étudiés afin de pouvoir ensuite procéder à une analyse des réalités locales.

## 3.2 La politique de l'eau en Suisse

Après cette description des objectifs, des principes et des limites des politiques de l'eau au niveau européen, il convient maintenant de nous centrer sur le cas de la Suisse et sur l'évolution de sa politique publique relative à la ressource en eau. Pour ce faire, je me base sur les travaux de Reynard et al. (2000) qui présentent une synthèse des principales phases d'évolution de la politique de l'eau en Suisse. Je présente ensuite la politique de l'eau actuelle en Suisse et nous verrons quels parallèles peuvent être faits avec les limites qui ont été discutées.

### 3.2.1 Evolution de la politique

La structure administrative de la politique de l'eau reflète la structure fédérale du système politique suisse. Il y a donc trois acteurs principaux au niveau de la politique de l'eau : la Confédération, les cantons, et les communes. Les lois générales sont produites par la Confédération mais leur application incombe aux cantons. Les communes quant à elles ont la responsabilité de tâches plus spécifiques telles que le traitement des eaux usées ou la production et la distribution de l'eau potable. Grâce à la démocratie directe et bien que la prise de décision se fasse au niveau fédéral, les organisations non-gouvernementales ainsi que les partenaires sociaux peuvent avoir une influence non négligeable sur ce type de politique publique.

Varone, Reynard, Kissling-Näf et Mauch (2002) identifient cinq défis majeurs auxquels la politique de l'eau helvétique doit faire face :

- Le problème de la compétition/rivalité des usages de l'eau
- Le problème de la qualité des eaux phréatiques et lacustres
- La question des débits résiduels minimaux
- Le problème de l'accroissement de la présence de sols imperméables
- La question des risques naturels liés à l'eau (inondations, dégradation du permafrost, coulées torrentielles)

Ainsi, pour répondre à ces problèmes, la Suisse a développé une politique de l'eau complexe que je vais maintenant décrire.

Comme nous l'avons vu pour les politiques de l'eau européennes, il est possible de mettre en évidence trois axes principaux autour desquels s'est développée la politique de l'eau suisse:

- La protection contre les crues (Wasserbau)
- L'exploitation hydraulique de la ressource (Wassernutzung)
- La protection des eaux contre les atteintes de la société (Wasserschutz)

Ce sont les axes que nous retrouvons aujourd'hui encore au niveau fédéral dans la Loi sur la protection des eaux de 1991 (LEaux). Autour de ces trois axes, Reynard et al. identifient quatre étapes principales concernant l'évolution de la politique de l'eau<sup>10</sup> :

- 1871-1908 : Phase de protection contre les eaux (Wasserbau)
- 1908-1953 : Phase d'exploitation économique des eaux (Wassernutzung)
- 1953-1991 : Phase de protection qualitative des eaux (Wasserschutz)
- 1991-2000 : Phase de protection totale du système hydrologique

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Suisse se retrouve confrontée à deux problèmes importants relatifs à la gestion de la ressource en eau. D'une part elle fait face à l'augmentation inquiétante du nombre de crues, qui ont notamment affecté le canton du Valais, et donc à des dégâts matériels et humains qu'il s'agit de limiter. D'autre part, suite à l'industrialisation croissante et à une démographie en constante augmentation, les eaux (lacs, rivières et nappes phréatiques) se retrouvent de plus en plus polluées. Ces pollutions ont des conséquences graves, notamment sur les réserves piscicoles. Ces deux problèmes nouveaux donnent naissance à deux axes dans la politique de l'eau helvétique : la protection contre les eaux et la protection des eaux (Reynard et al. 2000 : 58). Plusieurs outils législatifs sont adoptés durant cette période pour tenter de pallier ces deux problèmes (Reynard et al., 2000):

- Un arrêté fédéral concernant l'allocation d'un subside fédéral pour les endiguements des torrents et des reboisements dans les montagnes, 21 juillet 1871.
- L'article 24 Cst sur la haute surveillance de la Confédération sur la police des endiguements et des forêts dans les régions de montagnes (1874).

---

<sup>10</sup> Il est évident que ces étapes se sont mises en place progressivement.

- Loi fédérale sur la police des forêts, 24 mars 1876 qui vise l'application des principes de l'article constitutionnel.
- Loi fédérale sur la police des eaux dans les régions élevées (1877) qui vise également l'application des principes de l'article constitutionnel.
- En ce qui concerne la protection des eaux : Loi fédérale sur la pêche, 12 septembre 1875 puis du 21 décembre 1888.

Selon Reynard et al. le début du siècle marque un tournant important dans la politique de l'eau helvétique. En 1908, l'article 24bis Cst est adopté et confère à la Confédération « *la haute surveillance sur l'utilisation des forces hydrauliques* ». C'est avec l'adoption de cet article que la politique de l'eau suisse va développer sa volonté d'exploitation économique de l'eau. Selon Reynard et al. cette situation résulte de deux nouveaux problèmes à gérer : l'autosuffisance alimentaire et énergétique. Il est nécessaire d'augmenter la production agricole et énergétique (d'origine hydraulique). De nouveaux outils législatifs sont donc mis au point (Reynard et al. 2000):

- Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (1916)
- Un nouveau règlement d'application de la loi sur la pêche en avril 1925
- Arrêté du Conseil fédéral sur l'extension de la culture des champs (mise en œuvre du Plan Wahlen qui prévoit un drainage des surfaces marécageuses pour accroître les terres agricoles), 1939.

On voit que les usages régulés par la politique de l'eau se diversifient ce qui implique une adaptation de la législation. Mais c'est avec les années 1950 que l'on va assister à un « *tournant décisif en terme de protection qualitative de l'eau encore embryonnaire jusque-là* » (Reynard et al. 2000 : 68). En effet, avec les développements économiques et industriels qu'a connus la Suisse après la Deuxième Guerre mondiale, la qualité des eaux s'est grandement dégradée. La pollution<sup>11</sup> constatée est si importante que le Conseil fédéral considère qu'elle porte préjudice à la société suisse tout entière. Il est nécessaire de protéger la qualité des eaux et c'est pourquoi la Suisse adopte en 1953 l'article 24quater<sup>12</sup> qui précise que « *la Confédération a le droit de légiférer pour protéger les eaux*

---

<sup>11</sup> Notamment l'eutrophisation importante constatée dans les lacs suisses.

<sup>12</sup> Aujourd'hui article 76 Cst.

*superficielles et souterraines contre la pollution* ». À partir de là, la Suisse adopte également (Reynard et al., 2000) :

- La loi sur la protection des eaux en 1955 et l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution (1956)
- La deuxième loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) en 1971 et les ordonnances régulant son application
- La loi sur la protection de l'environnement (LPE) en 1983 et les ordonnances visant à limiter la pollution à la source.

La question de la protection qualitative des eaux est donc au centre des préoccupations. Ceci implique de légiférer sur des usages de plus en plus variés de la ressource en eau (qualité des eaux potables, baignade, protection des espèces, etc.). Mais cette gestion différenciée des usages de l'eau implique une complexification de la politique de l'eau. C'est pourquoi la Confédération adopte en 1991 une nouvelle loi sur la protection des eaux (LEaux) qui « *institue le principe de protection totale de l'hydrosystème* » (Reynard et al. 2000: 94). Ceci va dans le sens du développement des préoccupations environnementales et de la volonté de mettre en place un développement durable de la ressource. Les trois axes de la politique de l'eau, protection contre les eaux, exploitation des eaux et protection des eaux sont réunis dans l'optique d'une préservation totale des eaux en termes qualitatifs, quantitatifs et paysagers afin de garantir une gestion durable de la ressource (Reynard et al. 2000). Dans l'optique d'une meilleure coordination entre les politiques sectorielles, les outils législatifs suivants ont été développés:

- La loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991, révisée en 1997, ainsi que son ordonnance (OEaux) de 1998.
- La loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) de 1991 et son ordonnance (OACE) de 1994.
- La loi sur les forces hydrauliques (LFH) de 1916 révisée en 1996 ainsi que son ordonnance (OFH) de 2000. À cela s'ajoute l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (OSOA) de 1998
- La loi sur la protection du paysage et de la nature (LPN) de 1966 complétée par de nombreuses ordonnances concernant la protection des zones humides.

Globalement, on constate une prise en compte beaucoup plus importante de l'écologie, une volonté de protéger l'environnement bien plus présente que dans les phases précédentes. Le concept de développement durable devient central dans la politique de l'eau mise en place en Suisse depuis le début des années 1990.

Il faut également mentionner que, depuis les années 1990, la LEaux ainsi que la LACE ont fait l'objet de plusieurs amendements importants, portant notamment sur la question de la renaturation ainsi que sur son financement. En 2007, dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons la LACE a connu des modifications concernant le financement des mesures de protection contre les crues ainsi que de la revitalisation des eaux. Il est précisé que « *la Confédération encourage les mesures visant à protéger la population et les valeurs matérielles considérables contre les risques inhérents à l'eau* » (LACE, art. 6). Dans la limite des crédits alloués, « *la Confédération peut accorder des aides financières destinées à revitaliser des eaux auxquelles des ouvrages ont porté atteinte* » (LACE, art. 7). La renaturation des cours d'eau est donc financée par la Confédération. En 2008, de nouveaux amendements sont apportés à la LACE et à la LEaux. En effet, l'initiative populaire « Eaux vivantes » déposée en 2006 demandait l'adoption d'un article constitutionnel 76a intitulé Renaturation des eaux. Suite à cette initiative, le Conseil fédéral a souhaité proposer un contre-projet qui vise l'adoption de dispositions légales dans différents domaines, qui concernent plus particulièrement la revitalisation des eaux. Le contre-projet contient aussi une proposition pour financer les mesures proposées. En conséquence, plusieurs articles de la LACE et de la LEaux sont modifiés. L'article 4 de la LACE introduit une exigence en matière de revitalisation. Il est précisé que « *lors d'interventions dans les eaux, leur tracé naturel doit être autant que possible respecté ou, à défaut, reconstitué. Les eaux et l'espace réservé aux eaux doivent être aménagés de façon à ce qu'ils puissent accueillir une faune et une flore diversifiées* » (LACE, art. 4, al. 2). L'article 7 est abrogé puisqu'un régime de subventions pour la revitalisation est introduit dans la LEaux. L'article 8 est modifié pour se référer seulement aux indemnités et non plus aux aides financières. En ce qui concerne la LEaux, l'article 4, définit la revitalisation comme « *le rétablissement, par des travaux de construction, des fonctions naturelles d'eaux superficielles endiguées, corrigées, couvertes ou mises sous terre* » (LEaux, art. 4, let. m). L'article 36a prévoit que les cantons « *déterminent, après consultation des milieux*

concernés, l'espace nécessaire aux eaux superficielles (espace réservé aux eaux) pour garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues, leur utilisation. Le Conseil fédéral règle les modalités » (LEaux, art. 36a, al.1 et 2). A l'article 38 a, il est aussi prévu que les cantons « veillent à revitaliser les eaux. Ils tiennent compte des bénéfiques de ces interventions pour la nature et le paysage, ainsi que de leurs répercussions économiques » (LEaux, art. 38a, al.1). Enfin, l'article 62b fixe les modalités de financement de la revitalisation des eaux. Il prévoit que « dans les limites des crédits accordés et sur la base de conventions-programmes, la Confédération alloue aux cantons des indemnités sous la forme de contributions globales pour la planification et la mise en œuvre de mesures destinées à revitaliser les eaux. Des indemnités peuvent être allouées aux cantons au cas par cas pour des projets particulièrement onéreux » (LEaux, art. 62b, al.1 et 2). Ces amendements proposés dans le cadre de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux de 2009 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ils mettent en avant le caractère contraignant pour les cantons du principe de renaturation et précisent les modalités de financement par la Confédération.

### **3.2.2 La politique de l'eau actuelle en Suisse**

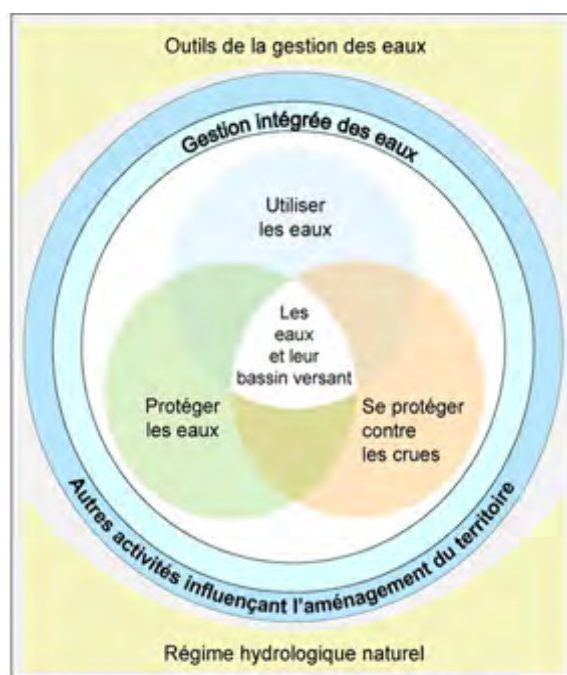
Actuellement, la politique de l'eau est présentée comme « la gestion des eaux englobant toutes les activités de l'homme en relation avec l'eau, que ce soit son utilisation, sa protection ou la lutte contre les dangers qu'elle représente. La gestion globale de l'eau tente de concilier ces trois grands objectifs »<sup>13</sup>. On retrouve bien là les trois axes de la politique de l'eau qui s'étaient développés au cours des périodes précédentes. L'OFEV ajoute plus loin que « pendant longtemps, on a parlé d'économie des eaux car la gestion des eaux se limitait à une seule de ces tâches: exploiter l'eau de manière économiquement rentable. Cette approche, qui consiste à poursuivre des intérêts particuliers sans tenir compte d'autres objectifs, appartient désormais au passé. En effet, l'utilisation toujours plus intensive des cours d'eau multiplie les conflits d'intérêts »<sup>14</sup>. L'objectif aujourd'hui est donc de gérer sur le même plan tous les secteurs de la politique de l'eau. L'OFEV précise que « l'impact des mesures n'est pas seulement local, mais affecte aussi les conditions en aval, y compris les interactions entre les eaux superficielles et les eaux souterraines. La

---

<sup>13</sup> Source : site internet de l'OFEV, <http://www.bafu.admin.ch/wasser/01444/index.html?lang=fr> (dernière consultation août 2014)

<sup>14</sup> Source : idem.

gestion globale de l'eau ne concerne donc pas seulement le périmètre immédiat de l'intervention entreprise sur un cours d'eau, mais au contraire tout son bassin versant. En conséquence, la réflexion menée doit également intégrer des activités qui relèvent de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de la sylviculture »<sup>15</sup>. Cette démarche peut se résumer par le schéma suivant :



**Figure 2 : La gestion globale de l'eau<sup>16</sup>**

Il convient maintenant de s'intéresser à la question de l'aménagement des cours d'eau afin de voir comment celle-ci s'inscrit dans cette politique globale de gestion. Pour l'OFEV, la stratégie visée consiste à atteindre trois objectifs principaux (OFEFP, OFEG, OFAG, ODT, 2003):

- Assurer un espace suffisant réservé aux cours d'eau
- Assurer un débit suffisant
- Assurer une qualité d'eau suffisante

En ce qui concerne le premier objectif, la Confédération recommande de prendre plusieurs mesures. Tout d'abord, la protection contre les crues doit se faire de manière la moins

<sup>15</sup> Source : idem.

<sup>16</sup> Source : site internet de l'OFEV, <http://www.bafu.admin.ch/wasser/01444/index.html?lang=fr> (dernière consultation, 25 novembre 2014)

interventionniste possible. Le principe de base étant « *de retenir l'eau si possible, la laisser couler si nécessaire* ». Puisque ce sont les cantons qui ont la charge de déterminer l'espace minimal nécessaire pour assurer les fonctions écologiques du cours d'eau, ils doivent inscrire cet espace dans le plan directeur cantonal et le concrétiser dans les plans d'affectation. Il s'agit de garantir (OFEFP, OFEG, OFAG, ODT, 2003 : 4) :

- « *un profil suffisant pour absorber les débits de crue, le charriage, le drainage des surfaces cultivées et habitées* »,
- « *un espace suffisant pour assurer la diversité structurelle des milieux aquatiques, amphibiens et terrestres* »,
- « *de la place pour le développement d'espèces typiques et la constitution d'une trame d'habitats naturels* »,
- « *un site attractif pour que la population vienne s'y délasser et puisse intégrer ce paysage dans son environnement culturel* »
- « *une distance suffisante entre le cours d'eau et la limite du sol exploité pour éviter que l'eau ne soit polluée* ».

Ensuite, pour le deuxième objectif consistant à assurer un débit suffisant, il s'agit de faire en sorte que l'exploitation des cours d'eau respecte les fonctions naturelles du cycle hydrologique. En d'autres termes, le but est de retourner à un régime hydrologique proche de l'état naturel. Ceci afin de protéger l'habitat des espèces animales et végétales à l'intérieur et aux abords des cours d'eau. Il faut donc (OFEFP, OFEG, OFAG, ODT, 2003 : 6):

- « *Maintenir suffisamment de biotopes aquatiques* »
- « *Garantir des débits résiduels convenables en cas de prélèvements* »

Finalement, afin d'atteindre le troisième objectif qualitatif, la Confédération demande que « *l'on réduise les quantités de substances polluantes, de nutriments et de toxiques qui souillent nos cours d'eau* » (OFEFP, OFEG, OFAG, ODT, 2003 : 8). Ce sont aussi bien les pollutions des ménages, des industries ou les pollutions diffuses qui sont visées et qui doivent être traitées à la source. Pour ce faire il est nécessaire d'avoir (OFEFP, OFEG, OFAG, ODT, 2003 : 8):

- « *un régime thermique proche de l'état naturel* »

- « une absence de substances de synthèse persistantes dans l'eau, dans les matières en suspension et dans les sédiments »
- « une absence d'effets nuisibles sur les biocénoses et sur l'utilisation des cours d'eau dus à d'autres substances susceptibles de parvenir dans l'eau du fait des activités humaines »

On constate que la politique de l'eau suisse coïncide avec les autres politiques de l'eau européennes en ce qui concerne les objectifs et les principes directeurs<sup>17</sup>. Elle vise également un développement durable de la ressource. Mais elle présente les mêmes limites que celles qui ont été discutées. Le risque de tendre vers une approche sectorielle de la ressource en eau est très présent vu la diversité des usages qui doivent être régulés. Comme nous l'avons vu dans l'évolution de la politique de l'eau suisse, la législation mise en place dépend de différentes unités administratives ce qui complique la coordination au niveau de la gestion globale de la ressource. Nous avons vu également que depuis 2011, le principe de renaturation est inscrit dans la législation et revêt un caractère contraignant pour les cantons. La Confédération impose aux cantons la revitalisation des eaux. Ainsi, bien que la volonté de la Confédération soit clairement de mettre en place une gestion durable de l'eau, on pourrait supposer qu'il reste encore des difficultés à coordonner les différents secteurs dans les faits.

Par ailleurs, on constate que le mode de gestion par bassin versant ainsi que le principe de gouvernance sont également au centre de la politique de l'eau suisse visant une gestion intégrée de la ressource. Comme nous l'avons vu, les recherches (Graefe, 2013 ; Swyngedouw, 2009) ont montré que cette approche peut conduire à une dépolitisation de la gestion de l'eau et à une mise à l'écart des réalités locales. Afin d'analyser ces limites potentielles, je considère qu'il est intéressant d'étudier l'application de la politique de l'eau dans le contexte particulier du réaménagement des rives de fleuve par le biais d'études de cas spécifiques. Ceci m'amène à me poser la question suivante : **Comment la**

---

<sup>17</sup> Pour rappel :

- Ces objectifs sont : la réduction des risques d'inondations, la lutte contre la pénurie d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation des zones humides.
- Ces principes sont : la gestion durable des milieux aquatiques, la réparation, la gouvernance et la gestion par bassin versant.

*politique de l'eau est-elle appliquée dans le cas des réaménagements de rives de fleuve à l'échelle d'une ville?*

Mais pour répondre à cette question, il est nécessaire d'aller plus loin dans la compréhension de la ressource en eau et de disposer d'un outil d'analyse pertinent. Je propose d'utiliser une approche par le concept de Régimes Institutionnels de Ressources (RIR) qui est présenté et discuté dans le prochain chapitre.

---

## 4. REGIMES INSTITUTIONNELS DE RESSOURCES

### 4.1 Le concept de RIR

Afin d'identifier les dimensions régulatrices permettant d'expliquer l'usage durable (ou non) des ressources naturelles et culturelles, Knoepfel, Kissling-Näf et Varone (2001) préconisent de combiner une approche en termes de science politique et d'économie institutionnelle des ressources. Cette approche part d'un constat simple : le concept de développement durable est une priorité pour de nombreux gouvernements mais malgré l'existence d'une multitude de politiques de protection, la pollution et la surexploitation des ressources naturelles demeurent un problème majeur (Varone et al. 2008). Ces politiques visent en fait à limiter les atteintes (d'ailleurs avec de bons résultats, notamment en Suisse) mais il reste très difficile de dire si celles-ci ont réellement contribué à rendre l'exploitation de la ressource durable. Ainsi, pour ces auteurs, il est impératif de *« reconsidérer la conception de toutes les politiques à incidence environnementale [...] car il s'agit de dépasser le véritable paradoxe des politiques environnementales classiques selon lequel moins il y a d'émissions, plus on pourra admettre l'exploitation »* (Varone et al. 2008 : 2). C'est pourquoi ils proposent de centrer l'étude sur les configurations institutionnelles qui influencent le développement durable. En combinant le cadre théorique de l'économie institutionnelle des ressources et celui de l'analyse de politiques publiques, les auteurs proposent une approche théorique particulière : celle des régimes institutionnels de ressources (Knoepfel, et al. 2001).

Le principe de base du concept de RIR est de prendre en compte conjointement les systèmes de droit de propriété d'une ressource naturelle et les politiques publiques qui en régulent l'exploitation et la protection. On se retrouve dans une triangulation impliquant la ressource naturelle, les usagers et les règles institutionnelles qui influencent le comportement des usagers (Knoepfel et al. 2007). Le postulat de base stipule que *« les droits sur la ressource et les politiques publiques doivent être considérés simultanément de façon à comprendre les effets des régulations étatiques sur les usages sociaux des ressources »* (Varone et al. 2008 : 5). L'approche par le concept de RIR permet d'identifier et de comprendre les pratiques de gestion d'une ressource naturelle ce qui est particulièrement utile dans le cadre de cette recherche où je tente de voir comment le fleuve (la ressource en eau) influence l'application d'une politique d'aménagement.

Ce cadre analytique se base sur plusieurs principes :

- « *La définition d'une ressource naturelle est contingente. Elle dépend des perceptions socioculturelles et des comportements socio-économiques d'une collectivité. [...] Corollairement, la définition d'une ressource naturelle varie de manière significative dans le temps (entre générations) et dans l'espace (entre régions) en fonction des différentes attentes sociales – c'est-à-dire de la demande de certains biens et service – qui y sont articulées* ». (Varone et al. 2008 : 5)
- Les utilisateurs peuvent bénéficier de droits d'usages qui autorisent l'usage de certains biens et services fournis par la ressource (Varone et al. 2008 : 5). Ces usages peuvent être directs (consommation directe par exemple), indirects (réceptacles de polluants par exemple) ou immatériels (la forme du paysage par exemple).
- Ces droits d'usages sont reconnus par les institutions qui ont le devoir de protéger le détenteur de ce droit contre d'autres usagers intéressés (droit de propriété) (Varone et al. 2008 : 5).
- Les RIR ont donc une influence directe sur l'état de la ressource au travers de la réglementation qualitative et quantitative des usages que les détenteurs de droits peuvent faire de la ressource. Il y a ainsi une relation causale entre le type de régime et la durabilité de la ressource (Varone et al. 2008 : 5).

Le premier postulat est particulièrement intéressant dans le cadre de cette thèse. En effet, il reconnaît que la définition d'une ressource, d'un fleuve dans le cas présent, varie grandement en fonction du contexte historique, social, culturel et économique. Ceci suggère que le statut que l'on donne à la ressource va varier d'une situation à l'autre et va influencer l'application de la politique de l'eau d'une région à l'autre.

Mais le cadre théorique des RIR permet une analyse plus poussée. Il stipule que l'état de la ressource peut être caractérisé par le nombre de bénéficiaires et d'usages. Et généralement, ces bénéficiaires sont en compétition pour jouir des différents usages de la ressource (Varone et al. 2002). Il y a une distinction entre le droit de propriété formelle (qui est le propriétaire de la ressource ?), le droit de disposition (comment le propriétaire peut-il disposer de la ressource ?) et le droit d'usage (qui peut faire usage de la ressource ?).

On constate donc que le RIR est constitué des droits de propriété et de l'ensemble des politiques publiques régulant les usages. C'est ce système qui va influencer positivement ou non la durabilité de la ressource.

À partir de là, il est nécessaire de prendre en compte deux dimensions qui permettent de caractériser un RIR : l'étendue et la cohérence. L'étendue d'un RIR « *fait référence au nombre de biens et services régulés pas le régime à un temps donné* » alors que la cohérence renvoie « *au contenu et à l'articulation entre elles des différentes régulations de droit public et privé constitutives du régime* » (Varone et al. 2008 : 9). Ces deux dimensions analytiques permettent de proposer une typologie des RIR :

Types de RIR		Cohérence	
		Faible	Elevée
Etendue	Faible	RIR inexistant	RIR simple
	Elevée	RIR complexe	RIR intégré

**Figure 3 : Typologie des RIR** (Varone et al. 2008: 11)

- Le régime inexistant correspond à une situation où il n'y a ni droit de propriété ni politique publique régulant l'usage des biens et services de la ressource.
- Le régime simple fait référence à une situation où un nombre limité de biens et services est régulé de manière cohérente (souvent pour garantir un accès aux exploitants plus que pour protéger la ressource).
- Le régime complexe renvoie à une situation où la majorité des biens et services sont régulés mais de manière incohérente. « *Contrairement aux régimes simples, les RIR complexes sont essentiellement issus d'une mobilisation politique visant à trouver des solutions à des problèmes résultant de rivalités d'usages mettant en péril la capacité de reproduction des ressources naturelles* » (Varone et al. 2008 : 11). C'est ce système qui prévaut encore aujourd'hui dans la majorité des cas en Suisse.
- Le régime intégré correspond à une situation où les biens et services sont régulés de manière cohérente. Ils sont encore rares et ne peuvent être mis en place que si la

ressource est une propriété publique ou si ils sont dirigés par un acteur collectif puissant (organisation de protection de la nature par exemple).

Les régimes institutionnels de ressource intégrés sont donc assez exceptionnels car ils demandent un développement parallèle des droits de propriété et des politiques publiques. Toutefois, Varone et al. (2002) démontrent que le cas de la ressource en eau en Suisse peut être qualifié de régime intégré.

#### **4.2 Le cas de la ressource en eau en Suisse**

Grâce aux travaux de Reynard (2000), nous avons vu au chapitre précédent<sup>18</sup> comment a évolué la politique de l'eau en Suisse. En se basant sur ces recherches, les auteurs ont pu appliquer le cadre analytique des RIR au cas de la ressource en eau en Suisse. Les deux composantes des RIR étant la politique publique et les droits de propriété, il s'agissait encore d'identifier ces derniers pour le cas de la ressource en eau.

Ceci est relativement facile pour le cas de l'eau. En Suisse, les droits de propriété, de disposition et d'usage sont régulés par deux principes : « la propriété privée » et « la souveraineté de l'Etat » (Varone et al. 2002 : 87). Le principe de propriété privée est défini par le Code Civil suisse (art. 667) mais celui-ci, dans le cas de l'eau, est limité par le principe de souveraineté de l'Etat car pour cette ressource l'intérêt public prévaut. Ainsi, le Code Civil prévoit que les eaux de surface (fleuves, rivières, lacs), les glaciers et les névés sont des eaux publiques qui ne peuvent être privatisées. C'est donc l'Etat qui contrôle les droits d'usages et les cantons qui sont responsables de leur régulation (Varone et al. 2002 : 87). Par contre, les nappes phréatiques sont considérées comme des eaux privées. Elles font partie du sol et les propriétaires fonciers peuvent en disposer librement (avec quelques limitations tout de même).

En mettant en parallèle l'évolution de la politique publique et les droits de propriété, les auteurs de la recherche en arrivent à la conclusion que le régime pouvait être qualifié de complexe entre 1975 et 1991. À partir de la mise en place de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), la situation est passée à un régime intégré. Cette conclusion

---

<sup>18</sup> Chapitre 3.2 « Politique de l'eau en Suisse ».

---

est toutefois nuancée par le manque de coordination existant entre les trois grands secteurs de l'eau<sup>19</sup>.

Le cadre analytique des RIR est pertinent pour comprendre en détail la façon dont est gérée une ressource. Ayant déjà été appliqué pour le cas de la ressource en eau en Suisse, mon objectif n'est donc pas de refaire la même recherche. C'est dans les limites de l'étude présentée que se trouve une piste intéressante que je propose de suivre. En effet, à la fin de leur article, Varone et al. (2002) font part de trois limites importantes à la recherche qu'ils ont menée.

Tout d'abord, l'analyse du cas de la ressource en eau suisse a été effectuée au niveau national alors que, dans un système fédéral comme celui de la Suisse, les lois régionales (cantonales) peuvent être très variées. Ensuite, l'étude effectuée ne prend pas en compte les règles informelles telles que les traditions orales, les négociations entre acteurs, les normes sociales ou encore les pratiques illégales qui peuvent grandement influencer le RIR. Et finalement, les auteurs mettent en évidence que c'est à l'échelle locale que les pratiques des usagers vont avoir l'impact le plus important sur la durabilité de la ressource en eau. Il est donc possible qu'il y ait un fossé important entre le régime national et les pratiques régionales ou locales (Varone et al. 2002: 93). Ils recommandent de procéder à des analyses comparatives à l'échelle du bassin versant d'une rivière afin de mettre en évidence les liens ou les différences potentielles entre le régime national décrit dans l'article et les réalités locales. Ainsi, il devrait être possible d'identifier des pratiques et des règles formelles ou informelles qui ont cours à une échelle micro, ce qui permettrait de tester l'effet d'un RIR sur la durabilité de la ressource en se basant sur des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux (Varone et al. 2002: 93).

C'est cette piste d'une analyse comparative à l'échelle locale qui va être utilisée dans cette thèse. En effet, les cas de Genève et Sierre sont intéressants dans cette optique car ils se situent dans un même bassin versant mais dans deux cantons différents où les pratiques varient considérablement. C'est une situation qui peut être pertinente pour répondre aux prolongements que proposent les auteurs de l'article sur le RIR de l'eau en Suisse.

---

<sup>19</sup> La protection contre les crues (Wasserbau), l'exploitation hydraulique de la ressource (Wassernutzung) et la protection des eaux contre les atteintes de la société (Wasserschutz)

Toutefois, mon objectif n'est pas de tester la durabilité de la ressource. Nous avons vu dans le chapitre précédent que le modèle de gestion intégrée de l'eau peut conduire à une dépolitisation de la gestion de l'eau et à une mise à l'écart des réalités locales (Graefe, 2013 ; Swyngedouw, 2009). On constate que l'importance du contexte local est mise en évidence tant par les recherches menées sur la gestion de l'eau que sur le concept de RIR. En conséquence, ces résultats m'amènent à mettre l'accent, dans cette recherche, sur l'application locale de la politique de l'eau et sur les facteurs politiques locaux qui peuvent influencer la gestion de l'eau. Il s'agit d'identifier les acteurs impliqués dans l'application de la politique de l'eau afin de mettre en évidence ces règles formelles et informelles locales qui peuvent avoir une influence considérable sur le régime institutionnel de la ressource en eau et plus généralement sur le processus de revalorisation des rives de fleuves.

Ceci conduit à poser la question suivante : *quels sont les facteurs politiques qui ont amené à repenser les aménagements fluviaux au niveau suisse?* L'exemple de la ressource en eau analysée par le biais du concept de RIR ainsi que la discussion autour des politiques de l'eau faite au chapitre précédent m'incite à poser l'hypothèse que ces facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives et que la concurrence des usages de l'eau conduit à des divergences dans l'application de la politique de l'eau à l'échelle régionale ou communale. Toutefois, il faut mentionner que les recherches sur les politiques urbaines montrent que les aménagements urbains et notamment les « Waterfront » sont fortement influencés par les tendances internationales et se transposent d'une ville ou d'un pays à l'autre (Cook & Ward, 2010). Les politiques urbaines peuvent être qualifiées de « mobiles » puisqu'elles se déplacent de lieu en lieu tout en s'assimilant avec des modèles locaux (Söderström, 2012). L'hypothèse du rôle des facteurs politiques locaux ne peut donc pas être proposée comme seul élément explicatif du processus de revalorisation des rives de fleuve. Mais la spécificité du système politique suisse ainsi que les recherches menées sur les RIR et sur le mouvement de dépolitisation de la gestion de l'eau m'amènent à centrer mon analyse sur cet aspect particulier qui, par ailleurs, n'a été que peu étudié.

## 5. SYNTHÈSE

Cette première partie a permis de discuter le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette recherche et de poser un premier questionnement. Il est important de reprendre ici les principaux apports qui ont été mis en évidence.

### 5.1 Positionnement vis-à-vis du concept de nature

Tout d'abord, nous avons vu que cette thèse s'inscrit dans une conception particulière du rapport nature/culture. En effet, après avoir passé en revue les différentes approches actuelles du concept de nature, j'inscris ma recherche dans l'optique d'une assimilation entre nature et société. Cette approche particulière m'amène à considérer les fleuves comme des « socionatures ». En d'autres termes, ceci implique de considérer le fleuve comme composé d'éléments tant naturels que culturels. Il ne s'agit pas de vouloir définir ce qui a trait au naturel ou au culturel puisque je considère que tous ces aspects sont mélangés pour constituer cet objet à ontologie variable qu'est le fleuve. Cette approche particulière se légitime par le fait que je cherche à comprendre le statut donné au fleuve dans des contextes (historiques, politiques, naturels, sociaux et économiques) différents. Même si un fleuve apparaît au premier abord comme étant un élément naturel, nous avons vu que la définition même de ce qu'est la nature peut varier en fonction des sociétés voire de chaque individu. Et comme je cherche à savoir comment le statut du fleuve peut influencer des projets d'aménagement, il est nécessaire de ne pas définir ce statut à priori en prenant position arbitrairement dans l'éternel débat de ce qui appartient au monde naturel par opposition au monde culturel.

Ce positionnement dans le champ de l'écologie politique et de l'approche socionaturelle du fleuve m'amène à poser la question suivante : *comment a évolué, au fil du temps, le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve?* Je pose l'hypothèse que l'on peut identifier, dans l'histoire, des ontologies de la nature qui peuvent être mises en lien avec l'évolution du rapport à l'eau en ville. Autrement dit, j'estime que l'on peut distinguer des façons de se représenter la nature, en particulier l'eau en ville, que l'on pourrait appeler des régimes urbains de la nature et qui changent en fonction des époques.

## 5.2 Positionnement dans le champ STS

Nous avons vu que certaines approches issues du champ STS sont pertinentes pour problématiser le rapport au fleuve et son rôle dans les projets d'aménagement étudiés dans le cadre de cette thèse. La discussion proposée au chapitre 2 vise à poser un questionnement reposant sur la particularité des fleuves urbains, oscillant entre objet naturel et objet culturel dans un contexte fortement artificialisé, qui diffère de l'appréhension des fleuves que l'on pourrait qualifier de ruraux ou sauvages. En considérant le fleuve comme un actant doté d'une certaine capacité d'action, on peut envisager que le statut qui lui est donné par les acteurs va avoir une réelle influence sur les projets et, à un niveau supérieur, sur l'application de la politique de l'eau qui cadre la conception et la réalisation de ces projets. Par ailleurs, nous avons vu que certaines critiques apportées à la théorie de l'acteur-réseau permettent de mettre en évidence l'importance du contexte local dans la compréhension d'objets hybrides tels que les fleuves. Elles soulignent l'intérêt d'étudier la culture, la politique et les pratiques locales des acteurs impliqués dans ces projets dans une perspective historique.

Cette discussion autour de la théorie de l'acteur-réseau m'amène à poser la question suivante : *quel est, aujourd'hui, le statut du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?* Mon hypothèse consiste à dire que le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement.

Cette discussion autour des approches STS permet de poser un questionnement sur le rôle du statut donné au fleuve dans les projets d'aménagement et incite à centrer l'étude sur le contexte local. Néanmoins, elle ne constitue pas un outil d'analyse. C'est pourquoi, pour identifier les facteurs locaux qui ont conduit à repenser les aménagements fluviaux, je me tourne vers une autre approche empruntée aux sciences politiques : le concept de régime institutionnel de ressources naturelles. Le recours à ce concept doit me permettre de faire le lien entre des représentations locales du fleuve et la gestion plus globale des aménagements fluviaux aux différents échelons du système politique suisse.

### 5.3 Utilisation du concept de régime institutionnel de ressource

Afin de voir comment s'applique la politique de l'eau dans les différentes villes étudiées, j'ai détaillé les grands principes et objectifs des politiques de l'eau au niveau européen. Nous avons vu que la politique suisse s'inscrit dans la volonté d'un développement durable de la ressource. Or, certains auteurs mettent en doute la possibilité d'un développement réellement durable de la ressource en raison de la concurrence accrue constatée entre les usages de l'eau sociaux (Varone et al. 2002). Par ailleurs, d'autres recherches ont montré que le mode de gestion par bassin versant ainsi que le principe de gouvernance, qui sont au centre de la politique de l'eau suisse visant une gestion intégrée de la ressource, conduisent à une dépolitisation de la gestion de l'eau et à une mise à l'écart des réalités locales (Graefe, 2013 ; Swyngedouw, 2009). L'importance du contexte local est mise en évidence tant par les recherches menées sur la gestion de l'eau que sur le concept de régime institutionnel de ressource. Bien que d'autres éléments explicatifs existent, notamment dans la littérature sur les Waterfronts, ces résultats m'amènent à mettre l'accent, dans cette recherche, sur l'application locale de la politique de l'eau et sur les facteurs politiques locaux qui peuvent influencer la gestion de l'eau.

Ceci conduit à poser la question suivante : *quels sont les facteurs politiques qui ont amené à repenser les aménagements fluviaux au niveau suisse?* ? Mon hypothèse consiste à dire que ces facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives et que la concurrence des usages de l'eau conduit à des divergences dans l'application de la politique de l'eau à l'échelle régionale ou communale.

Ce cadre théorique vient donc alimenter le questionnement initial concernant le processus de revalorisation des rives de fleuve en milieu urbain. Il me permet également de proposer une hypothèse principale visant à dire que ce processus s'explique par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains et que, localement, il varie en fonction de « socionatures » différentes élaborées par l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains.

## **II. CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE**

---

Sur la base du cadre théorique qui vient d'être posé, cette deuxième section présente les questions de recherche, les hypothèses et la méthodologie de cette thèse.

## 1. PROBLEMATIQUE

La question de départ qui se trouve à la base de cette thèse est la suivante : **Comment expliquer le processus général de revalorisation des rives de fleuve en milieu urbain ?** Cette question volontairement générale permet de ne pas se limiter à une simple évaluation des projets d'aménagement étudiés. En effet, mon objectif n'est pas de proposer une liste des aspects positifs et négatifs des projets afin d'en apprécier la légitimité. Il s'agit plutôt de comprendre un processus que l'on constate dans de nombreuses villes et qui consiste à repenser les aménagements riverains dans le but annoncé de « réintroduire plus de nature en ville ». À travers les cas d'étude sélectionnés, il s'agit donc de documenter ce processus, de comprendre quelles en sont les origines, d'identifier les acteurs-clés et de définir la manière dont il se construit en fonction des contextes locaux. Ayant constaté que les projets mis au point sont fréquemment très similaires dans leurs objectifs, il est intéressant de voir si leur application présente également des similitudes ou si au contraire les contextes locaux ont une influence décisive. En suivant le cours d'un même fleuve, le Rhône, mon objectif est de comprendre quel est le statut qui est donné à cet objet géographique et de voir comment il peut varier, dans une perspective historique mais aussi contemporaine, en fonction des villes qu'il traverse. En effet, les politiques de l'eau en Europe sont toutes basées sur un même modèle. Pourtant les applications locales de ces politiques publiques peuvent diverger en fonction des contextes (sociaux, politiques, économiques et naturels). Mon hypothèse, basée sur le cadre théorique présenté, prévoit que *les processus de revalorisation des rives de fleuve s'expliquent par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains. Localement, ces processus varient en fonction de « socionatures » différentes élaborées par l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains.*

Afin de répondre à ce questionnement de base la recherche est structurée par différentes sous-questions qui, elles-mêmes, sont organisées en deux axes distincts mais complémentaires.

Tout d'abord, une première partie est consacrée à la place de la nature en ville et plus particulièrement au rapport ville-fleuve dans une perspective historique. Je considère que, pour pouvoir appréhender le statut actuel du fleuve dans les villes étudiées, il est important de comprendre comment celui-ci a évolué au fil du temps. Je pars du principe que les différentes façons de se représenter le fleuve ont évolué, qu'elles peuvent différer au niveau local et que ces représentations se retrouvent aujourd'hui dans les projets d'aménagement. Ce premier axe historique représente pour moi un prérequis indispensable à la suite de ma recherche. Une sous-question guide cette analyse historique : ***comment a évolué, au fil du temps, le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve.*** En me basant sur la littérature existante, le but est de retracer un historique de la place accordée à la nature dans l'urbanisme européen depuis la révolution industrielle. L'étude se centre plus particulièrement sur l'évolution du lien existant entre les sociétés et l'eau. L'idée n'est pas de détailler avec précision le statut de l'élément « eau » dans les deux villes qui nous intéressent mais plutôt de pouvoir retracer les grandes lignes de l'évolution de la valeur accordée à l'eau en Europe à différentes époques données. Après avoir identifié ces grandes tendances, que j'appelle des régimes urbains de la nature, une analyse détaillée des deux études de cas vise à montrer comment les aménagements du fleuve se sont transformés au fil du temps et comment les représentations du Rhône dans ces deux villes ont évolué. Il s'agit de voir si ces changements sont comparables. Je pose l'hypothèse que, *si l'on peut identifier dans l'histoire des régimes urbains de la nature que l'on retrouve dans les villes étudiées, les représentations du fleuve diffèrent au niveau local et influencent les projets d'aménagement actuels.* Dans cette perspective historique, il s'agit également de comprendre quels facteurs peuvent agir sur cette volonté actuelle de réaménager les rives de fleuves en ville.

Le deuxième axe de ma recherche vise à explorer la place de la nature dans la ville contemporaine en prenant l'exemple des villes de Sierre et Genève. Deux questions principales structurent cette partie. Tout d'abord, il s'agit de comprendre ***comment la politique de l'eau est appliquée dans les projets de réaménagement de ces deux villes et quels sont les facteurs politiques qui ont amené à repenser les aménagements fluviaux.*** Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de décrire les projets de réaménagement riverains des deux villes étudiées. Il convient également d'identifier les

---

acteurs-clés impliqués dans ces projets. Dans un deuxième temps, le but est de voir dans quelle mesure ces projets correspondent à la politique de l'eau suisse. Il s'agit de mettre en évidence l'importance accordée aux différents secteurs de la ressource en eau mais aussi d'identifier, en se basant sur l'approche de régimes institutionnels de ressource, les usages locaux du fleuve tant sur un plan formel qu'informel. L'hypothèse sous-jacente prévoit que *les facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives de fleuve en ville et que la concurrence des usages à l'échelle communale explique les différences dans la réalisation des projets.*

Enfin, je m'intéresserai au ***rôle du fleuve dans les politiques d'aménagement et à la façon dont il est pris en compte dans les projets par les acteurs de l'urbanisme.*** L'objectif ici est de voir comment le statut donné à un écosystème fluvial en ville peut influencer la conception d'aménagements urbains dans un contexte particulier. Il est de plus en plus courant de considérer le fleuve comme un « *acteur à part entière du développement territorial au regard des transformations actuelles de l'action publique* » (Carré et Chartier, 2005 : 7). L'approche STS discutée dans la partie théorique de cette thèse m'amène à considérer le fleuve comme un actant des projets d'aménagement et donc à mettre l'accent sur le statut donné au fleuve par les acteurs de ces projets afin de comprendre comment leurs représentations conditionnent les aménagements des rives fluviales. Ainsi, il s'agit d'appréhender l'application de la politique de l'eau à l'échelle locale et de voir comment le fleuve contribue au processus de valorisation de ses rives. Je pars ici du principe que *le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement.*

Ces trois questions guident cette recherche et me permettent, en y apportant des éléments de réponse, de développer une nouvelle approche concernant l'analyse du processus d'application d'une politique publique telle que la politique de l'eau. Ce positionnement a pour but de comprendre le changement historique de statut du fleuve, les débats autour de son statut et la traduction de ce changement de statut et de ces débats dans l'aménagement matériel des rives du fleuve.

## 2. RECAPITULATIF DES QUESTIONS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

Dans l'optique de clarifier le questionnement ainsi que les hypothèses de recherche en lien avec mon cadre théorique, je propose ici un récapitulatif de l'ensemble de la problématique.

La question de départ de la thèse est la suivante :

***Comment expliquer le processus général de revalorisation des rives de fleuve en milieu urbain ?***

L'hypothèse principale de la recherche postule que :

***Le processus de revalorisation des rives de fleuve s'explique par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains. Localement, ces processus varient en fonction de « socionatures » différentes élaborées par l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains.***

Trois sous-questions et hypothèses structurent la recherche, elles découlent du cadre théorique :

Sous-questions	Hypothèses	Fondement théorique
1. Comment a évolué le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve ?	On peut identifier dans l'histoire des régimes urbains de la nature que l'on retrouve dans les villes étudiées, les représentations du fleuve diffèrent au niveau local et influencent les projets d'aménagement actuels.	Approche socionaturelle
2. Comment la politique de l'eau est-elle appliquée dans les projets de réaménagement des deux villes étudiées et quels sont les facteurs politiques qui ont amené à repenser les aménagements fluviaux ?	Les facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives de fleuve en ville et la concurrence des usages à l'échelle communale explique les différences dans la réalisation des projets.	Concept de régime institutionnel de ressources naturelles.

3. Quel est le statut actuel du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?	Le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement.	Théorie de l'acteur-réseau et concept d'actant.
--	--	---

**Figure 4 : Tableau récapitulatif des questions et hypothèses de recherche**

### 3. METHODOLOGIE

Ce chapitre a pour but de présenter les méthodes spécifiques qui ont été utilisées dans cette recherche afin de répondre aux objectifs qui ont été discutés. Il est important de préciser que la démarche méthodologique qui a été adoptée est une démarche qualitative. En effet, selon Deslauriers (1997 : 6), la méthode de recherche qualitative est une méthode « *intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints mais étudiés en profondeur* ». On recherche à comprendre le sens et la finalité des actions ou des processus observés, ce qui s'adapte bien aux objectifs de cette thèse. Avant de légitimer le choix des deux projets étudiés puis de présenter les différentes sources d'information qui ont été utilisées et la manière dont elles ont été analysées, il me semble important de commencer par justifier mon positionnement méthodologique consistant à comparer différentes études de cas.

#### 3.1 Une posture comparative

Mon travail de thèse repose sur l'étude et la comparaison de deux villes traversées par le fleuve. Cette posture comparative est aujourd'hui fréquemment utilisée dans les travaux de géographie urbaine. Toutefois, deux raisons me poussent à justifier ce positionnement. Tout d'abord, le comparatisme en géographie est une posture qui s'est développée récemment. Elle va à l'encontre de l'exercice monographique qui fut la méthodologie longtemps centrale de la discipline. Il est donc intéressant de comprendre quels sont les avantages de cette méthode. Ensuite, la recherche comparative peut prendre différentes formes et ne se limite pas forcément à un simple jeu des analogies entre études de cas. En effet, des études récentes suggèrent que, bien qu'elle ait été critiquée pour son côté trop expérimental et son manque de systématique, la pratique comparative s'est

considérablement développée et entre dans une nouvelle phase comprenant des fondations théoriques rigoureuses. Il s'agit de se positionner dans ce champ théorique et de présenter la stratégie qui a été adoptée dans ce travail de thèse.

Comme l'explique Robinson (2011), de nombreuses recherches en études urbaines posent le postulat que les contextes urbains sont trop différents les uns des autres pour permettre une approche comparative. Les villes sont différentes non seulement par leur niveau de développement mais également par leurs contextes politiques, culturels et économiques. Ceci impliquerait qu'il n'y a pas assez d'aspects similaires entre ces différents contextes pour qu'une analyse comparative soit pertinente. Mais Robinson (2011) met bien en évidence que le mouvement de globalisation change la donne en matière de comparaison. Les recherches récentes montrent qu'il y a de plus en plus de connexions et de convergences entre les villes globalisées qui mettent à mal le postulat précédemment cité. Ceci l'amène à considérer que, en donnant une définition et un objectif appropriés pour un projet de recherche comparatif, des villes de contextes très différents peuvent tout à fait être étudiées de manière comparée. Robinson, en se basant sur les travaux de Tilly (1984) et Brenner (2001), identifie ainsi quatre stratégies comparatives principales dans les études urbaines : la stratégie d'individualisation, la stratégie d'universalisation, la stratégie englobante et la stratégie d'identification des variations. La recherche menée dans le cadre de cette thèse s'inscrit dans la première stratégie dite d'individualisation que Robinson définit de la manière suivante : « *Here the researcher seeks to explain the distinctive outcomes in one city (or more than one city) through implicit or explicit (usually qualitative) comparison with other cases that might confirm the hypotheses concerning causal processes and outcomes generated in the specific case study. Very often in urban studies detailed, often historical, research on one city is brought into comparative relief through careful engagement with a wider literature, either in relation to generalized statements, or theories, about urban experience or in terms of specific other individual experiences that might throw light on the case study in question.* » (Robinson, 2011 : 6)

La comparaison vise alors moins à observer des similarités et des différences entre des entités séparées qu'à comparer des formes de relation entre entités (Ward, 2010).

La littérature sur la revalorisation des rives urbaines s'est considérablement développée dans le courant des années 2000 et se centre sur des cas précis qui sont ensuite

---

fréquemment comparés. Cook et Ward (2010) montrent que, dans les recherches anglo-saxonnes sur les aménagements de fronts d'eau, on peut identifier deux courants. Le premier concerne les études urbaines à visée comparative. Ici, les chercheurs comparent une ville avec une/des autres en cherchant à identifier des similitudes et des différences. Ce type de littérature vise à mettre en rapport les cas individuels spécifiques avec des théories plus générales (Cook & Ward, 2010). Ce courant a été critiqué par certains géographes comme Robinson (2006), Nijman (2007) ou Ward (2008) notamment car il considère la ville comme une entité fermée et délimitée. Le deuxième courant s'intéresse à l'élaboration de « politiques mobiles » et cherche à montrer comment des politiques urbaines sont transférées d'un pays ou d'une ville à l'autre (Söderström, 2014). Il s'agit là de comprendre comment ces transferts fonctionnent et d'identifier des « agents de transfert » (McCann et Ward, 2010). Dans le cas des aménagements de rives urbaines, on constate que de nombreuses villes s'intéressent à cette problématique et que les modèles d'aménagement sont les mêmes. Il y a donc transfert de ces modèles d'une ville à l'autre et des relations se tissent entre ces villes (Cook & Ward, 2010), c'est notamment ce que montre Ward et Cook (2012) avec l'exemple de l'aménagement du port de Cleveland. Il s'agit alors plus particulièrement d'étudier de façon comparative la mise en place de ces relations, leurs spécificités et leur évolution dans le temps (Söderström, Dupuis, Geertman et Leu, 2010).

Dans le cadre de cette thèse, le choix d'une posture comparative a été induit par la question de départ ainsi que par les hypothèses de base de ma recherche. L'objectif est d'expliquer un processus général à l'œuvre dans de nombreuses grandes villes européennes situées dans des contextes très différents. Deux cas ont été sélectionnés dans le cadre de cette thèse<sup>20</sup> et il s'agit notamment de comprendre comment une politique publique nationale comme la politique de l'eau est mise en œuvre dans ces deux cas et comment le contexte local influence l'application de cette politique publique. Comme nous l'avons vu<sup>21</sup>, le choix de centrer l'analyse sur le rôle des facteurs politiques locaux se base sur la spécificité du système politique suisse ainsi que les recherches menées sur les régimes institutionnels de ressources et sur le mouvement de dépolitisation de la gestion de l'eau. D'autres éléments explicatifs du processus de revalorisation des rives de fleuve

---

<sup>20</sup> Voir chapitre suivant « Choix des projets étudiés ».

<sup>21</sup> Voir p. 61

existent, notamment dans le champ de recherche sur les politiques urbaines. Les études montrent que les aménagements urbains, et particulièrement les « Waterfront », sont fortement influencés par les tendances internationales et se transposent d'une ville ou d'un pays à l'autre (Cook & Ward, 2010 ; Desfor & Jørgenson, 2004 ; Dovey, 2005). Dans cette optique, les politiques urbaines peuvent être qualifiées de « mobiles » puisqu'elles se déplacent de lieu en lieu tout en s'assimilant avec des modèles locaux (Söderström, 2012). Mais le choix de travailler sur le rôle des facteurs politiques locaux dans cette thèse, conduit à travailler sur la « *mobilité d'une politique urbaine* » (Söderström, 2012) telle que la politique de l'eau au niveau suisse ainsi que sur ses formes d'hybridation avec des modèles locaux (Söderström, 2012) et non sur des transferts de modèles urbains à l'échelle internationale.

Dans cette optique, le recours à une analyse historique s'est rapidement avéré nécessaire et est venu renforcer la légitimité d'une démarche comparative. Cette démarche qui s'est mise en place de manière intuitive pour commencer a ensuite été nourrie par la littérature sur l'approche comparative (McCann, 2010 ; Robinson, 2011 ; Söderström 2012, 2014 ; Ward 2008, 2010). Mais il est important d'insister sur le fait que ce choix a influencé l'ensemble de la recherche, notamment en ce qui concerne l'analyse des données. Comme le précisent Le Bianic et al. (2012 : 18), « *Tout au long du processus de recherche, de la définition de son objet aux modalités de restitution de ses analyses, en passant par la mise en œuvre concrète de l'enquête, le comparatiste, comme tout chercheur, opère ainsi une série de choix* ». Je reviendrai dans la suite du chapitre sur la méthode d'analyse utilisée dans le cadre de ma recherche mais il est d'ores et déjà nécessaire de dire que cette posture comparative a impliqué une analyse basée sur les catégories (ou thématiques). Catégories qui ont été historicisées, remises dans le contexte dans lequel elles ont émergé et liées aux acteurs qui ont contribué à les construire. « *Déconstruire les catégories afin de voir ce qu'elles recouvrent (Sartori, 1994) est dès lors un préalable à une requalification des phénomènes comparés en les intégrant sous une même dénomination* » (Le Bianic et al. 2012 : 15).

Cette démarche comparative, bien que mise en œuvre de manière intuitive au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, structure ainsi l'ensemble de cette thèse et ce choix s'est avéré pertinent pour le sujet étudié. Je reprends ici une phrase de Robinson qui résume l'intérêt qu'a représenté pour moi cette posture : « *In relation to urban studies, it*

---

*has been particularly productive to bring the experience of different case-study cities into careful conversation with one another in order to reflect critically on extant theory, to raise questions about one city through attending to related dynamics in other contexts, or to point to limitations or omissions in existing accounts » (Robinson, 2011 : 6).*

### **3.2 Choix des projets étudiés**

La motivation première de cette thèse est de travailler sur le rapport à la nature et plus particulièrement sur le rapport à l'eau. Dans cette optique, le choix qui a été fait est celui de centrer l'analyse sur la question particulière de l'aménagement de cours d'eau. Ce choix est légitimé par l'intérêt important consacré à ce sujet dans la littérature scientifique récente mais également dans les médias. En effet, on constate un nombre croissant d'articles de presse ou de reportage sur le réaménagement de quartiers riverains depuis le début des années 2000. J'ai décidé de ne pas chercher à comprendre ces processus de réaménagement à grande échelle car cette thèse pose l'hypothèse que le contexte dans lequel s'inscrit un aménagement conditionne la réalisation du projet. Puisque la question du contexte et de l'échelle d'application est au centre de la recherche, l'option méthodologique de l'étude de cas s'est imposée. Il s'agit de comprendre et d'analyser en profondeur un ou plusieurs cas afin de répondre à la question de départ et aux objectifs qui ont été présentés dans le chapitre précédent.

Afin de sélectionner des projets d'aménagement de rives en milieu urbain qui pouvaient se prêter à mon étude, j'ai procédé par élimination. Le choix s'est d'abord porté sur la Suisse car relativement peu d'études avaient été menées dans ce pays en matière d'aménagement de cours d'eau urbain<sup>22</sup>. Pour des raisons pratiques de proximité, de connaissance du terrain et d'intérêt par rapport à la problématique, mon choix s'est porté sur le cas du Valais et du projet de troisième correction du Rhône. Le stade d'avancement du projet convient particulièrement bien à mon étude ; assez avancé pour ne pas être stoppé mais pas encore trop pour que la réalisation soit terminée avant la fin de la recherche. J'ai choisi d'étudier la ville de Sierre qui a conçu un projet d'aménagement intéressant en termes de rapport ville/fleuve. Ce projet, dénommé « Sous-Géronde » de par sa localisation en dessous du lac de Géronde, a été choisi car il va au-delà des aspects sécuritaires liés au

---

<sup>22</sup> A ce sujet voir notamment Ejderyan (2009), Zaugg (2005), Luyet (2005), Reynard, Evequoz-Dayen et Dubuis (2009), Stäuble et Reynard (2005).

risque d'inondations qui prévalent dans le cadre de la troisième correction du Rhône. Les questions de qualité de vie, d'espaces verts urbains et de fonction sociale et culturelle du fleuve sont au centre du projet.

Pour sélectionner le deuxième cas d'étude, j'ai fait le choix de rester dans la continuité du Rhône. En effet, j'estime que l'existence d'un lien physique réel entre mes terrains de recherche est pertinente par rapport à mon approche comparative. La comparaison n'en est que plus intéressante puisque l'étude porte sur un seul et même fleuve traversant des villes élaborant des projets d'aménagement assez proches dans leurs objectifs mais s'inscrivant dans des contextes naturels, politiques, sociaux et économiques bien différents. J'ai choisi d'étudier le cas de la ville de Genève. C'est en effet la plus grande ville suisse se situant sur le cours du Rhône et elle montre un intérêt grandissant pour l'aménagement des rives du centre-ville. Genève présente aussi l'intérêt d'avoir reçu en 2000 le prix Wakker<sup>23</sup> pour son projet « Fil du Rhône » qui vise à revaloriser les espaces publics et à rendre à la promenade les abords du fleuve. De plus, d'autres projets ponctuels liés au réaménagement de la Rade de Genève viennent compléter le projet « Fil du Rhône ».

Les deux villes étudiées sont donc très différentes tant d'un point de vue de leur taille, de leur importance à l'échelle suisse, de leur contexte politique que de leur inscription dans le milieu naturel et de leur lien avec le Rhône. Ces différences seront détaillées dans la suite de la thèse. Mais il est important de dire que ce choix est délibéré car il permet de mettre l'accent sur le rôle du contexte local vis-à-vis de l'aménagement d'un même objet naturel.

### **3.3 Sources d'information et techniques de récolte d'information**

Afin de comprendre les processus de revalorisation des rives et le rapport au fleuve dans les villes étudiées, les techniques de récolte des données principales ont été les suivantes : **recherche documentaire, recherche iconographique et entretiens semi-directifs**. Dans ce contexte, j'ai eu recours à de nombreuses sources d'informations qui peuvent être classées en trois grandes catégories : **les documents écrits, les documents visuels et les**

---

<sup>23</sup> Le prix Wakker est décerné chaque année à une commune politique par Patrimoine Suisse. « Doté de 20'000 francs, le prix a un impact surtout symbolique ; l'objectif est de mettre publiquement à l'honneur la qualité d'un travail exemplaire. Au cœur de l'attention figurent aujourd'hui des communes qui poursuivent le développement soigneux de leur agglomération selon des critères contemporains – en favorisant notamment la qualité architecturale des nouvelles constructions, en réservant un traitement respectueux à la substance bâtie historique et en se dotant d'un aménagement local actuel exemplaire ».

Tiré du site web : <http://www.heimatschutz.ch> – dernière consultation le 23.10.14

**entretiens.** À ceci viennent s'ajouter également des remarques personnelles basées sur mes visites sur le terrain. Mais celles-ci ont aidé à la connaissance générale du terrain plutôt qu'à fournir un matériel pour ma recherche. Dans l'analyse à proprement parler, il n'a pas été fait de distinction entre ces catégories puisque celle-ci se veut thématique. J'ai procédé par regroupement des informations récoltées sur un thème particulier indifféremment du type de source (document écrit, visuel ou entretien). Le tableau ci-dessous présente mes techniques de récolte des données ainsi que mes sources d'information en lien avec les questions de recherche qui ont guidé mon travail.

Questions de recherche	Techniques de récolte des données	Sources d'information
Comment a évolué le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve ?	Recherche documentaire Recherche iconographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux existants sur l'histoire du rapport à la nature</li> <li>- Travaux existants sur l'histoire de Genève et du Valais</li> <li>- Cartes anciennes</li> <li>- Peintures, gravures</li> <li>- Affiches</li> <li>- Photographies</li> </ul>
Comment la politique de l'eau est-elle appliquée dans les projets de réaménagement des deux villes étudiées et quels sont les facteurs politiques qui ont amené à repenser les aménagements fluviaux ?	Recherche documentaire Entretiens semi-directifs (acteurs des projets)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases légales en matière d'aménagement de cours d'eau (fédérales, cantonales)</li> <li>- Documents techniques (sur les deux projets)</li> <li>- Débats parlementaires (Genève et Valais)</li> <li>- Retranscriptions d'entretiens</li> <li>- Presse</li> </ul>
Quel est le statut actuel du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?	Recherche documentaire Entretiens semi-directifs (acteurs des projets)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retranscriptions d'entretiens</li> <li>- Plaquettes de présentations des projets</li> <li>- Presse</li> </ul>

**Figure 5 : Tableau des techniques de récolte de données et des sources d'information en fonction des questions de recherches**

Il convient de détailler la manière dont ont été sélectionnées ces différentes sources d'information. Je vais donc les commenter en les mettant en lien avec les deux grands axes de ma recherche : la nature en ville dans une perspective historique et la nature dans la ville contemporaine.

***1. Evolution du statut de la nature en ville dans une perspective historique (deuxième partie de la thèse)***

Ce premier axe de la thèse a pour but de détailler l'évolution du rapport à la nature et d'analyser la place du fleuve en ville dans un contexte historique. Pour mener à bien cette analyse, il a été nécessaire de déterminer un corpus de textes relatifs à l'histoire de l'urbanisme et à l'histoire des villes étudiées. Ce corpus comprend :

- des ouvrages scientifiques concernant l'histoire de l'urbanisme, l'histoire du rapport la nature et l'histoire des aménagements du Rhône à Genève et à Sierre
- des rapports émanant des services d'aménagement urbain des villes concernées
- des plans d'aménagement.

Il a été décidé de ne pas avoir recours directement aux archives car la littérature scientifique existante permet de répondre aux objectifs fixés. Afin d'aller plus loin dans l'analyse et d'illustrer l'évolution du rapport au fleuve dans les deux villes étudiées, ces sources documentaires ont été complétées par des documents visuels anciens (corpus complet en annexe):

- Cartes topographiques anciennes de Genève et de Sierre
- Peinture et gravures du Rhône
- Affiches touristiques du Rhône
- Photographies du Rhône

Ces documents contribuent à mettre en évidence l'évolution urbanistique des études de cas mais ils nous renseignent également sur les représentations que l'on pouvait se faire d'un espace spécifique à une époque donnée. L'objectif est de dégager des grandes tendances dans le rapport à la nature grâce à la littérature scientifique existante et, dans un deuxième temps, de vérifier si ces tendances se retrouvent dans les villes étudiées à l'aide des documents visuels mentionnés ci-dessus. Il faut toutefois préciser qu'il a été nécessaire de

---

procéder à une sélection dans ces documents visuels qui sont nombreux sur une période allant du XVIII<sup>ème</sup> siècle à 1950<sup>24</sup>. Cette sélection a été effectuée comme suit :

Cartes topographiques : en ce qui concerne les cartes topographiques, les travaux de Reynard (2009) ont montré que les cartes Dufour et Siegfried sont les plus détaillées et les plus intéressantes pour l'étude du Rhône. Ce sont donc ces deux cartes qui ont été utilisées dans la partie historique de cette thèse.

Peintures, gravures et photographies du Rhône : il existe une multitude de représentations du Rhône à Genève et en Valais. Pour effectuer une sélection, j'ai utilisé quatre bases de données d'images :

- La base de données du Centre d'iconographie genevoise (CIG). Le CIG abrite les collections iconographiques de la Bibliothèque de Genève (BGE) et des Musées d'art et d'histoire. Cette banque d'images permet une recherche avancée par mots-clés. J'ai utilisé la recherche par « Lieu représenté » avec le mot-clé « Rhône, fleuve » et par « Sujet représenté » avec le mot-clé « fleuve ». Cette requête a donné 421 résultats mélangeant gravures, peintures, cartes postales et photographies.
- La base de données VIATIMAGES. Il s'agit d'une base complexe réunissant des images et des textes extraits de livre de voyages anciens, et des collections iconographiques suisses. Elle a été réalisée dans le cadre du projet VIATICALPES de l'Université de Lausanne et permet de faire des recherches par mots-clés dans un corpus d'images anciennes. Il est possible d'effectuer une recherche par cours d'eau. En sélectionnant le Rhône, on obtient 71 résultats géolocalisés sur son cours, principalement en Valais et à Genève.
- Les bases de données de la médiathèque du Valais. Ces bases de données n'étant pas toutes consultables en ligne, j'ai été aidée par Mme Muriel Borgeat Théler, coordinatrice « Culture, formation, recherche – Rhône » à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne qui connaît bien les ressources de la médiathèque.
- La plateforme [www.notrehistoire.ch](http://www.notrehistoire.ch). Ce projet initié par la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse (FONSART) vise à dresser une

---

<sup>24</sup> Les recherches (Luginbühl, 1992 ; Walter, 1990) montrent que le XVIII<sup>ème</sup> siècle représente une période charnière dans la conception européenne actuelle de la nature. La façon dont les sociétés occidentales se représentent la nature aujourd'hui se construit jusqu'aux années 1950, où les bouleversements écologiques vont venir modifier ce rapport à la nature. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de centrer mon analyse sur une période allant du XVIII<sup>ème</sup> siècle aux années 1950.

fresque en images et en sons de l'histoire de la Suisse romande et participer ainsi à l'illustration d'une histoire sociale et culturelle de la région. Ce sont les internautes qui ouvrent leurs archives personnelles et partagent ainsi avec la communauté les images de la région susceptibles d'intéresser un plus grand nombre. J'ai utilisé cette plateforme pour sélectionner des cartes postales de Genève et du Valais du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

- Deux ouvrages viennent compléter les sources pour le cas de Sierre: *Les peintres en Valais* (Flubacher, 2003) et *Alfred Rehfous (1860-1912), un peintre une oeuvre* (Barde, 2011).

Affiches touristiques: les affiches utilisées dans le cadre de cette thèse ont été sélectionnées dans le catalogue collectif suisse des affiches (CCSA). Cette base de données réunit les affiches présentes dans les catalogues de la Bibliothèque nationale suisse, des bibliothèques universitaires et à vocation patrimoniale des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Nidwald et du Valais, du Musée suisse des transports, de l'Abbaye de St-Maurice et de la Cinémathèque suisse. Le CCSA permet une recherche avancée par mots-clés. J'ai utilisé les mots-clés « Rhône », « Genève », « Valais » (Sierre ne donnant pas de résultat) et ai circonscrit la recherche à une période allant de 1890 à 1950. En ce qui concerne le Rhône en Valais, j'ai également été aidé dans cette recherche par Mme Muriel Borgeat Théler.

Parmi les résultats obtenus en consultant ces différentes bases de données d'images, il a été nécessaire d'opérer une sélection raisonnée afin d'aboutir à un corpus pertinent pour l'analyse. Trois critères communs ont été utilisés pour effectuer un premier tri dans les résultats portant sur les deux études de cas. En premier lieu, j'ai constaté qu'il y avait énormément d'images présentes en plusieurs exemplaires. Je n'ai donc gardé qu'un seul exemplaire d'une image apparaissant plusieurs fois dans les résultats. Ceci est également valable pour des images présentant la même vue, du même auteur mais avec une technique différente (par exemple croquis et peinture). Ceci a permis de réduire considérablement le nombre de résultats. En deuxième lieu, j'ai décidé de ne pas garder de cartes topographiques, de vues aériennes ou de vues panoramiques puisque les cartes anciennes utilisées pour l'analyse de l'évolution des aménagements du Rhône avaient déjà été

---

sélectionnées sur la base des travaux de Reynard (2009)<sup>25</sup>. En troisième lieu, je n'ai sélectionné que des images où le Rhône était clairement visible. Il pouvait se trouver en arrière-plan mais devait être assez visible pour permettre un commentaire sur la façon dont il était représenté.

Ensuite, un deuxième tri a été effectué selon des critères spécifiques aux deux villes étudiées. Pour le cas de Genève, une partie importante des résultats présentait en fait la Rade de Genève et non le Rhône en lui-même. J'ai donc décidé d'éliminer les images représentant le Léman au premier plan. Ensuite, les résultats du premier tri comprenaient encore de nombreuses vues d'un même lieu (La Jonction, St-Jean, le quai du Seujet, le quai des Bergues, etc.). J'ai donc décidé de ne sélectionner que trois images maximum d'un même lieu. Finalement, en ce qui concerne les photographies, j'ai fait le choix de garder des images représentant des activités (bateaux-lavoirs, bains, canoës, moulins, etc.) ou des aménagements (bâtiments, machines, ponts, etc.) puisque ce type d'iconographie permet une reproduction réaliste qui n'est pas forcément garantie dans les peintures, gravures et affiches d'un même lieu.

Pour le cas de Sierre, il faut préciser que dès le départ, étant donné la difficulté à trouver suffisamment d'images présentant le Rhône à Sierre spécifiquement, j'avais dû faire le choix d'élargir la sélection au Rhône en Valais (toujours en appliquant les critères de choix ci-dessus)<sup>26</sup>. Les résultats du premier tri présentaient eux aussi plusieurs représentations d'un même lieu (notamment le pont de Saint-Maurice). Comme pour le cas genevois, j'ai n'ai sélectionné que trois images maximum pour un même lieu. En ce qui concerne les photographies, mes choix se sont basés sur deux critères. Premièrement, j'ai constaté que des photographies de la ville de Sierre existaient en plus grand nombre (par rapport à l'iconographie plus ancienne). J'ai donc décidé de sélectionner des photographies présentant les aménagements de la ville de Sierre spécifiquement. Et deuxièmement, l'iconographie plus ancienne ne comprenant pas de représentations des inondations de la plaine, j'ai choisi de sélectionner des photographies permettant de se rendre compte des crues successives du Rhône à différentes époques.

---

<sup>25</sup> Voir ci-dessus, p.79

<sup>26</sup> Etant donné que les images sélectionnées pour Sierre se répartissent sur l'ensemble du Valais, une carte présentant leur localisation géographique est disponible en annexe (Annexe 3). Ce travail de localisation n'a pas été effectué pour le corpus iconographique genevois puisque les images se situent toutes en ville de Genève.

Au final, le corpus complet des documents visuels sélectionnés comprend 64 images. Il est présenté en annexe<sup>27</sup>. Seule une partie de ces documents visuels sont présentés et discutés dans la troisième partie de la thèse. Il s'agit d'images que je considère comme représentatives des tendances identifiées dans l'ensemble du corpus. Cette sélection ne prétend pas être exhaustive et ne peut garantir l'absence d'une certaine subjectivité dans les choix effectués mais elle permet néanmoins de mettre en évidence les liens entre l'histoire du rapport à la nature et mes études de cas.

## ***2. La nature dans la ville contemporaine (troisième partie de la thèse)***

Ce deuxième axe de la thèse, portant sur la place de la nature dans la ville à travers l'exemple des fleuves, a pour but de détailler les deux projets d'aménagement étudiés, de comprendre comment la politique de l'eau y est appliquée et de questionner le statut du fleuve dans les projets d'aménagement, ceci dans l'optique d'identifier les facteurs ayant conduit au processus de revalorisation des rives du Rhône. Pour ce faire, une importante recherche documentaire a été effectuée et plusieurs types de documents écrits ont été analysés<sup>28</sup>:

- Bases légales en matière d'aménagement de cours d'eau (fédérales et cantonales)
- Documents techniques
- Plaquettes de présentation des projets
- Débats parlementaires
- Articles de presse

À cette recherche documentaire viennent s'ajouter des entretiens semi-directifs menés avec des acteurs-clés des deux projets.

Il est nécessaire de décrire ces différentes sources d'information et de dire comment elles ont été analysées.

Bases légales : j'ai utilisé la législation en vigueur relative à l'aménagement de cours d'eau<sup>29</sup>. Au niveau fédéral, il s'agit de la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE), de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Au niveau cantonal genevois, il s'agit de la Loi sur les

---

<sup>27</sup> Voir la « Base de données de images », Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>28</sup> Voir le Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>29</sup> Voir le Tableau des bases légales étudiées, Tableau des sources, Annexe n°2.

---

eaux (1961), de la Loi modifiant la loi sur les eaux (2013) et de la Loi sur la protection générale des rives du Rhône (1989). Au niveau cantonal valaisan, il s'agit de la Loi sur l'aménagement des cours d'eau (2007), de la Loi cantonale sur la protection des eaux (2013) et de la Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (1990). Les règlements et ordonnances d'application ont également été consultés.

Ces bases légales m'ont permis de comprendre l'application de la politique de l'eau en Suisse mais ont également été analysées afin d'identifier les facteurs ayant conduit au processus de réaménagement de rives constaté dans les deux cas d'études.

Documents techniques : Il s'agit des outils de planification relatifs à l'aménagement du Rhône dans les deux villes étudiées : cartes, plans, schémas, rapports<sup>30</sup>. À Genève, il s'agit du Plan directeur cantonal, des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et du Plan directeur communal. A Sierre, il s'agit du Plan directeur cantonal, du Plan sectoriel du Rhône, du Plan d'aménagement du Rhône, du Concept de développement de la plaine (CDP), du Plan sectoriel du Rhône (secteurs Leuk-Sierre et Sierre-Grône), de la Mesure prioritaire Sierre-Chippis.

Plaquettes de présentation : Il s'agit de tous les documents présentant les deux projets d'aménagement du Rhône. Comme ils sont destinés à un public non spécialiste, ils sont intéressants dans la mesure où ils mettent en évidence les points jugés centraux et présentent des synthèses simples et concises. En plus de ces documents présentant spécifiquement les projets d'aménagement, j'ai aussi consulté d'autres documents disponibles « en ligne ». Il s'agit de document du type schémas ou organigrammes permettant de mettre en évidence les acteurs impliqués dans la conception des projets et d'en comprendre le fonctionnement intrinsèque. Ces documents ont été trouvés sur les différents sites internet des administrations (communales, cantonales, fédérales) mais également sur les sites des groupes d'intérêts impliqués. Ils ont permis de faire une cartographie des acteurs en présence et de déterminer quels étaient les acteurs-clés qu'il pouvait être intéressant d'interviewer.

Débats parlementaires : Il s'agit des archives des débats parlementaires genevois et valaisans faisant mention de l'aménagement des rives du Rhône (corpus complet en

---

<sup>30</sup> Les références de ces documents techniques figurent en bibliographie.

annexe<sup>31</sup>). Ces débats ont fait l'objet d'une analyse à part entière. Afin de trouver les débats relatifs à l'aménagement du Rhône à Genève et à Sierre, j'ai tout d'abord effectué une recherche thématique sur les sites internet des parlements genevois et valaisan<sup>32</sup>. Les deux cantons ont numérisé et mis en ligne l'ensemble de débats parlementaires, depuis 1839 pour le Valais et depuis 1993 pour Genève (les débats parlementaires genevois depuis 1828 sont également consultables aux Archives d'Etat). J'ai procédé par combinaisons de mots-clés liés aux deux projets: « Rhône », « fleuve », « aménagements », « rives », « quais », « Fil du Rhône », « Sous-Géronde », « Sierre ». J'ai également limité la recherche à la période allant de 1995 à 2012 puisque c'est à partir de 1995 qu'on commence à voir se développer les préoccupations en matière de réaménagement des rives. Pour le Valais, j'ai également consulté quelques archives plus anciennes (années 80) lorsqu'il en était fait mention dans les documents sélectionnés. Pour Genève, étant donné l'importance de la Ville dans le canton, j'ai également consulté le mémorial des séances du conseil municipal<sup>33</sup>. Toutes les séances depuis 1842 ont été numérisées et mises en ligne. Il est également possible de faire une recherche par mots-clés, j'ai donc procédé de la même manière. Parmi les résultats obtenus, je n'ai gardé que ceux faisant explicitement référence aux projets étudiés ainsi que ceux faisant mention pour la première fois du réaménagement des rives du Rhône.

Articles de presse : Il s'agit d'articles de presse portant sur les projets d'aménagement de Sierre et Genève ou, plus généralement, sur l'aménagement du Rhône dans les deux cantons. Pour réunir un corpus d'articles sur ces thématiques<sup>34</sup>, j'ai utilisé deux bases de données. J'ai eu recours à la base LexisNexis<sup>35</sup> qui permet, entre autres, de faire des recherches dans les archives des quotidiens suisses romands suivants : 24 Heures, Le Matin, Le Temps et la Tribune de Genève ainsi que dans les brèves de l'ATS. Pour compléter ces sources, j'ai également consulté la base de données des archives (de 1904 à 2011) du quotidien le Nouvelliste<sup>36</sup>. J'ai effectué des recherches par combinaisons de mots-clés « Rhône », « fleuve », « aménagements », « Sierre », « Genève », « fil du Rhône », « Géronde », « correction » en me limitant à la période allant de 2006 à 2012. À

---

<sup>31</sup> Voir Mémoires des débats parlementaires genevois et valaisan, Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>32</sup> <http://www.vs.ch/parlement> et <http://www.geneve.ch/grandconseil>

<sup>33</sup> <http://www.ville-ge.ch/archivesenligne/>

<sup>34</sup> Pour le corpus complet, voir la Base de données des articles de presse, Annexe n°2.

<sup>35</sup> <http://www.lexisnexis.com>

<sup>36</sup> [http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/ODE/NVE\\_FR/](http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/ODE/NVE_FR/)

---

ceci vient s'ajouter également la publication « Rhône.vs », qui est un bulletin d'information sur la troisième correction du Rhône en Valais.

Entretiens : Afin de compléter cette recherche documentaire, une dizaine d'entretiens de type semi-directifs ont été menés avec des acteurs-clés des projets<sup>37</sup>. Il s'agit des architectes responsables des projets, de représentants des services cantonaux d'aménagement, d'ingénieurs, de politiciens et d'une représentante du WWF. Ces entretiens étaient conduits sur la base d'une grille d'entretien thématique. Cette grille est découpée en thèmes et sous-thèmes puis en questions et mots-clés<sup>38</sup> basés sur mes questions et hypothèses de recherche. Ensuite, en fonction des personnes interviewées, des compléments ont été ajoutés. Il y a donc une architecture commune à tous les entretiens mais celle-ci est complétée par des questions spécifiques liées à la fonction ou aux compétences des interviewés. L'objectif principal de ces entretiens était de comprendre le statut du fleuve dans le projet d'aménagement et l'influence qu'il pouvait avoir dans la politique d'aménagement. Toutefois, de nombreuses questions contextuelles étaient également posées afin d'approfondir mes connaissances globales des projets. Tous les entretiens ont été enregistrés<sup>39</sup> et ont ensuite été retranscrits dans leur intégralité afin de pouvoir par la suite procéder à l'analyse de contenu. Ils ont duré en moyenne 1h30<sup>40</sup> et avaient lieu en grande majorité dans le bureau des personnes interviewées. Deux entretiens ont toutefois pris une forme un peu différente puisqu'ils ont été réalisés à l'issue d'une conférence publique lors de laquelle les deux acteurs intervenaient. Les entretiens effectués à la suite de ces conférences ont été beaucoup plus courts étant donné que la conférence avait déjà permis de répondre à de nombreuses questions. Les conférences ont également été retranscrites.

Les entretiens viennent donc compléter la recherche documentaire. Cependant, il est important de préciser ici que j'ai fait le choix de m'intéresser à la mise sur pied des projets et non pas à leur réception par la population. J'ai donc mené des entretiens uniquement avec des personnes impliquées dans la conception des projets : des personnes provenant de l'administration, des bureaux d'architectes, du monde politique ou des groupements

---

<sup>37</sup> Voir Listing des entretiens et prises d'informations dans le Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>38</sup> Voir la Grille d'entretien, Annexe n°3.

<sup>39</sup> A l'exception d'un seul, l'interviewé n'ayant pas accepté d'être enregistré. Des notes manuscrites ont donc été prises durant l'entretien.

<sup>40</sup> Le plus court étant de 40mn et le plus long d'un peu plus de deux heures.

d'intérêts consultés. La population a également été informée de ces projets à un degré plus ou moins important mais le but n'était pas d'étudier un processus participatif. Mon point de départ est de comprendre le processus de revalorisation des rives urbaines de fleuve et donc de comprendre les mécanismes déclencheurs à l'origine des projets étudiés. C'est pourquoi il m'a semblé pertinent de me limiter aux acteurs-clés de la mise sur pied des aménagements plutôt que d'élargir à la population.

Ces différents documents écrits ainsi que les entretiens m'ont permis, dans un premier temps, de détailler les deux projets et d'identifier les acteurs impliqués. Dans un deuxième temps, ils ont été analysés pour comprendre l'application, sur un plan formel et informel, de la politique de l'eau dans les deux études de cas et le statut donné au fleuve.

### **3.4 Méthodes d'analyse**

En ce qui concerne les documents écrits (retranscriptions d'entretiens incluses), la méthode utilisée consiste en une analyse de contenu de toutes les sources d'information sans distinction de catégories. Grâce aux objectifs et hypothèses issus de mon positionnement théorique, des thématiques ont été dégagées dans l'optique d'effectuer une analyse thématique permettant de mettre en évidence des représentations (Quivy et Van Campenhoudt, 1995). Cette méthode comprend trois étapes : une lecture de l'ensemble du matériau permettant l'élaboration d'une grille d'analyse qualitative, un codage systématique des données et une validation (ou non) des hypothèses de recherche. Ces étapes ont été effectuées pour tous les documents écrits et retranscriptions d'entretien. Ils ont été lus au fur et à mesure qu'ils étaient récoltés afin de pouvoir nourrir les entretiens suivants ainsi que les notes personnelles qui étaient faites en lien avec la problématique de la thèse. À l'issue de la recherche de terrain, une grille d'analyse et un codage systématique ont été faits en fonction des thématiques choisies et des liens avec le cadre théorique de la recherche<sup>41</sup>. Enfin, l'analyse thématique a été faite, d'abord pour chaque cas d'étude puis en les comparants.

En ce qui concerne les documents visuels, je me suis basée sur les travaux de Laurent Gerverau qui propose une approche de l'analyse d'image combinant histoire de l'art, sémiologie et histoire. En effet, pour Gerverau (1996), l'historien de l'art sera porté

---

<sup>41</sup> Voir la Grille d'analyse des documents écrits et Système de codage, Annexe n°5 et 6.

---

instinctivement à s'intéresser au style du document, le sémiologue au sens de l'image et l'historien au contexte de production de l'objet. En se basant sur ces trois approches d'interprétation de l'image, Gerverau développe une grille d'analyse rassemblant les préoccupations de chacun de ces spécialistes. Cette grille comprend trois étapes : la description, l'évocation du contexte et l'interprétation. De manière schématique, l'étape de la description se rapproche des méthodes de l'historien de l'art, l'étape de l'évocation du contexte de celles de l'historien et l'étape de l'interprétation de celles du sémiologue. La première étape, la description, permet de donner une assise factuelle à l'analyse (Gervereau, 1996). Il s'agit de détailler la technique, la stylistique, et la thématique de l'image. La deuxième étape, l'étude du contexte, permet d'éviter les contresens (Gervereau, 1996). Ici il s'agit de prendre en compte le contexte « en amont » (contexte général de la société dans laquelle vit l'auteur) et le contexte « en aval » (diffusion et réception de l'image à travers le temps). La troisième étape, l'interprétation, permet d'élaborer des hypothèses. Elle nécessite la prise en compte des significations (initiales et ultérieures, soit l'analyse de l'auteur et l'analyse postérieure) et l'élaboration d'un bilan personnel (Gerverau, 1996).

C'est donc sur cette grille d'analyse d'image que je me suis appuyée pour analyser les documents visuels. Les résultats discutés dans la troisième partie de la thèse ne reprennent pas toutes les informations mentionnées ci-dessus mais présentent un condensé utile pour appuyer mon propos. La grille d'analyse des images est disponible en annexe<sup>42</sup>.

Il faut également préciser que seules les images de la troisième partie de cette thèse ont fait l'objet d'une analyse de ce type. Les images présentes dans les autres parties de la thèse sont utilisées à titre illustratif.

---

<sup>42</sup> Voir la Grille d'analyse des images, Annexe n°4.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **III. LA NATURE EN VILLE DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE**

La question centrale à laquelle cette partie cherche à répondre est la suivante: *Comment a évolué le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve ?* L'hypothèse que j'avance, basée sur la discussion théorique concernant le concept de nature<sup>43</sup>, consiste à dire que, *dans l'histoire, on identifie des régimes urbains de la nature qui évoluent au fil du temps et qui peuvent être mis en lien avec les transformations du rapport à l'eau dans les villes étudiées.* J'estime que les représentations du fleuve diffèrent au niveau local et qu'elles influencent aujourd'hui les projets d'aménagement de fleuve en ville.

Afin de répondre à cette question, cette partie est divisée en six chapitres. Le premier vise à présenter l'évolution du rapport à la nature en Europe depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle en. En parallèle à cet historique de la nature en ville, ce chapitre montre également comment le rapport à l'eau et a évolué en milieu urbain et comment la question de l'appréhension du risque naturel joue également un rôle dans les transformations du rapport aux fleuves. Le deuxième et le troisième chapitre proposent une étude du cas valaisan. Le quatrième et le cinquième chapitre concernent, eux, le cas genevois. Ils visent d'une part à montrer comment la physionomie du fleuve et les aménagements des rives se sont transformés et d'autre part comment le rapport entre les riverains et le Rhône a changé au cours du temps. Il mettent notamment en évidence des logiques d'urbanisation très différentes vis-à-vis du fleuve. Le dernier chapitre souligne les apports de l'histoire pour l'étude de projets d'aménagement de fleuve en ville.

## 1. LE RAPPORT A LA NATURE: CONTEXTE EUROPEEN

Le but de ce chapitre est de présenter un historique du rapport à la nature en ville en mettant en lumière des pratiques, des représentations et des savoirs relatifs à la nature avec un accent particulier posé sur le rapport à l'eau. Pour ce faire, je m'appuie sur des résultats de recherches en histoire portant sur une période allant du XVIII<sup>ème</sup> siècle au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. L'analyse montre que l'on peut identifier, dans l'histoire, des régimes urbains de la nature qui conditionnent la relation de la ville au fleuve.

---

<sup>43</sup> Voir le chapitre 1 de la première partie, p. 19 et suivantes.

## 1.1 Introduction

Si aujourd'hui les parcs, promenades et autres espaces verts sont largement présents et valorisés au sein des villes, il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, les recherches (Delort et Walter, 2001 ; Luginbühl, 1992 ; McNeill, 2010 ; Walter, 1990) montrent que, si la nature a toujours été intégrée d'une manière ou d'une autre au développement des villes, la façon dont on l'appréhende a largement varié au cours du temps. L'intégration des êtres humains aux écosystèmes est un acquis récent (Walter, 1990). Notre rapport actuel à l'environnement est donc bien différent de celui du XVIII<sup>ème</sup> ou du XIX<sup>ème</sup> siècle. À chaque époque, comme à chaque société correspond un modèle de rapport à la nature. Dans une perspective à long terme, « *l'enchaînement des faits, des images et des savoirs de nature procède de l'hypothèse que l'histoire s'élabore comme une succession de lenteurs et d'accélération, de moments d'intense production conceptuelle ou d'une effervescente transformation de l'environnement naturel, suivis de phase d'accalmie ou d'hésitations* » (Luginbühl, 1992 : 11). Pour comprendre la façon dont on conçoit la nature aujourd'hui, et plus particulièrement la façon dont est conçue l'intégration de la nature dans la ville, il convient de mettre en évidence les évolutions majeures de ce rapport à l'environnement, les phases d'apparition de nouveaux regards sur la nature ou, comme le propose Luginbühl, des périodes de convergences ou de divergence des divers courants de pensée producteurs de techniques, de représentations et de sciences du « milieu naturel ». Ces grandes évolutions peuvent être vues comme différentes ontologies de la nature ou, en d'autres termes, comme différents régimes urbains de la nature. Dans cette évolution du rapport à la nature, je souhaite mettre en évidence les transformations de la relation ville-fleuve. Le rapport à l'eau est en effet un aspect particulier de la conception de la nature et il convient de comprendre comment il a évolué au fil du temps afin de voir si l'on peut tirer des similitudes entre ces régimes urbains de la nature et le statut du fleuve en ville.

Ce chapitre se base sur des résultats de recherches en histoire et est structuré par trois approches historiques du rapport à la nature. Je commence par dresser un bref parcours de l'histoire de l'environnement sur la base de travaux récents issus de l'approche éco-historique. Dans un deuxième temps, je traite de la question plus spécifique de l'histoire de la nature en ville en focalisant plus particulièrement sur le lien entre la ville et l'eau. Finalement, je complète ce parcours historique en présentant la question de l'appréhension des catastrophes naturelles et son évolution au cours du temps. Cette dernière approche est

intéressante car elle permet d'approfondir un aspect complexe du rapport à l'eau, le risque, en focalisant sur la problématique des inondations et de leurs représentations par les sociétés dans l'histoire. Ce parcours historique se centre sur l'histoire récente, depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, car c'est à partir de ce moment que va réellement commencer à se forger la conception européenne actuelle de la nature et c'est aussi l'apogée de l'urbanisme classique en Europe.

Avant de passer à cet historique, il est important d'amener quelques définitions des termes que j'emploierai tout au long de cette partie et de clarifier ce qui s'y rattache.

### **1.1.2 Pratiques**

Sous la dénomination « pratiques », j'entends toutes les actions individuelles ou collectives inscrites dans un contexte socio-économique. Autrement dit, l'apparition, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, de la baignade dans certaines villes traversées par un fleuve ou un lac mis en rapport avec un nouveau contexte socio-économique représente dans cette recherche une nouvelle « pratique ». Sous cette appellation peuvent aussi être regroupées les décisions d'ordre politique ou juridique. En géographie, il est d'usage de parler de pratiques spatiales définies comme étant un « *ensemble de comportements d'un opérateur en relation avec un espace qui constitue pour lui un contexte* » (Staszak, 2003a : 740). Dans cette thèse, le terme « pratiques » est entendu dans ce sens. Il renvoie à une relation à l'espace et à un mode de vie car une pratique a une dimension sociétale. « *Conçue comme l'action d'un sujet, elle résulte de choix plus ou moins conscients, qu'on peut considérer comme sociologiquement déterminés (par un habitus par exemple) et qui s'expriment par un comportement* » (Staszak, 2003a : 741). Mais la géographie culturelle stipule qu'on ne peut pas comprendre une pratique, individuelle ou collective, sans concevoir le sens qui lui est donné et sans saisir l'ensemble des valeurs culturelles et sociales qui la dominent. C'est pourquoi il est important de mettre en parallèle les diverses pratiques de la nature en ville et les représentations qui y sont rattachées.

### **1.1.3 Représentations**

Le terme « représentations » quant à lui doit être défini, car il est souvent employé de façon ambiguë dans le champ des sciences humaines. Pour expliciter le plus simplement possible la notion de représentation spatiale, nous pouvons dire que c'est une « *construction mentale ou/et objectale figurant un espace géographique* » (Staszak,

2003b : 792). La représentation objectale pouvant être fixée sur différents supports tels que des images (peinture ou photographie de paysage) mais aussi des cartes, des graphiques, etc. C'est ce type de représentations que je retiens dans cette recherche. Les représentations mentales, elles, sont subjectives au sens où « *elles permettent à un sujet de se représenter un espace en le rendant présent à la conscience* » (Staszak, 2003b : 792).

Pour Debarbieux (1998) la représentation est « *le processus par lequel sont produites des formes, concrètes ou idéelles, dotées d'une existence propre, mais qui réfèrent toujours à un autre objet ou à un autre phénomène relevant d'un autre ordre de réalité* ». Alors que l'image est « *un produit de la représentation* », c'est « *la représentation qu'une personne ou un groupe se fait d'un phénomène* ». Debarbieux explique aussi qu'une carte, une peinture figurative ou une photographie ont toutes une existence bien réelle et des règles propres de production et de constitution mais toutes réfèrent à un phénomène d'une autre nature : l'espace, le paysage, le lieu. Ce phénomène auquel la représentation réfère peut appartenir à ce que l'on appelle la réalité matérielle (Debarbieux, 1998). Mais la représentation peut aussi renvoyer au possible, au souhaitable, à une conception idéale ou abstraite du réel, voire même à des recompositions irréalistes d'éléments réels (André cité par Debarbieux, 1998). On comprend donc que la représentation renvoie directement à la relation que les hommes établissent avec leur environnement.

Dans l'historique qui suit, je rassemble sous le terme de « représentations » la production d'images de la nature dans la littérature, les arts, les sciences ou les récits de voyage.

#### **1.1.4 Savoirs**

Sous cette dénomination, je regroupe les différentes publications/courants scientifiques notables parus au fil du temps en matière de nature et d'environnement. Des publications qui ont pu faire évoluer le concept nature et qui ont contribué à l'apparition de nouvelles représentations et pratiques de la nature en milieu urbain. Il est évident que cette troisième catégorie est clairement liée aux deux premières. « *La possession d'un savoir adéquat, quels que soient la nature et le niveau de celui-ci, est la condition d'une activité. À cet égard, savoir signifie connaître de façon à agir, et désigne l'aptitude d'une connaissance à fonder une pratique ou à permettre une opération quelconque* » (Ferrier, 2003 : 815). L'usage du terme implique une valeur subjective. Ainsi, une publication scientifique exprime un regard sur une thématique et donc une représentation particulière de cette

dernière. Elle peut également justifier certaines pratiques nouvelles. Il est donc important de comprendre que ces trois termes sont intimement liés. Une représentation entraîne une production de savoir ainsi que des pratiques spécifiques et vice versa. Il est nécessaire de garder en mémoire cette spécificité qui nous permet de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution de la nature en ville.

## **1.2 Histoire de l'environnement**

Les recherches de Delort et Walter (2001) ont montré qu'en histoire, la redécouverte de l'historicité de la nature est récente. En effet, ce n'est que depuis les années 1960-1970 que les sociétés occidentales se sont mises à se penser en tant « qu'écosystèmes » (Delort et Walter, 2001) et ce n'est qu'à partir de cette période que s'est constitué le champ de l'histoire de l'environnement ou éco-histoire. L'approche éco-historique a donc pour ambition de « *coordonner les connaissances actuelles pour étudier l'environnement dans le passé* » (Delort et Walter, 2001 : 23). L'histoire de l'environnement peut être définie comme « *l'étude des relations des hommes à la nature à travers les interactions entre les sociétés passées et le monde non-humain* »<sup>44</sup> (Worster cité par Pfister, 2009 : 18) ou, en d'autres termes comme « *l'histoire des interactions entre l'homme et le reste de la nature* » (McNeill, 2003 : 6). L'histoire de l'environnement permet donc d'identifier des grandes tendances dans le rapport à l'environnement dans le sens où elle représente la discipline qui s'intéresse à la dualité entre les processus reconstitués au niveau physique et leur interprétation au niveau symbolique par l'homme en tant qu'être biophysique et culturel (Pfister, 2007). Dans ce champ, McNeill identifie trois courants thématiques : l'histoire matérielle ou physique de l'environnement, l'histoire culturelle de l'environnement et l'histoire politique de l'environnement (McNeill, 2003). C'est ce deuxième courant qui est particulièrement pertinent dans le cadre de cette thèse car il renvoie à la façon dont les processus naturels sont perçus et thématiques et s'intéresse à des visions du monde et des modèles d'interprétation, déterminés par la culture, prédominants dans l'histoire (Pfister, 2007). Ce chapitre, ainsi que les deux suivants, se basent donc sur des recherches qui s'inscrivent dans ce champ et se focalisent sur l'Europe.

---

<sup>44</sup> Traduction littérale de « *the study of humans' relationship to nature through the analyses of the interactions between past society and the nonhuman world* ».

### 1.2.1 Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle

Les recherches (Acot, 1988, Walter, 1990; Robic, 1992 ; Delort et Walter, 2001) montrent que, pendant longtemps, les Européens ont considéré la nature comme un espace potentiellement dangereux. Durant l'Antiquité et le Moyen-âge, les sociétés se méfiaient et craignaient cette nature qualifiée de sauvage. La magie, le merveilleux et la superstition engendraient cette méfiance envers les forces de la nature qui est considérée comme « *indépendante, puissante, dominatrice qui peut être méchante ou secourable de qui l'on dépend et sur laquelle on ne peut avoir de prise sans l'aide d'une autre force magique* » (Delort et Walter, 2001 : 54). Les montagnes, les forêts ou les territoires de l'eau étaient des lieux que l'on devait parfois traverser mais uniquement par nécessité en étant en permanence conscient d'un potentiel danger. La nature est l'œuvre de Dieu ou des Dieux et ne peut être maîtrisée. Ainsi se développe tout un folklore autour de la nature ; monstres marins, fées des bois ou géants dans les montagnes (Delort et Walter, 2001).

C'est avec la pensée grecque que le rapport à l'environnement change et se structure peu à peu. Les penseurs grecs développent une pensée logique basée sur l'observation des faits et de la nature. Ils vont chercher à appréhender de manière rationnelle l'environnement qui les entoure.

Dès le Moyen-Âge, ce nouveau rapport à la nature évolue. Les sociétés continuent à voir dans la nature un reflet de Dieu et sa création mais les hommes, en tant qu'individu, peuvent aussi « *agir sur elle, la regarder, l'analyser, la penser* » (Delort et Walter, 2001 : 73). Avec le XVI<sup>ème</sup> siècle, grâce à l'intérêt croissant porté à l'observation de la nature, les recherches mettent en évidence un mouvement général allant vers « l'action » sur le milieu. Le développement des voyages et les grandes découvertes du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle contribuent au mouvement de désacralisation de la nature. Le déterminisme devient central dans le rapport à l'environnement. L'aménagement de l'espace et par conséquent de la nature s'intensifie. On constate un « *développement des opérations d'aménagement des milieux et des mesures étatiques visant à contrôler l'usage des ressources naturelles* » (Luginbühl, 1992 : 14). Selon Luginbühl, on peut distinguer trois grands courants de pensées qui vont se développer durant cette période allant de la Renaissance au XVIII<sup>ème</sup> siècle qui conditionnent un renouveau du rapport à la nature. Le premier considère la nature comme une « ressource » que l'on peut utiliser et consommer : l'utilitarisme. Le second attribue à l'environnement des qualités esthétiques qu'il est nécessaire de

valoriser : l'esthétisme. Et le dernier pense la nature en termes de salubrité, autrement dit une prédominance de l'hygiène : l'hygiénisme.

Ces savoirs vont guider les pratiques et les représentations des sociétés durant ces deux siècles jusqu'à un apogée vers le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui aboutit à un réel changement de conception de la nature.

### ***1.2.2 Le XVIIIème siècle : une nouvelle façon de concevoir la nature***

#### ***Des préoccupations de nature utilitaire***

Avec le Siècle des Lumières, les conceptions de la nature évoluent profondément. Les sciences naturelles se constituent de manière plus solide et s'attèlent à observer et à comprendre la nature pour en dégager des lois. Ces interprétations scientifiques des phénomènes naturels se dissocient des interprétations divines dominantes jusqu'au début du XVIII<sup>ème</sup> (Pfister, 2002). Les scientifiques cherchent aussi à déterminer de nouveaux modes d'exploitation des ressources naturelles qui soient basés sur la rationalité et non plus sur les croyances. L'observation scientifique et rationnelle de la nature doit ainsi être corrélée à l'organisation de la société (Luginbühl, 1992). Il s'agit de dégager des lois universelles par l'observation de la nature pour les appliquer à l'organisation sociale. C'est dans cette philosophie des Lumières, basée sur la raison, que s'inscrit J.J. Rousseau dont la pensée, fondée sur le modèle de la nature, marquera le siècle.

Mais cette classification scientifique de la nature doit aussi permettre de maîtriser le milieu. Les scientifiques doivent observer, décrire et classer les objets naturels afin d'identifier les meilleures façons de les utiliser et de les exploiter. La nature devient donc un objet à comprendre et à connaître en utilisant toutes les connaissances en développement à cette époque, dont les mathématiques que la méthode expérimentale inaugurée au siècle précédent par Descartes, Galilée puis Newton.

#### ***Des préoccupations de nature esthétique***

Parallèlement à ces préoccupations centrées sur la rationalité, l'idée que l'on puisse aussi jouir du spectacle de la nature se fait une place dans la société. De plus en plus, d'abord chez les voyageurs qui vont initier cette pratique puis dans la société tout entière, on apprécie la contemplation des beaux paysages. Selon Luginbühl (1992), ceci est en premier lieu lié à l'idée que la nature est l'expression directe d'une organisation supérieure

divine. « *L'esthétique de la nature est vue comme un idéal car représentative d'une organisation parfaite de l'univers* » (Luginbühl, 1992 : 16).

Les récits de voyage ont joué un rôle prédominant dans la diffusion de l'esthétisme puisqu'ils donnent des descriptions de paysage très précises, parfois enjolivées, et des commentaires personnels sur la beauté des territoires qu'ils parcourent. Du côté des scientifiques, la perspective est la même. Nous avons vu que c'est l'époque où les sciences naturelles commencent à s'intéresser aux relations entre les êtres vivants et donc aux formes d'organisation du vivant. Autrement dit ce sont les débuts de la systématique qui se base au départ sur la constatation que la nature correspond à un ordre supérieur, à une organisation parfaite.

Mais la nature est également mise en scène dans les jardins, qui restent privés pour l'instant et réservés à l'aristocratie. L'art des jardins naît en France au XVI<sup>ème</sup> siècle avec cette idée de régularité dans l'aménagement inspirée de la perspective italienne (Luginbühl, 1992 : 16). Celle-ci atteint son apogée avec l'âge classique et provoque des conséquences visibles dans le paysage : des villes à l'urbanisme géométrique, des campagnes cultivées et délimitées et surtout des jardins parfaitement symétriques. Il faut attendre le XVIII<sup>ème</sup> siècle pour rompre avec cette conception rationaliste et voir arriver les jardins ou parcs paysagers « *faits de courbes et de mouvement de terrain éliminant la ligne droite et l'angle, que les concepteurs refusent en se réclamant d'une conformité avec les formes observées dans les paysages* » (Luginbühl, 1992 : 16). Ces parcs paysagers donnent lieu à une nouvelle valorisation esthétique de la nature qui est en totale rupture avec la conception ancienne de l'environnement.

#### ***Des préoccupations de nature hygiénique***

Cette valorisation esthétique de la nature conduit aussi à mettre en évidence un rapport nouveau entre les sociétés et leur environnement. Progressivement, la présence de l'homme est vue comme perturbatrice de l'équilibre écologique. Comme nous le verrons plus loin, les scientifiques comprennent peu à peu que les interventions des sociétés sur leur environnement conduisent à la transformer. Les scientifiques comprennent que les pollutions, notamment des eaux, contribuent par exemple à la propagation de nombreuses maladies. « *C'est un authentique indice de comportement attentif aux phénomènes de dégradation, sans que la perception de la relation perturbée débouche sur une mise en*

*rapport étroit des gestes quotidiens d'hygiène avec un discours naturaliste de type scientifique* » (Walter, 1990). Le souci d'hygiène, peu présent jusqu'alors, se fait de plus en plus fréquent. Ce n'est, par exemple, qu'à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle que se développent les lieux d'aisance. L'hygiénisme du XVIII<sup>ème</sup> siècle doit être corrélé aux développements des connaissances dans les domaines de la médecine et des sciences de la vie mais aussi aux progrès techniques notamment en matière de gestion de l'eau<sup>45</sup>.

### ***Le tournant de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle***

Le grand tournant va s'effectuer vers la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la découverte de la montagne. Les recherches montrent que les paysages suisses ont tenu un rôle important dans ce revirement (Debarbieux & Rudaz, 2010 ; Walter, 1990). La nature sauvage telle que le paysage alpin, crainte auparavant, est idéalisée. La montagne est « inventée » par les écrivains et philosophes de l'époque et la subjectivité du regard devient une composante indispensable de la compréhension de la nature (Debarbieux & Rudaz, 2010). La nature sauvage est célébrée, elle devient pittoresque et attrayante comme le laissent déjà transparaître les textes de Jean-Jacques Rousseau. Il est également intéressant de noter que cette découverte de la montagne s'accompagne d'une découverte de la forêt, spécialement en Suisse. « *La couverture boisée des régions élevées donne sa spécificité au paysage helvétique. La mise en relation des deux mondes mystérieux – l'alpe et le bois – apparaît clairement chez de nombreux écrivains romantiques tels qu'Albert de Haller.* » (Walter, 1990: 41). Des comparaisons mettant en avant les similitudes entre l'organisation sociale et l'organisation naturelle sont faites. « *C'est en effet de l'évaluation du territoire et d'une vision associant le désordre apparent des espaces de nature à la condition sociale et économique des populations résidentes que naît l'idée d'une corrélation entre l'insalubrité et la laideur de la nature et celle de la société* » (Luginbühl, 1992 : 20). De nombreux récits tentent de faire coïncider espace physique et espace social.

La fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle correspond donc à un rapprochement des courants conceptuels relatifs à la nature et à la culture. « *Il semble que la pensée du couple nature-société qui s'ébauche à ce moment d'une manière globale se structure dans une opposition entre cette perception du réel – c'est à dire du désordre – et ce que l'observation scientifique des lois de la nature permet soit d'espérer, soit, plus exactement, d'estimer comme davantage*

---

<sup>45</sup> Nous reviendrons sur ce point au chapitre suivant consacré à l'histoire du rapport à la nature en ville.

*conforme à la raison. Puisque la nature est, d'une manière théorique, fondamentalement ordonnée, la raison impose au social qui lui est associé, d'être organisé : à la rationalité des lois de nature doit répondre, effectivement, celle de la société* » (Luginbühl, 1992 : 21). Cette nouvelle vision conceptuelle du couple nature-société représente un profond changement dans l'attitude des sociétés européennes face à leur environnement et à leur organisation sociale. En résumé, il est possible de dire que, durant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les courants utilitariste, esthétique et hygiéniste dont nous avons parlé convergent pour ne former plus qu'un tout applicable tant dans le domaine politique, social que culturel.

On constate donc que le XVIII<sup>ème</sup> siècle, siècle déterminant d'un réel tournant dans la manière de concevoir la nature, est particulièrement empreint d'une double tendance à la fois esthétique et utilitariste. Esthétique par le fait que les sociétés humaines apprennent à jouir du paysage, de son harmonie et de ses lois et « découvrent » de nouveaux espaces considérés jusqu'alors comme parfaitement inintéressants et dangereux tels que les montagnes ou les forêts. Mais également, et surtout utilitariste, dans cette volonté de contrôler la nature afin de l'utiliser pour le profit des sociétés. Ces deux facettes du rapport à la nature préfigurent plusieurs changements profonds que connaîtra la société européenne aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Ainsi, comme le note François Walter (1990), « *le rapport à l'environnement que connaît l'ancien régime finissant est fortement utilitariste et dominateur même si les élans d'émotions introduisent une dimension qui s'épanouira à l'âge romantique* ».

### **1.2.3 Le XIX<sup>ème</sup> siècle, avènement du Romantisme**

Le XIX<sup>ème</sup> siècle est le siècle par excellence des Romantiques qui entretiennent un rapport particulier avec la nature. Elle est célébrée en tant que miroir des passions humaines et prend une importance particulière dans toutes les œuvres romantiques. Cette volonté de fusion entre l'homme solitaire et la nature est « *une tentative de recomposition d'une totalité de la nature, face aux multiples formes d'éclatement de la pensée globale qui se manifeste au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle* » (Luginbühl, 1992 : 27). Mais le romantisme est clairement centré sur l'individualité du poète. En ce sens, il rejette la société qui forge pourtant la nature. Ce paradoxe illustre les hésitations du XIX<sup>ème</sup> siècle quant à la conception de la nature. Tantôt il faudra protéger la nature, tantôt il faudra se protéger

contre la nature, une hésitation permanente entre séparation ou réunion des courants hygiénistes et esthétiques.

Ces deux courants de pensée vont en effet se développer séparément dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Des savoirs distincts sont créés tout en se basant sur les acquis du XVIII<sup>ème</sup> siècle. « *Il subsiste toujours une connotation esthétique à la salubrité, comme dans la beauté naturelle persiste souvent un sentiment hygiéniste mais qui tend à devenir secondaire voire, quelquefois contraire* » (Luginbühl, 1992 : 28)<sup>46</sup>. L'esthétique prend également un sens nouveau ; les paysages deviennent le support d'un sentiment nouveau : le patriotisme. En Suisse, comme dans d'autres pays européens, la nature devient un objet d'attachement vecteur de l'identité nationale. Les références à l'environnement, les stéréotypes bucoliques vont se multiplier dans les discours politiques dans le but d'exacerber un sentiment patriotique. En Suisse, par exemple, les mythes alpestres deviennent des mythes nationaux (Walter, 1990).

Savoirs techniques et savoirs scientifiques se complètent pour former ce que l'on appelle le courant hygiéniste du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais ces évolutions impliquent un paradoxe. Alors que l'on constate une tendance grandissante à la protection de l'environnement, ces nouveaux savoirs mettent en évidence des dangers inattendus. En effet, avec le progrès technique, les catastrophes naturelles s'intensifient (éboulements, inondations, glissements de terrain, etc.). La science voudrait donc que, pour progresser, les sociétés maîtrisent parfaitement leurs milieux naturels. C'est ce qui est entrepris au XIX<sup>ème</sup> siècle par le biais de lois forestières encourageant la déforestation ou les premiers endiguements de rivières (Walter, 1990). Il n'y a donc, à cette époque, aucune prise en compte des risques de ruptures qu'impliquent ces aménagements de la nature et donc aucune vision globale de la gestion de l'environnement. Ceci est toutefois à nuancer vers la fin du siècle car les milieux forestiers seront les premiers à envisager les conséquences de ce paradigme du progrès et insisteront sur la nécessité de respecter la nature et la montagne en particulier.

#### ***1.2.4 Le XX<sup>ème</sup> siècle et la prise de conscience écologique***

Ainsi, avec l'urbanisation et l'industrialisation, le progrès et la nature sont considérés comme difficilement conciliables (Delort et Walter, 2001). Cette conception repose « sur

---

<sup>46</sup> Luginbühl cite par exemple certains auteurs romantiques qui se mettent à saluer la saleté des rues de Paris, remplies d'immondices, face à l'urbanisme « factice » des grands boulevards Haussmanniens

---

*une vision esthétique beaucoup plus qu'écologique de l'environnement* » (Delort et Walter, 2001 : 303) qui trouve son origine dans le courant romantique du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle amène à développer un souci pour le patrimoine qui concerne tout d'abord les monuments historiques et qui s'étend, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, à des portions de territoires urbains ou naturels : les paysages (Delort et Walter, 2001). « *La mise en évidence des dangers encourus par l'environnement ne débouche pas encore sur une véritable attitude écologique mais plutôt sur le réveil d'une nostalgie de l'harmonie, d'ordre fondamentalement esthétique* » (Delort et Walter, 2001 : 304).

Parallèlement à cela, la nature devient un enjeu social et économique. L'environnement n'est pas réellement envisagé pour lui-même. Lorsque l'on protège l'environnement, « *c'est avant tout la rentabilité potentielle des ressources naturelles qui est perçue* » (Walter, 1990 : 218).

La prise de conscience du risque écologique se produit dans la deuxième moitié du siècle avec la compréhension d'un environnement planétaire. « *Le "global change", notion d'une transformation se produisant de manière inéluctable à l'échelle de la terre tout entière, comprenant tous ses milieux y compris son atmosphère est à l'origine d'une nouvelle évaluation radicalement plus pessimiste de l'avenir de la planète et de l'humanité* » (Luginbühl, 1992 : 52). La question des relations entre la nature et les sociétés revient donc au centre des réflexions, notamment en matière d'aménagement du territoire. Selon Walter (1990), nous sommes entrés dans l'ère de l'écologie depuis la fin des années 1960. L'analyse de la législation en matière de protection de la nature et d'aménagement du territoire est représentative de ce changement. Nous avons vu dans la première partie de cette thèse comment ont évolué les bases légales régissant la ressource en eau en Suisse. Elles montrent bien ce déplacement d'une protection des hommes contre la nature vers une protection de la nature pour elle-même. Les savoirs techniques se développent également dans cette optique, notamment concernant la gestion des paysages et des ressources naturelles. Les approches multi- ou transdisciplinaires se multiplient afin de comprendre l'environnement dans sa complexité. C'est cette vision de la nature qui va dominer jusque dans les années 1980.

Ce premier parcours historique a permis de poser quelques bases concernant l'évolution des représentations de la nature. Toutefois, dans le cadre de cette thèse, il s'agit maintenant

de s'arrêter plus spécifiquement sur les transformations du rapport à la nature en ville pour qu'il soit possible, dans un deuxième temps, de faire des liens avec les études de cas contemporaines.

### **1.3 Histoire du rapport à la nature en ville**

Pour Delort et Walter, « *le milieu urbain, fortement artificialisé par définition, a toujours servi de révélateur très empirique aux crises de l'environnement* » (Delort et Walter, 2001 : 279). Le rapport à la nature en ville est particulier et, même s'il s'inscrit dans les différentes étapes de l'histoire de l'environnement qui viennent d'être évoquées, il convient de s'intéresser plus spécifiquement à l'évolution des conceptions de la nature en milieu urbain. Dans ce contexte, nous allons voir que l'eau urbaine tient une place centrale dans la transformation des représentations de la nature.

#### ***1.3.1 Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle***

La maîtrise de l'eau représente un enjeu fondamental dans le développement des villes. À l'origine des villes, la présence d'un point d'eau est une condition essentielle à tout peuplement. La croissance urbaine passe ensuite par des modes différenciés de maîtrise de l'eau. Dès le Moyen-Âge, avec la mise en place d'un appareil défensif, l'essor de l'espace urbain s'accompagne du détournement des rivières pour alimenter les installations urbaines et les douves (Delort et Walter, 2001). Dans la ville médiévale, toutes les activités sont dépendantes de l'eau : tanneries, teintureries, laveries, boucheries, etc. À partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, le développement urbain conduit à entourer les villes de « *ceintures écologiques où prolifèrent marais et terrains spongieux* » (Delort et Walter, 2001 : 281). Ces espaces deviennent les lieux où l'on déverse les détritiques de la ville et se transforment en milieux insalubres. Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les milieux urbains sont souvent considérés comme nauséabonds de par les odeurs dégagées par les eaux croupissantes. La situation va peu à peu changer avec la destruction des murs d'enceinte des villes mais les rivières et canaux urbains vont toutefois garder une fonction d'exutoire pour les immondices et excréments. Les scientifiques vont peu à peu se rendre compte que les eaux stagnantes sont le vecteur principal des maladies et leur épuration va devenir une obsession.

### 1.3.2 Le XVIII<sup>ème</sup> siècle

#### *Des préoccupations de nature hygiénique*

Le développement de l'hygiénisme au XVIII<sup>ème</sup> repose sur l'idée qu'il est nécessaire et même vital de « nettoyer » les villes. Il faut les débarrasser des immondices qui traînent dans les rues, ventiler l'espace et surtout drainer les eaux usées. La ville de Genève, par exemple, décide très tôt de lutter contre les eaux stagnantes qui amènent les maladies. Dès 1720 un premier réseau d'égouts souterrains en pierres servant de régulateur est construit (Walter, 1990). L'ouverture des villes, la disparition des réseaux de canaux à ciel ouvert et la constitution d'égouts enterrés représentent les premières avancées sur le plan de l'hygiénisme urbain. La maîtrise et l'épuration des eaux y jouent donc un rôle fondamental. « *Entre 1760 et 1840, les seuils de tolérance à la puanteur s'abaissent et de nouvelles pratiques aménagistes visent à faire circuler l'air et l'eau et à ouvrir les villes pour leur permettre de respirer et de croître. La ville est un organisme malade et la médecine met en évidence des liens pathologiques entre la mortalité et l'environnement* » (Delort et Walter, 2001 : 283).

Parallèlement à ces réflexions sur la salubrité des eaux stagnantes, on constate le début de l'entrée « réfléchie » de la nature en ville. Elle conduit les urbanistes à s'intéresser aux meilleures façons d'intégrer des « poumons verts » dans les cités. Ceci marque le début d'une nouvelle façon tâtonnante de concevoir la nature qui se consolide au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, entre le XVI<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècle en urbanisme s'est mise en place une compréhension duale de la nature : nature saine ou nature malsaine (Luginbühl, 1992). La première, directement inspirée des aménagements agricoles, fait référence à un environnement maîtrisé, ordonné et productif dans lequel on peut exploiter des ressources. À la seconde sont attribués les milieux qui ne produisent peu ou pas et qui sont souvent qualifiés d'insalubres, comme les marais par exemple. Cette vision de la nature se transpose rapidement à l'urbanisme et la nature urbaine idéale devient une nature « saine » maîtrisée et ordonnée comme celle des parcs, qu'ils soient d'inspiration française ou anglaise. « *En plantant des arbres sur les fossés comblés de la cité, les urbanistes du XVII<sup>ème</sup> siècle introduisent un élément symbolique de cette nature que l'on voit saine dans son aménagement volontaire* » (Luginbühl, 1992 : 18). La ville s'ouvre progressivement sur ses campagnes tout en maîtrisant son développement. C'est la première manifestation de l'hygiénisme urbain qui ne va cesser de s'accroître jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

### ***Des préoccupations de nature pratique***

En Europe, dominée par l'influence française en matière d'urbanisme, plusieurs préoccupations principales d'ordre pratique font leur apparition avec la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Tout d'abord, les urbanistes de l'époque considèrent en particulier qu'une ville ne doit pas dépasser une taille limite (Harouel, 1981 : 47). Il s'agit de lutter contre l'extension des villes, notamment Paris qui est la seule grande ville française de l'époque. Les raisons de cette lutte contre le gigantisme urbain sont multiples. Harouel mentionne entre autres « *les difficultés d'approvisionnement, l'éloignement des divers quartiers qui détruit les facilités de communication dans la ville, la difficulté d'assurer l'ordre public et le bon fonctionnement de l'administration, et la nécessité de maintenir une ceinture maraîchère indispensable pour l'alimentation populaire* » (Harouel, 1981 : 49). On retrouve dès cette époque les critiques de la ville moderne. La question de la circulation en ville commence également à poser problème et monopolise l'attention des penseurs de l'époque. La tendance est à l'élargissement et à l'alignement des voies publiques.

### ***Des préoccupations de nature esthétique***

Progressivement, un goût de l'esthétisme se développe en milieu urbain où la nature prend une place plus importante. Jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, la ville est isolée, coupée de la nature qui l'entoure par des remparts ou fortifications. Cette situation va changer comme nous pouvons le constater avec l'exemple des fleuves. À Paris, dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, on commence à créer les premiers quais. Selon Harouel, « *on assiste à une véritable révolution par rapport à la ville médiévale, dans laquelle on longeait le fleuve et on le traversait sans même percevoir son existence* » (Harouel, 1981 : 55). Grâce aux quais et aux nouveaux ponts, la ville s'ouvre sur les cours d'eau. Et cette tendance va ensuite se propager aux villes de province où l'on abat les remparts séparant traditionnellement la ville du fleuve.

Mais, comme nous l'avons vu, la nature est également mise en scène dans les jardins. La bourgeoisie de l'époque, très sensible à ce nouvel attrait esthétique, encourage la présence de nature dans la ville. Des jardins publics aménagés se développent sur le modèle des parcs aristocratiques. Il arrive d'ailleurs que cela soit d'anciens parcs privés que l'on ouvre au public comme dans les cas du parc Monceau à Paris ou d'el Retiro à Madrid. Avec le

XVIII<sup>ème</sup> siècle, on considère que la nature saine est positive pour la ville et que la nature malsaine doit être évacuée de l'urbain (Luginbühl, 1992).

### *Le tournant de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*

Ce nouveau rapport à l'environnement assimilant nature et culture va avoir des conséquences visibles sur le territoire. Il entraîne les premiers exemples d'aménagements profonds et réfléchis de l'espace. Non pas que les sociétés humaines n'aient pas de tout temps aménagé d'une manière ou d'une autre leurs territoires. Mais la différence avec le XVIII<sup>ème</sup> siècle réside dans le fait que, désormais, ces aménagements se basent sur de nouveaux concepts qui modifient profondément la société. Avec l'assainissement de la nature inesthétique et insalubre, de nombreux plans d'aménagement voient le jour incluant des réseaux de canaux et de canalisations pour évacuer les eaux usées et ainsi nettoyer les villes. La nature peut rester présente dans les cités mais elle doit être belle et contrôlée.

Dans le cadre de ma recherche, il est important de souligner que ces premières mesures d'aménagement coïncident avec la maîtrise de l'eau urbaine. Afin de moderniser les villes, il est primordial de pouvoir mettre au point un système de canalisation et d'égouts (Pflieger, 2009). Dans cette optique, les fleuves jouent un rôle capital. Jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, les égouts finissent tous dans les fleuves qui permettent une évacuation des immondices loin hors des frontières des villes. Il est donc possible de dire que l'urbanisme a pu passer dans une nouvelle ère de développement à cette époque grâce à la maîtrise de l'eau et à la présence de fleuves en milieu urbain ou à proximité immédiate. La relation entre la ville et le fleuve se renforce.

On constate donc que le XVIII<sup>ème</sup> siècle, siècle déterminant d'un réel tournant dans la manière de concevoir la gestion de la nature en ville, est empreint d'une dimension à la fois hygiéniste, utilitariste, esthétique. Comme nous l'avons vu, la maîtrise de l'eau à cette époque, permet une première modernisation des cités et installe les fondations de la prochaine révolution industrielle.

### *1.3.3 Le XIX<sup>ème</sup> siècle*

Avec le XIX<sup>ème</sup> siècle, parallèlement aux pratiques d'assainissement des villes se développe également un savoir scientifique nouveau, que cela soit au niveau des techniques d'ingénierie que de l'étude des maladies et des épidémies transmises par la

stagnation des détritiques dans les villes (Pflieger, 2009). En 1876, le médecin allemand Heinrich Hermann Robert Koch découvre la bactérie responsable de la tuberculose. À partir de cette date, la question de la qualité de l'eau devient primordiale d'un point de vue sanitaire et les techniques d'épuration se développent. Il faut bien comprendre que le développement de ces préoccupations sanitaires « *se réfère non pas aux individus mais au milieu urbain* » (Dagenais, 2011 : 71 ). Il s'agit d'assainir et de nettoyer les villes et non de développer les soins aux personnes. Les villes se dotent donc de réseaux de canalisation où plus le débit est grand « *plus grandes étaient la richesse, la santé et l'hygiène de la ville* » (Illich, 1985 : 91). Dans ce contexte, le rapport à l'eau se transforme et elle est de plus en plus considérée comme dangereuse. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la société redoute encore le contact avec l'eau. « *La propreté corporelle était hydrophobe. Selon les médecins, l'eau était mauvaise pour la santé.* » (Illich, 1985 : 127). Ce n'est que dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle que l'utilisation de l'eau pour la toilette va se généraliser en corrélation avec les progrès des connaissances scientifiques. Cela coïncide également avec le développement d'un idéal esthétique insistant sur un contact plus harmonieux avec la nature (Delort et Walter, 2001). Si auparavant le contact avec l'eau était relié au thermalisme et donc à une nécessité médicale, la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle conduit à une découverte des plaisirs liés à l'eau : la plage et les bains de mer. L'idée du retour à la nature commence à être perçue comme un art de vivre (Delort et Walter, 2001).

Il faut aussi souligner qu'avec ce nouveau rapport à l'environnement, induit par le courant romantique et mettant en valeur la nature sauvage, l'urbain en Europe comme en Suisse se retrouve dévalorisé car « *la Suisse est rurale [...] les vrais suisses vivent à la campagne* » (Walter, 1990 : 58). Cette dimension anti-urbaine est nouvelle et conduit à l'apologie des campagnes qui sont associées à l'idée de nature. Mais si la ville est dévalorisée (Salomon Cavin, 2005), la nature y reste intégrée par le biais des espaces verts. Toutefois, ces espaces verts répondent aux différences socio-spatiales constatées dans le tissu urbain. Une certaine ségrégation dans l'accès à la nature s'installe en fonction du niveau social des quartiers de la ville. Pour répondre à cette ségrégation, des projets de ville-campagne ou de cité-jardin à l'anglaise se développent entre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ils représentent une utopie urbaine où l'insertion de la nature en ville est conçue comme une réponse au besoin de sociabilité, de beauté et de santé de l'homme (Luginbühl,

1992:43). La cité-jardin représente une première tentative de réunification de la nature et de la société par le biais d'un aménagement.

Toutefois, dans le contexte d'urbanisation croissante de la fin du siècle la question de la maîtrise de l'eau pose des problèmes nouveaux. L'évacuation des eaux usées dans les rivières devient de plus en plus difficile. « *La puissance des eaux courantes pour dissiper la menace putride a des limites. Le milieu naturel est perturbé et saturé* » (Delort et Walter, 2001 : 286). En Suisse, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les premières ordonnances de protection des eaux font leur apparition.

#### ***1.3.4 Le XX<sup>ème</sup> siècle et la prise de conscience écologique***

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle marquent la prise de conscience du risque industriel et c'est « *dans le domaine de la protection des eaux que les mesures protectrices sont les plus drastiques* » (Delort et Walter, 2001 : 293). La révolution industrielle débouche sur l'identification d'un antagonisme profond entre les progrès techniques et la conservation du milieu naturel. Les sociétés commencent à comprendre que l'environnement est menacé et qu'il est nécessaire de le protéger.

Dans ce contexte, le début du XX<sup>ème</sup> siècle est marqué par la mise en place de politiques d'aménagement dans la plupart des grandes villes européennes. L'urbanisme s'installe comme profession et envisage la ville comme un ensemble, une entité fonctionnelle qu'il faut considérer de manière globale. Avec le développement d'une conception de la nature axée sur la valeur esthétique du paysage et la nécessité de protection du milieu, une nouvelle discipline scientifique se développe : l'écologie (Luginbühl, 1992). On peut considérer que les bases avaient été posées dès la fin du siècle précédent par les botanistes (Acot, 1988) mais elles se concrétisent avec le XX<sup>ème</sup> siècle. Cette prise de conscience progressive des risques écologiques se traduit notamment par une mise en évidence de la nécessité de réglementer les domaines comme l'eau potable où la santé de l'homme peut être menacée (Walter, 1990 : 182).

Dans ce contexte, l'enjeu du traitement des eaux usées devient central pour des raisons tant sanitaires que de protection du milieu. En 1920, la plupart des grandes villes européennes sont capables de fournir de l'eau potable de bonne qualité à leur population mais le traitement des eaux usées n'est pas encore maîtrisé (McNeill, 2010 : 223). Entre 1920 et 1930, la plupart des grandes villes occidentales se mettent à construire des stations de

traitement des eaux usées sur la base des avancées techniques dans le domaine de l'ingénierie. La Suisse met en place une législation contraignante dès 1960 et les stations d'épuration se généralisent (Delort et Walter, 2001). Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, grâce aux progrès technologiques et aux importants investissements qui y sont consacrés, les résultats dépassent les espérances. « *Au cours des années 1990, les effluents de nombreuses usines de traitement étaient potables et même souvent plus purs que l'eau des rivières dans lesquelles ils étaient rejetés* » (McNeill, 2010 : 224).

Toutefois, en ce qui concerne les fleuves et les rivières, la pollution ne vient pas exclusivement des eaux usées. Le problème de la pollution chimique se pose également depuis la Révolution industrielle. Dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle les usines prennent l'habitude de déverser les rejets chimiques toxiques dans les cours d'eau. « *L'eau des fleuves et lacs du monde industriel reçut des mixtures de produits chimiques en quantité croissante et de formes toujours plus variées, au moins jusque dans les années 1960* » (McNeill, 2010 : 229). C'est notamment le cas pour les fleuves traversant des régions très industrielles comme le Rhin mais aussi dans une moindre mesure pour le Rhône suisse où des industries sont implantées sur les rives ou aux abords.

Ainsi, pour McNeill, la croissance de villes et leur transformation au XX<sup>ème</sup> siècle ont « *marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité et tout à la fois dans l'histoire de l'environnement* » (2010 : 475). Dans ce contexte, le rapport à la nature en ville évolue profondément et est marqué par un souci nouveau de protection et de préservation. C'est dans cette tendance que s'inscrit le développement du principe de renaturation<sup>47</sup>. Les premières mentions de ce concept apparaissent dans la littérature scientifique dans les années 1970 mais sont reprises par les administrations publiques et se concrétisent dans les appareils législatifs entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 (Morandi, 2014). Sa définition est représentative de cette oscillation entre une conception esthétique de la nature<sup>48</sup> et une conception écologique dont est empreint le rapport à la nature au XX<sup>ème</sup> siècle. Dans la littérature, le concept « *oscille entre un idéal romantique, où l'Homme ne pourrait que s'effacer face au sublime de la rivière naturelle, et une posture résolument moderne, selon laquelle la même rivière pourrait être absolument contrôlée et*

---

<sup>47</sup> Ou restauration, issu du « restoration » plus couramment utilisé dans le monde anglo-saxon.

<sup>48</sup> Conception esthétique qui a été évoquée au chapitre précédent portant sur l'histoire du rapport à la nature.

*même créée* » (Morandi, 2014 : 364). Dans les définitions scientifiques actuelles, Morandi souligne toutefois que l'approche éco-centrée est très marquée et qu'en matière de renaturation, l'homme est systématiquement perçu comme un perturbateur du cours d'eau. À la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, le rapport à la nature est donc plus nettement lié à la question de la protection et de la préservation des milieux naturels impliquant une coupure avec l'influence des sociétés humaines. Mais Morandi montre toutefois que dans les documents techniques francophones, la renaturation (ou restauration) est plus fréquemment définie comme devant « *répondre à des questions de sociétés en termes de risque et de lien au cours d'eau* » (Morandi, 2014 : 365). Cette question du risque tient effectivement une place importante dans la relation entre les sociétés et les fleuves et se trouve généralement en bonne place dans les motivations des projets de renaturation ou de réaménagement de fleuve. Il convient donc de comprendre comment les représentations du risque ont évolué dans le temps en lien avec les transformations du rapport à la nature évoquées précédemment. Le prochain chapitre porte donc sur l'évolution des représentations des catastrophes naturelles et en particulier des inondations.

#### **1.4 Histoire sociale des catastrophes naturelles**

Dans le champ de l'histoire de l'environnement, la question de l'appréhension des risques naturels par les sociétés occupe depuis peu<sup>49</sup> une place importante. Dans le cadre de cette thèse, il est intéressant de s'arrêter sur cette question car elle permet d'approfondir un aspect complexe du rapport à l'eau : le danger. Ce chapitre présente donc les grandes étapes de transformation de la prise en compte des risques naturels en focalisant sur la thématique des inondations.

##### ***1.4.1 L'appréhension du risque naturel avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle***

Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les catastrophes naturelles étaient perçues comme des fléaux envoyés par Dieux. Il s'agissait de punitions divines et les sociétés devaient payer collectivement pour les péchés de ses membres (Pfister, 2002). On peut d'ailleurs constater que sous l'Ancien Régime, la communication en matière de catastrophes naturelles incombait à l'église. Favier et Granet-Abisset (2009) notent qu'entre le XVI<sup>ème</sup> siècle et le

---

<sup>49</sup> Pfister note que jusque vers la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, les recherches sur les catastrophes naturelles relevaient presque exclusivement des sciences de la nature et de l'ingénieur. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que cette question a été reprise et s'est développée dans les sciences sociales. (Pfister, 2002)

XVIII<sup>ème</sup> siècle, on constate une augmentation du nombre d'inondations en France, probablement en raison du petit âge glaciaire qui entraînait des hivers plus froids, et donc plus de neige, ce qui conduisait à des crues importantes lors de la fonte des neiges au printemps. Avec la répétition de ces évènements dramatiques, les populations locales avaient tendance à développer une attitude passive et la croyance en une intervention divine accentuait encore le manque de compréhension rationnelle des causes de ces catastrophes et des possibilités de politiques de protection (Favier et Granet-Abisset, 2009 : 109). Toutefois, les inondations étaient recensées avec précision et une mémoire des crues catastrophiques s'est peu à peu constituée. Avec le développement de cette mémoire du risque, on peut envisager que l'attitude envers les inondations et les catastrophes naturelles en général n'était ainsi pas totalement fataliste. Les recherches de Favier et Granet-Abisset (2007) montrent que, grâce à la constitution d'une mémoire des catastrophes, il était possible de développer des systèmes de protection, encore peu efficaces, pour lutter contre les effets des catastrophes, parfois les prévenir ou au moins d'en limiter les conséquences. Le développement de cette culture du risque a, petit à petit, amené à faire vaciller les conceptions basées sur l'intervention divine (Pfister, 2002).

#### ***1.4.2 Le XVIII<sup>ème</sup> siècle et les progrès scientifiques pour se prémunir des catastrophes***

Avec le Siècle des Lumières, nous avons vu que les conceptions de la nature évoluent profondément. Dans le domaine des catastrophes naturelles, une interprétation scientifique des phénomènes naturels excluant la main de Dieu commence à se développer (Pfister, 2002). Les sciences naturelles émergentes s'attèlent à observer et comprendre la nature pour en dégager des lois. Les scientifiques cherchent à comprendre les phénomènes naturels et se mettent à identifier les causes des catastrophes. La croyance en une intervention divine perdant en intensité, la communication autour des catastrophes se détache peu à peu de l'église et est reprise par la presse. Ainsi dans le courant du XVIII<sup>ème</sup> siècle, « *les périodiques puis la presse concurrencent la médiation religieuse et se substituent partiellement à elle en introduisant une autre logique instrumentale* » (Walter, 2008 : 151). Dans un premier temps, les comptes rendus de catastrophes sont appréciés par les journalistes car ils permettent une diffusion commerciale importante (Walter, 2008). Le public est très friand de ces récits effroyables. Mais comme le montre Walter, « *la relation d'évènements exceptionnels ou de catastrophes naturelles débouche sur une réflexion qui privilégie la domination de l'homme sur la nature* » (2008 : 152). Elle conduit à une

---

meilleure compréhension des catastrophes naturelles et suscite un sentiment d'empathie avec les victimes qui aboutit à « *exorciser la crainte* » (Walter, 2008 : 152) et donc à mettre de côté les croyances superstitieuses. La communication sur les catastrophes par la presse amène donc à renforcer les explications scientifiques de ces phénomènes et à promouvoir la science qui pourrait les prévoir et concevoir des systèmes de protection efficaces. Toutefois, jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la lutte contre les catastrophes telles que les inondations relevait des communautés locales et les moyens n'étaient pas suffisants pour que des mesures de protection performantes soient mises au point. La stratégie consistait donc le plus souvent à s'éloigner du risque plutôt que de s'en prémunir.

#### ***1.4.3 Le XIX<sup>ème</sup> siècle et la maîtrise des catastrophes naturelles***

Comme nous l'avons vu précédemment, le XIX<sup>ème</sup> siècle représente un siècle charnière pour la maîtrise des éléments naturels et de l'eau en particulier. Ceci va se traduire dans la lutte contre les catastrophes naturelles et contre les inondations en particulier. Les progrès d'ingénieries permettent dorénavant d'envisager de mesures plus globales de protection contre les crues et le contrôle des eaux par l'endiguement va devenir la solution privilégiée pour protéger les sociétés des inondations. Le XIX<sup>ème</sup> siècle connaît une croissance importante du nombre de crues dévastatrices et les scientifiques s'attèlent donc à en comprendre les causes. L'explication fournie consiste à dire que le déboisement en altitude conduit à une érosion accrue des bassins-versants et donc à l'augmentation des charges alluviales dans les cours d'eau (Walter, 2008). Ces dépôts d'alluvion conduisent logiquement à un exhaussement des lits de rivières et donc à un risque de débordement plus important. « *Cette construction savante, qui mobilise de manière dogmatique un argumentaire technique à des fins idéologiques – celle de promouvoir un modèle de contrôle social et de gestion du territoire – fonde dans la durée toute la politique de restauration des terrains de montagne* » (Walter, 2008 : 155). Pourtant, on découvrira plus tard que ces inondations n'étaient pas dues à la déforestation mais à une situation particulière de pluviosité en automne. Quoi qu'il en soit, la politique d'endiguement des fleuves, notamment pour le Rhône en Suisse, est lancée et s'installe durablement. La confiance dans les capacités techniques et scientifiques est totale. La maîtrise des eaux est ici vécue comme une victoire de l'homme sur la nature. En outre, Pfister montre que la communication médiatique autour des catastrophes naturelles, et particulièrement des inondations, va constituer une véritable plateforme pour propager l'idée de la nation Suisse

qui va conduire à la constitution d'un sentiment d'union nationale autour de l'aide aux victimes de désastres naturels (2009 : 28). Les catastrophes naturelles deviennent des événements mobilisateurs au niveau national. Pfister (2002) montre aussi comment la mise en place de collectes en faveur des victimes de catastrophes a permis l'émergence d'une gestion internationale des catastrophes naturelles. Ainsi, au XIX<sup>ème</sup> siècle s'est développée « *une véritable culture de la catastrophe avec ses formes d'organisation et ses rituels propres* » (Pfister, 2002 : 230).

#### ***1.4.4 Le XX<sup>ème</sup> siècle : passage d'une culture de la catastrophe à une culture du risque***

Le XX<sup>ème</sup> siècle va marquer une transition important dans la perception des catastrophes naturelles. Si le terme de catastrophe s'est répandu à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il renvoie à la notion de danger. Or il faut faire une distinction entre la notion de danger et celle de risque (Pfister, 2002). On peut considérer que l'on s'expose à un danger lorsque ses causes sont perçues comme non maîtrisables. Par contre, si l'on s'expose à « *la possibilité d'être touché par un événement, on prend un risque* » (Pfister, 2002 : 15). Cette notion de risque ne fait réellement son apparition en relation aux aléas naturels qu'à partir des années 1970-1980 et renvoie à l'idée de risques environnementaux (Walter, 2008). Avec cette notion de risque se développe une nouvelle vision de la gestion des catastrophes naturelles. Si les sociétés du XIX<sup>ème</sup> siècle visaient une protection contre les crues, les sociétés du XX<sup>ème</sup> siècle sont plus orientées vers l'avenir en matière de gestion des inondations. De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1970-80 se développe ainsi une préoccupation pour la prévention plus que pour la protection (Walter, 2008). Puis, dans les années 1990, la gestion des risques évolue vers une nouvelle stratégie. « *Les stratégies préventives sont en passe de se retrouver supplantées par des politiques de gestion du risque basées sur un principe de précaution* » (Walter, 2008 : 261). Petit à petit l'opposition entre nature et société s'est estompée et la sensibilisation aux problèmes de l'environnement « *place au premier plan des causes des catastrophes naturelles l'exploitation prédatrice de la nature* » (Pfister, 2002 : 214). Cette idée de précaution qui s'installe est étroitement liée à la logique de développement durable qui se développe également dans le courant des années 1990. Pour Walter, la précaution implique « *l'anticipation et la gestion active. Elle privilégie l'axe temporel en insistant sur l'irréversibilité des dommages éventuels* » (2008 : 262). Ainsi, la gestion des catastrophes naturelles, et en particulier des inondations, est passée en un siècle d'une vision de protection, à une vision de prévention puis de précaution. Cette

---

évolution se traduit d'ailleurs clairement dans la législation comme nous avons pu le constater précédemment pour la politique de l'eau<sup>50</sup>.

### 1.5 Synthèse

Ce rapide parcours historique ne prétend pas être exhaustif mais permet de mettre en évidence plusieurs tendances dans l'évolution du rapport à la nature. On constate que les modèles d'interprétation identifiés dans le chapitre consacré à l'histoire de l'environnement se retrouvent dans les évolutions du rapport à la nature en ville ainsi que dans les transformations des perceptions du risque naturel. Il ressort donc que l'on peut qualifier ces tendances de différentes ontologies de la nature, ou, dans le contexte urbain qui nous intéresse, de régimes urbains de la nature. Il est tout d'abord important de remarquer que le XVIII<sup>ème</sup> siècle représente un tournant fondamental dans la relation entre les sociétés et la nature. Si les fondements des trois courants de pensée que sont l'utilitarisme, l'esthétisme et l'hygiénisme se sont mis en place à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, c'est avec le XVIII<sup>ème</sup> que ces savoirs s'installent durablement dans les pratiques et les représentations de la nature. L'urbanisme européen est fortement influencé par ces savoirs et l'intégration de la nature en ville répond à ces préoccupations utilitaires, esthétiques et hygiéniques. Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la nature en ville est abordée par le biais utilitaire. Il faut qu'elle réponde à des problèmes pratiques. Si l'on prend l'exemple des fleuves en ville, ils sont perçus comme utiles dans le sens où ils représentent une source d'eau potable, qu'ils permettent en même temps l'évacuation des déchets et qu'ils peuvent être un support aux activités commerciales ou de transports. Avec le courant esthétique, la tendance est à la contemplation de « beaux paysages ». Les fleuves en villes répondent aussi à cette nouvelle demande. On constate les premiers aménagements de quais et la création de nouveaux ponts ouvrant la ville sur les cours d'eau. Les préoccupations hygiéniques quant à elles induisent une valorisation de la nature saine, maîtrisée et ordonnée. Il devient impératif de nettoyer les villes. En ce qui concerne les fleuves, les eaux usées sont drainées et les eaux stagnantes éliminées. Il faut mettre de l'ordre dans la nature. Avec la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ces courants de pensée se rejoignent progressivement pour former un tout et conduisent à un profond changement dans le rapport des sociétés à leur environnement avec un début d'assimilation entre la nature et la

---

<sup>50</sup> Voir le chapitre sur les politiques de l'eau de la première partie, p. 39 et suivantes.

culture. Ces trois courants sont donc importants pour la compréhension du rapport à la nature en ville. Ils représentent des ontologies de la nature, ou en d'autres termes des régimes urbains de la nature, qui conditionnent le lien entre la ville et le fleuve et qui ont contribué à construire les représentations actuelles de la nature.

Ces courants vont évoluer avec le XIX<sup>ème</sup> siècle où se développe un intérêt nouveau pour la nature sauvage, célébrée par le courant Romantique qui la considère comme un reflet de l'organisation des sociétés. La nature est valorisée et doit être intégrée aux villes. Mais elle doit toutefois être maîtrisée et c'est ce que l'on constate avec l'eau en ville. Si sa présence est souhaitée, il faut se prémunir des dangers qu'elle représente. La fin du siècle marque le début des préoccupations écologiques et les progrès techniques du XX<sup>ème</sup> siècle conduisent à une maîtrise toujours plus poussée de la nature. La prise de conscience de la dégradation de l'environnement et de la nécessité de l'envisager de manière globale change encore une fois le rapport à la nature et notamment aux ressources naturelles telles que l'eau. Dès le début des années 1970, on entre dans une phase de protection qui induit un regain d'intérêt pour les objets naturels tels que les fleuves en ville.

Le fait d'avoir mené ce parcours historique en s'intéressant plus spécifiquement au rapport à la nature en ville puis à l'appréhension du risque naturel par les sociétés a permis de comprendre plus en détail la construction dans le temps du lien entre ville et fleuve. Ceci permet de mettre en évidence les origines des représentations actuelles de la nature, en particulier le rapport à l'eau et aux fleuves en ville. Ces régimes urbains de la nature qui ont été identifiés dans ce chapitre vont ainsi être mis en lien avec les projets d'aménagement de fleuve qui seront discutés dans la suite de cette thèse. Je pose donc l'hypothèse que ces régimes urbains de la nature se retrouvent dans les projets d'aménagement de fleuve qui sont étudiés dans le cadre de cette recherche et que, par conséquent, le statut donné au fleuve joue un rôle prépondérant dans la réalisation de ces projets.

Afin de mener une analyse plus fine sur cette question, les chapitres suivants visent à retracer l'histoire des aménagements du Rhône dans les villes de Sierre et Genève et à comprendre comment le rapport au fleuve a évolué dans ces deux contextes urbains spécifiques.

---

## 2. HISTOIRE DES AMENAGEMENTS DU RHONE VALAISAN

Ce chapitre se concentre sur le cas valaisan et retrace l'évolution des aménagements du fleuve. Par le biais d'une analyse cartographique, je montre comment la physionomie du fleuve et les aménagements des rives se sont transformés au fil du temps dans la région de Sierre. Cela me permet de mettre en évidence que le fleuve est un objet naturel socialement construit par l'action physique des sociétés riveraines. Ce travail cartographique permet également de visualiser la transformation dans le temps de cette imbrication entre les sociétés et le fleuve et de comprendre la logique d'urbanisation par rapport au Rhône.

### 2.1 Le Rhône avant les corrections

Le Rhône, sur sa partie valaisanne, a toujours été et reste un fleuve difficilement canalisable. À l'état naturel il s'étend sur toute la largeur de la plaine. Depuis sa source jusqu'au lac Léman, le Rhône récupère les eaux de plus de 200 affluents qui lui apportent, en période de crue, d'énormes quantités de matériaux solides. Comme le fleuve ne peut pas absorber tout ce volume, il tend à déborder quand une certaine limite est dépassée. Comme l'explique Daniel Vischer « *ces apports latéraux faisaient également que le cours du fleuve était rejeté contre le versant opposé par les cônes de déjection en développement des principaux affluents torrentiels. C'est ainsi qu'il oscillait d'un côté à l'autre de la vallée* » (Vischer, 2003 : 97). Aussi loin que portent les récits qui nous sont parvenus, on peut constater les nombreuses catastrophes résultant de cette situation naturelle particulière. Bien que des tentatives d'aménagement du fleuve aient existé dès le peuplement de la région, les premiers témoignages rapportant des mesures de protection contre les crues remontent au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle. Avant cela, on érige simplement des « barrières au fleuve » dont la construction est assurée par des notables villageois rétribués par les Conseils communaux (Bender, 2004)<sup>51</sup>. Mais le tout premier accord officiel concernant l'endiguement du Rhône a été conclu entre les cantons du Valais et de Berne en 1602<sup>52</sup>. C'est toutefois au XIX<sup>ème</sup> siècle que la question de la domestication du fleuve

---

<sup>51</sup> Il s'agit de « *caissons de bois, remplis de gravier et arrimés au sol par des pieux* » (Bender, 2004).

<sup>52</sup> Pour aller plus loin dans l'histoire des aménagements du Rhône valaisan avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, voir notamment : Schoeneich, 2009.

devient vraiment centrale car c'est à cette époque que la population de la vallée commence à croître de façon réellement importante. Il fallait plus d'espace et il s'agissait d'en gagner sur le fleuve dont les nombreux méandres commençaient à prendre trop de place. L'idée était d'étendre les localités et de construire de nouvelles infrastructures telles que des routes ou des ponts franchissant le Rhône. De plus, parallèlement à l'accroissement démographique, on souhaitait augmenter l'exploitation de la plaine du Rhône, notamment en matière d'agriculture. La population valaisanne se retrouvait ainsi confrontée à un dilemme. D'un côté le fleuve représentait une réserve d'eau pour irriguer les plantations, était une voie de transport importante pour les matériaux tels que le bois et permettait un approvisionnement en nourriture. Mais d'un autre côté, le Rhône était un élément naturel dangereux qui débordait fréquemment, détruisait les cultures et formait de nombreux marécages totalement incultivables ou inhabitables (Vischer, 2003). Les premiers aménagements concrets visent donc à domestiquer le Rhône pour permettre la cohabitation entre population et fleuve. Ils furent mis en place entre 1830 et 1845 et consistaient en un système complexe de digues accompagnées d'épis. Selon Vischer, ce nouveau mode de protection « *prévoyait d'abord une combinaison usuelle de digues longitudinales et de rangées d'épis placés perpendiculairement. [...] Les ouvrages longitudinaux et transversaux se composaient de caissons de bois et de fascines de maçonnerie* » (Vischer, 2003 : 99). Ce mode de construction était connu sous le nom de « manière valaisanne ».

### ***Le Rhône dans la région de Sierre***

Afin de se rendre compte de la physionomie de la plaine du Rhône dans la région de Sierre avant les premières corrections, on peut se baser sur la carte Dufour qui est considérée comme étant la première carte précise de la Suisse. Comme le mentionne Reynard (2009), il existe d'autres cartes antérieures à 1850 donnant des informations sur l'état de la plaine du Rhône mais il est toutefois difficile de les utiliser car on ne connaît généralement pas le système de projection utilisé<sup>53</sup>. La première édition de la carte Dufour a été publiée entre 1845 et 1865 au 1/100'000. La carte a ensuite connu des mises à jour successives jusqu'en 1939. Pour visualiser la plaine du Rhône dans la région de Sierre, j'ai eu recours à la

---

<sup>53</sup> Il s'agit de la carte dite de *Napoléon*, levée en 1802 par les cartographes de Napoléon en vue de rénover la route Genève-Brigue, de la carte dite de la *Ligne de chemin de fer* ou de la *Ligne d'Italie* qui n'est pas datée mais qui a probablement été levée entre 1835 et 1860 en vue de la construction de la ligne de chemin de fer à travers le Valais, et de l'*Atlas Meyer-Weiss* élaboré entre 1796 et 1802.

Pour plus d'informations sur ces cartes, voir l'article de Reynard, 2009.

planche XVII Vevey-Sion qui a été publiée en 1845 (avec un levé en 1844). Ci-dessous, un extrait de cette planche montre le tracé du fleuve entre Sierre et Chippis en 1844.



Figure 1 : Extrait de la carte Dufour dans la région de Sierre (1845, levé 1844)<sup>54</sup>

On peut observer un fleuve comportant des tresses avec des îles partiellement couvertes de végétation. Mais comme le fait remarquer Stäubli (2009 : 170), il serait faux de penser que les tresses du Rhône ont toujours existé. Il est vraisemblable qu'il s'agisse « *uniquement d'un stade de développement et on peut supposer que le Rhône a pu présenter un style fluvial à méandre à d'autres époques* ». Stäubli explique ceci par le fait que le XIX<sup>ème</sup> siècle se situe à la fin du Petit Âge Glaciaire qui se caractérise par des températures plus basses et des précipitations plus élevées que celles que nous connaissons aujourd'hui. À cette époque, « *la recrudescence des crues puissantes et les apports importants en charges solides, associés à la surexploitation des versants, ont conduit au développement d'un style fluvial à tresses et à l'exhaussement du lit des cours d'eau* » (Stäubli, 2009: 170).

## 2.2 Première et deuxième correction du Rhône

Malgré la construction de ces premières digues, la situation restait très précaire à tel point que certains récits de voyage de l'époque présentaient la vallée comme « *pauvrement*

<sup>54</sup> Consultation de la carte sur le portail « [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) »

*cultivée, marécageuse, fréquemment dévastée par le fleuve et continuellement menacée d'inondation* » (Honsell : 1878, cité par Vischer, 2003 : 99). La grande crue de 1860 incita les autorités valaisannes à entreprendre des travaux de beaucoup plus grande envergure. Il était nécessaire de mettre en place une correction globale du fleuve. La première correction du Rhône était donc née, les travaux durèrent 30 ans. Sans rentrer dans les détails de cette correction, l'idée centrale était de construire un nouveau lit pour le fleuve tout en l'endigant de toute part. Il fallait resserrer le Rhône et le couper de la plaine alluviale.

On peut constater l'importance de ces aménagements en consultant la carte Siegfried, dont la première édition a été publiée entre 1870 et 1926 au 1/25'000 (sauf pour les régions alpines au 1/50'000). La carte a ensuite connu des mises à jour successives jusqu'en 1949. Pour visualiser la première correction du Rhône dans la région de Sierre, j'ai eu recours à la feuille 482 Sierre qui a été publiée pour la première fois en 1886.

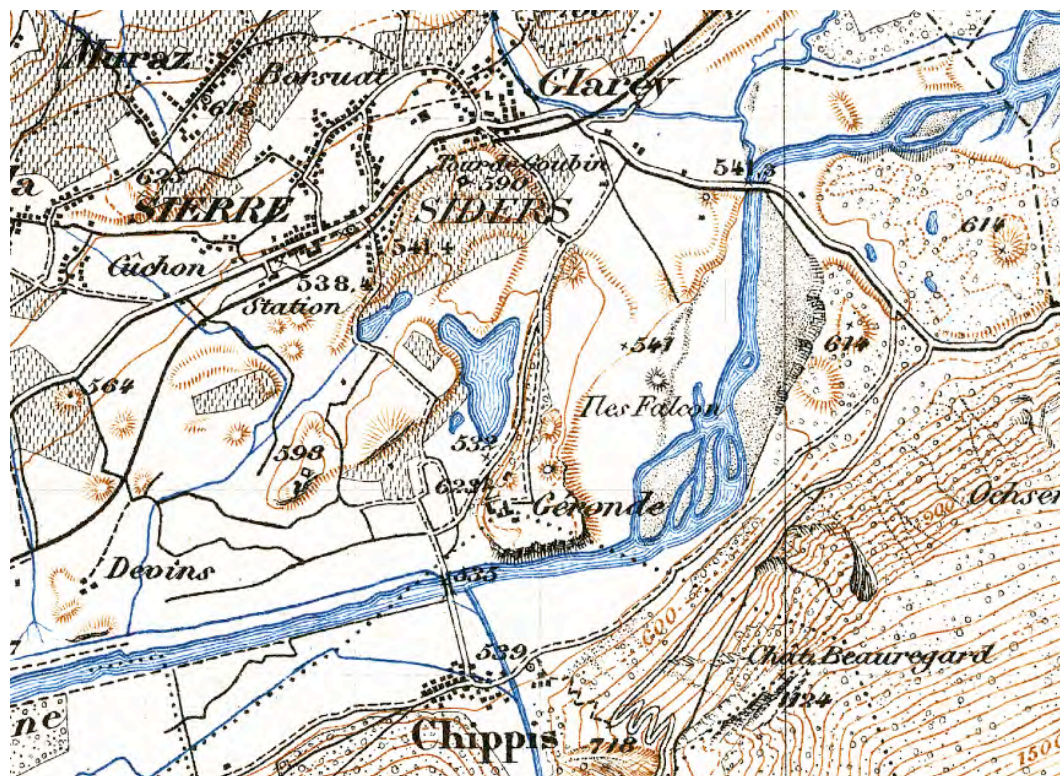


Figure 2 : Extrait de la carte Siegfried dans la région de Sierre<sup>55</sup>

On peut constater très clairement la disparition des tresses en aval de Chippis. Les travaux de correction conduisent à une réduction de la dynamique naturelle du fleuve et à la

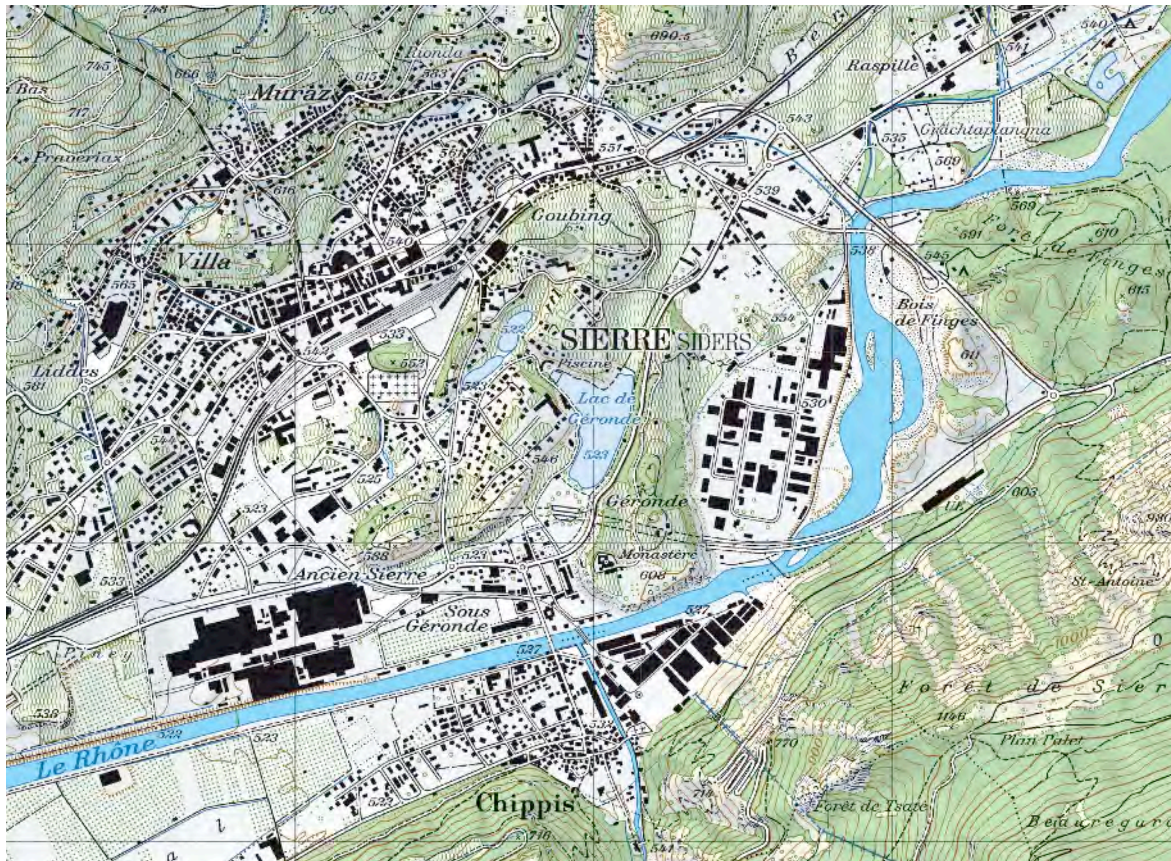
<sup>55</sup> Consultation de la carte sur le portail « [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) »

disparition des zones alluviales du Rhône (Stäubli, 2009). Il est également important de préciser que, parallèlement à la première correction du Rhône, un assainissement des zones humides est entrepris afin d'augmenter les surfaces de production. Cet assainissement est réalisé grâce à la construction de canaux de drainages qui sont également visibles sur la carte Siegfried.

Globalement, cette première correction fut considérée comme une réussite mais beaucoup gardaient en mémoire que cette protection, comme toute autre liée à la défense contre les crues, était relative et limitée dans le temps. L'histoire montre qu'ils n'avaient pas tort puisque, quelques années plus tard, le fleuve se remit à déborder abondamment. En fait, le « nouveau Rhône » se montrait incapable d'emporter jusqu'au lac les millions de mètres cubes de matériaux que lui amenaient ses affluents. Le lit ne cessait de monter malgré les dragages entrepris. Ceci couplé aux crues dramatiques de 1920 et 1935, amena l'Etat du Valais à entreprendre une deuxième correction dont les travaux durèrent de 1936 et 1961. Il fallait augmenter la puissance de charriage du fleuve. Ces constructions furent *« caractérisées par l'adoption d'un nouveau profil avec un lit mineur rétréci par des cordons continus longitudinaux en enrochements qui s'appuient sur les têtes d'épis. Les espaces entre les épis sont comblés par du matériel dragué dans le lit du fleuve et on exhausse et renforce une nouvelle fois les digues »* (Guex, 2006<sup>56</sup>). Elles améliorèrent la situation mais durent être renforcées de nombreuses fois depuis. De plus, cet exhaussement du lit du fleuve provoqua des conséquences néfastes telles qu'une érosion exacerbée et une incision toujours plus accrue des rives. Toutefois la situation perdura jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. C'est ce que l'on peut constater sur l'extrait de la carte nationale de 2004 ci-dessous. Les tresses ont presque entièrement disparu pour faire place à un lit du Rhône rectiligne et entièrement endigué.

---

<sup>56</sup> <http://www.vs.ch/encyclo/navig.asp?mnu=know&idRubrique=1784&idLangue=1> (dernière consultation 10 septembre 2013)



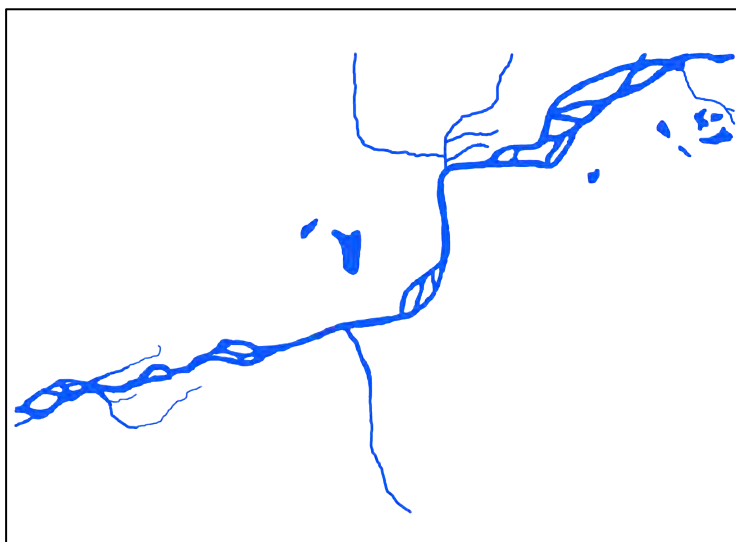
**Figure 3 : Extrait de la carte nationale de 2004 pour la région de Sierre.  
Échelle 1 :25'000<sup>57</sup>**

Mais en octobre 2000, le Rhône déborde à nouveau de façon dramatique. Mille hectares de plaine sont inondés et plusieurs personnes perdent la vie. Le total des dégâts se chiffre à près d'un demi-milliard de francs. Ceci contribue à mettre en évidence la nécessité d'une troisième correction du Rhône.

### 2.3 Évolution du tracé du fleuve entre 1844 et 2004

Afin de bien comprendre l'importance des interventions successives réalisées sur le cours du Rhône, il est intéressant d'isoler le tracé du fleuve dans les cartes citées précédemment et de comparer son évolution avant et après les deux premières corrections.

<sup>57</sup> Consultation de la carte sur le portail « [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) »



*1844, Avant la première correction du Rhône*



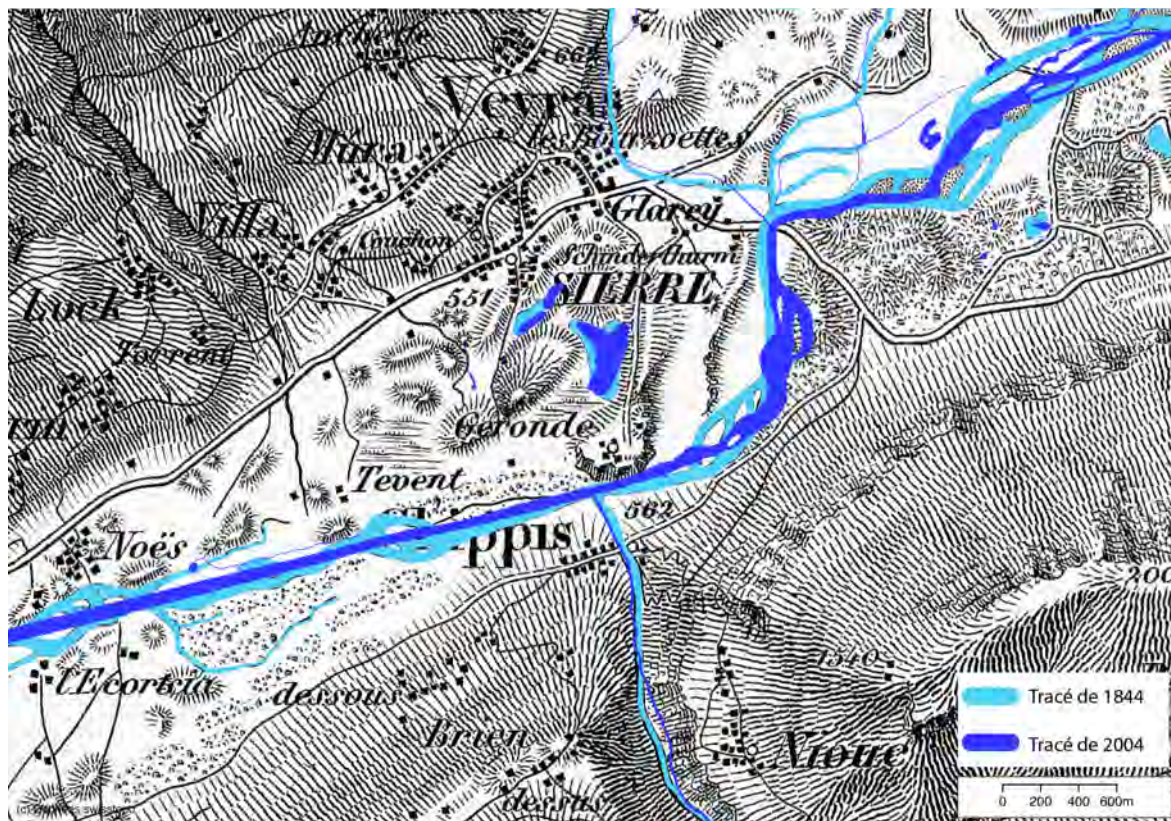
*1886, Après la première correction du Rhône*



*2004, après la deuxième correction du Rhône*

**Figure 4 : Évolution du tracé du Rhône dans la région de Sierre <sup>58</sup>**

<sup>58</sup> Réalisé à partir des cartes Dufour, Siegfried et de la carte nationale de 2004. Photoshop©



**Figure 5 : Superposition du tracé du fleuve 1844-2004 (avant et après les 2 premières corrections)**

Dans une étude sur l'évolution du paysage de la région de Conthey, Stäuble et Reynard (2005) ont mis en évidence quatre phases de transformation du cours d'eau :

- Avant la première correction du Rhône : la dynamique du paysage est largement dominée par les processus naturels. Des digues ont bien été construites mais elles sont peu nombreuses et peu efficaces.
- De 1863 à 1894, la première correction du Rhône est effectuée, le fleuve est endigué. Les tresses disparaissent, des canaux de drainages sont construits les affluents sont également endigués. Pour Stäuble et Reynard (2005) il s'agit d'un tournant dans la dynamique du paysage fluvial.
- De 1900 à 1960, l'agriculture est mise en valeur en asséchant les zones humides. La deuxième correction du Rhône est réalisée.
- À partir de 1960, l'urbanisation s'intensifie dans la plaine. Les zones agricoles diminuent au profit des surfaces urbaines.

Il est intéressant de comparer cette dynamique du paysage constatée dans la région de Conthey avec la région de Sierre qui nous intéresse ici. Les deux premières phases identifiées se retrouvent également dans le cas de Sierre. En effet, on voit clairement qu'avant 1860, le fleuve s'écoule librement et adopte un tracé en tresses comportant de nombreuses îles. Il n'y a encore que peu de bâtiments et ils sont éparpillés dans la plaine. Avec la première correction du Rhône, la majorité des tresses disparaissent (particulièrement à l'aval de Chippis) et le fleuve est endigué. On voit également apparaître des canaux d'irrigation qui n'existaient pas jusque-là. On peut aussi constater l'endiguement partiel de la Navisence, un affluent bordant la commune de Chippis. Le bâti quant à lui n'augmente que dans une très faible mesure.

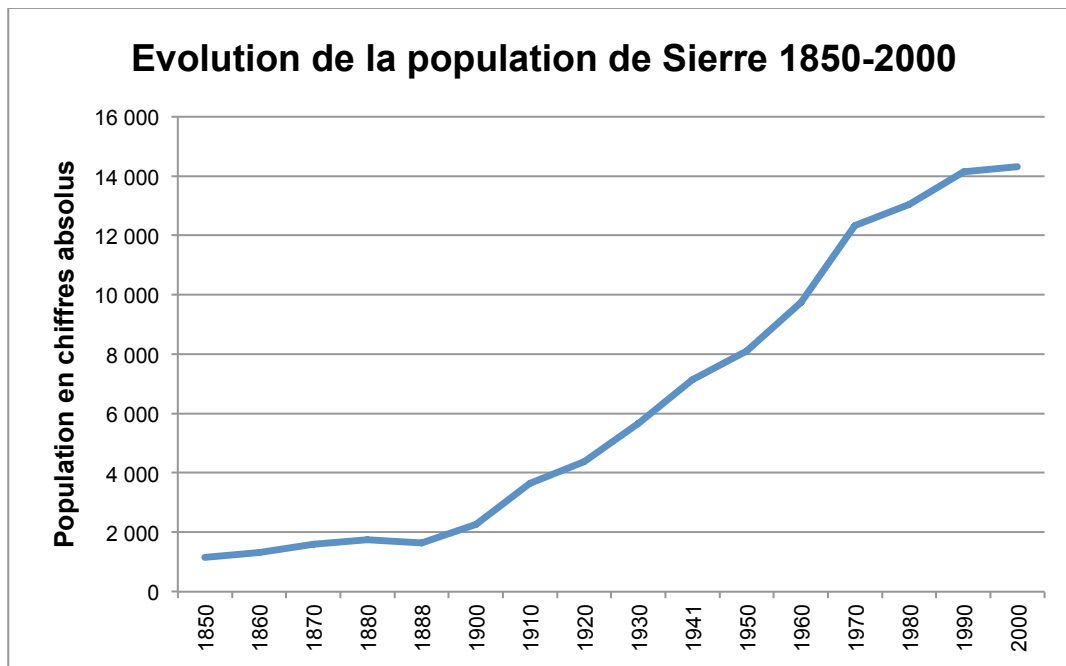
Par contre, en ce qui concerne les deux phases suivantes, c'est la forte croissance urbanistique qui domine pour la région de Sierre. Si Stäuble et Reynard (2005) relèvent que peu de bâtiments sont construits sur les anciennes tresses du Rhône, il en va autrement dans la région de Sierre où de nombreux bâtiments (dont des zones industrielles comme le site d'Alcan/Constellium) se trouvent aujourd'hui situés sur l'ancien tracé du fleuve (voir fig. 7). Ils se trouvent donc dans des zones à risque, potentiellement inondables en cas de crue centennale.

Dans cette optique, il est intéressant de détailler les différentes phases d'urbanisation de la commune de Sierre qui permettent de mieux comprendre l'aménagement actuel des rives du fleuve. L'urbanisation est bien évidemment liée à la forte progression démographique qu'a connue la région de Sierre. Le recensement fédéral de la population de 2000 présente l'évolution de la population des communes entre 1850 et 2000. Pour la ville de Sierre, le recensement dénombre 1'150 habitants en 1850<sup>59</sup>. Jusqu'en 1888, la population augmente légèrement puisque le nombre d'habitants passe à 1'642. À partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la ville de Sierre connaît une forte croissance démographique. En 1930, le recensement fédéral dénombre 5'670 habitants, soit une croissance de près de 245% par rapport à 1888. Cette forte augmentation se poursuit jusqu'à 1970 puis connaît un léger ralentissement. En 2013, la population résidente permanente de Sierre est de 15'945<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> Source : Recensement fédéral de la population de 1860. OFS

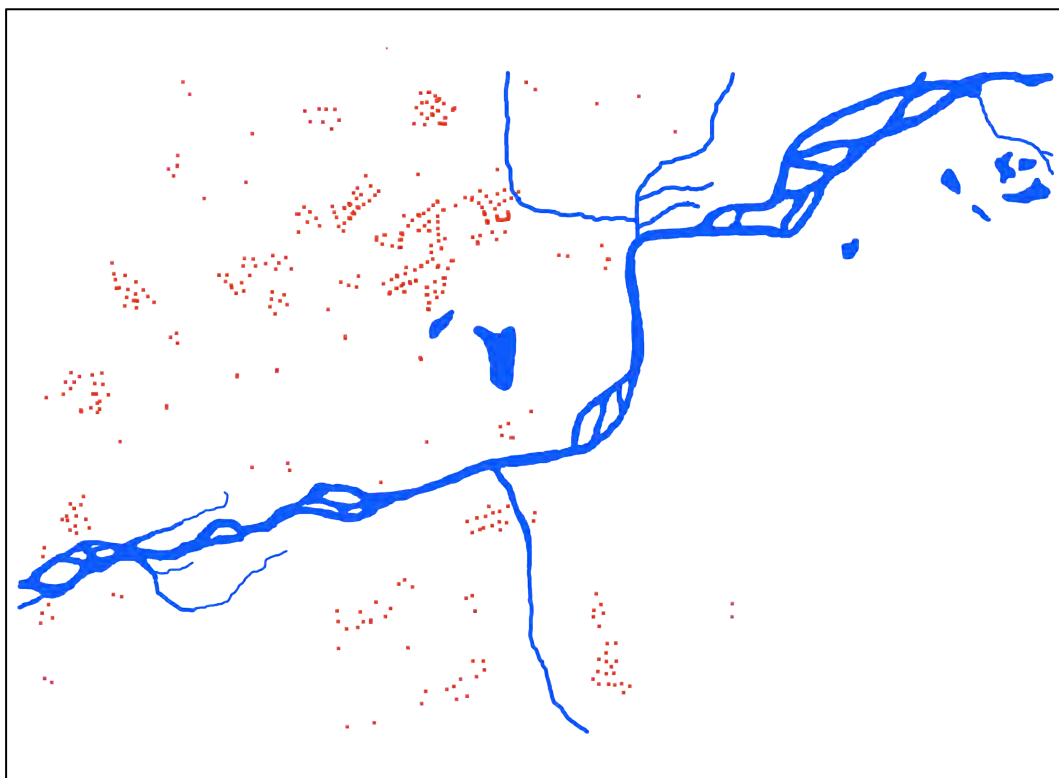
<sup>60</sup> Source : Bilan de la population résidente permanente selon les district et les communes 1991-2013. OFS.



**Figure 6 : Évolution de la population de Sierre en chiffres absolus<sup>61</sup>**

Cette forte croissance de la population se traduit logiquement par un important développement du tissu urbain. La figure 7 présentant une évolution de l'urbanisation de la région de Sierre entre 1850 et 2000 permet de se rendre compte que, entre 1850 et 1900, l'espace bâti ne se développe que dans une très faible mesure. C'est à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle que le nombre de bâtiments commence à augmenter significativement. On constate notamment l'arrivée des premiers bâtiments industriels, dès 1915. Il est particulièrement intéressant de noter que ces industries sont implantées sur les bords du Rhône (voir schéma de 1933, fig. 7). Ce fort développement du tissu urbain se poursuit jusque dans les années 2000 et notamment en ce qui concerne les industries qui se situent sur le tracé des anciennes tresses du Rhône (zone industrielle des îles Falcon ainsi que Constellium et Novelis en rive droite à l'aval de Sierre).

<sup>61</sup> Source des données : Recensement fédéral de la population 2000, OFS.



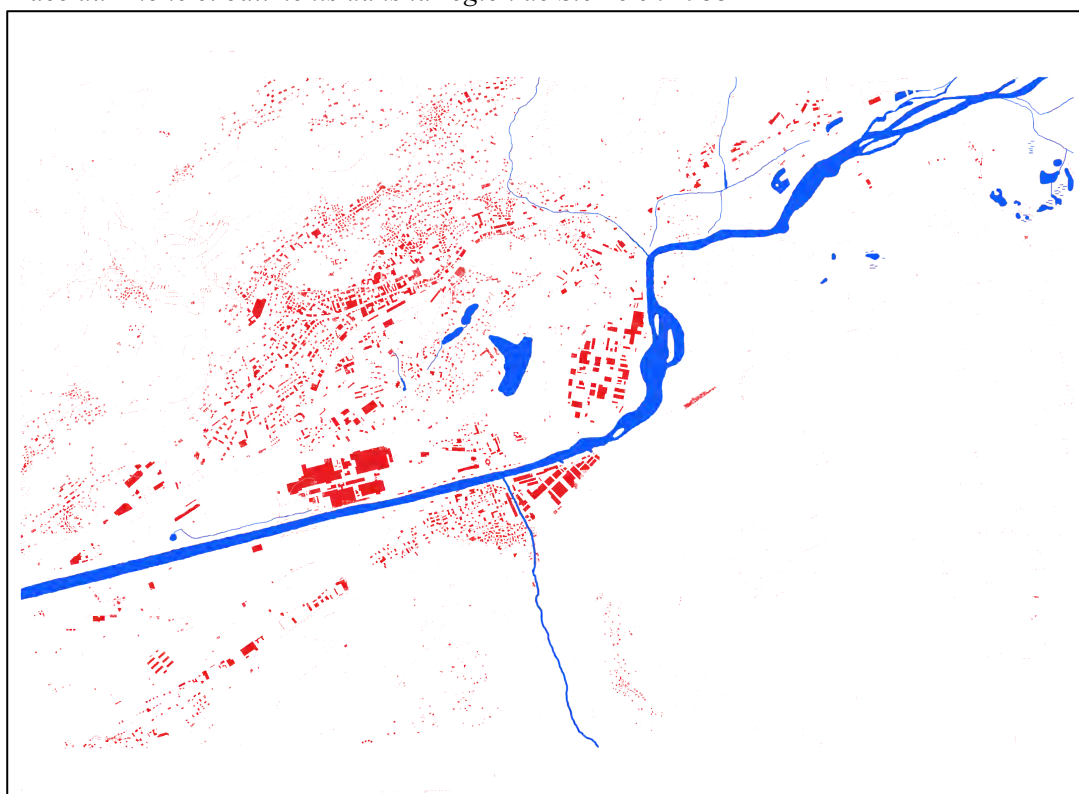
*Tracé du Rhône et bâtiments dans la région de Sierre en 1844*



*Tracé du Rhône et bâtiments dans la région de Sierre en 1886*



*Tracé du Rhône et bâtiments dans la région de Sierre en 1933*



*Tracé du Rhône et bâtiments dans la région de Sierre en 2004*

**Figure 7 : Urbanisation dans la région de Sierre 1844-2004<sup>62</sup>**

<sup>62</sup> Réalisé à partir des cartes Dufour, Siegfried (relevés de 1886 et 1933) et de la carte nationale de 2004. Photoshop©

---

L'analyse de l'évolution du paysage fluvial dans la région de Sierre par l'utilisation de cartes anciennes permet de comprendre l'importance des travaux de correction qui ont profondément marqué le paysage. Mais elle permet aussi de comprendre une logique importante dans le rapport ville-fleuve à Sierre. En effet, si l'on s'arrête sur les cartes de 1844 et 1886, on constate que la ville de Sierre n'est pas directement connectée aux rives du Rhône. Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, on ne peut donc pas dire que le Rhône à Sierre est un fleuve urbain. Au contraire, la ville se développe plutôt en retrait du fleuve du fait des crues et dangers potentiels qu'il représentait. Ce n'est qu'à partir des années 1910-1920 que le tissu urbain se prolonge sur les rives du fleuve. Mais les bâtiments qui y sont construits sont principalement des industries. Il s'agissait de mettre les activités industrielles, potentiellement vectrices de nuisance, à l'extérieur du centre-ville. Les rives fluviales et l'espace mis à disposition par les corrections du tracé du Rhône représentaient donc un lieu idéal pour ce type d'activités. Par rapport à aujourd'hui, les enjeux de l'aménagement des rives sont donc très différents. Si les projets actuels parlent du Rhône comme d'un fleuve urbain dont les rives peuvent être mises en valeur pour la population, il faut bien comprendre que ce n'était pas du tout la philosophie qui a prévalu durant le XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, pour la ville de Sierre, il ne s'agit pas de redécouvrir le fleuve mais bien de le découvrir puisque l'acceptation du Rhône comme un fleuve urbain faisant partie de la ville n'est qu'un acquis récent. Nous verrons que cette situation est très différente de celle du cas genevois.

Cette analyse est également intéressante dans le sens où l'évolution du paysage fluvial peut ici être mise en lien avec les différents modèles d'interprétation de la nature identifiés dans le chapitre précédent relatif à l'histoire de l'environnement. On remarque que cette distance vis-à-vis du fleuve correspond à la stratégie de protection contre les crues privilégiée jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à savoir l'éloignement par rapport au danger. Même si des mesures étaient prises pour tenter de se protéger contre les crues, la meilleure solution, à cette époque, consistait à conserver un éloignement suffisant par rapport au Rhône. Avec les progrès techniques dont nous avons parlé au chapitre précédent, les deux premières corrections peuvent se concrétiser et permettent un rapprochement vis-à-vis du fleuve. Toutefois, ce sont les industries qui sont implantées sur les rives dans une vision utilitariste et hygiéniste du fleuve. Le Rhône permet d'évacuer les rejets des industries et les rives représentent un espace intéressant car, tout en étant proches du centre, elles

permettent de mettre en retrait les activités nuisibles et polluantes. Progressivement, avec la croissance démographique, les abords du fleuve sont de plus en plus urbanisés et le projet de troisième correction s'inscrit bien dans un tournant du rapport à la nature axé sur une prise de conscience écologique. Mais dans le cas de Sierre, il s'agit d'amener la population vers ce fleuve qui, dans l'histoire culturelle de la région, reste principalement perçu comme un objet naturel dangereux. La mémoire du risque est ici clairement présente et il va être nécessaire de renverser cette représentation pour que l'espace riverain soit investi par les sierrois.

Ainsi, cette analyse cartographique permet de montrer visuellement que le Rhône est une « socionature ». Nous avons vu que les « socionatures » sont des objets hybrides partiellement naturels, partiellement sociaux, profondément ancrés historiquement, qui incarnent et expriment la nature et la société et qui tissent des réseaux entre des espaces (Swyngedouw, 1999). À travers l'étude de ces cartes anciennes, il est donc possible de voir que le fleuve est un objet naturel construit par l'action physique des sociétés riveraines. Elles permettent également de visualiser la transformation dans le temps de cette imbrication entre les sociétés et le fleuve. Toutefois, il faut se rappeler que les cartes ne sont qu'une représentation de la réalité, aussi précise soit-elle. Elles ne permettent pas d'appréhender les processus sociaux à l'origine de ces transformations. C'est pourquoi, en faisant appel à d'autres sources, le chapitre suivant se centre sur l'évolution du rapport entre le fleuve et la ville de Sierre

### 3. EVOLUTION DU RAPPORT AU FLEUVE EN VALAIS

Après avoir mis en évidence l'historique des aménagements du Rhône dans la région siéroise, il convient d'analyser l'évolution du rapport au fleuve en Valais afin de comprendre l'évolution de son statut dans le temps. Afin d'avoir accès aux représentations successives du Rhône des habitants, j'ai choisi d'étudier des documents visuels représentant ce fleuve. Dans cette optique, une sélection issue de plusieurs sources a été utilisée : peintures, affiches, photographies. Le corpus<sup>63</sup> utilisé représente une sélection raisonnée de documents iconographiques représentant le Rhône en Valais. Comme expliqué dans le chapitre consacré à la méthodologie, il résulte de recherches effectuées dans plusieurs bases de données d'images et, s'il ne vise pas à être exhaustif, permet de travailler sur des tendances dans cette évolution des représentations. L'iconographie étudiée montre que le rapport au fleuve se transforme au fil du temps en Valais et que les grands courants des représentations de la nature évoqués dans le premier chapitre de cette partie se retrouvent dans ce cas spécifique. L'analyse met également en évidence que la vision négative du Rhône en Valais, qui justifie les projets de correction du fleuve, n'apparaît que peu dans l'iconographie étudiée et vient donc nuancer cette image négative fréquemment attribuée au Rhône valaisan.

Toutefois, il faut préciser que cette analyse iconographique vise à saisir les représentations d'une certaine réalité du fleuve mais surtout des manières de voir le fleuve. Dans ce contexte, il est important de garder en mémoire que, dans certains cas, les artistes à l'origine des documents discutés ont pu prendre le fleuve comme un simple prétexte pour une expérimentation formelle. Ils évoquent donc leurs propres représentations de la réalité qui ne peuvent pas toujours être généralisées comme une tendance représentative de la société dans laquelle ils s'inscrivent.

#### 3.1 Le Rhône avant les corrections : un fleuve utilitaire?

Il est tout d'abord important de préciser que l'état du Rhône avant les deux premières corrections a été assez peu étudié. C'est un travail qui a vraiment été entamé au début des années 2000 avec la constitution du groupe pluridisciplinaire « Mémoire du Rhône » qui

---

<sup>63</sup> Le corpus complet figure dans la « Base de données des images », Tableaux des sources, Annexe n°2. La méthode de sélection est explicitée dans la partie « Méthodologie », p. 80 et suivantes.

visé à mettre en réseau les chercheurs qui exploitent, dans une perspective pluridisciplinaire, des données existantes ou à construire sur divers domaines concernant le Rhône. Dans ce groupe, les recherches de l'historienne Myriam Evéquozy-Dayen ont particulièrement contribué à mettre à jour les connaissances historiques sur le Rhône avant les corrections. Dans un article de 2009, elle fait notamment état des sources répertoriées pour l'étude du Rhône valaisan.

Un premier constat fondamental ressort de ses recherches. Dès la fin de la deuxième correction du Rhône, dans les années 1960, une vision dominante de l'état de la plaine du Rhône avant les corrections s'impose. Il s'agit d'une vision très négative utilisée pour convaincre de la nécessité des travaux de correction. Evéquozy-Dayen cite notamment un exemple tiré d'une publication du Service fédéral des routes et des digues :

*« [...]la correction du Rhône se distingue d'autres ouvrages de ce genre par le fait qu'elle a permis aussi de transformer toute une vallée fort étendue, jadis recouverte de pâturages marécageux et de roseaux, en un vaste verger d'une luxuriance quasi méditerranéenne. »* (Ruckli 1964, cité par Evéquozy-Dayen, 2006 : 35).

Selon Evéquozy-Dayen (2009), cette vision négative de la plaine du Rhône avant les corrections se retrouve dans la majorité des publications du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> consacrées au fleuve valaisan. Mais un travail historique rigoureux n'avait jamais été entrepris pour vérifier ces affirmations. Avec la troisième correction du Rhône, des fonds ont été alloués à la constitution d'un inventaire des sources historiques disponibles sur le sujet. Ce sont des résultats surprenants qui ressortent de ce travail. En effet, l'analyse détaillée de ces sources montre que les stéréotypes négatifs d'une plaine marécageuse et hostile à la population ne sont pas fondés (Evéquozy-Dayen, 2006). Deux des textes les plus fréquemment cités pour étayer cette vision de la plaine ont en fait été utilisés sans prendre en compte le contexte de production de ces écrits. Il s'agit des ouvrages de Hildebrand Schiner *Description du Département du Simplon* (1812) et de Philippe Bridel *Essai statistique sur le Canton du Valais* (1820). Le premier souligne effectivement le caractère dévastateur du Rhône mais, en s'intéressant au contexte, on comprend que ce texte était destiné à demander une intervention de Napoléon dans la plaine du Rhône, dans la continuité de la route du Simplon qui avait déjà été réalisée. Evéquozy-Dayen fait remarquer que l'auteur avait tout intérêt à insister sur les dégâts causés par le fleuve tout comme « *nos contemporains lorsqu'ils remplissent les déclarations de sinistres à l'intention des assurances* » (Evéquozy-Dayen, 2009 : 47). Il en va de même pour le

deuxième ouvrage visant à recommander l'intensification du développement agricole dans la plaine.

Ces stéréotypes négatifs ont ainsi été repris sans être remis en question jusque dans les années 2000. Deux recherches viennent toutefois nuancer cette vision. Il s'agit tout d'abord d'une étude de Théodore Kuonen (1993) portant sur l'évolution, depuis le Moyen-Âge, du couvert forestier dans la région de Sion qui démontre l'importance des forêts riveraines notamment pour la protection contre les crues ainsi que l'occupation extensive de la plaine dès le Moyen Âge. Ce sont ensuite les travaux du sociologue Gabriel Bender (1996) qui mettent en question ces stéréotypes négatifs. S'intéressant aux conflits sociaux résultant de l'occupation de la plaine du Rhône à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, il souligne ainsi :

*« J'ai été très étonné de comparer ce que l'on m'a toujours raconté de la plaine du Rhône à ce que j'ai découvert dans les archives. La plaine au XIX<sup>ème</sup> siècle ne ressemble guère à celle que peignent les historiographes du dimanche. La mémoire populaire garde pourtant l'image d'une contrée désolée, malade, isolée [...]. »*  
(Bender, 1996 cité par Evequoz-Dayen, 2009 : 50)

Depuis ces travaux, plusieurs recherches ont été menées et présentent des résultats similaires quant à l'état de la plaine du Rhône avant les corrections<sup>64</sup>.

La littérature liée aux corrections du Rhône insiste donc sur le caractère dangereux et imprévisible du fleuve justifiant les travaux d'aménagement. Mais le rapport entretenu entre la population valaisanne et le fleuve est plus complexe. En effet, on oublie par exemple que dès le Moyen Âge, le Rhône était navigable. En aval de Sion, et en particulier dans le Chablais, le fleuve permettait le transport par bateau et les textes font notamment référence à des ports établis dans les villes de Vouvry et Aigle (Dubuis, 2009). Ceci vient également contredire cette vision négative du fleuve prétendument laissé à l'abandon par crainte des dégâts potentiels qu'il pouvait causer. Au contraire, dès l'époque romaine la vallée du Rhône est un axe de transport stratégique en Europe. Le trafic y est incessant notamment en raison du passage du Simplon permettant de rejoindre l'Italie. On constate également dans les écrits que dès le Moyen Âge les eaux du fleuve sont aussi utilisées pour leur potentiel hydraulique (Dubuis, 2009). Moulins et autres installations hydrauliques sont fréquents aux abords du Rhône ou sur ses affluents. Ainsi, bien que cela soit peu documenté, il est possible de poser l'hypothèse selon laquelle le fleuve n'était pas

<sup>64</sup> Voir notamment l'état de l'art effectué par Evequoz-Dayen (2009) mais également la bibliographie sur le Rhône valaisan réalisée par Debons (2009).

simplement perçu comme un élément naturel dangereux dont il fallait s'éloigner, mais au contraire comme un atout commercial permettant le transport de biens et de personnes. Il s'agit d'une vision utilitariste du fleuve correspondant à une des conceptions dominantes de la nature au XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle discutées dans le chapitre précédent.

La gravure ci-dessous publiée dans l'ouvrage « *Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon* » (1811) permet, dans une certaine mesure, d'illustrer l'importance du Rhône comme moyen de navigation et de transport.



**Figure 8 : Le pont de St-Maurice, Gravure de Lory Fils, 1811<sup>65</sup>**

On y voit notamment des radeliers effectuant le transport du bois. En effet, dès l'époque romaine, on convoyait le bois sur les fleuves entre les régions forestières et les villes connaissant une forte demande en matières premières. Afin d'éviter les vols, les billes de bois étaient rassemblées en véritables radeaux pilotés par des « radeliers » qui pouvaient parcourir des centaines de kilomètres pour convoier leur marchandise. Mais cette gravure

<sup>65</sup> Document n°42 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGES, conservé à la Médiathèque du Valais

ne se limite pas à montrer cette fonction commerciale du Rhône. En effet, on y voit également sur la droite des personnages accompagnant un troupeau de chèvres ainsi que le château de St-Maurice en arrière-plan. Ici le Rhône est un élément du paysage, il n'est pas le sujet central de la gravure. Toutefois, il est intéressant de constater que le fleuve a été représenté avec un souci de réalisme important (notamment l'île qui figure sur le cours du fleuve ainsi que les enrochements sur les rives). Le Rhône est un élément de décor dans cette gravure mais il n'est pas sans importance. Il amène une dimension romantique à la scène pastorale. De plus, le calme du fleuve apporte une certaine sérénité à l'ensemble et contribue à l'impression d'un paysage idyllique représentative du courant Romantique dont nous avons parlé précédemment.

Cette dimension esthétique du fleuve, influencée par l'émergence du courant romantique, se retrouve dans d'autres gravures de la même époque. On en trouve quelques exemples dans l'ouvrage « *Le Rhône : Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer* » publié en 1829 et dont est tirée la gravure suivante :



**Figure 9 : Vallée d'Obergestelen, Lory fils, 1829<sup>66</sup>**

Ici aussi, le Rhône est un support à l'activité pastorale du premier plan. Il est un élément de décor mais qui a été réalisé dans un souci de réalisme et de détail. Cette gravure montre

<sup>66</sup> Document n°47 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGES, conservé à la Médiathèque du Valais.

que le paysage de la vallée du Rhône est valorisé par l'artiste et cette manière de le représenter correspond au courant esthétique qui se développe dans le courant de ce siècle<sup>67</sup>. Cette dimension contemplative du « beau paysage » est initiée dans la vallée du Rhône par les voyageurs de plus en plus nombreux qui empruntent cet axe de transport permettant de relier l'Italie.

La dimension plus utilitaire du fleuve, évoquée avec la gravure du pont de St-Maurice, se retrouve dans d'autres gravures. On peut notamment citer un exemple plus ancien tiré de l'ouvrage « *Nouvelle description des glaciers, vallées de glace et glaciers qui forment la grande chaîne des Alpes de Suisse, d'Italie et de Savoye* » (1785). Il s'agit de la gravure de Marc-Théodore Bourrit « *Vue du Vallais et du Rhône* ».



**Figure 10 : Vue du Vallais et du Rhône, Marc-Théodore Bourrit, 1785<sup>68</sup>**

Sur cette gravure présentant une vue de la vallée du Rhône, on distingue des hommes rejoignant les rives du Rhône sur lequel navigue une barque et ce qui pourrait être un

<sup>67</sup> Voir page 87 et suivantes.

<sup>68</sup> Document n°40 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGES. Conservé à la médiathèque du Valais.

radeau. On suppose, grâce à la présence des collines, que cette vue représente la région de Sierre et plus particulièrement l'île d'Aval<sup>69</sup>. À nouveau, le Rhône est un élément du paysage mais toujours dessiné avec un réalisme permettant de se rendre compte de la physionomie du fleuve avant les corrections et de son utilisation comme voie navigable.

D'autres exemples de gravures du XIX<sup>ème</sup> siècle montrent le fleuve comme élément d'arrière-plan, toujours représenté de manière suffisamment réaliste pour identifier des détails caractéristiques du paysage ayant parfois disparu. C'est notamment le cas de la gravure ci-dessous qui permet de mettre en évidence la présence de deux bras du Rhône en rive droite et en rive gauche de la plaine (Reynard, Laigre et Maillard, 2011).



**Figure 11 : Vue de la plaine du Rhône depuis le col de la Forclaz, 1820<sup>70</sup>**

Ces différentes représentations du Rhône avant les corrections, entre la fin du XVIII<sup>ème</sup> et le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, présentent donc deux dimensions du fleuve. D'une part elles rendent compte des fonctions utilitaires du cours d'eau avec la présence d'activités de commerce et de transport. D'autre part, elles mettent en scène la dimension esthétique et le potentiel contemplatif du Rhône qui est représenté en arrière-plan comme un « beau paysage », support aux activités humaines. Il est intéressant de remarquer que, dans ces

<sup>69</sup> Voir les travaux de l'historienne Muriel Borgeat-Theler.

<sup>70</sup> Document n°44 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGE. Conservé à la médiathèque du Valais.

exemples, l'aspect dangereux ou sauvage du fleuve n'est pas mis en évidence. Sur ces images ainsi que sur d'autres gravures de la même époque, on constate plutôt un Rhône calme ce qui semble contredire d'image négative de ce fleuve véhiculée par les différentes corrections. Une gravure du dessinateur William Henry Bartlett, tirée de l'ouvrage « *La Suisse pittoresque* », 1836, vient appuyer ce constat. Elle montre le Rhône devant le village de Brigue avec la route menant au Simplon en arrière-plan.



**Figure 12 : Le Rhône à Brigue et à Viège, 1836<sup>71</sup>**

Cette gravure est intéressante car elle montre des scènes de la vie quotidienne se déroulant sur les bords du fleuve. On peut y voir des paysans ramassant du bois sur la rive et chargeant leur cheval, un homme naviguant sur une barque et une procession passant sur le pont allant au village. Les eaux du fleuve paraissent tranquilles, permettant aux habitants de travailler sur les rives et de naviguer. Sur cette image, la plaine n'est pas non plus représentée comme marécageuse, hostile et malsaine telle que le décrivait pourtant certains textes de cette époque<sup>72</sup>. Cette iconographie conduit donc aux mêmes conclusions que celles des travaux d'Evequoz-Dayen remettant en question les stéréotypes négatifs véhiculés sur le Rhône, pourtant abondamment repris pour justifier les corrections du

<sup>71</sup> Document n°49 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGES, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

<sup>72</sup> Voir par exemple les écrits de Schiner et Bridel, discutés à la page 110.

fleuve. Ceci doit toutefois être nuancé par le fait que, s’agissant d’œuvres artistiques, le Rhône peut avoir été idéalisé par l’artiste qui dessine sa propre représentation de la réalité.

### 3.2 Le Rhône après la première correction : entre maîtrise et valorisation de la nature

Jusqu’à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, mes recherches<sup>73</sup> ne m’ont permis d’identifier qu’une image représentant le fleuve pour lui-même, comme seul sujet. Il s’agit d’une gravure de Nicolas Pérignon du XVIII<sup>ème</sup> siècle (datée entre 1780 et 1788) présentant une vue du Rhône près de Sion sans aucune présence humaine<sup>74</sup>. Mais, à cette exception près, il faut attendre le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour trouver une iconographie réellement centrée sur le Rhône. On peut citer par exemple les tableaux d’Alfred Rehfous « *Saillon, plaine du Rhône* » ou d’Ernest Biéler « *Vue du Rhône, Varone* ».



Figure 13 : Saillon, plaine du Rhône par Alfred Rehfous, 1910<sup>75</sup>

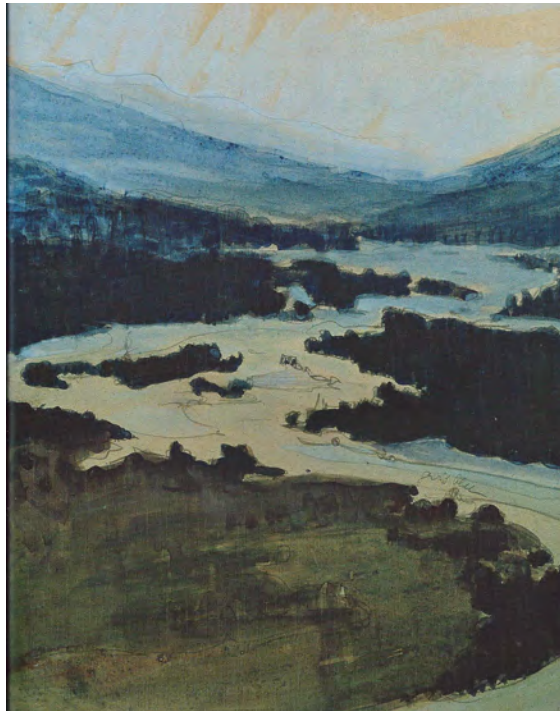
<sup>73</sup> Effectuées dans les bases de données de la Médiathèque du Valais avec l’aide de Muriel Borgeat-Theler, coordinatrice « Culture, formation, recherche – Rhône » à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne et dans la base de données VIATIMAGES - UNIL

<sup>74</sup> Document n°41 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>75</sup> Document n°53 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l’image : Association Alfred Rehfous.

Sur cette œuvre, Alfred Rehfous représente le Rhône dans la région de Saillon et ne s'intéresse qu'au paysage, vierge de toute construction. L'accent est mis ici sur l'aspect naturel du fleuve, bien qu'à cette époque un premier endiguement ait déjà été réalisé avec la première correction. L'eau est au premier plan de l'œuvre avec les montagnes venant s'y refléter. L'ensemble invite à remonter le courant du fleuve jusqu'aux massifs alpins. La nature sauvage est valorisée. Alfred Rehfous est affilié à l'Ecole de Savièse mais produit des œuvres à contre-courant de ses contemporains en laissant de côté les figures humaines pour s'intéresser au paysage uniquement.

Un peu plus tard, Ernest Biéler, plutôt habitué à s'intéresser à la figure du paysan, représente lui aussi le Rhône dans une œuvre plus sombre, symbolisant une nature valaisanne plus sauvage et inhospitalière que dans l'œuvre de Rehfous. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que Biéler, en réalisant cette peinture, avait parlé du fleuve de la manière suivante : « *Rhône extraordinaire, resté intact, qui n'a pas été dérangé. Pourvu qu'on ne s'en avise pas !* » (Biéler, cité par Jean-Petit-Matile, 1985). En 1942, la première correction du Rhône était terminée et la seconde était en cours de réalisation. Ainsi, bien que le fleuve ait déjà été endigué et maîtrisé par endroit, on constate ici que l'aspect naturel du fleuve est mis en valeur par le peintre. L'interprétation d'une plaine sauvage et inhospitalière qui pourrait être faite sur la base de cette œuvre n'est ainsi pas forcément celle faite par l'auteur lui-même et ceci va, encore une fois, dans le sens des travaux d'Evéquoz-Dayen qui nuancent la vision négative de la plaine à cette époque.



**Figure 14 : Vue du Rhône, Varone par Ernest Biéler, 1942<sup>76</sup>**

On constate avec ces deux tableaux un intérêt nouveau pour le fleuve comme sujet central. Il s'agit de représenter la nature en elle-même et les ambiances qui s'en dégagent. En faisant du Rhône le sujet principal de ces œuvres, les auteurs valorisent le paysage fluvial de la plaine du Rhône. Toutefois, malgré ces exemples et contrairement à d'autres paysages d'eau comme le Léman (Marchand, 2006), il n'existe que peu de représentations picturales du Rhône en lui-même à cette époque. En effet, en Valais, ce sont les Alpes qui vont mobiliser les artistes, peintres ou écrivains, notamment avec le courant centré sur la découverte de la montagne qui a été abordé au chapitre précédent.

### **3.3 Développement du tourisme et représentations du Rhône**

Cet intérêt pour la montagne va conduire au développement du tourisme en Valais. Avec le XX<sup>ème</sup> siècle, la naissance de l'idéologie sportive de masse et l'apparition de pratiques de loisirs actives ont un effet considérable sur la façon de se représenter la nature. Le tourisme connaît un essor majeur (Gigase, Humair et Tissot, 2014) qui est encore renforcé par l'apparition des premiers congés payés de 1936. Cette tendance se fait sentir en Valais également. Le canton commence à promouvoir ses hôtels, ses infrastructures sportives

<sup>76</sup> Document n°61 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : Flubacher, Ch. 2003 : *Les peintres en Valais*. Lausanne: Favre.

mais aussi son paysage. C'est au début du XX<sup>ème</sup> siècle qu'apparaissent les premières affiches de promotion touristique. On se retrouve avec un nouveau type de documents iconographiques, représentant majoritairement les montagnes, qui n'est plus artistique mais publicitaire. Il est intéressant de voir comment le Rhône est représenté dans ces documents.

Les recherches menées sur les affiches touristiques de promotion du Valais des années 1900-1950<sup>77</sup> montrent encore une fois que le Rhône n'est finalement que très peu représenté pour lui-même. Ce sont les Alpes qui symbolisent l'atout touristique du canton et c'est donc sur les montagnes enneigées que se focalise l'immense majorité de l'iconographie touristique. Comme nous l'avons vu, la découverte de la montagne pour les Romantiques de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle a représenté un tournant majeur dans l'évolution du rapport à la nature.

Toutefois, il faut remarquer que dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'axe de transport stratégique que représente la vallée du Rhône prend un intérêt nouveau pour les touristes se déplaçant en Europe. En effet, grâce à la ligne de chemin de fer du Simplon, il est désormais possible de relier le nord de l'Europe à Istanbul d'une seule traite. Et même de pousser jusqu'au Caire comme le montre l'affiche publicitaire ci-dessous, publiée vers 1950.

---

<sup>77</sup> Recherches effectuées dans le catalogue suisse des affiches - Bibliothèque Nationale Suisse. Avec l'aide de Muriel Borgeat-Theler.



Figure 15 : Affiche publicitaire pour la ligne du Simplon, 1950 (environ)<sup>78</sup>

Il est intéressant de voir que la vision de la vallée du Rhône change. On parle ici de ligne ferroviaire « pittoresque » en référence aux paysages traversés par le chemin de fer. L’affiche met en évidence le tronçon suisse de la ligne et plus particulièrement sa partie valaisanne mais en insistant sur les Alpes qui sont traversées à l’occasion du voyage. Si le lac Léman est représenté, aucune mention du Rhône n’apparaît par contre sur l’image. Il en va autrement de l’affiche ci-dessous, plus ancienne et publiée en 1901 par les chemins de fer Jura-Simplon.

<sup>78</sup> Document n°64 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Graphiste : Walter Spinner. Source de l’image :galerie 123.



**Figure 16 : Chemin de fer J-S, Vallée du Rhône, Suisse, 1901<sup>79</sup>**

Sur cette affiche, l'auteur insiste sur tous les clichés typiques de la région. Il met en scène des « géosymboles »<sup>80</sup> connus du Valais pour attirer les voyageurs, quitte à prendre, parfois, quelques libertés avec la réalité géographique du lieu. On retrouve donc les montagnes enneigées, les collines de Vallère et Tourbillon à Sion, les scènes pastorales caractéristiques du Valais devant des mayens et le Rhône. Encore une fois, l'affiche met en avant le côté pittoresque du paysage traversé par la ligne de chemin de fer. Il est intéressant de remarquer que ce type d'affiche s'inspire des représentations picturales du XIX<sup>ème</sup> siècle en évoquant les mêmes scènes et les mêmes paysages emblématiques (Giroud, 1998). Ici, c'est le « beau paysage valaisan » qui est valorisé et le Rhône y occupe une place de choix.

Avec cette iconographie touristique, on reste toujours sur une représentation positive de la vallée et du Rhône et sur une dimension esthétique du paysage. C'est donc vers un autre

<sup>79</sup> Document n°52 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Graphiste : François Hugo d'Alési. Source de l'image : catalogue collectif suisse des affiches, conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale.

<sup>80</sup> Le concept de géosymbole est développé par Bonnemaïson qui le définit comme « un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée peuvent être considéré comme des géosymboles » (Bonnemaïson, 1992).

type d'image qu'il faut se tourner pour avoir une vision différente du Rhône et du rapport entre cet objet géographique et les habitants de la plaine.

### 3.4 Le Rhône et ses crues dans les photographies de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle

Avec la photographie qui se démocratise dans le courant du XX<sup>ème</sup> siècle, nous disposons d'une autre source d'information sur l'état du Rhône à cette époque. Celle-ci montre certaines facettes du quotidien des habitants de la plaine. On trouve notamment plusieurs photographies des fréquentes inondations provoquées par les crues du Rhône. La photographie ci-dessous, prise en 1935 et publiée dans le journal de Genève du 3 juillet, présente « La montée des eaux dans le village de Noville ».



**Figure 17 : Inondation à Noville, 3 juillet 1935<sup>81</sup>**

Le journaliste, auteur de la photo, explique qu'une visite dans la plaine du Rhône a permis de « mesurer l'étendue du désastre causé par les débordements fréquents du fleuve »<sup>82</sup>. Il relate l'état du village de Noville de la manière suivante :

*« Les habitants de ce charmant village sont des plus anxieux. Déjà la partie basse de la localité est envahie. Des cuisines sont déménagées en toute hâte. Le bétail, sorti des étables inondées, est accueilli par des voisins. Derrière l'église, les vergers sont sous un mètre d'eau et des gosses vont d'un arbre à l'autre sur un radeau formé d'une vieille échelle et de quelques planches. Où l'eau n'est pas trop profonde, les enfants pataugent*

<sup>81</sup> Document n°59 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : <http://www.notrehistoire.ch>. Auteur : Curtet, P.

<sup>82</sup> Curtet, P. 1935. Journal de Genève du 3 juillet.

*à qui mieux mieux; d'autres, pratiques, ont tout simplement sorti les snow-boots ! »*

On constate dans cette description un autre aspect du fleuve qui ne ressort pas du tout de l'iconographie discutée jusque-là : la menace qu'il représente. Ici, on mesure l'impact direct des crues du Rhône sur la vie quotidienne des habitants de la plaine. De nombreuses photos des inondations existent et sont conservées à la médiathèque du Valais ou dans d'autres collections privées.



**Figure 18 : Autres exemples de photographies des inondations dans la vallée du Rhône, 1922 et 1948 <sup>83</sup>**

Ces photographies représentent la seule source iconographique permettant d'illustrer la vision négative du fleuve qui ressort dans la littérature liée aux corrections du Rhône. Ces prises de vues ainsi que l'article de 1935 mentionné ci-dessus mettent en évidence le danger que représente le fleuve et la menace qui pèse sur le quotidien des Valaisans de la plaine. Tant les infrastructures, les maisons, les cultures que le bétail sont directement touchés et on comprend mieux la dimension dangereuse du fleuve aboutissant à un éloignement des habitants par rapport au Rhône.

### 3.5 Synthèse

L'iconographie étudiée montre que le rapport au fleuve évolue au fil du temps en Valais. On retrouve les grands courants des représentations de la nature évoqués dans le premier chapitre de cette partie. On constate tout d'abord, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, une iconographie axée sur la dimension utilitaire du fleuve, moyen de transport et de commerce, finalement assez peu évoquée dans les recherches sur le Rhône valaisan. Elle

<sup>83</sup> La photographie de gauche a été prise à Fully en 1922. Elle est conservée dans les archives de Georges Fellay. Document n°56 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.  
La photographie de droite a été prise à Charrat par le photographe Charles Paris en 1948. Elle est conservée à la médiathèque du Valais. Document n°63 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

---

suggère que le lien entre les habitants de la plaine et le fleuve était nettement plus marqué qu'aujourd'hui. À partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'iconographie, fortement influencée par le courant romantique, présente le Rhône comme un beau paysage, une nature sauvage valorisée. Elle est axée sur la dimension esthétique et contemplative de la nature. Toutefois, le Rhône à cette époque reste toujours en arrière-plan, comme un support aux activités humaines. Il faut attendre le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour que le fleuve devienne le sujet central de certaines œuvres. On insiste alors sur des ambiances caractéristiques du paysage fluvial. Mais le Rhône est finalement assez peu représenté en lui-même, passant après les Alpes qui représentent le paysage emblématique par excellence du Valais. L'iconographie touristique du début du siècle insiste quant à elle sur des géosymboles de la région, parmi lesquels le Rhône se fait une place et qui visent à attirer les voyageurs. S'agissant d'une iconographie de type promotionnelle, il est logique que la dimension esthétique et contemplative du paysage soit mise en évidence. Toutefois, il est intéressant de remarquer que, bien que stéréotypée, la perspective apparaît moins idéalisée qu'au siècle précédent. Les représentations du fleuve dans ce contexte sont toujours très positives. Il est intéressant de souligner l'absence de représentations d'un Rhône dangereux ou d'une plaine hostile. Il faut attendre l'apparition de la photographie pour se faire une idée de la dimension dangereuse du fleuve, notamment avec les images des inondations, fréquentes au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce parcours visuel permet donc de mettre en évidence des évolutions dans les représentations du fleuve et dans le rapport à cet objet géographique. On constate notamment que la vision négative du Rhône, souvent mise en avant dans les projets de corrections du Rhône n'apparaît que très peu dans l'iconographie du fleuve. Certaines gravures du XIX<sup>ème</sup> siècle viennent même contredire l'aspect hostile et inhospitalier de la plaine décrit par certains textes et repris comme justification aux différentes corrections du Rhône. Ainsi, s'il ne faut pas négliger la menace que peut représenter le Rhône en Valais, illustrée notamment par les photographies des inondations, cette analyse va dans le sens des résultats d'Evéquozy-Dayen (2009) qui nuancent l'image négative fréquemment attribuée au fleuve. La mémoire du risque est bien présente, comme le montrent les photographies, les récits ainsi que les registres des crues qui existent en Valais mais il s'agit également de prendre en compte les autres dimensions du rapport au fleuve qui ne peuvent se résumer à celle de la crainte vis-à-vis du Rhône.

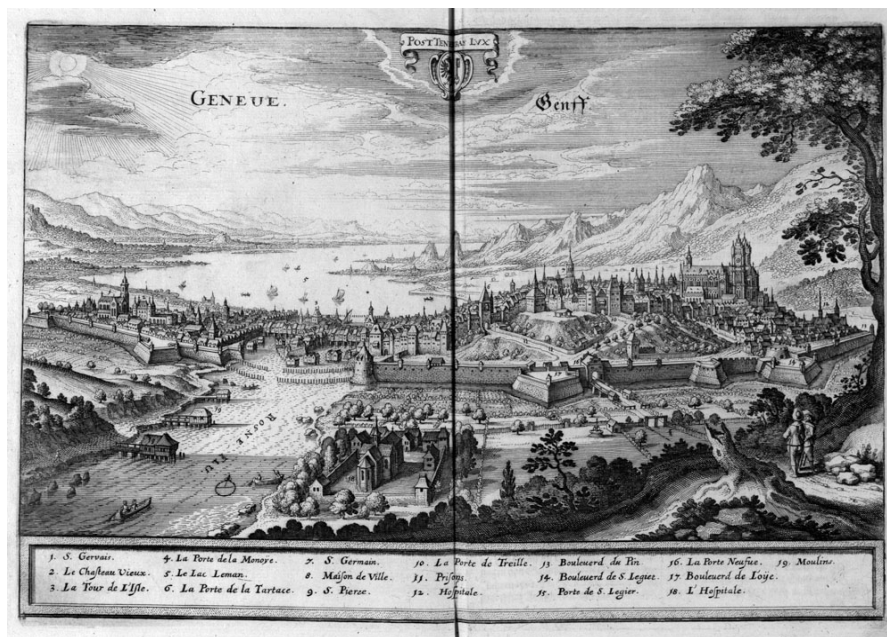
Cette analyse iconographique a mis en évidence les représentations d'une certaine réalité du fleuve mais surtout des manières de voir le fleuve en Valais au fil du temps. L'hypothèse qui sous-tend cette analyse consiste à dire que, s'il existe des régimes urbains de la nature qui évoluent et qui se retrouvent dans les villes étudiées, les représentations du fleuve diffèrent au niveau local et influencent les projets d'aménagement actuels. Dans cette démarche comparative, il convient donc maintenant de passer à la deuxième ville étudiée dans le cadre de cette thèse afin de voir si les résultats obtenus pour la ville de Sierre sont comparables à Genève.

## 4. HISTOIRE DES AMENAGEMENTS DU RHONE GENEVOIS

Ce chapitre se concentre sur le cas genevois et retrace l'évolution des aménagements du fleuve. Comme pour l'exemple de Sierre, une analyse cartographique m'amène à montrer comment la physionomie du fleuve et les aménagements des rives se sont transformés au fil du temps dans la région genevoise. L'étude de cartes anciennes permet de mettre en évidence que le fleuve est un objet naturel socialement construit par l'action physique des sociétés riveraines et d'observer la transformation dans le temps de cette imbrication entre la société et le fleuve et de comprendre la logique d'urbanisation vis-à-vis du Rhône.

### 4.1 Le Rhône avant l'aménagement des quais

La partie genevoise du Rhône ainsi que l'émissaire du lac Léman forment un plan d'eau qui a évolué et s'est transformé en étroite relation avec le processus d'urbanisation de la ville de Genève. Les aménagements des rives se sont développés au gré des révolutions technologiques, scientifiques et sociales touchant à des préoccupations telles que la défense, la navigation, l'hygiène, l'hydraulique, le pompage et la distribution d'eau, l'énergie motrice, le tourisme, la circulation, l'urbanisme ou encore l'esthétique paysagère (Descombes et al. 1995). Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle ce plan d'eau, d'intérêt stratégique pour l'implantation de la ville, voyait se confronter des usages fort variés qui entraient fréquemment en conflit. Aussi bien utilisés pour le commerce et la navigation que pour l'eau potable, la lessive ou le tout à l'égout, le fleuve et l'émissaire du lac Léman étaient soumis à une pression de plus en plus forte allant de pair avec l'urbanisation croissante de la ville.



**Figure 19 : « Genève. Genff », Gravure tirée de l'ouvrage *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae*, daté de 1654<sup>84</sup>**

Au niveau de la gestion des eaux et de la distribution d'eau potable, Genève avait fait construire en 1708 déjà une machine hydraulique, dite Machine d'Abeille (du nom de son ingénieur Joseph Abeille), sur le Rhône à l'endroit de l'exutoire du lac Léman. Cette machine, qui fut améliorée à plusieurs reprises, permettait d'alimenter des fontaines et de régulariser le Rhône à convenance jusqu'en 1843 (Vischer, 2003).



**Figure 20 : La machine hydraulique (en bois au centre) en 1837<sup>85</sup>**

<sup>84</sup> Document n°4 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : VIATIMAGES. Conservé à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

## 4.2 La redéfinition du plan d'eau : construction de quais, ponts et promenades sur le Rhône<sup>86</sup>

Les recherches de el-Wakil et Frommel (1997) ont montré qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, en raison des conditions sanitaires déplorables, la ville de Genève va initier un vaste chantier d'amélioration des rives du lac et du fleuve. Guillaume-Henry Dufour, ingénieur et responsable de l'urbanisme de la ville, décide de métamorphoser les rives en construisant les premiers quais. Ces grands travaux sont motivés par le fait que le tourisme se développe sur le lac (nouvel usage d'agrément) et que la vue sur la ville de Genève depuis l'eau n'est pas agréable. Les façades sont négligées, les abattoirs sont visibles, les berges sont hideuses et remplies de débris<sup>87</sup>. De plus, les rives ne sont pas pratiques car dépendantes du niveau du fleuve ce qui rend le commerce impossible au moment des basses-eaux. Ainsi, en 1834 est inauguré le Grand-Quai (actuel quai du Général Guisan) en rive gauche du fleuve qui représente une première conquête de la ville sur le plan d'eau. Ce premier aménagement, répondant à des besoins d'ordre hygiénique, commercial et esthétique, conduit également à la construction d'un premier collecteur d'égouts sur toute la longueur du quai (el-Wakil et Frommel, 1997 : 117). En 1837, dans le but de concurrencer la rive gauche, la société des Bergues, en partenariat avec la ville, lance « l'opération des Bergues » avec la construction d'un nouveau quartier de près de 800 habitants comprenant un quai, un hôtel de luxe, des habitations et un pont (le pont des Bergues). C'est la première fois qu'un quartier est aménagé dans son ensemble avec un souci esthétique d'ensemble.

Dès 1840, l'exiguïté territoriale de la ville conduit à une redéfinition de l'ensemble du plan d'eau. L'espace fluvial est investi et se retrouve « *ponctué de jalons insulaires naturels ou artificiels qui représentent l'épine dorsale de la charpente urbaine* » (el-Wakil et Frommel, 1997 : 123). L'île des Barques devient l'île Rousseau et une nouvelle machine hydraulique est installée sur le Rhône, reliée au rivage par le pont de la machine et la passerelle de la pointe de l'île. C'est l'ingénieur Guillaume-Henri Dufour qui les fera

<sup>85</sup> Document n°17 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, Centre d'iconographie genevoise. Auteur : Frédéric-François d'Andiran.

<sup>86</sup> Ce chapitre se base sur les travaux de el-Wakil et Frommel, 1997.

<sup>87</sup> Voir la Gazette de Lausanne de mars 1826 : « *les rives du Rhône sont hideuses pour la vue et repoussantes pour l'odorat. Les immondices accumulés sur toute la surface des bords et le dégorgeant des canaux publics en font un cloaque infecte, dont il émane des exaltations putrides* » cité par el-Wakil et Frommel, 1997.

construire entre 1838 et 1849. L'idée maitresse de ces aménagements était notamment de permettre la promenade et d'augmenter les points de vue sur le Rhône et le Léman.

Pour se rendre compte de la physionomie du fleuve après ces premiers aménagements, on peut se référer à la carte Dufour (réalisée par Guillaume-Henri Dufour lui-même). Comme mentionné dans le chapitre précédent, la première édition de la carte Dufour a été publiée entre 1845 et 1865 au 1:100'000. La carte a ensuite connu des mises à jour successives jusqu'en 1939. Pour visualiser le Rhône à Genève, j'ai eu recours à la planche « XVI Genève-Lausanne » qui a été levée pour la première fois en 1842. On y voit assez clairement le Grand-Quai ainsi que le quartier des Bergues avec son pont. Toutefois, en 1842, Genève reste une ville de taille assez modeste, entourée par ses fortifications et basée sur un système urbain encore très proche du modèle ancien.



Figure 21 : Extrait de la carte Dufour de la ville de Genève (1842)<sup>88</sup>

Dans le prolongement de ces aménagements, la ville entame une reconversion du quartier de Rive à partir de 1862. Historiquement ce quartier (Longemalle) comprenait des

<sup>88</sup> Consultation de la carte sur le portail « map.geo.admin.ch ».

abattoirs et boucheries, un port à bois et une prison. La prison est ainsi démolie et ses débris sont utilisés comme remblais pour la construction du pont du Mont-Blanc. Les boucheries-abattoirs sont déplacés au sud de l'île, en aval du fleuve afin de permettre l'évacuation des déchets et de limiter les nuisances en ville. À cette même période, le Conseil d'Etat autorise la création d'une nouvelle Rade-Port, quatre fois plus grande que celle existant jusque-là. L'idée est de construire deux jetées perpendiculaires au lac et des percées permettant le déchargement des marchandises. Il s'agit également d'élargir la jetée des Pâquis afin de permettre la promenade et la création de points de vue sur la ville (toujours dans un souci d'agrément lié au développement du tourisme). Entre 1862 et 1864 on construit une extension sud à la machine hydraulique de Dufour. Et entre 1868 et 1872, c'est une aile nord qui sera rajoutée (Vischer, 2003). Elle prend donc la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui. À cette époque, la durée de hautes eaux du lac et les débordements consécutifs allaient en augmentant. Cela déboucha sur des querelles entre riverains du lac ainsi qu'entre les autorités des cantons de Genève, Vaud et Valais. Après de nombreuses controverses, une « Convention concernant la correction et la régulation de l'écoulement du lac Léman » fut conclue en 1884 entre les trois cantons (Vischer, 2003 : 187). Ils s'étaient notamment mis d'accord sur un approfondissement des deux bras du Rhône à Genève et sur la construction d'un barrage de régulation. En 1886, l'usine des forces motrices est inaugurée et permet le démantèlement de la vieille machine hydraulique. C'est avec la mise en service de cette usine que le jet d'eau de Genève est inventé, presque par hasard. Lors de l'arrêt de l'énergie hydraulique, pour maîtriser le surplus de pression, une soupape est créée pour laisser s'échapper l'eau sous pression vers le ciel. Cela provoque un jet de 30 mètres, le premier jet d'eau<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Source : Services industriels de Genève. <http://www.sig-ge.ch/nous-connaître/nos-activités/notre-patrimoine/connaître-et-visiter-les-sites-sig/le-jet-d-eau>. Consulté le 4.05.2015



**Figure 22 : Travaux d’approfondissement du Rhône et construction du bâtiment des forces motrices, 1883-1885<sup>90</sup>**

En 1891, afin d’en faire une attraction touristique, le jet d’eau vient se greffer sur la jetée des Eaux-Vives à l’occasion du 600<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération. Avec l’exposition nationale à Genève en 1896, la ville entreprend finalement une vaste campagne d’embellissement portant principalement sur les quais : plus grands, arborisés, avec des promenades et parterres de fleurs à la française agrémentés de Rotonde. La ville de Genève représente dès lors une entité globale avec une symétrie entre la rive gauche et la rive droite qui entretiennent même une certaine rivalité.

---

<sup>90</sup> Document n°27 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l’image : BGE, Centre d’iconographie genevoise. Photographe : Ch. Richard.



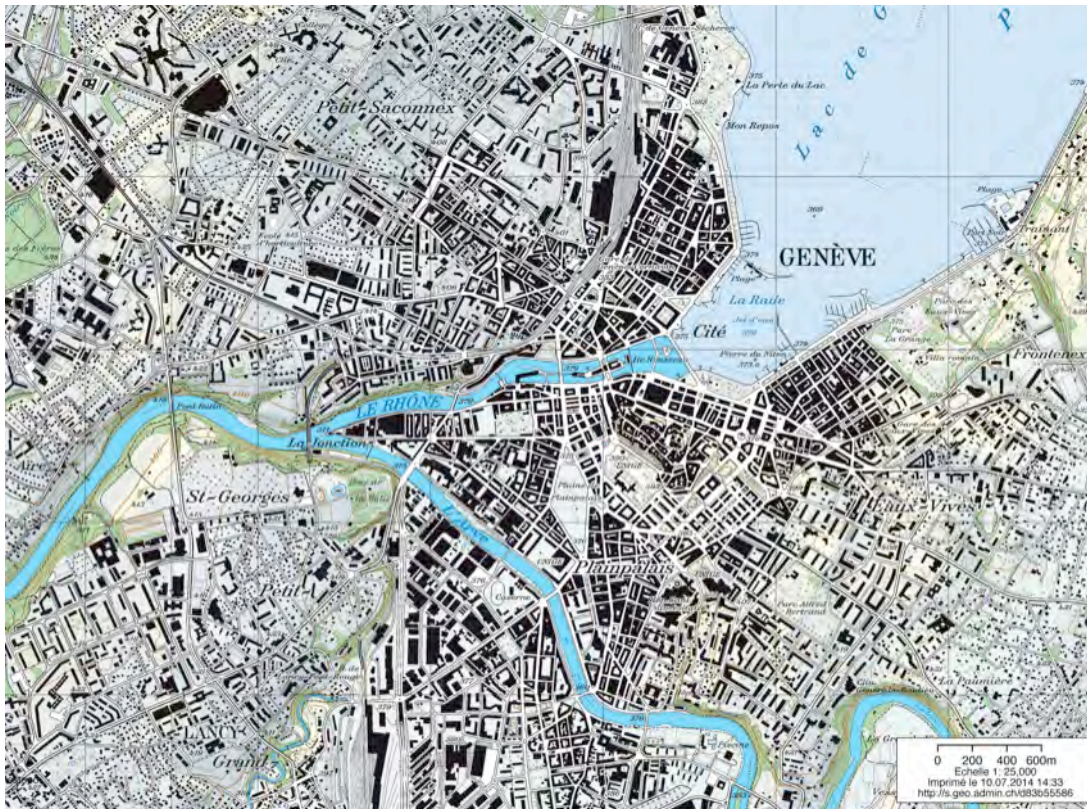
**Figure 23 : Extrait de la carte Siegfried, ville de Genève (1899)<sup>91</sup>**

Pour visualiser ces aménagements, la carte Siegfried s'avère utile. Il s'agit ici d'un extrait de la feuille « 451 Genève », publiée en 1899 (premier levé en 1895). En comparant avec l'extrait de la carte Dufour de 1842, on se rend compte de l'importance de ces aménagements et de la forte urbanisation qu'a connue la ville en à peine 57 ans. Avec la construction des quais et des ponts sur le Rhône, la physionomie de Genève a complètement changé. On le constate, le plan d'eau a joué un rôle déterminant dans le passage à un urbanisme moderne en ville de Genève. Le fleuve représente un élément structurant de la ville ayant contribué à son développement.

Durant tout le XX<sup>ème</sup> siècle, la ville va connaître une croissance démographique importante passant, selon les recensements, de 97'359 habitants en 1900 à 177'964 en 2000<sup>92</sup>. Ceci entraîne logiquement une forte croissance du bâti comme nous pouvons le constater sur l'extrait de la carte nationale de 2004 ci-dessous.

<sup>91</sup> Consultation de la carte sur le portail « map.geo.admin.ch »

<sup>92</sup> Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures, République et canton de Genève. 2003. *La ville de Genève vue par le recensement*. Genève : SRO Kundig.



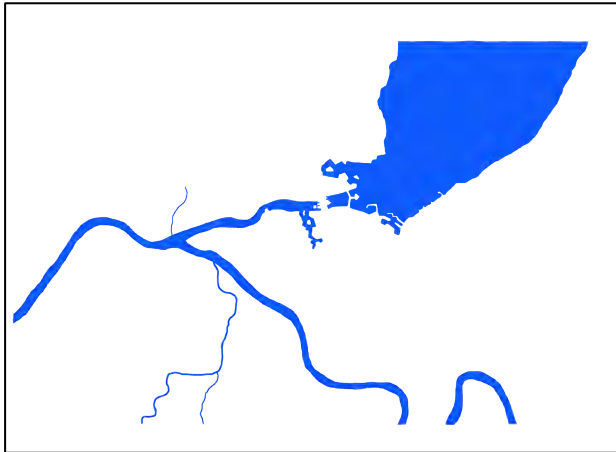
**Figure 24 : Extrait de la carte nationale de 2004, ville de Genève (1 :25'000)<sup>93</sup>**

Pourtant, malgré cette forte urbanisation, il est intéressant de constater que la physionomie des rives et du Rhône n'a pratiquement pas évolué depuis les grands aménagements de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il n'y a plus eu d'intervention majeure sur le cours du fleuve en près de 100 ans et on assiste à un désintérêt des pouvoirs publics et des habitants de la ville pour ce fleuve qui traverse Genève. Après avoir été maîtrisé et aménagé, il ne présentait plus beaucoup d'intérêt, d'autant plus que les progrès techniques et scientifiques avaient permis de régler les problèmes sanitaires et hygiéniques et que le commerce fluvial n'était plus de mise sur le Rhône. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que ce n'est pas le cas pour le lac qui n'a cessé d'être aménagé, notamment avec la création des bains (Bains des Pâquis, Bains du Brise-lames, Genève-plage) entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est que vers la fin du XX<sup>ème</sup> siècle que, comme dans beaucoup d'autres grandes villes traversées par un fleuve, le regard va à nouveau se poser sur le Rhône et qu'un premier projet de réaménagement va être proposé : le projet « Fil du Rhône » qui nous intéresse dans le cadre de cette thèse.

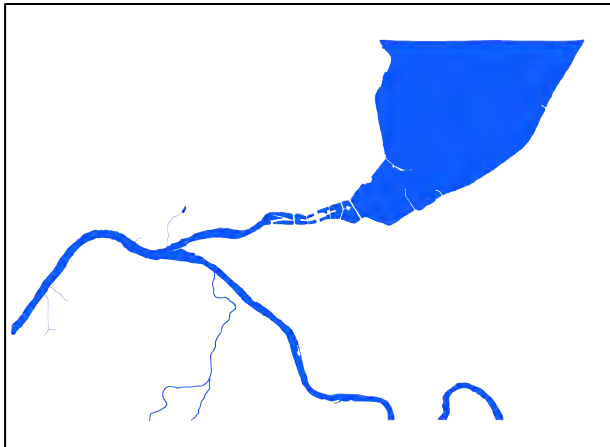
<sup>93</sup> Consultation sur le portail « map.geo.admin.ch ».

### 4.3 Evolution du tracé du fleuve et la Rade entre 1842 et 2004

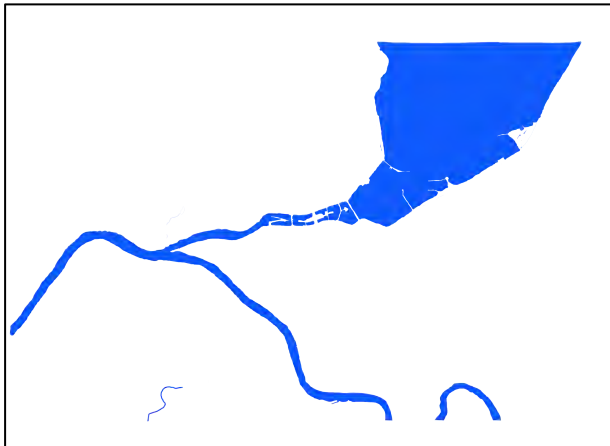
Il est intéressant d'isoler le tracé du fleuve et de la Rade dans les cartes discutées précédemment afin de mettre en évidence les aménagements réalisés sur le plan d'eau et l'avancée progressive de la ville sur l'eau.



*1842 – Tracé du fleuve et de la Rade*



*1899 – Tracé du fleuve et de la Rade*



*2004 – Tracé du fleuve et de la Rade*

**Figure 25 : Evolution du tracé du Rhône et de la Rade à Genève<sup>94</sup>**

<sup>94</sup> Réalisé à partir des cartes Dufour et Siegfried et de la carte nationale de 2004. Photoshop ©



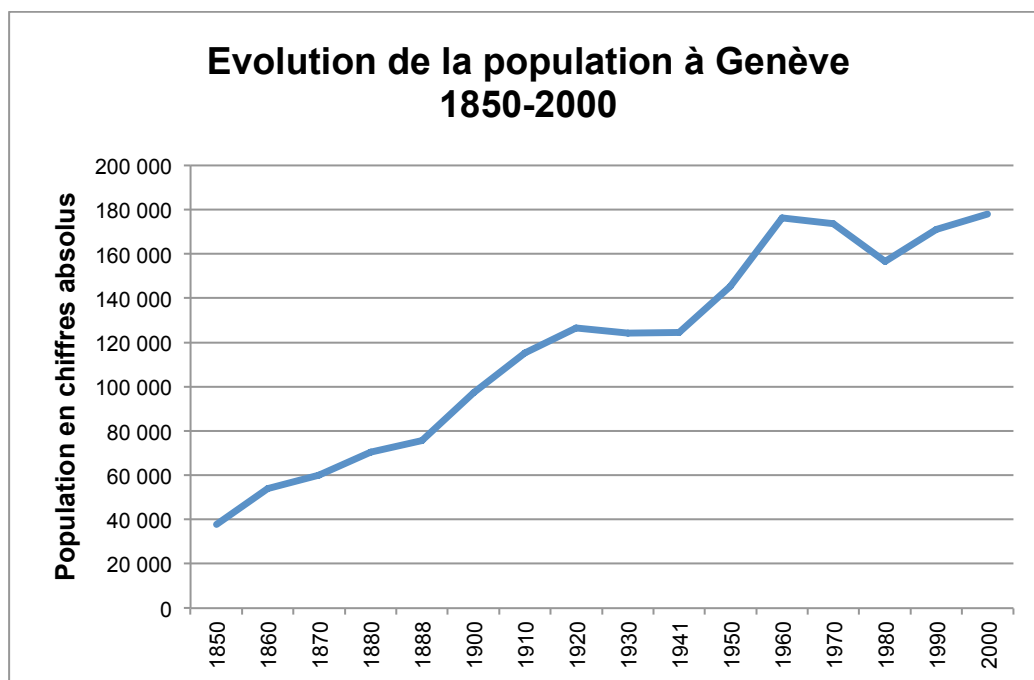
Figure 26 : Superposition du tracé du fleuve et de la Rade 1842-2004

À l'inverse de la région de Sierre, ici le fleuve n'a pas connu de modification profonde de son cours. Il n'a pas été endigué étant donné que, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, il était possible de contrôler le débit du cours d'eau grâce aux machines hydrauliques. L'enjeu n'était donc pas de sécuriser les rives mais bien de gagner de l'espace sur l'eau afin d'agrandir le territoire de la ville. Il fallait créer une ville moderne, capable de loger une population en forte croissance et qui soit attrayante pour le tourisme en plein essor à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans cette optique, il est intéressant de détailler les différentes phases d'urbanisation de la ville de Genève qui permettent de mieux comprendre l'aménagement actuel des rives du fleuve. Dans le recensement fédéral de la population de 2000, on peut constater que Genève a connu une très forte croissance démographique entre 1850 et 2000. En 1850, le recensement dénombre 37'724 habitants<sup>95</sup>. En une quarantaine d'années, la population va doubler et passer à 75'709 en 1888. Cette très forte augmentation de la population va encore s'intensifier avec le début du XX<sup>ème</sup> siècle et connaître un pic entre 1888 et 1920 où

<sup>95</sup> Source : Recensement fédéral de la population de 1850. OFS

la ville atteint 126'626 habitants, soit une croissance de 67% en à peine trente ans. Cette croissance connaît une stagnation entre 1920 et 1941 puis repart de plus belle entre 1941 et 1960 pour atteindre 176'183 habitants. Après une baisse dans les années 1970-1980, la croissance a repris et on dénombre 189'033 habitants à Genève en 2013<sup>96</sup>



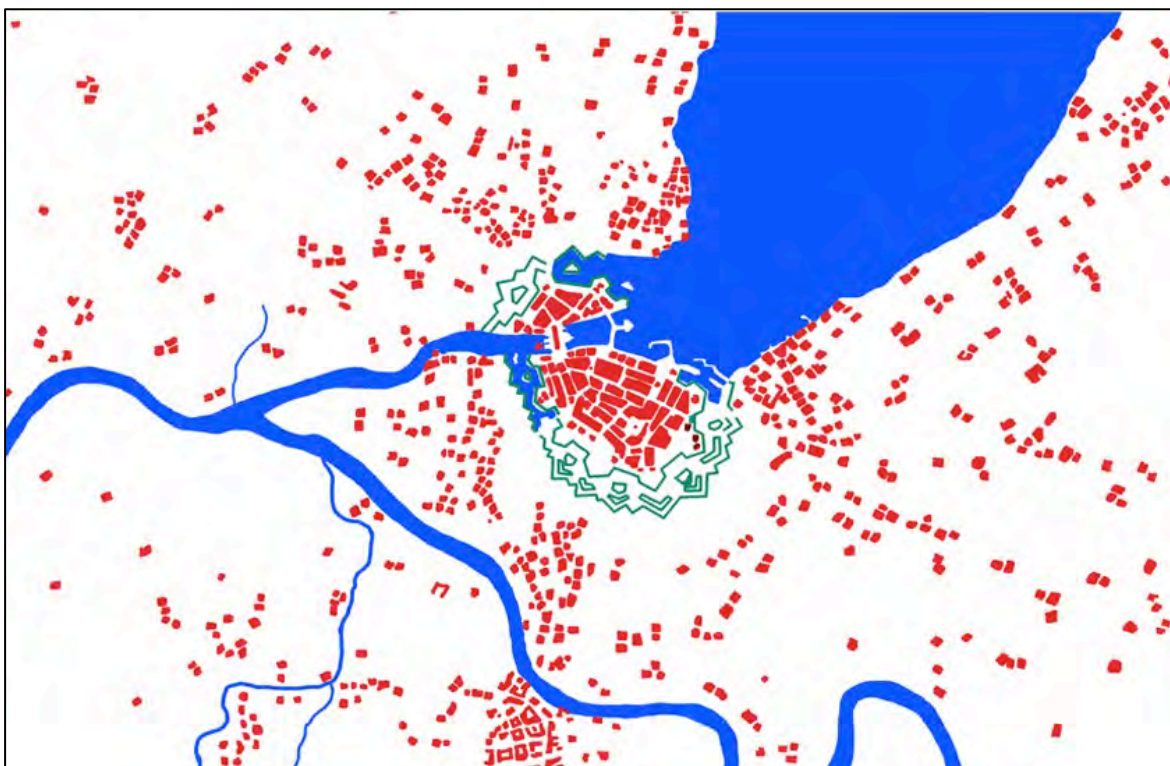
**Figure 27 : Evolution de la population à Genève en chiffres absolus<sup>97</sup>**

L'analyse de l'évolution du paysage fluvial à Genève par l'utilisation de cartes anciennes permet de mettre en évidence le rôle du fleuve dans l'urbanisation de la ville. Elle permet notamment de comprendre une logique importante dans le rapport ville-fleuve à Genève. On constate que, contrairement au cas sierrois, l'urbanisation de Genève s'est faite autour du Rhône. L'embouchure du fleuve représentait un point stratégique pour l'établissement de la cité et constituait le cœur du tissu urbain au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, si l'on s'arrête sur la carte de 1842 (fig. 28) on remarque que les remparts de la ville qui encadrent la cité historique se situent autour de l'embouchure du Rhône. Ils utilisent d'ailleurs l'eau du fleuve pour la constitution de douves comme moyen défensif. Le Rhône à Genève est donc dès l'origine de la ville un fleuve urbain qui joue un rôle très structurant dans le développement de la cité. La carte de 1899 (fig. 28) montre que dès la disparition des remparts, la ville s'étend progressivement sur les bords du lac en amont et sur les rives

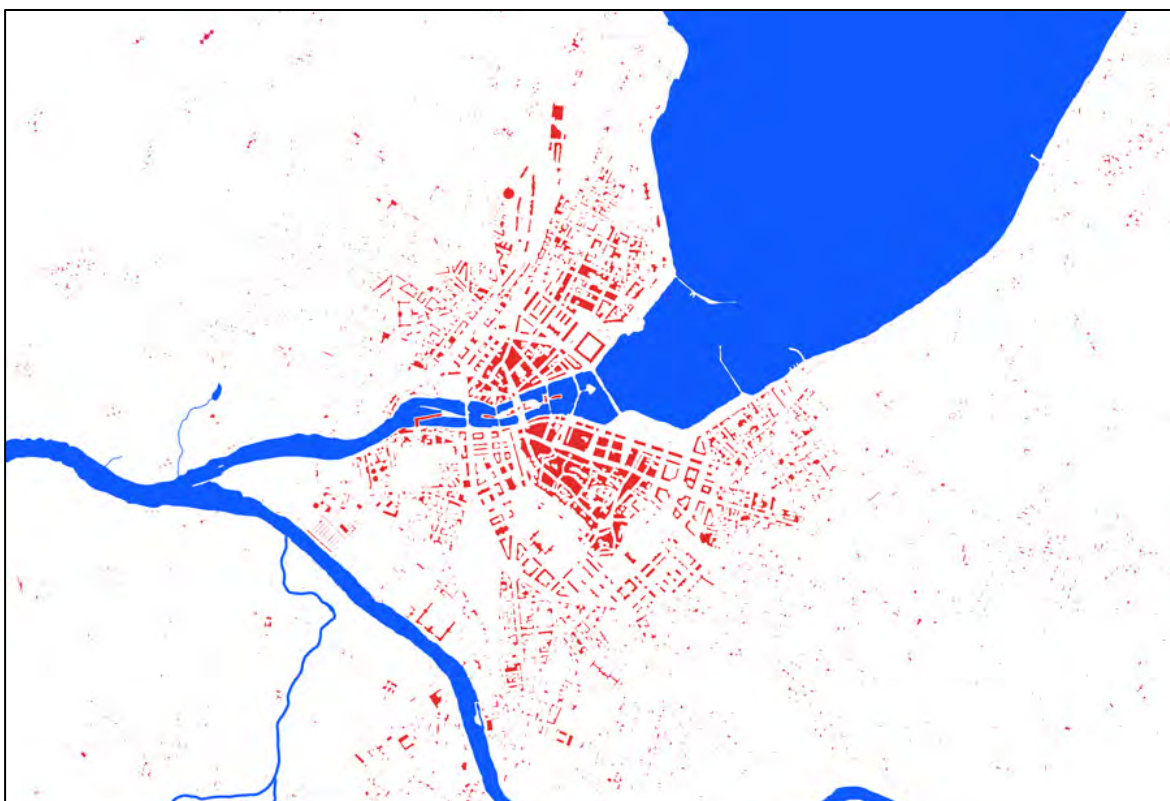
<sup>96</sup> Source : Bilan de la population résidente permanente selon les district et les communes 1991-2013. OFS.

<sup>97</sup> Source : Recensement fédéral de la population de 1850-2000. OFS

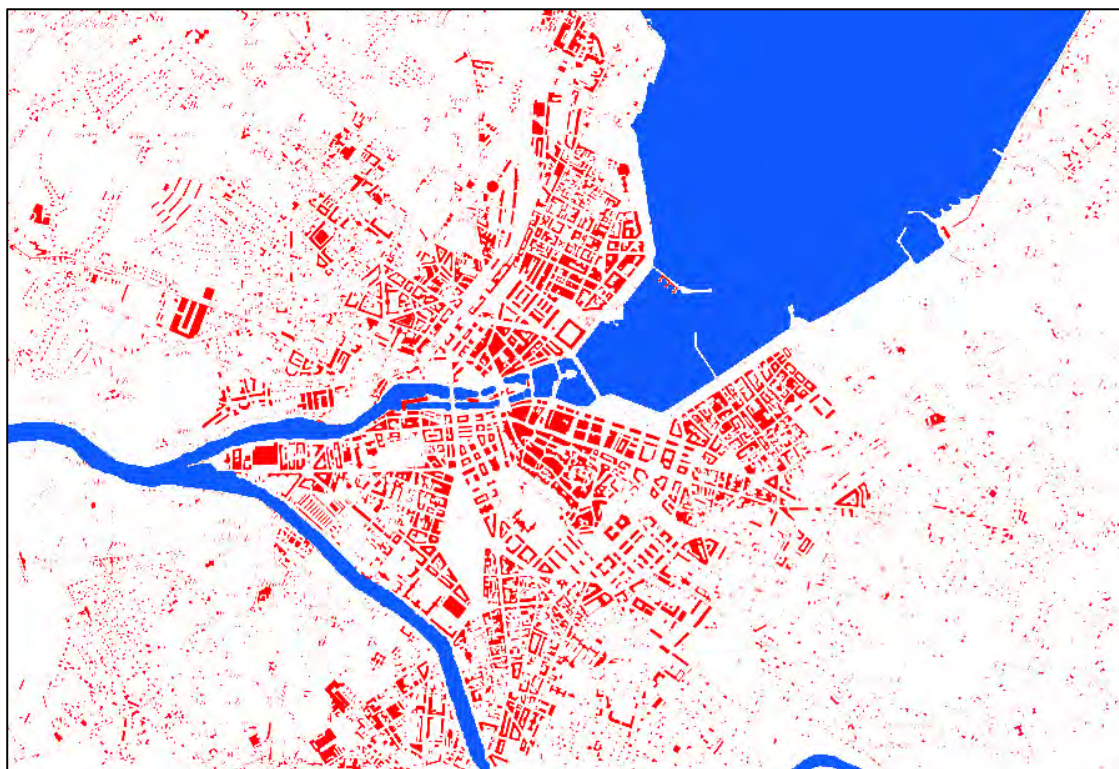
du Rhône en aval. Cette progression se confirme en 1934 (fig. 28) avec notamment une densification du tissu urbain vers la confluence du Rhône et de l'Arve. Nous verrons dans la suite de ce chapitre que le fleuve jouait un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des Genevois jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> et que la ville a progressivement « tourné le dos » au fleuve dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, les projets de réaménagement des rives visent donc à « retrouver » le fleuve dans la ville et mettent en évidence la dimension identitaire du Rhône pour la ville de Genève. Les enjeux actuels de l'aménagement des rives sont donc bien différents de ceux du cas sierrois où la définition du Rhône comme celle d'un fleuve urbain n'est que récente et nécessitent d'opérer un réel changement de philosophie en matière de politique urbaine.



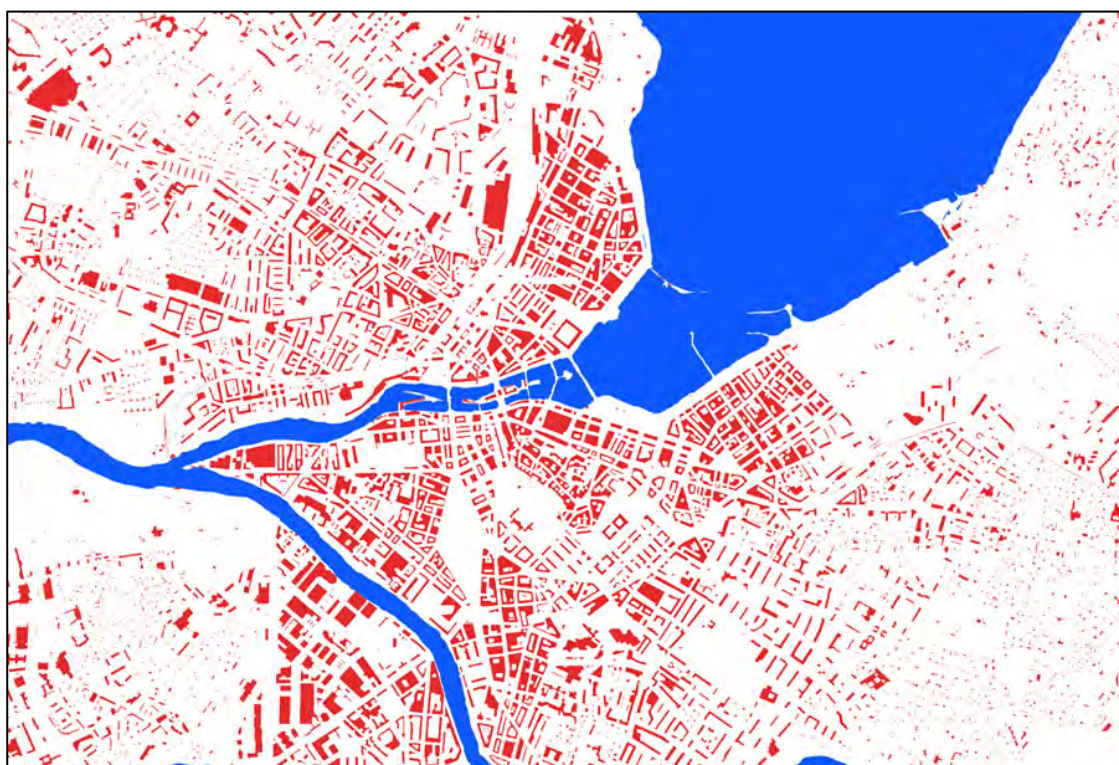
*Tracé du Rhône et bâtiments à Genève en 1842*



*Tracé du Rhône et bâtiments à Genève en 1899*



*Tracé du Rhône et bâtiments à Genève en 1934*



*Tracé du Rhône et bâtiments à Genève en 2004*

**Figure 28 : Evolution de l'urbanisation à Genève 1842-2004<sup>98</sup>**

<sup>98</sup> Réalisé à partir des cartes Dufour, Siegfried (relevés de 1899 et 1934) et de la carte nationale de 2004. Photoshop ©

Cette analyse cartographique est aussi intéressante dans la mesure où elle peut être mise en lien avec les différents régimes urbains de la nature identifiés dans le chapitre précédent consacré à l'histoire du rapport à la nature. Comme nous pouvons le constater, la situation genevoise est fondamentalement différente de celle de Sierre. La ville s'est développée autour du fleuve et non en retrait. Ceci s'explique par un régime hydrologique plus favorable à Genève mais aussi par une maîtrise des eaux plus précoce grâce aux machines hydrauliques. La dimension utilitaire du Rhône est clairement visible avec les remparts qui utilisent l'eau du fleuve comme système de protection pour la ville mais aussi avec l'utilisation commerciale du fleuve identifiable grâce à la présence de ports. La dimension hygiéniste peut aussi être envisagée avec la création des quais et la destruction des canaux qui entouraient la ville jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le passage à un urbanisme moderne qui peut être constaté sur les cartes ci-dessus s'accompagne d'une intensification de l'utilisation des rives qui représentent la colonne vertébrale de la ville.

Ainsi, comme nous l'avons vu pour l'étude de cas précédente, cette analyse permet donc de montrer visuellement que le Rhône est une « socionature ». On peut observer la transformation dans le temps de cette imbrication entre la société et le fleuve. Le contraste entre les deux études de cas est particulièrement intéressant. On constate en effet que l'urbanisme ville-fleuve est fondamentalement différent bien que les deux études de cas soient situées sur le cours d'un même objet naturel. Le recours à l'histoire et l'identification des contextes tant naturels que sociaux sont ici fondamentaux pour comprendre et expliquer ces différences. Ainsi, comme pour le cas de Sierre, pour appréhender les processus sociaux à l'origine de ces transformations il faut faire appel à d'autres sources. C'est l'objet du chapitre suivant qui porte sur l'évolution du rapport entre les Genevois et le Rhône.

## 5. EVOLUTION DU RAPPORT AU FLEUVE A GENEVE

Comme pour le cas valaisan, après avoir mis en évidence l'historique des aménagements du Rhône à Genève, il convient d'analyser l'évolution du rapport au fleuve dans ce contexte urbain spécifique. Dans cette optique, une sélection issue de plusieurs sources a été utilisée : peintures, affiches, photographies. Le corpus<sup>99</sup> ainsi constitué représente une sélection raisonnée de documents iconographiques représentant le Rhône à Genève. Comme expliqué dans le chapitre consacré à la méthodologie, il résulte de recherches effectuées dans plusieurs bases de données d'images et, s'il ne vise pas à être exhaustif, permet de travailler sur des tendances dans cette évolution des représentations. Ici aussi, l'iconographie étudiée montre que le rapport au fleuve se transforme au fil du temps à Genève et que les grands courants des représentations de la nature évoqués dans le premier chapitre de cette partie se retrouvent dans ce cas spécifique. L'analyse met également en évidence que, contrairement au cas valaisan, la question de la sécurité ne ressort pas comme une préoccupation genevoise. Les questions liées à l'hygiène représentent un enjeu nettement plus présent à Genève en raison du contexte urbain très dense et de l'importance de la ville à l'échelle nationale. Par ailleurs, les pratiques sportives et de loisirs, absentes dans l'iconographie valaisanne, sont nettement plus présentes sur le Rhône genevois.

Mais il faut rappeler encore une fois que cette analyse iconographique vise à saisir des manières de voir le fleuve et que, dans certains cas, les artistes à l'origine des documents discutés ont pu prendre le fleuve comme un simple prétexte pour une expérimentation formelle. Il s'agit d'une réalité qui leur est propre et qui ne peut pas toujours être généralisée comme une tendance représentative de la société dans laquelle ils s'inscrivent.

### 5.1 Le Rhône à Genève avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle

La relation entre la ville de Genève et le Rhône est beaucoup plus forte que ce que nous avons pu observer pour le cas du Valais. En effet, l'implantation même de la ville trouve sa justification dans la présence du fleuve et du plan d'eau qu'il forme avec le lac Léman. La position géographique de la ville de Genève est un emplacement stratégique tant du point de vue de la présence de la ressource en eau que des avantages commerciaux et de

---

<sup>99</sup> Le corpus complet figure dans la « Base de données des images », Tableaux des sources, Annexe n°2. La méthode de sélection est explicitée dans la partie « Méthodologie », p. 80 et suivantes.

transport qu'elle représente. À l'origine, les liens entre les habitants et ce fleuve sont nombreux car il joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne des Genevois. Les recherches de Liliane Mottu-Weber (2007) montrent d'ailleurs que le Rhône à Genève connaissait des usages multiples qui entraient fréquemment en conflit de par l'exiguïté de l'espace fluvial en ville. Moulins, machines hydrauliques, teintureries, tanneries, boucheries, bateau-lavoir ou bains publics, voilà autant d'activités qui nécessitaient l'eau du fleuve et donc des aménagements spécifiques sur un territoire étroit, délimité par les fortifications de la ville. Les représentations visuelles du Rhône avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle sont caractéristiques de ce rôle crucial du Rhône pour la ville. En effet, l'iconographie présentant le Rhône ne montre pas le fleuve en lui-même mais est toujours centrée sur la ville. Le Rhône est évidemment présent mais plutôt comme support aux fonctions qu'il apporte à la ville. La gravure ci-dessous, datée de 1590, montre, par exemple, l'importance du fleuve comme axe de transport et de commerce. On y distingue des embarcations à rame ou à voile, sur le Rhône puis sur le Léman. On constate aussi les fortifications de la ville qui suggèrent la place stratégique qu'elle occupe.



**Figure 29 : La ville de Genève et le Rhône en 1590<sup>100</sup>**

<sup>100</sup> Document n°1 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, Centre d'iconographie genevoise.

Les représentations du Rhône avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle axent sur l'aspect utilitaire du fleuve. Il joue un rôle prépondérant dans la vie de tous les jours et permet de satisfaire des besoins vitaux. C'est une source d'eau potable mais c'est aussi un réservoir de pêche ; il permet de se laver, d'évacuer les déchets ou de transporter biens et matériaux ; il produit également de l'énergie grâce à l'exploitation hydraulique. Ces multiples usages du fleuve ne manquent d'ailleurs pas de marquer le paysage : création de ports, de ponts, de moulins, etc. De plus, Genève se situe au carrefour des voies routières et fluviales et occupe une place centrale pour le commerce européen. Le Rhône intéresse donc les riverains pour les commodités qu'il offre et le lien avec cette ressource naturelle est fort, tout en restant axé sur une dimension purement utilitaire et stratégique. Les représentations visuelles du fleuve d'avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle vont dans ce sens, comme nous pouvons le constater avec la gravure ci-dessus ou avec ces eaux-fortes datées de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et présentant une activité de navigation importante, tant sur le fleuve que sur le lac, et de nombreux moulins sur le cours du Rhône.



**Figure 30 : Navigation et exploitation hydraulique sur le Rhône au XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>101</sup>**

Dans cette iconographie, le Rhône n'est pas représenté en lui-même, c'est la ville de Genève qui est au centre de l'œuvre. Les dimensions utilitaire et stratégique du fleuve sont prépondérantes et le lien entre les habitants et le fleuve est important.

<sup>101</sup> A gauche : eau-forte de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle de M-A Rupprecht et Ch. Haffner. Conservée à la BGE, centre d'iconographie genevoise. Document n°5 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.  
A droite : eau-forte de 1650, J. Eder et Sommer. Conservée à la BGE, centre d'iconographie genevoise. Document n°3 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

## 5.2 Premières représentations du paysage fluvial au XVIII<sup>ème</sup> siècle

Nous l'avons vu précédemment, le XVIII<sup>ème</sup> siècle représente un tournant dans la manière de percevoir la nature. L'influence du courant préromantique induit une production visuelle beaucoup plus importante portant sur des objets naturels comme les lacs, fleuves ou montagnes. On le constate pour le Rhône, les sources iconographiques se multiplient à partir du XVIII<sup>ème</sup> et le style de représentations évolue. Les artistes se mettent à représenter le fleuve et les activités qui y sont liées et non plus seulement la ville. On trouve de plus en plus d'images du Rhône en premier plan, avec une partie de la ville de Genève en arrière-plan. Le fleuve ne devient pas pour autant le sujet central de l'œuvre, il reste un support aux activités humaines. Toutefois, l'intérêt pour ce paysage fluvial devient plus manifeste. Sur la gravure ci-dessous, de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on voit le Rhône en premier plan sur lequel navigue une barque. On distingue plusieurs moulins sur les rives ainsi que des pontons d'amarrage. La vue est prise depuis St-Jean, la ville est donc en arrière-plan et on distingue aussi les montagnes. L'artiste représente ici un « beau paysage » tout en mettant en avant les activités humaines.



**Figure 31 : Le Rhône depuis St-Jean, 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>102</sup>**

Il en va de même pour les deux œuvres ci-dessous. Les sujets principaux sont des personnes ou des activités mais l'arrière-plan est occupé par le fleuve. Il est un support aux

<sup>102</sup> Document n°8 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, centre d'iconographie genevoise. Auteur : Jean-François-Adam Hess.

activités mais l'artiste valorise la dimension esthétique du Rhône et le représente avec un souci de réalisme important. Il dessine les vagues, les remous du fleuve suggérant la force du courant, la couleur et les reflets de l'eau. Autant de détails qui attirent l'œil vers le cours d'eau et qui étaient totalement absents des représentations datant d'avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle.



Figure 32 : Les ponts de l'Isle, fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>103</sup>



Figure 33 : Vue de Genève prise à la jonction du Rhône et de l'Arve, XVIII<sup>ème</sup><sup>104</sup>

Ainsi, avec le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les paysages naturels comme le Rhône sont de plus en plus mis en valeur. Les exemples ci-dessus sont à considérer comme les prémices des peintures

<sup>103</sup> Document n°10 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : Galerie de Loës, Auteur : Christian Gottlob Geissler.

<sup>104</sup> Document n°9 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, centre d'iconographie genevoise.

romantiques du XIX<sup>ème</sup> siècle dans lesquelles le fleuve aura une place plus centrale. Cette époque est une période de grands changements au niveau des représentations de la nature et du Rhône en particulier. Jusque-là, le Rhône occupait une fonction purement utilitaire et les représentations visuelles du fleuve étaient axées sur cette dimension. Avec le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les artistes prennent le fleuve comme élément de décor et s'appliquent à le représenter de façon détaillée. La dimension esthétique et le potentiel contemplatif de ce paysage se développe et va s'installer durablement avec le XIX<sup>ème</sup> siècle.

### 5.3 Le paysage fluvial genevois au XIX<sup>ème</sup> siècle

Sous l'influence du courant Romantique, l'iconographie du Rhône évolue vers des représentations toujours plus axées sur des « ambiances fluviales ». De plus en plus d'œuvres se centrent sur les activités typiques du fleuve et sur l'atmosphère qui s'en dégage. Le Rhône devient un sujet central des peintures de cette époque et, si l'on présente toujours les usages fluviaux, ceux-ci sont teintés d'une dimension beaucoup plus esthétique que fonctionnelle. À ce titre, la lithographie ci-dessous est intéressante. Datant de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle présente une scène de la vie quotidienne sur les rives du fleuve.



**Figure 34 : Genève vue de la rive droite du Rhône, XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>105</sup>**

On y voit un groupe de personnes en train de discuter, un pêcheur avec son matériel ainsi qu'une embarcation à voile naviguant sur le fleuve. Un peu plus loin on distingue un

<sup>105</sup> Document n°13 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, Centre d'iconographie genevoise.

moulin ainsi que la ville de Genève en arrière-plan. Il s'agit de différentes scènes de la vie quotidienne se déroulant en lien avec le Rhône. Il se dégage de l'ensemble une ambiance particulière où le fleuve occupe une place centrale puisque, même s'il n'est pas dessiné pour lui-même comme sujet unique de la lithographie, toutes les activités représentées dépendent du fleuve. Dans le même ordre d'idée, la gravure suivante montre une ferme et son moulin sur les rives. Là aussi on comprend que les activités résultent de la présence du Rhône. On retrouve l'idée de valorisation de la nature, une nature ici maîtrisée qui permet le développement d'usages mais qui a aussi une valeur esthétique.



**Figure 35 : Bords du Rhône vers le Seujet, début du XIXème siècle<sup>106</sup>**

Dans le courant du siècle, l'intérêt pour la contemplation du paysage fluvial prend de l'importance. Les œuvres sont de plus en plus centrées sur le Rhône comme sujet principal, souvent mis en valeur par une présence humaine en train de contempler le fleuve, comme dans ces deux vues de la Jonction.

<sup>106</sup> Document n°12 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, centre d'iconographie genevoise. Auteur : Henri L'Evêque



**Figure 36 : Vues de la Jonction du Rhône et de l'Arve, milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>107</sup>**

Sur ces deux exemples du même auteur, on distingue au premier plan un couple de notables en promenade qui regarde en direction du Rhône. Mais c'est toutefois le fleuve qui occupe le centre du dessin. Le paysage est reproduit avec un souci de réalisme important, on peut voir la différence de couleurs entre les eaux du Rhône et celles de l'Arve, on remarque des vagues sur les cours d'eau ainsi que quelques îles sur l'Arve. L'ensemble donne lieu à une ambiance calme et sereine où la nature est mise en valeur par la contemplation du paysage à laquelle s'adonnent les personnages présents dans l'œuvre. On retrouve bien cette dimension esthétique de la nature, chère aux romantiques.

Mais avec la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les progrès techniques, un nouveau type de production iconographique apparaît : la photographie. On trouve dès la deuxième moitié du siècle des photographies du Rhône à Genève. Celles-ci présentent un aspect du fleuve bien différent de celui véhiculé par les œuvres picturales romantiques. On découvre notamment des images des façades et des rives du centre-ville. Grâce à ces images, on envisage l'origine des préoccupations hygiéniques qui se développent avec la fin du siècle. Les photographies ci-dessous, prises vers 1855 pour la première et vers 1880 pour la seconde, montrent l'état des façades du quartier En-l'Île à cette époque.

<sup>107</sup> A gauche : Gravure de Jean Dubois tirée de l'ouvrage « *Le Rhône : Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer* », 1829, conservée à la Médiathèque du Valais. Document n°116 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

A droite : Lithographie de Jean Dubois datée entre 1813-1860, conservée à la BGE, centre d'iconographie genevoise. Document n°15 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.



**Figure 37 : Façades et machine hydraulique, 1855 et 1880<sup>108</sup>**

On constate, comme cela a été expliqué dans le chapitre précédent<sup>109</sup>, que l'état des immeubles des bords du Rhône est passablement altéré. Les constructions sont sur pilotis afin de se protéger des crues du fleuve et beaucoup sont encore en bois, un matériau qui pourrit rapidement et qui donne à l'ensemble un sentiment disparate et négligé. On remarque également que l'accès aux rives n'est pas pratique en raison de la variation du niveau de l'eau. Ces photographies permettent de se rendre compte visuellement des raisons qui ont poussé la ville à aménager pour la première fois de véritables quais ainsi que les premiers collecteurs d'égouts. En quelques années, les rives du Rhône vont ainsi changer de physionomie en répondant aux exigences de l'hygiénisme urbain qui s'intensifie en cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>108</sup> A gauche : Photographie de F.E. Lloyd, vers 1855, conservée à la BGE, centre d'iconographie genevoise. Document n°19 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

A droite : auteur inconnu, vers 1880, photographie conservée à la BGE, centre d'iconographie genevoise. Document n°26 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>109</sup> Voir p. 147 et suivantes.



Figure 38: Quartier En-l'Île entre 1886 et 1898<sup>110</sup>

#### 5.4 Hygiénisme et nouvelles pratiques du Rhône

L'aménagement des quais va continuer au début du XX<sup>ème</sup> siècle et un article du journal de Genève du 2 avril 1939<sup>111</sup> est intéressant à cet égard. Il concerne l'aménagement du quai Turrettini dans le quartier de St-Jean. Le journaliste explique comme suit les motivations ayant poussé la Ville à entreprendre ces travaux :

*« Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté le projet de reconstruction du quartier du Seujet. Il y a quelques années seulement toute la partie ouest de la rue du Temple existait encore avec ses allées tortueuses et puantes, ses maisons branlantes aux cours sordides. La municipalité a fait œuvre utile en décidant la démolition de ces taudis. La construction du quai Turrettini imposait ces mesures d'hygiène . »*

Cette description met en évidence l'état du quartier avant ces aménagements. Le journaliste parle d' « allées puantes », de « maisons branlantes » et de « cours sordides », le tout donnant l'impression d'un quartier totalement insalubre. C'est bien par souci d'hygiène que les travaux sont envisagés. On observe donc grâce à l'iconographie ci-dessus et à cet article de 1939 que le courant hygiéniste du rapport à la nature évoqué dans le chapitre 1 se fait sentir à Genève et sur le Rhône en particulier. Mais il est aussi intéressant de noter que, plus loin, le journaliste fait mention des habitants du quartier qui regrettent la disparition de certains édifices. Il explique :

<sup>110</sup> Document n°29 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Daté entre 1886 et 1898. Source de l'image : BGE, centre d'iconographie genevoise.

<sup>111</sup> Source partagée par J-C. Curtet sur la plateforme [www.notrehistoire.ch](http://www.notrehistoire.ch) (<http://www.notrehistoire.ch/photo/view/497/>). Disponible également dans les archives historiques du quotidien Le Temps : <http://www.letempsarchives.ch>

*« Nous avons rencontré à l'époque des Genevois qui déplorait la disparition de l'allée du Sel et du quai du Seujet et qui rappelaient volontiers le passé de St-Gervais pour ajouter à leurs regrets. Sans doute beaucoup n'avaient pas connu les dômes de Coutance, les jardins des Étuves ou le moulin de Chevelu, mais ils en parlaient avec attendrissement. Il semblait, à les entendre ainsi évoquer le passé que le faubourg de St-Gervais était le plus beau du monde et que les pouvoirs publics auraient dû préserver de la pioche des démolisseurs le Pont Soret, le Seujet et toutes les maisons qui s'élevaient autrefois entre les deux bras du Rhône. »*

Le journaliste met en évidence un certain attachement au quartier de la part des Genevois. Si le souci d'hygiénisme nécessite un réaménagement de la ville, le lien avec le fleuve semble pourtant être encore fort. L'article continue en évoquant notamment les constructions des bords du Rhône :

*« Les architectes n'ont pas voulu orienter les maisons parallèlement au large et nouveau quai, comme on l'espérait, mais ils ont prévu une série de constructions perpendiculaires au fleuve et d'une hauteur strictement limitée. Ainsi le petit côté seul des immeubles sera situé au bord du Rhône, ce qui nous paraît regrettable. »*

On constate que le lien visuel avec le fleuve est sur le point d'être rompu en construisant les immeubles de façon perpendiculaire et non parallèlement au Rhône. Il est surtout intéressant de remarquer que tant le journaliste que les habitants disent regretter cette nouvelle façon d'aménager les rives. Si cette seule source ne permet pas d'affirmer, comme elle le suggère, que le rapport au fleuve était encore fort à cette époque, elle met toutefois en évidence qu'une rupture visuelle avec le Rhône s'effectue à cette époque et que la Ville va petit à petit tourner le dos au fleuve. Il s'agit donc d'une période charnière dans la relation de la ville à son fleuve qui correspond à l'évolution du rapport à la nature de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, discuté au chapitre 1, conduisant à une distanciation par rapport à la dimension esthétique du fleuve au profit d'une valorisation du rôle économique et pratique de la ressource en eau.

Dans cette optique de rentabilité de la nature, le tourisme va également contribuer à une évolution du rapport au fleuve. À partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle, on voit se développer un nouveau type de productions visuelles : les affiches publicitaires. À Genève, ces affiches montrent principalement le lac Léman qui représente la carte de visite touristique de la ville. Le Rhône n'apparaît que peu dans ce type d'iconographie<sup>112</sup>. Toutefois, il est intéressant de comprendre qu'avec le développement du tourisme, le rapport à l'eau change de manière significative. Plusieurs recherches (Giroud, 1998 ; Bertola,

---

<sup>112</sup> Recherches effectuées dans la base de données du catalogue collectif suisse des affiches, BNS.

2005 ; Vernex, 1999 ; Marchand, 2006) ont montré que, de 1930 à 1950, le regard porté sur l'eau et sur le Léman en particulier, est de plus en plus centré sur l'action et de moins en moins sur la contemplation, caractéristique du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les activités sportives se développent amenant les riverains à pratiquer différemment l'eau et non plus seulement à la regarder. Le Rhône est moins directement concerné par ces nouvelles pratiques telles que la baignade ou le ski nautique. Mais on trouve toutefois quelques exemples intéressants montrant l'évolution des usages du fleuve comme l'image ci-dessous. Il s'agit d'une photographie des championnats de canoës ayant eu lieu lors des Jeux de Genève de 1943. On y voit les spectateurs appuyés à la balustrade du pont de la Machine pour assister à la course. Cette épreuve avait été considérée comme le clou des Jeux car les athlètes devaient s'élancer dans les rapides du Rhône en franchissant les vannes du pont dont deux seulement étaient ouvertes afin de renforcer le courant. Ils devaient ensuite effectuer un slalom sur le fleuve jusqu'aux ponts de l'Île.



**Figure 39 : Course de canoës sur le Rhône, août 1943<sup>113</sup>**

On est bien loin de la dimension contemplative du XIX<sup>ème</sup> siècle. On constate ici une nature maîtrisée que l'on peut utiliser à convenance pour la pratique sportive. L'aspect dangereux du fleuve reste toutefois présent en filigrane avec cette course particulièrement spectaculaire. Mais il faut surtout retenir avec cet exemple qu'en cinquante ans à peine, la façon de se représenter ce fleuve a profondément changé. La dimension esthétique et contemplative du XIX<sup>ème</sup> siècle a d'abord fait place à un souci d'hygiénisme conduisant à

<sup>113</sup> Document n°39 de la Base de données des sources, Tableaux des sources, Annexe n°2. Source de l'image : BGE, Centre d'iconographie genevoise. Photographe : Maurice Wassermann

des aménagements modernes tournant le dos au fleuve. Dans un deuxième temps, les usages de Rhône évoluent vers de nouvelles pratiques sportives et touristiques. Le fleuve devient un support aux activités et son potentiel est utilisé, tant d'un point de vue touristique qu'économique (notamment avec l'exploitation hydraulique ou l'extraction de sables et graviers).

## 5.5 Synthèse

Ce parcours historique et iconographique permet de montrer que, tout comme en Valais, le rapport au fleuve évolue au cours du temps à Genève. Ces évolutions correspondent aux grands courants des représentations de la nature évoqués dans le premier chapitre de cette partie. Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, les représentations du Rhône à Genève sont axées sur les fonctions utilitaires du fleuve. Ce sont les activités liées au fleuve qui sont dessinées et non le Rhône en lui-même. À cette époque, on constate que le lien entre les Genevois et le fleuve est fort puisqu'il joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne. Genève est également une place stratégique au niveau du transport et du commerce européen, dans ce contexte le Rhône est un atout majeur pour la ville. Les dimensions utilitaires et stratégiques du fleuve sont prépondérantes à cette époque. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle représente un tournant dans la manière de concevoir la nature et le fleuve en particulier. La production iconographique à propos du Rhône se développe et, si l'on représente toujours les activités liées au fleuve, la dimension esthétique du Rhône prend de l'importance. Les artistes s'attachent à dessiner de « beaux paysages » où la nature est valorisée. Avec le XIX<sup>ème</sup> siècle, le Rhône, comme d'autres objets naturels, arrive au centre des représentations picturales. On s'intéresse aux ambiances fluviales et la contemplation, caractéristique des auteurs romantiques, est de plus en plus présente dans l'iconographie du fleuve. Mais les photographies de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle mettent également en évidence le développement des préoccupations hygiénistes. On constate l'état des façades et des rives qui vont aboutir aux grands travaux d'aménagement du fleuve et des quais. La relation de la ville au fleuve connaît ensuite une évolution profonde durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Les grands travaux de réaménagement des rives conduisent à une rupture visuelle avec le fleuve. La dimension esthétique du fleuve fait peu à peu place à une valorisation du rôle économique et pratique de la ressource en eau.

Le développement du tourisme contribue à cette évolution du rapport à l'eau en amenant de nouvelles pratiques centrées sur le contact avec le fleuve.

Ce parcours historique et visuel a mis en évidence les représentations d'une certaine réalité du fleuve mais surtout des manières de voir le fleuve à Genève au fil du temps. Les évolutions sont assez similaires à celles constatées en Valais mais les transformations correspondant aux grandes évolutions du rapport à l'eau semblent se produire plus rapidement à Genève. En outre, certains aspects de la relation ville-fleuve diffèrent entre Genève et le Valais. Il est intéressant de noter que la question de la sécurité ne ressort pas de l'iconographie étudiée à Genève. La mémoire du risque semble absente du contexte genevois. La maîtrise des eaux s'étant faite tôt grâce aux machines hydrauliques, le fleuve ne représentait plus un danger dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les préoccupations hygiénistes sont par contre nettement plus présentes et visibles à Genève. Le contexte urbain plus dense et l'importance de la ville par rapport au tissu urbain valaisan expliquent que les questions d'hygiène aient représenté un enjeu beaucoup plus grand à Genève. Ensuite, la pratique touristique et sportive est également plus marquée sur le Rhône genevois. Ceci est dû notamment à la présence du Léman qui draine nombre de touristes, ce qui induit le développement des loisirs. La maîtrise des eaux explique également que ces pratiques sportives et de loisirs soient plus développées à Genève.

Cette analyse iconographique indique que, s'il existe des régimes urbains de la nature qui évoluent et qui se retrouvent dans les villes étudiées, les représentations du fleuve diffèrent au niveau local. Il s'agit maintenant de comprendre comment ces différences de représentations influencent les projets d'aménagement actuels. Avant de passer à cette deuxième partie de l'analyse, il convient toutefois de faire le point sur les apports de l'histoire pour l'étude de ces aménagements contemporains.

## 6. CONCLUSION : LES APPORTS DE L'HISTOIRE POUR COMPRENDRE LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE FLEUVE

L'objectif de ce recours à l'histoire était de répondre à la question suivante : comment a évolué le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve ? Dans la partie théorique de cette thèse concernant l'évolution du concept de nature<sup>114</sup>, je posais l'hypothèse que, dans l'histoire, on peut identifier des régimes urbains de la nature qui peuvent être mis en lien avec les transformations du rapport à l'eau dans les villes étudiées. L'analyse historique et iconographique menée dans les chapitres précédents me conduit à dire que les représentations du fleuve diffèrent au niveau local et qu'elles peuvent influencer aujourd'hui les projets d'aménagement de fleuve en ville.

Plusieurs constats ressortent de cette étude historique du rapport entre la ville et le fleuve en Valais et à Genève. Tout d'abord, le premier chapitre portant sur l'histoire du rapport à la nature a permis de montrer qu'il existe effectivement des moments charnières dans l'évolution du rapport à la nature en Europe. En couplant trois approches, histoire de l'environnement, histoire du rapport à la nature en ville et histoire sociale des catastrophes naturelles, nous avons vu que les courants de pensée qui traversent le XVIII<sup>ème</sup>, le XIX<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle influencent la façon de se représenter la nature et plus spécifiquement la nature en ville et plusieurs grandes tendances ont pu être dégagées correspondant à des « ontologies de la nature » ou régimes urbains de la nature qui se retrouvent dans des villes européennes. En outre, ces régimes urbains de la nature ont eu un impact sur la relation des villes à l'eau et aux fleuves en particulier. On constate, en effet, des similitudes entre les représentations dominantes de la nature et l'évolution des aménagements des fleuves en ville. Dans ce contexte, les chapitres 2 et 4, portant sur l'histoire des aménagements du Rhône en Valais et à Genève, ont permis de mettre en évidence ce lien entre représentations de la nature et évolution des aménagements dans les deux études de cas sur un plan morphologique. Le recours aux cartes anciennes a permis de faire ressortir que le contexte urbain et naturel influence le type d'aménagement du fleuve. Nous avons vu qu'il existe des différences importantes entre les exemples de Sierre et de Genève. Les logiques d'urbanisation, notamment, sont fondamentalement opposées. À Sierre, la ville s'est développée dans un premier temps à l'écart du fleuve et la « conquête urbaine » du Rhône

---

<sup>114</sup> Voir le chapitre 1 de la première partie, p. 19 et suivantes.

---

ne s'est faite qu'à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'industrialisation qui nécessitait des espaces que les corrections du Rhône mettaient à disposition. À Genève, au contraire, l'origine de la ville est liée à la présence du fleuve et le développement du tissu urbain s'est fait dès le début sur les rives du Rhône. La très forte pression urbaine et le développement d'un urbanisme moderne ont conduit à couper ce lien avec le fleuve. En outre, la question du danger, perçue de manière totalement différente à Sierre et à Genève, a également joué un rôle important sur le développement urbanistique des rives du Rhône. À Sierre, la mémoire du risque étant très présente, l'aménagement s'est, à l'origine, fait en retrait du fleuve alors qu'à Genève, où l'appréhension du risque est absente, le développement urbain a suivi la colonne vertébrale que représente le Rhône au cœur de la ville. Ainsi, les enjeux en matière d'aménagement du territoire sur le long terme sont très contrastés entre les deux études de cas.

Mais nous avons vu également que le seul recours aux cartes ne suffisait pas pour expliquer l'évolution du rapport entre les villes étudiées et le Rhône. Si les conditions naturelles<sup>115</sup> des deux cas étudiés sont déterminantes d'une partie des aménagements effectués sur les rives du Rhône, elles ne permettent pas de comprendre la relation complexe entre les sociétés riveraines et un objet naturel comme le Rhône. C'est pourquoi j'ai eu recours, dans les chapitres 3 et 5, à une sélection de sources iconographiques portant sur les villes étudiées et permettant de mettre en évidence des tendances dans les représentations du Rhône au fil du temps. Cette analyse montre que, si les grandes évolutions historiques du rapport à la nature se retrouvent dans l'iconographie des deux études de cas, il existe des différences entre la façon de se représenter le Rhône à Genève et en Valais. Le contexte local, notamment géomorphologique, et les représentations qui s'y sont construites au cours du temps jouent un rôle prépondérant dans la relation ville-fleuve et ont un impact sur l'aménagement du Rhône.

Le recours à l'histoire permet donc de comprendre la relation entre la ville et le fleuve et l'évolution des aménagements fluviaux dans les deux études de cas. Ces représentations spécifiques qui ont été identifiées conditionnent la façon dont le Rhône est considéré aujourd'hui ainsi que la façon dont il est aménagé. Ce constat met en évidence l'intérêt historiographique des fleuves qui façonnent et sont façonnés par les sociétés riveraines et

---

<sup>115</sup> Voir Annexe n°1 « Le Rhône : portrait géomorphologique ».

qui marquent le développement des espaces qu'ils traversent. Cet intérêt se traduit d'ailleurs dans les recherches sur l'histoire des fleuves (Ayçoberry et Ferro, 1981 ; Garrisson-Estèbe et Ferro, 1982 ; Vigier, 1986 ; Tricart et Bravard, 1991, Schöttler, 1994) qui réunissent historiens, anthropologues, géographes, économistes, ingénieurs ou riverains eux-mêmes, dans l'optique de reconstituer l'évolution de cet élément naturel particulier.

Dans cette optique, j'estime donc qu'il est fondamental de faire appel à l'histoire pour analyser les projets actuels d'aménagement du Rhône. Les représentations et les variations qui ont été identifiées vont ainsi contribuer à l'analyse du processus de revalorisation des rives du Rhône que nous constatons aujourd'hui à Sierre et à Genève. Pour ce faire, il convient maintenant de détailler les deux projets d'aménagement qui nous intéressent dans le cadre de cette recherche.

## **TROISIEME PARTIE**

**IV. LA NATURE DANS LA VILLE  
CONTEMPORAINE : L'EXEMPLE  
DE L'AMENAGEMENT DES  
RIVES DE FLEUVES**

Après ce parcours historique concernant le rapport à la nature, il convient maintenant de présenter en détail les deux études de cas qui ont été analysées dans le cadre de cette recherche afin de comprendre le rapport actuel à la nature et la façon dont elle est intégrée aujourd'hui à la ville par le biais de l'exemple des fleuves en ville. Il s'agit des projets « Sous-Géronde » à Sierre et « Fil du Rhône » à Genève.

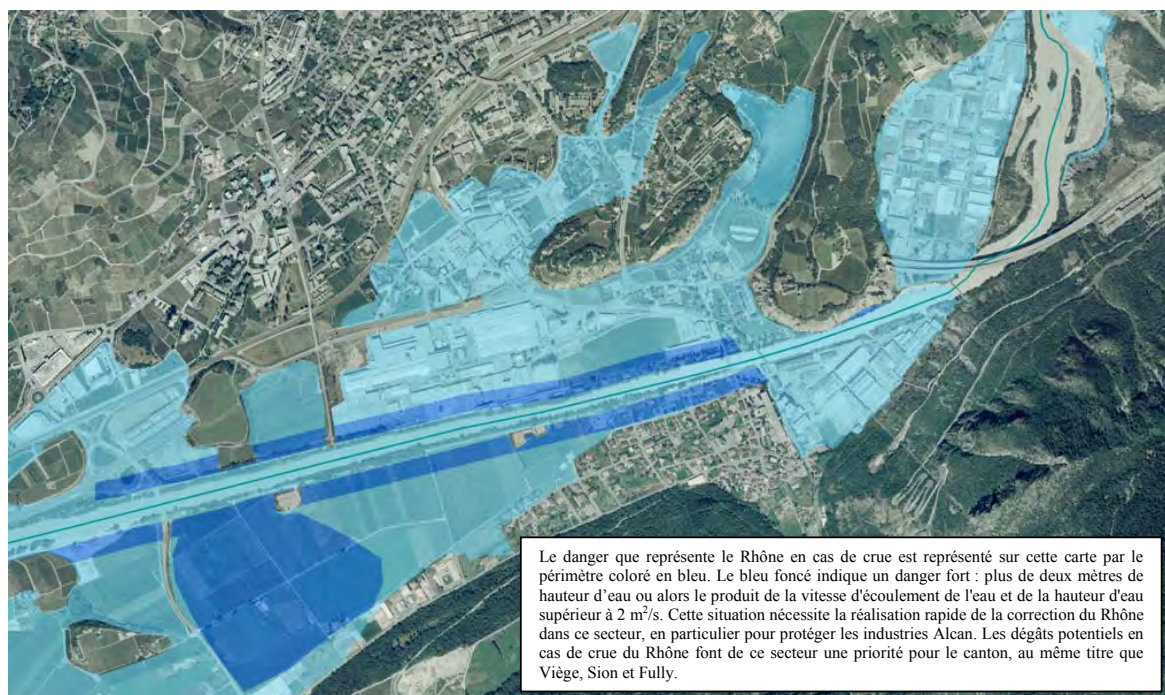
## 1. FLEUVE EN VILLE: LE CAS DE SIERRE

### 1.1 Le projet « Sous-Géronde » en ville de Sierre : un développement de la troisième correction du Rhône

Le projet d'aménagement « Sous-Géronde », qui nous intéresse dans ce chapitre, s'inscrit dans le cadre plus global du projet de troisième correction du Rhône prévoyant le réaménagement des rives du Rhône de sa source, le glacier du Rhône, à son embouchure dans le Léman. Ce projet, qualifié de « projet du siècle » par les cantons du Valais et de Vaud en charge de sa conduite, prévoit un réaménagement de l'ensemble des rives du cours d'eau afin de protéger ce territoire contre les crues. Suite aux graves inondations de 2000, un mandat confié par la Confédération a permis d'établir une carte des dangers mettant en évidence que près de 11'000 ha de la plaine du Rhône sont potentiellement menacés par les crues du fleuve. Les dommages potentiels à l'intérieur de ce périmètre sont estimés à approximativement 10 milliards de francs. L'objectif de base de la troisième correction du Rhône est donc de garantir la sécurité contre les crues mais également de rétablir ou de renforcer les fonctions biologique et socio-économique que le fleuve doit assurer. En effet, partant de la nécessité de sécuriser les rives du Rhône, l'Etat du Valais a souhaité entrer dans une démarche de développement durable de la plaine nécessitant la prise en compte des aspects naturels et socio-économiques du fleuve (Etat du Valais, 2000). En 2008, les cantons du Valais et de Vaud ont ainsi élaboré un plan d'aménagement du Rhône qui constitue une vision à long terme, sur les trente prochaines années, des aménagements prévus dans la plaine du Rhône. Ce plan d'aménagement prévoit de travailler par phases et par secteurs. En effet, les différentes mesures de protection sont catégorisées en trois phases : une première de 2008 à 2020, une seconde de 2020 à 2030 et une troisième après 2030. Ces mesures sont ensuite attribuées à des secteurs spécifiques puis classées par degré de priorité (de 1 à 3). Les mesures les plus urgentes ont été définies

en fonction de l'importance des dégâts potentiels. Ainsi cinq secteurs prioritaires ont été identifiés : Aigle-Monthey, Fully, Sion, Sierre-Chippis et Viège.

Dans le cadre de ma recherche, c'est au secteur de Sierre-Chippis que je me suis intéressée. Il s'agit d'un tronçon de trois kilomètres de longueur traversant la ville de Sierre et la commune de Chippis. La présence du site industriel de l'usine d'Alcan/Constellium en fait une zone particulièrement sensible puisque ce site se trouve directement sur la rive gauche du fleuve entre les deux communes. Le danger en cas de crue y est donc spécialement important. L'objectif est de permettre de faire transiter une crue deux fois supérieure à celle qui peut passer actuellement dans ce secteur (soit  $1'520\text{m}^3/\text{s}$  au lieu de  $800\text{m}^3/\text{s}$ ). La carte ci-dessous montre le danger potentiel en cas de crue dans la région de Sierre.



**Figure 1 : Danger en cas de crue dans le secteur de Sierre-Chippis<sup>116</sup>**

Les concepteurs de la troisième correction du Rhône ont tout d'abord proposé un projet visant à sécuriser le secteur par le biais d'un élargissement du Rhône, en rive droite à l'amont du site industriel de Sierre et en rive gauche à l'aval de l'agglomération de

<sup>116</sup> Source : Etat du Valais, 2008b.

---

Chippis. Des zones de débordement doivent ainsi être créées dans le but de récolter le surplus d'eau en cas de crue. Concrètement, le plan d'aménagement prévoit<sup>117</sup> :

- Un élargissement sécuritaire minimal en dehors des zones à fortes contraintes
- L'abaissement du lit du Rhône jusqu'à deux mètres dans la traversée de Granges, combinée avec un élargissement
- Des élargissements ponctuels pour favoriser les synergies, à Pramont et à St-Léonard
- L'adaptation des rives du Rhône au contexte urbain de Sierre-Chippis (mesure prioritaire).

C'est ce dernier point qui a fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de cette thèse. En effet, le Rhône coule entre les communes de Sierre et Chippis et, dans ce contexte urbain à fortes contraintes, un projet spécifique d'aménagement a été mis en place. C'est la ville de Sierre qui, dès les premiers contacts avec l'équipe des concepteurs de la troisième correction du Rhône, a proposé ce projet urbain qui vise à combiner les aspects sécuritaires prioritaires et des mesures touchant à la qualité de vie et au développement urbain de la commune. Ce travail s'est ensuite poursuivi avec la commune de Chippis, également concernée sur la rive gauche du fleuve, ainsi qu'avec l'entreprise Alcan/Constellium (anciennement AluSuisse) située en bordure de fleuve sur Chippis et propriétaire de nombreux terrains. L'idée de base était de créer une liaison transversale entre le Rhône et le lac de Géronde afin de créer un espace « nature et loisir » ainsi qu'un cheminement piéton sur le Rhône et une densification de l'espace bâti (création d'un nouveau quartier). Les principaux objectifs de cette démarche mise en place entre les communes et la direction de la troisième correction du Rhône sont annoncés comme tels dans la mise à l'enquête publique de 2008 (Etat du Valais, 2008b) :

- la redéfinition d'une urbanité de qualité en favorisant les contacts de la population avec le fleuve et en permettant le développement d'un nouveau concept d'aménagement urbain du front d'eau et du lien transversal Chippis-Sierre,
- la connexion avec les vallées latérales (environnement et communication, balisage relationnel, etc.),
- la liaison avec le site de détente et de loisirs du lac de Géronde,

---

<sup>117</sup> Voir Plan d'aménagement du tronçon de Sierre-Chippis. (Etat du Valais, 2008a).

- le lien avec le concept touristique Pfyn-Finges (projet de parc naturel régional sur la zone du site protégé),
- la connexion avec les axes régionaux de mobilité douce.

Le plan ci-dessous montre la zone concernée ainsi que le type d'aménagements prévu.

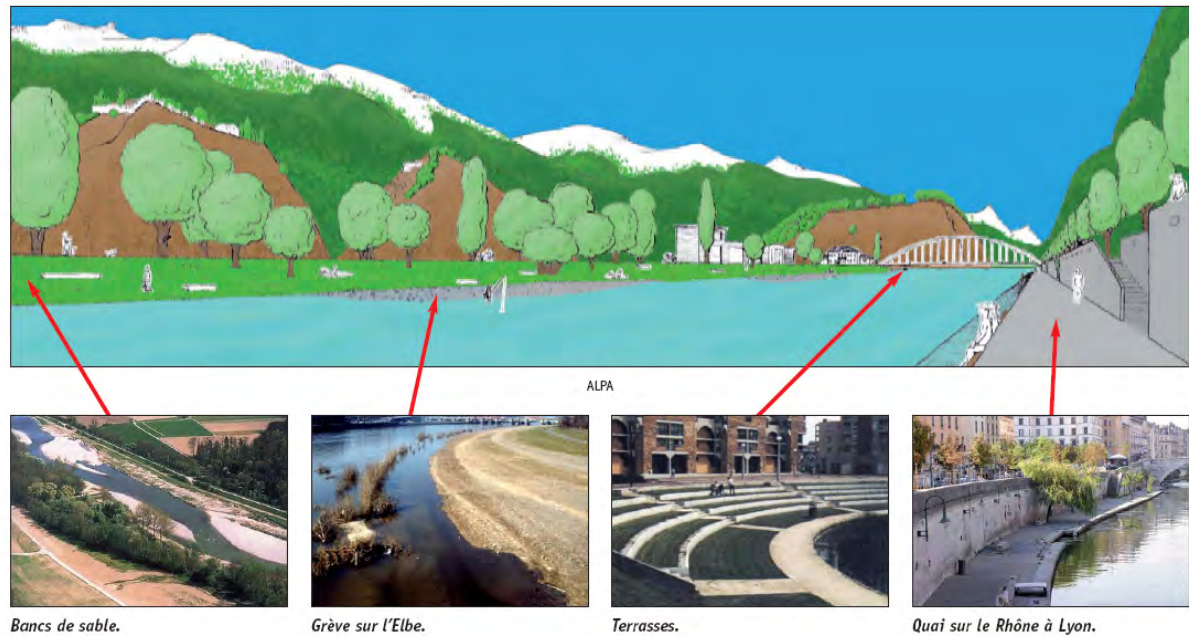


**Figure 2 : Les aménagements des rives du Rhône dans le secteur de Sierre-Chippis<sup>118</sup>**

La première mesure nécessaire, répondant à l'objectif sécuritaire, vise à élargir le fleuve par endroit. Ainsi des terrains sur lesquels se trouvent des villas appartenant à l'entreprise Alcan/Constellium vont être restitués à l'Etat du Valais afin de pouvoir élargir le lit du Rhône. Plus en aval, de l'espace sera également gagné sur des terres agricoles, des routes ou des parkings. Mais au-delà de cet élargissement garantissant la sécurité contre les crues, le projet prévoit également des aménagements en matière de mobilier urbain, d'espaces verts et d'espaces de loisir. En effet, l'architecte de la ville de Sierre a mis en évidence le potentiel de la zone se trouvant entre le lac de Géronde (que l'on voit sur le haut de la figure 2) et le Rhône. Cette zone, dénommée « Sous-Géronde » pourrait être transformée en espace vert de type parc-promenade permettant de relier la zone de loisir du lac de Géronde, déjà bien fréquentée, aux berges du Rhône. L'objectif clairement annoncé de Sierre étant d'amener les Sierrois au bord du Rhône afin qu'ils s'approprient cet espace qui, aujourd'hui, n'est absolument pas fréquenté puisqu'impraticable (aucun chemin

<sup>118</sup> Source : Ville de Sierre. Document transmis par l'architecte de la ville de Sierre.

piétonnier et trop dangereux). Ce nouvel espace vert constitué par la zone Sous-Géronde serait ensuite prolongé par un cheminement piétonnier sur la rive droite du fleuve et par l'aménagement d'un quai plus accessible en rive gauche, sur la commune de Chippis. L'agrandissement ci-dessous montre à quoi pourraient ressembler les rives du Rhône en aval du pont du Rhône (en rouge sur la figure 2).



**Figure 3 : Les rives du Rhône dans le projet Sous-Géronde en aval du pont du Rhône<sup>119</sup>**

L'élargissement du fleuve permettrait de laisser plus de place au fleuve et ainsi de créer des grèves accueillant des activités de loisirs et de détente actuellement inexistantes à cet endroit. Ce cheminement piétonnier pourrait continuer en direction de St-Léonard avec différents types d'activités, notamment patrimoniales visant à rappeler l'histoire du lien entre le territoire et le fleuve. Le projet est ainsi construit en deux temps avec, dans un premier temps l'élargissement du fleuve et l'aménagement des rives en cheminement piéton et dans un deuxième temps, la zone de transition entre le lac de Géronde et le Rhône.

Les images ci-dessous permettent de se rendre compte des aménagements prévus dans le cadre de l'élargissement du lit du fleuve.

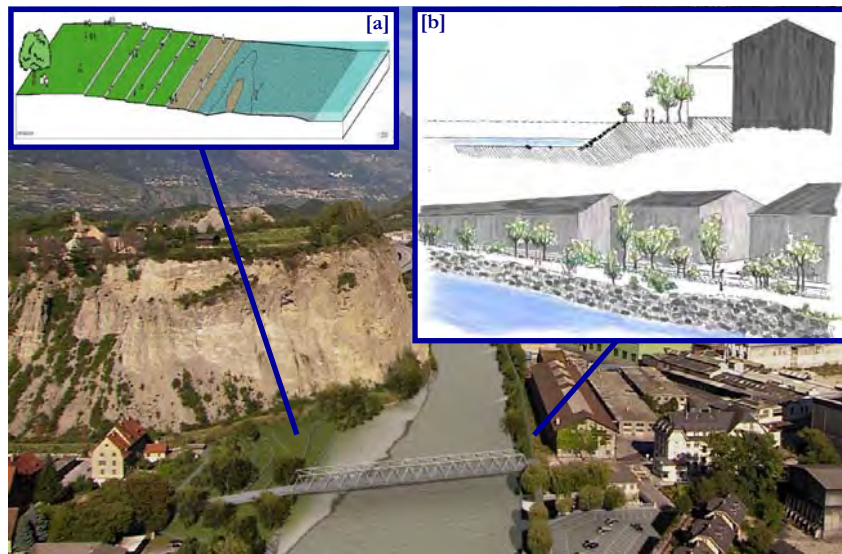
<sup>119</sup> Source : Ville de Sierre. Document transmis par l'architecte de la ville de Sierre.



**Figure 4 : Sous-Géronde : situation actuelle et future des rives<sup>120</sup>**

Les deux premières séries d'images montrent la disparition de villas appartenant à l'entreprise Alcan/Constellium. Celles-ci, destinées à l'origine aux cadres de l'entreprise vont être vendues à l'Etat du Valais, malgré leur valeur patrimoniale, ce qui a suscité quelques polémiques sur lesquelles nous reviendrons. La démolition de ces villas permettra l'élargissement nécessaire pour garantir la sécurité contre les crues dans le secteur. Un aménagement en terrasse est ainsi prévu en rive droite et, en rive gauche, c'est la création d'un cheminement le long de l'usine Alcan/Constellium qui a été imaginée comme le montre l'image ci-dessous.

<sup>120</sup> Source : Etat du Valais – Service des routes et des cours d'eau, 2008c.

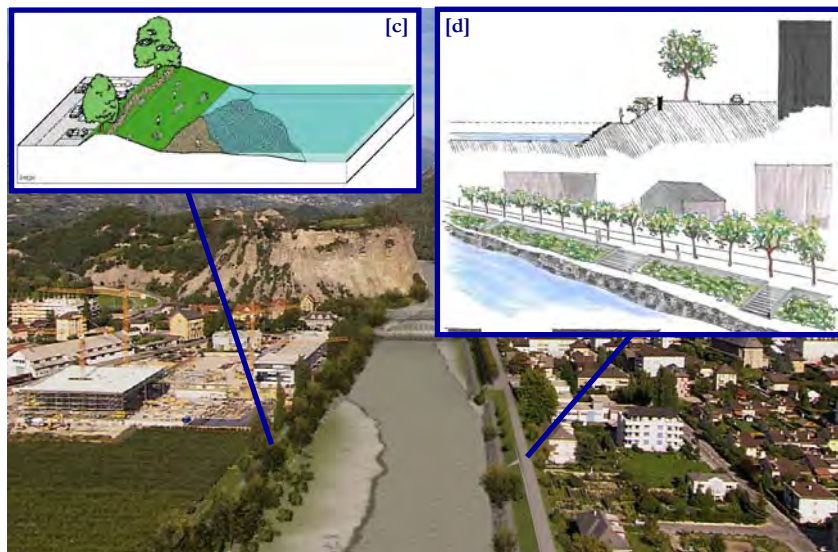


**Figure 5 : Aménagement en terrasse et cheminement piéton entre Sierre et Chippis<sup>121</sup>**

Les immeubles visibles en arrière-plan sur la figure 4, également propriété d'Alcan/Constellium, devaient dans un second temps être eux aussi démolis pour permettre la création de la liaison entre le lac de Géronde et le Rhône. Mais ces quelque deux hectares ont été rachetés en 2012 par une société immobilière souhaitant construire 150 nouveaux appartements. Ces constructions sont prévues uniquement entre la route cantonale et le Rhône. Un plan d'aménagement de zone doit être déposé et celui-ci devra composer avec le projet de liaison entre le lac de Géronde et les berges du Rhône.

Plus en aval, l'élargissement prévoit des aménagements de type « grève » et « quai ». Le premier est mis à disposition des activités de loisirs et de détente (selon la hauteur d'eau variable du Rhône) et le second vise à valoriser la situation existante et à mettre en valeur cet environnement de promenade. Ceci dans l'idée d'induire un développement du tissu urbain de Chippis sur la rive du Rhône.

<sup>121</sup> Source : Etat du Valais, Service des routes et cours d'eau. 2008b.



**Figure 6 : Aménagements de type « grève » (c) et « quai » (d)<sup>122</sup>**

## 1.2 Situation actuelle du projet

Le projet d'aménagement du secteur de Sierre Chippis a été mis à l'enquête publique en avril 2008. Parallèlement, entre mai et septembre 2008, le plan d'aménagement du Rhône, conçu par les dirigeants de la troisième correction du Rhône, a été mis en consultation publique. En novembre 2008, le Grand Conseil valaisan accepte le projet de Sierre-Chippis et accorde un crédit d'engagement de 78,5 millions de francs. Dans ce contexte, le début des travaux était prévu en 2010. Mais ces prévisions vont s'avérer trop optimistes pour différentes raisons. Le projet s'est retrouvé bloqué car le plan d'aménagement du Rhône n'a été validé qu'en 2012. En effet, dès 2010, un conflit entre la direction de la troisième correction du Rhône et les représentants du monde agricole s'installe. Ces derniers, estimant que le nombre d'hectares de terres agricoles devant être cédés pour permettre l'élargissement du Rhône est trop important, souhaitent étudier la possibilité d'un approfondissement du lit du fleuve. Un bureau d'ingénieurs indépendant est ainsi mandaté par l'association pour la défense du sol agricole dans l'optique de montrer qu'un approfondissement permettrait également de sécuriser la plaine contre les crues tout en permettant aux agriculteurs de garder leurs terres cultivables. Un rapport allant dans ce sens est ainsi déposé. En février 2011, l'Etat du Valais fait appel à un groupe d'experts externes pour trancher entre la proposition des dirigeants de la troisième correction du

<sup>122</sup> Source : Etat du Valais, Service des routes et cours d'eau. 2008b

Rhône et l'alternative avancée par les représentants du monde agricole. En mars 2012, le verdict du groupe d'experts tombe : l'alternative proposée n'assure pas durablement la sécurité de la population, ne respecte pas les règles de l'art en matière de protection contre les crues et ne respecte pas les bases légales. Sur la base de ce constat, en novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois valident finalement le plan d'aménagement du Rhône.

Parallèlement à ces blocages au niveau du plan d'aménagement, d'autres problèmes apparaissent concernant le projet spécifique d'aménagement du secteur de Sierre-Chippis. La vente des maisons appartenant à l'entreprise Alcan/Constellium n'est pas encore conclue. D'autre part, un problème est apparu concernant le pont sur le Rhône entre Sierre et Chippis. En effet, le pont routier est cantonal alors que le pont ferroviaire est fédéral. Un déplacement est envisagé dans le cadre du projet d'aménagement, ce qui pose problème. D'autant que l'entreprise Alcan/Constellium tient absolument à garder la liaison ferroviaire sur le fleuve, nécessaire à son bon fonctionnement. Une étude sur le déplacement du pont est en cours.

Compte tenu des différents problèmes évoqués ci-dessus, les travaux dans le secteur de Sierre-Chippis devaient commencer en 2014 mais, à l'heure de terminer la rédaction de cette thèse, rien n'a encore été entrepris.

#### ***Système d'acteurs impliqués dans le projet***

Afin de pouvoir analyser le projet et le mettre en rapport avec la politique de l'eau suisse, il est nécessaire de mettre en évidence les acteurs impliqués dans le projet.

Dans le cas du projet Sous-Géronde, les recherches effectuées m'ont amené à considérer quatre acteurs principaux :

- les concepteurs de la troisième correction du Rhône,
- les communes (avec comme représentant les architectes et ingénieurs de ville),
- le politique (présidents de communes et députés),
- les groupements d'intérêts (agriculture, protection de la nature, économie, Alcan/Constellium).

Ces différents acteurs sont réunis dans le cadre de la COREPIL, ou Commission régionale de pilotage, mise en place par la troisième correction du Rhône dans la région de Sierre.

Cet organe, également présent dans chacune des autres régions concernées par la correction du Rhône, a pour but de réaliser un concept de développement du territoire de la plaine entre Sierre et St-Léonard en synergie avec le projet de troisième correction du Rhône. Son rôle est de constituer le canal privilégié d'information et d'assurer le suivi de l'ensemble de la démarche d'élaboration du projet Rhône à l'échelle locale et régionale. Les tâches qui lui incombent sont de réunir les partenaires régionaux concernés et d'assurer leur participation à l'élaboration d'un concept de développement durable de la plaine ; de contribuer à l'élaboration du projet de troisième correction du Rhône ; et d'élaborer un concept de développement de la plaine qui respecte les principes du développement durable.

Ainsi, dans le cadre de cette COREPIL, les intérêts des quatre acteurs susmentionnés ont pu s'exprimer et être discutés. C'est donc sur le discours et les documents produits par ces acteurs que s'est focalisée ma recherche avec pour objectif d'identifier leurs conceptions du fleuve dans le cadre du projet d'aménagement Sous-Géronde mais également de mettre en évidence des règles formelles et informelles (traditions orales, négociations entre acteurs, normes sociales et pratiques) ressortant de leurs discussions. Ceci dans l'optique de comprendre l'émergence de l'intérêt pour la valorisation des rives de fleuves en ville mais aussi afin de déterminer les facteurs locaux qui peuvent influencer l'application de la politique de l'eau helvétique (Varone et al. 2002).

### **1.3 Politique urbaine de la Ville de Sierre**

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le projet Sous-Géronde, il est nécessaire de faire le point sur la politique urbaine de la Ville de Sierre. Les projets d'aménagement ou de réaménagement du centre-ville sont cadrés par le *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville* édité pour la première fois en 2005 et mis à jour chaque année. Il représente « *l'instrument de référence qui pose la ligne directrice du réaménagement du centre-ville, un outil durable pour repenser le tissu urbain* » (Ville de Sierre, 2005 : 3). Ce document met en évidence quatre problèmes centraux concernant l'urbanisme du centre-ville et propose un concept général pour y

remédier à l'horizon 2020 . Il convient donc de présenter ces options stratégiques et comprendre comment le projet Sous-Géronde s'y inscrit<sup>123</sup>.

Le Conseil Municipal a mis en évidence quatre problèmes majeurs pour le centre-ville de Sierre qui ont été confirmés par les enquêtes menées auprès de la population :

- Une circulation chaotique
- Un manque d'animation
- Une absence d'identité urbaine
- Un manque de logements

Pour tenter d'y remédier d'ici à 2020, le plan directeur de 2005 propose un concept général comprenant les axes suivants (Ville de Sierre, 2005):

- La création d'espaces de rencontre afin de mettre en place un espace urbain attractif, convivial et animé. Il s'agit notamment d'opérer un rééquilibrage en faveur des piétons en diminuant la présence des voitures (zones piétonnes, zones 30 et zones de rencontre).
- Une densification du front bâti pour donner une meilleure cohérence urbaine
- La création d'une interface de transport
- La valorisation du Vieux-Bourg
- La requalification de certains espaces publics
- La création de structures d'accueil pour enfants au centre-ville
- L'aménagement d'un parking couvert près de la gare
- La requalification des espaces verts, notamment en supprimant certains accès routiers
- La création d'un réseau de circulation autour et à l'intérieur du périmètre à réaménager. Il s'agit de réduire au maximum le trafic au centre-ville en mettant en place des axes de distribution autour du centre

Pour mettre en œuvre ce concept, des lieux spécifiques sont identifiés et des aménagements sont proposés dans le plan directeur. La stratégie adoptée est celle d'un projet évolutif réalisé par secteurs (7 au total).

---

<sup>123</sup> Source de ce qui suit : Ville de Sierre. 2005: *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville*. Sierre: service édilité et urbanisme.

Comme nous l'avons vu, contrairement à Genève, le Rhône à Sierre se situe en retrait du centre-ville. Il n'est donc pas directement fait mention du projet Sous-Géronde dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville puisqu'il n'entre pas dans le périmètre couvert par le plan. Toutefois, le projet contribue à l'amélioration de certains problèmes identifiés par le plan directeur. En effet, le projet Sous-Géronde tel qu'il a été pensé peut s'inscrire dans la dynamique de requalification des espaces publics, notamment des espaces verts, voulue par le plan directeur. Il permet la création d'un nouvel espace de rencontre favorisant la mobilité douce (cheminement piétonnier, piste cyclable) et augmentant l'attractivité de la ville spécialement en termes de qualité de vie. Il s'inscrit également dans la volonté de développer la ville de Sierre au sud des voies CFF, notamment avec la création d'un nouveau quartier (Les Condémines). Par ailleurs, le lac de Géronde se situe à proximité immédiate de la plaine Bellevue et du Petit-Bois, considérés comme les « *poumons verts du centre-ville* » (Ville de Sierre, 2005 : 5) et dont la requalification fait partie des priorités. La création d'un espace de liaison entre le lac de Géronde et le Rhône permettrait donc de contribuer à la valorisation du sud de la ville tout en agrandissant l'espace vert déjà existant. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que cette logique d'urbanisation vers le sud s'inscrit en opposition à celle constatée jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>124</sup> où la ville se développe plutôt en retrait du fleuve du fait des crues et dangers potentiels qu'il représentait. Il s'agit maintenant d'investir ces espaces entre le centre-ville actuel et le Rhône en développant de nouveaux usages parallèlement aux fonctions industrielles déjà existantes.

Depuis 2005, la ville de Sierre informe régulièrement de l'évolution des mesures prises dans le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation. En 2013, deux axes principaux se dégagent : « *Urbaniser et densifier le centre-ville actuel au nord des voies CFF et élargir le centre existant au sud des voies* » et « *Moins de trafic pour plus de convivialité* » (Ville de Sierre, 2013 : 6). Dans ce contexte, l'espace Sous-Géronde présente donc un potentiel évident. On peut aussi mentionner le fait que, depuis 2006, l'eau représente un élément fort identifié par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation. Dans le processus de création d'un espace de rencontre au centre-ville, il a notamment été fait référence à l'eau comme « *élément convivial et ludique* » (Ville de Sierre, 2006 : 11). Il s'agissait de prévoir

---

<sup>124</sup> Voir p. 128

un espace de rencontre représentant Sierre comme une « *ville urbaine, ville conviviale, ville d'eau, ville verte* » (Ville de Sierre, 2006 : 11). Une idée avait notamment été avancée, celle de créer un bisse urbain « *fil rouge entre les fontaines des différentes places du centre-ville* » (Ville de Sierre, 2007 : 8). Si ce projet a finalement été laissé de côté en 2010, l'idée d'un « fil bleu » en ville de Sierre n'a pas été abandonnée et la commission du réaménagement du centre-ville considère que l'eau « *pourrait bien se profiler comme l'un des points forts de notre projet d'urbanisation en termes d'image et d'identité* » (Ville de Sierre, 2010 : 8). Le projet d'aménagement des rives du Rhône qui nous intéresse dans cette thèse s'inscrit donc autour d'enjeux forts en matière de qualité de vie et de développement du centre-ville pour favoriser un retour en ville.

Dans la suite de cette partie, il sera donc fait référence à ces différents axes de la politique urbaine sierroise pour expliquer les orientations prises en matière d'aménagements riverains à Sierre.

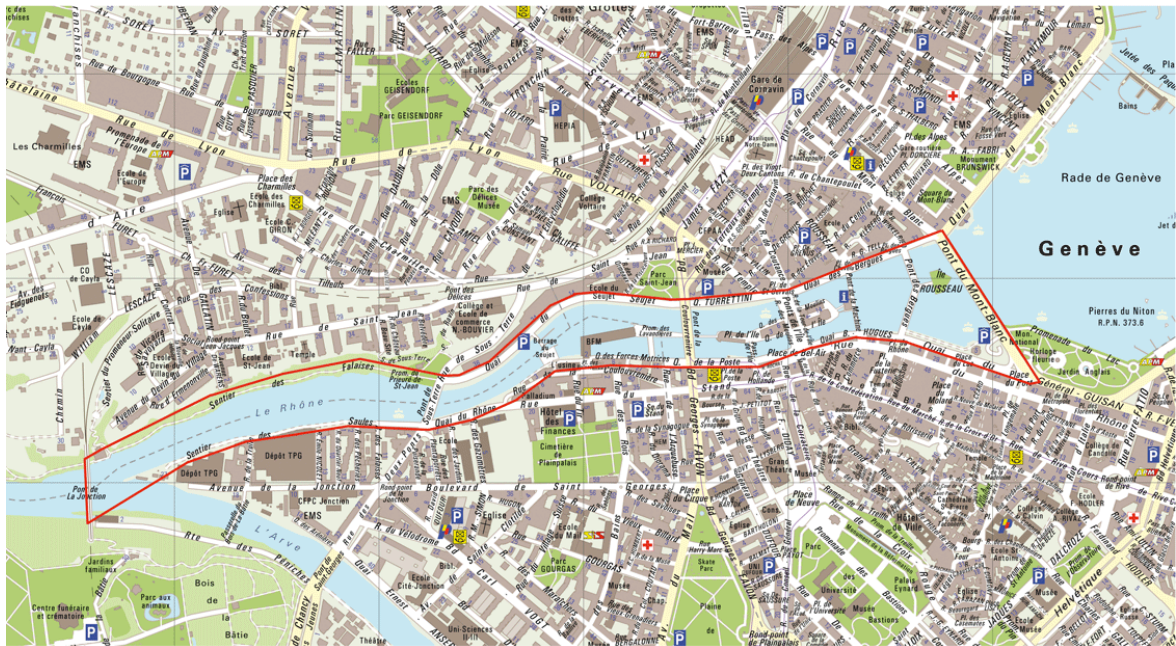
## 2. FLEUVE EN VILLE: LE CAS DE GENEVE

### 2.1 Le projet « Fil du Rhône »

Le deuxième cas qui a été étudié dans le cadre de cette thèse concerne la ville de Genève et le projet « Fil du Rhône ». Ce projet est né d'une réflexion sur l'importance du site fluvial au cœur de la ville et a notamment conduit à l'obtention, en 2000, du prix Wakker récompensant les efforts de la commune pour préserver et mettre en valeur son patrimoine.

Le projet s'est mis en place à un moment où la combinaison de trois modifications simultanées devait permettre une évolution de la place du Rhône dans la ville. Tout d'abord, le fleuve devait subir de profondes modifications au niveau de son système de régulation des eaux. Ensuite, des mesures devaient être prises pour diminuer le flux de circulation au centre-ville. Et finalement, la plupart des anciens bâtiments industriels situés sur les rives du fleuve devaient changer de fonctions. Ces trois facteurs impliquaient donc de prévoir des changements dans la dynamique fluviale au cœur de Genève. En effet, il s'agissait de revoir le rapport de la ville au fleuve qui avait amené à la situation actuelle de l'aménagement des rives (Descombes et al. 1995).

Dès 1994, un premier avant-projet est présenté et une réflexion s'installe pour proposer un réaménagement complet du site du Rhône, de l'île, des quais qui l'encadrent et de ponts qui le traversent. L'objectif était de mettre en place un partenariat entre le service d'aménagement urbain de la ville et le Fonds municipal de décoration pour prévoir un réaménagement mais également une amélioration esthétique des rives du Rhône dans le périmètre allant du pont du Mont-Blanc à la Pointe de la Jonction.



**Figure 7 : Le périmètre du projet Fil du Rhône<sup>125</sup>**

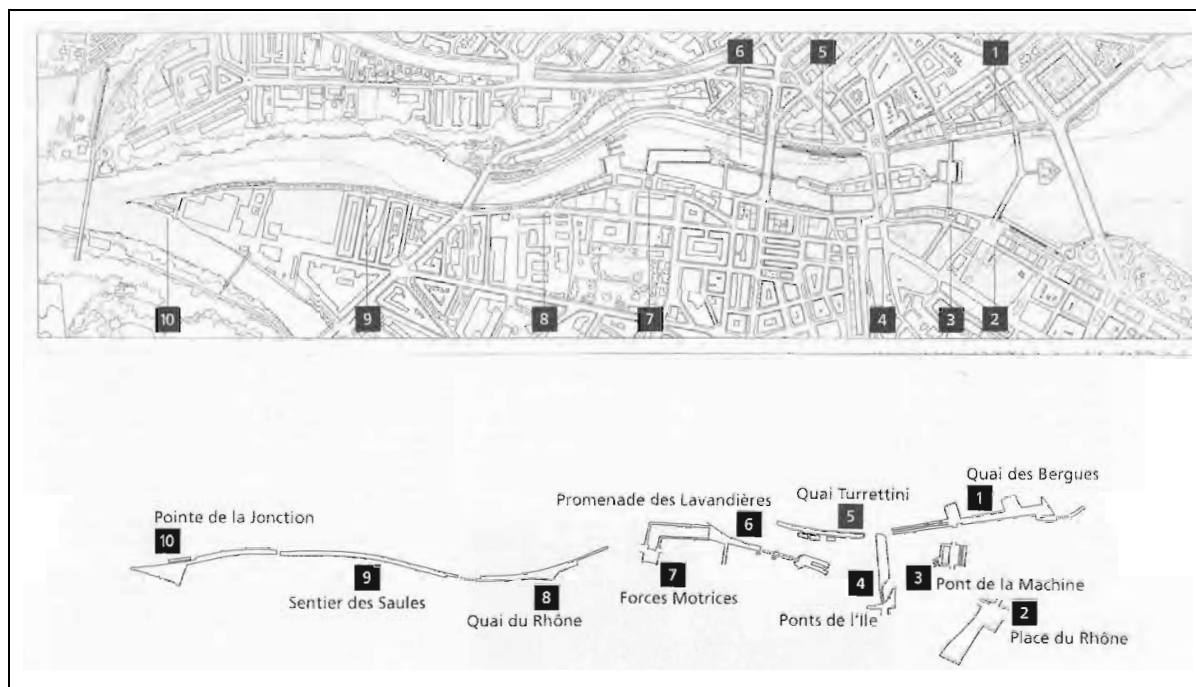
Ainsi, un concept d'approche globale du site a été défini avec pour objectifs de (Descombes et al. 1995):

- rendre à la promenade et au cheminement des piétons les abords du fleuve, les îles, la digue centrale, les quais, les ponts, les passerelles, les places et les têtes du pont ;
- réaliser une opération de mise en valeur de ce périmètre, en privilégiant le dégagement de l'espace public et le traitement esthétique des surfaces et des aménagements indispensables ainsi qu'en préservant les éléments du patrimoine architectural et urbain.

Le mandat a ainsi été confié à l'architecte Julien Descombes qui a lui-même invité des artistes à travailler sur le projet dans l'optique de concilier recherche esthétique et valorisation du patrimoine industriel le long du fleuve urbain. Il est d'ailleurs important de savoir qu'une recherche historique sur l'évolution du rapport de la ville à son fleuve et des aménagements successifs des quais est à la base de ce projet. À l'inverse de ce qui se fait habituellement, c'est l'architecte, et non les responsables institutionnels, qui a pris l'initiative de définir la nature des projets et d'identifier les sites concernés par des aménagements.

<sup>125</sup> Réalisé sur la base du plan de ville 2011

En 1995, l'architecte Julien Descombes réalise une plaquette comprenant dix propositions constituant le projet Fil du Rhône et correspondant à dix lieux spécifiques tant en rive droite qu'en rive gauche du fleuve. Les propositions devant se réaliser au fur et à mesure sur plusieurs années.



**Figure 8 : Les 10 propositions du projet Fil du Rhône<sup>126</sup>**

## 2.2 Les propositions d'aménagement faites en 1995<sup>127</sup>

### 1. Quai des Bergues

Historiquement, le quai des Bergues a été un des premiers quais construits au XIX<sup>ème</sup> siècle permettant un lien direct entre l'espace public et le paysage des rives. Cette ouverture sur le lac fut toutefois dissimulée par la construction du quai du Mont-Blanc. La proposition du projet Fil du Rhône vise à rétablir cette situation d'origine en redonnant son caractère premier de quai-promenade au quai des Bergues. L'idée étant d'assurer la continuité de la promenade au bord du lac par l'aménagement d'un passage sous le pont du Mont-Blanc.

<sup>126</sup> Source : Descombes et al. 1995.

<sup>127</sup> Source de ce qui suit : Descombes et al. 1995.

Un encouragement à la diversification des modes de déplacement sur le quai est également envisagé avec la mise en place d'une série de bandes linéaires correspondant à différents moyens de déplacement : promenade, pistes cyclables, terrasses, etc. L'intervention « Triangle/Rectangle » de l'artiste Nathalie Wetzel venant compléter cette partie de la proposition d'aménagement.

## **2. Place du Rhône**

À l'origine, la place du Rhône était un des trois ports de Genève et c'est le seul qui ait gardé un contact direct avec l'eau. Toutefois, la rue du Rhône vient entraver ce lien. Dans le cadre du projet Fil du Rhône, l'idée est de rouvrir cet espace sur l'eau. Trois points avaient été mis en évidence dans l'optique d'un concours d'aménagement (Descombes et al. 1995):

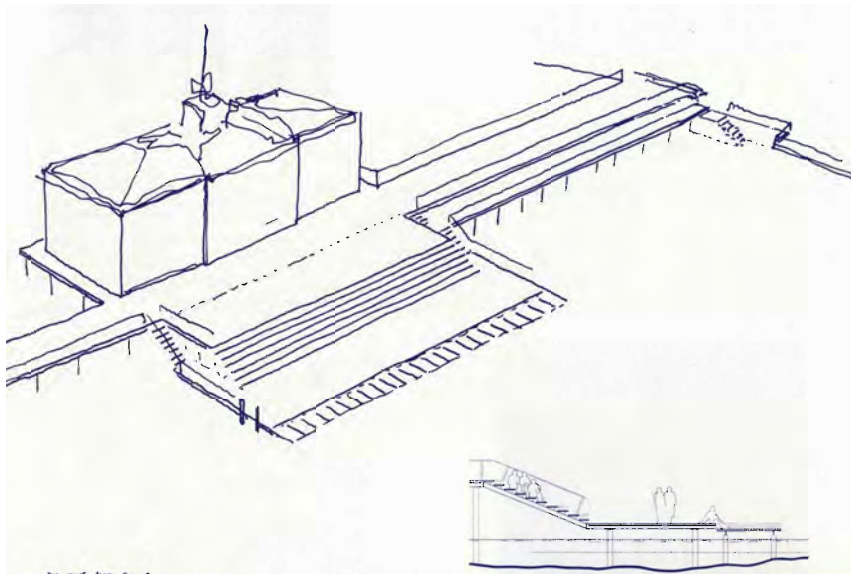
- Le lien entre la place et le Rhône est coupé par la circulation sur la rue du Rhône. Il est nécessaire que celle-ci soit fortement diminuée et que le lien avec la place de la Fusterie (également dans la zone de l'ancien port) soit rétabli.
- Une modification de la circulation sur la rue du Rhône entrainerait des problèmes dont il faut tenir compte.
- Un lien avec le pont des Bergues pourrait être inclus dans le concours d'aménagement.

De plus, le projet Fil du Rhône propose également l'installation sur cette place d'une sculpture en « anamorphose », selon le terme employé par l'artiste Markus Raetz, intitulée « OUI-NON ».

## **3. Pont de la Machine**

Le pont de la Machine, l'un des deux ponts piétons reliant rive droite et rive gauche, avait connu au début des années 1990 différentes transformations techniques (démantèlement au profit du barrage hydroélectrique du Seujet) ainsi qu'une modification de l'affectation du bâtiment de la Machine situé sur le pont. La fréquence de passage sur le pont était donc amenée à s'accroître et c'est la raison pour laquelle l'architecte envisage, dans le cadre du projet Fil du Rhône, de construire une extension de l'espace devant le bâtiment qui constituerait une place ouverte sur l'eau. Il s'agit d'une plateforme proche de l'eau dont l'accès est assuré par une série de marches depuis le pont. L'idée étant aussi de prévoir un débarcadère pour les Mouettes genevoises sur la partie inférieure de la plateforme.

L'artiste Ellen Versluis propose également de réutiliser les rideaux de bois utilisés à l'origine comme obstacle à l'eau sur le pont de la Machine. Ces rouleaux, entièrement déroulés et placés horizontalement constitueraient un plancher prolongeant la plateforme visant « à accentuer le rapport immédiat et physique à l'eau » (Descombes et al. 1995 : 16). Ce plancher pourrait ainsi varier avec le niveau du lac, tantôt s'effaçant sous l'eau, affleurant la surface ou constituant une dernière marche à la plateforme. Cette proposition vise également à renouer avec un ancien lieu de détente et de repos (les Bains du Rhône).



**Figure 9 : Esquisse de la plateforme sur le pont de la Machine<sup>128</sup>**

#### ***4. Ponts de l'Île***

Le caractère insulaire de cet espace, encore visible au début du siècle, n'est plus perceptible en raison de l'encombrement du mobilier urbain et de la densité de circulation. Le projet propose de reconstituer l'espace central du pont par le biais de la création d'un nouveau sol, de la suppression de certaines ruelles perpendiculaires et par le marquage du sol faisant référence aux différentes séquences de la traversée du pont.

La circulation des transports publics, très dense à cet endroit doit également être revue afin d'agrandir l'espace devant le passage de la Monnaie.

---

<sup>128</sup> Source : Descombes et al. 1995.

### 5. Quai Turrettini

Le quai Turrettini, déjà réaménagé dans les années 1930 par l'architecte Maurice Braillard, offre une série de marches parallèles au fleuve qui sont utilisées comme lieu de détente et de loisirs. Le projet prévoit de compléter cet aménagement par la mise en place de terrasses flottantes le long du quai, rappelant les bateaux-lavoirs de l'époque. Conçues pour être mobiles et modulables, elles pourraient aussi servir pour les manifestations ayant lieu sur le plan d'eau.

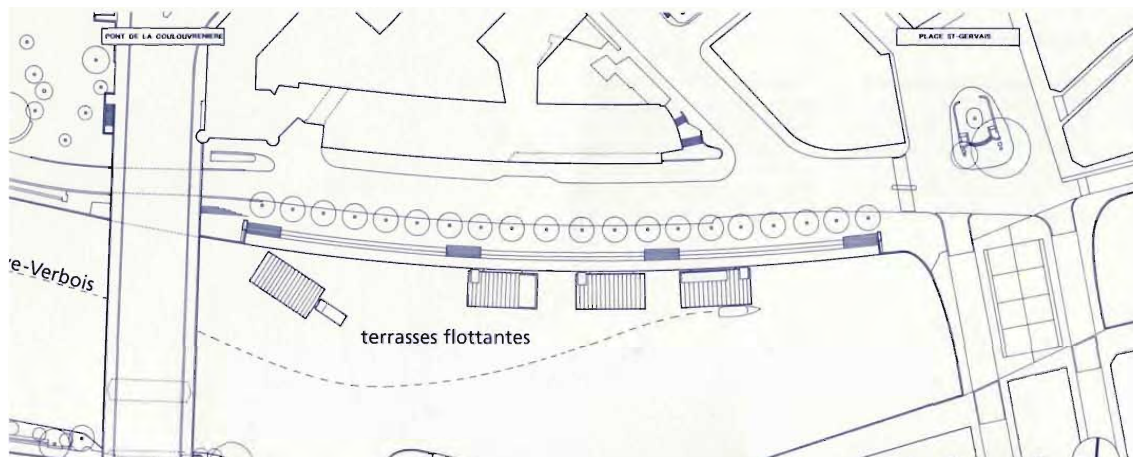


Figure 10 : les terrasses flottantes du quai Turrettini<sup>129</sup>

### 6. Promenade des Lavandières

Le projet vise à effectuer quelques aménagements ponctuels au fil de cette promenade urbaine. Il s'agit notamment de couvrir les Halles de l'île par une verrière afin de permettre une meilleure utilisation de l'espace public des Halles ; de créer des escaliers de part et d'autre du pont de la Coulouvrenière afin de relier la promenade aux arrêts de tram ; d'assurer la continuité de la promenade le long du fleuve en supprimant un mur de béton et en installant des escaliers ; et de créer une petite place devant le bâtiment des Forces Motrices.

### 7. Forces Motrices

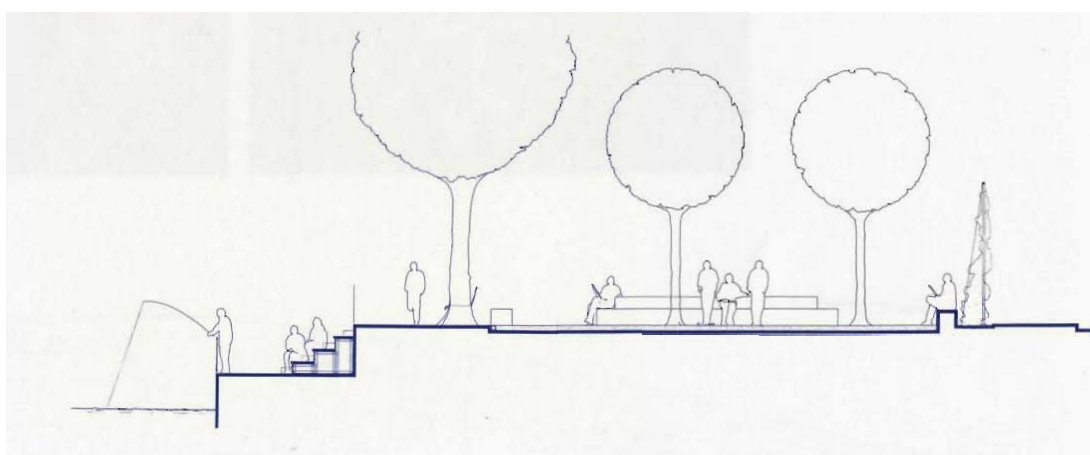
Dans les années 1990, le bâtiment des Forces Motrices, emblématique de la ville de Genève, conservait encore certaines fonctions de contrôle des eaux. Mais celles-ci devant être supprimées, le bâtiment se retrouve libre d'utilisation. Le projet Fil du Rhône propose

<sup>129</sup> Source : Descombes et al. 1995.

différentes possibilités d'affectations comme d'en faire un lieu ouvert, sorte de rue couverte, pouvant accueillir des manifestations diverses. Dans cette optique, il est nécessaire de réaménager les deux places qui prolongent le bâtiment. Il s'agirait aussi de restituer les passerelles latérales d'autrefois au public.

### 8. *Quai du Rhône*

Le quai du Rhône, longtemps occupé par les travaux du barrage du Seujet, peut devenir un lieu privilégié de contact du quartier avec le Rhône. Le projet propose d'une part d'aménager la partie basse du quai afin d'amener une continuité à la promenade et d'autre part de mettre en valeur la place triangulaire se trouvant entre la rue et le fleuve. Pour ce faire, l'architecte prévoit la création d'un nouveau sol de calcaire, l'installation de nouvelles plantations, la mise en place d'un écran végétal et la construction de marches donnant sur l'eau.



**Figure 11 : L'aménagement du Quai du Rhône<sup>130</sup>**

### 9. *Sentier des Saules*

À cet endroit, le projet Fil du Rhône propose simplement d'améliorer le cheminement de cette promenade par le biais d'aménagements tels que bancs, seuils, marches permettant de faire une halte mais également en construisant une série de sols aux textures et couleurs diverses accompagnant la pente du terrain entre la promenade et la rive.

<sup>130</sup> Source : Descombes et al. 1995.

---

Ces améliorations sont accompagnées d'une installation artistique de Nicolas Rieben directement dans le fleuve, le long de la rive.

### ***10. Pointe de la Jonction***

Ce prolongement du sentier des Saules conduit à un endroit de baignade. L'idée est donc de dégager cet espace de tout objet encombrant afin de favoriser ce rapport entre la rive et le fleuve. Des bancs, des marches, un nouveau sol ainsi que des claies en bois accentuent cette ouverture sur le Rhône.

Là aussi, une intervention de l'artiste Nicolas Rieben est prévue afin de mettre en valeur ce lieu de rencontre des eaux.

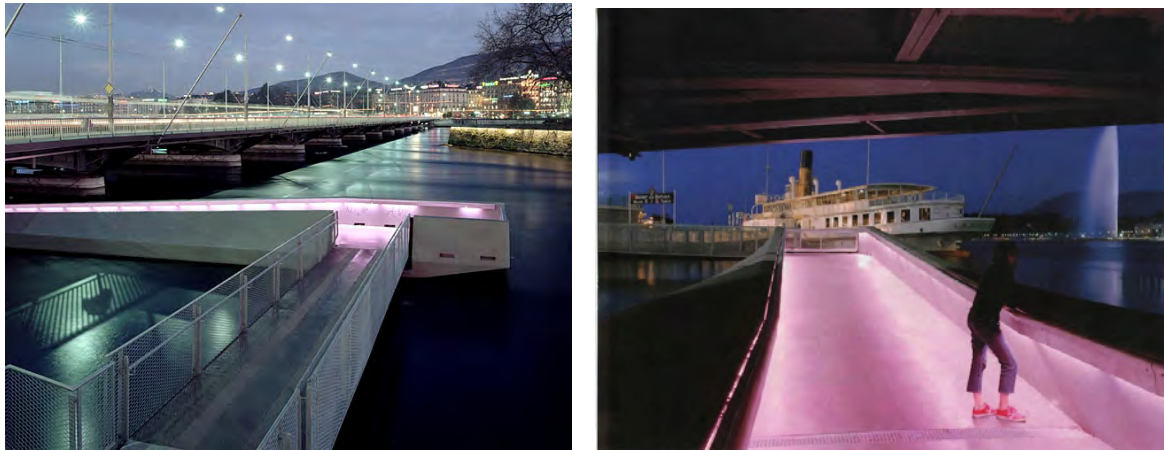
### **2.3 Situation actuelle du projet**

Le projet Fil du Rhône proposé en 1995 devait se réaliser étape par étape sur plusieurs années. En 1996, le Conseil municipal accepte une demande de crédit d'étude de 1'606'000 francs. Des équipes composées d'architectes, ingénieurs et artistes se voient ainsi attribuer des mandats pour développer les projets. C'est le Service du génie civil qui supervise ensuite la phase de réalisation.

Toutefois, bien que ce projet ait obtenu le prix Wakker en 2000, à ce jour toutes les propositions n'ont pas été réalisées. Certaines ont été abandonnées alors que d'autres évolutions d'aménagements des rives du Rhône sont venues se rajouter au projet initial. Un petit état de lieux s'impose.

Les propositions du projet Fil du Rhône qui ont été réalisées à ce jour sont au nombre de six.

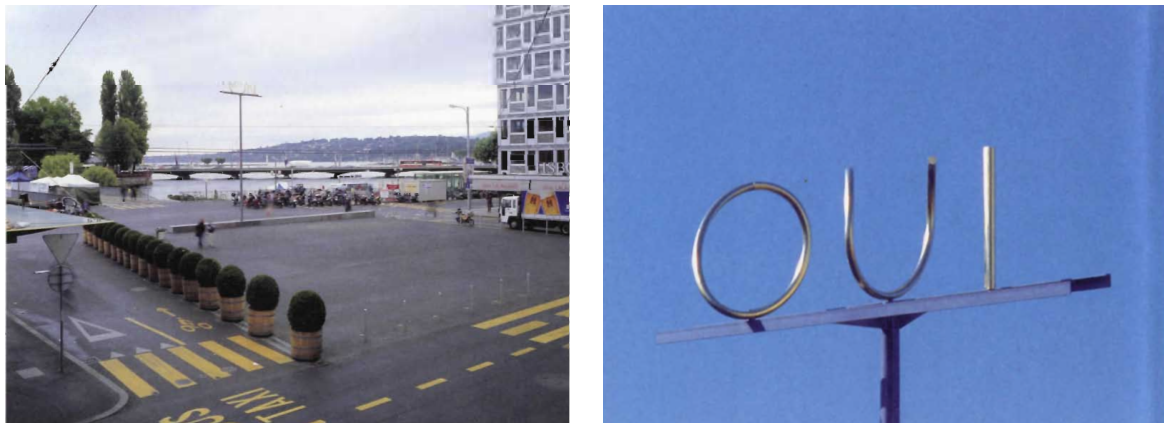
Dans le cadre de la proposition d'aménagement du quai des Bergues, un passage flottant sous le quai du Mont-Blanc a été construit en 2001. Celui-ci permet d'assurer une continuité du cheminement piéton le long de la rive droite. Il permet aux piétons de passer du quai des Bergues au quai du Mont-Blanc sans l'interruption du trafic présent sur le pont du Mont-Blanc. Des passerelles métalliques suivant les variations du niveau du lac relie la barge flottante aux pontons construits sur les quais.



**Figure 12 : Le passage flottant sous le quai du Mont-Blanc<sup>131</sup>**

Dans la continuité de cet aménagement, une estacade située en contrebas du quai du Mont-Blanc a été installée. Elle assure également la fluidité de la promenade au plus près de l'eau entre la rotonde du Mont-Blanc et le quai des Bergues.

Le réaménagement de la place du Rhône a également été effectué en 2000. La place a été rendue aux piétons et réaménagée avec l'installation de la sculpture OUI-NON de Markus Raetz. Elle permet désormais d'accueillir des manifestations et assure une ouverture visuelle sur le lac.



**Figure 13 : La place du Rhône et l'anamorphose de Markus Raetz<sup>132</sup>**

La proposition d'aménagement du pont de la Machine a été réalisée en 2009. Le pont en soi a été remis à neuf et un espace public a été créé sur l'eau. La rénovation du pont s'est

<sup>131</sup> Source : Ville de Genève, 2010b :.

<sup>132</sup> Source : Idem.

effectuée dans le respect du caractère patrimonial de l'édifice (il s'agit du plus ancien ouvrage d'art de la ville n'ayant jamais été reconstruit). La plateforme, constituée d'un plancher de bois de près de 600m<sup>2</sup> posés sur pilotis a été installée et offre désormais un lieu de détente au public. Comme prévu, l'artiste Ellen Verluis a réutilisé les rideaux de bois de l'ancien barrage pour accentuer le lien avec le fleuve. Pour l'instant, le projet de débarcadère pour les Mouettes genevoises n'a pas encore été réalisé mais sa construction reste prévue.



**Figure 14 : La plateforme du pont de la Machine<sup>133</sup>**

Au niveau de la promenade des Lavandières, un nouveau sol de gravier ainsi que des emmarchements de pierre épousant la pente du terrain jusqu'au Rhône ont été installés en 1997. En 2001, un escalier a, comme prévu, été construit entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières.



**Figure 15 : La promenade des Lavandières et les escaliers du pont de la Coulouvrenière<sup>134</sup>**

<sup>133</sup> Source : <http://www.ville-geneve.ch>; © A. Grandchamp.

Dans le cadre de la proposition concernant la réaffectation du bâtiment des Forces Motrices, une passerelle publique passant sur le côté du bâtiment a été construite en 1997 à l'emplacement de l'ancien passage d'entretien. Le bâtiment en lui-même a été transformé en salle de spectacle.



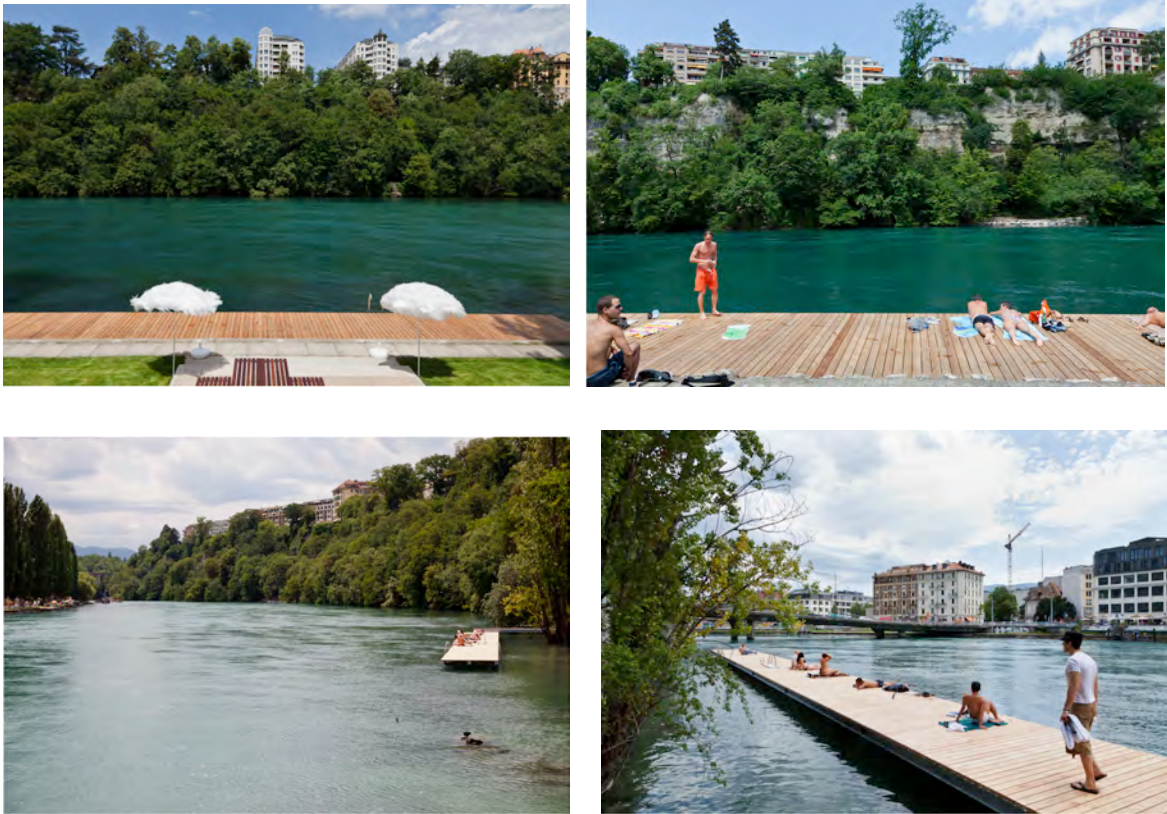
**Figure 16 : La passerelle du bâtiment des forces motrices<sup>135</sup>**

Le sentier des Saules et la pointe de la Jonction ont connu des aménagements importants mais il ne s'agit pas exactement des propositions qui avaient été faites dans le cadre du projet Fil du Rhône. Toutefois, ces aménagements ont été faits dans l'esprit du projet, à savoir dans l'optique d'une réappropriation des rives. C'est d'ailleurs l'architecte du projet, Julien Descombes, qui a été mandaté. Les réalisations effectuées entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction ont été inaugurées en 2011. Il s'agit de l'installation de trois plateformes en bois et d'un grand muret permettant un meilleur accès aux rives tout en améliorant la sécurité des baigneurs. Du mobilier urbain a également été posé sur le sentier des Saules pour permettre aux usagers de profiter de ce lieu de détente (blocs, bancs, tables de pique-nique, éclairage, etc.). Un muret qui s'avance dans le fleuve a aussi été installé le long du sentier des Falaises. En outre, la pointe de la Jonction a été équipée d'une plateforme permettant la baignade et est animée durant la période estivale par une buvette associative. Ce travail a été mené conjointement par la Ville de Genève et l'Etat de Genève puisque la ville est propriétaire uniquement des rives des cours d'eau et des rives du lac, alors que le canton est propriétaire des cours d'eau et du lac.

---

<sup>134</sup> Source : Ville de Genève, 2010b.

<sup>135</sup> Source : idem.



**Figure 17 : Aménagements des rives entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction<sup>136</sup>**

Les sites restant à aménager sont donc les suivants :

- Le quai des Bergues
- Le second quai en contrebas du quai du Rhône
- Le pont des Bergues qui est venu se greffer au projet

Ces projets restent d'actualité pour la ville de Genève mais aucun calendrier n'est prévu pour l'instant.

La proposition concernant le quai Turretini a quant à elle été abandonnée.

#### *Système d'acteurs impliqués dans le projet*

Afin de pouvoir analyser le projet et le mettre en rapport avec la politique de l'eau suisse, il est nécessaire de mettre en évidence les acteurs impliqués dans le projet.

Dans le cas du projet Fil du Rhône, les recherches effectuées m'ont amené à considérer quatre acteurs principaux :

<sup>136</sup> Source : <http://www.ville-geneve.ch>, © S. Rubio

- L'architecte, Julien Descombes
- Les artistes
- La ville (le fond municipal de décoration, le service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le service du génie civil)
- Le politique

Il est intéressant de voir que, contrairement au projet valaisan discuté précédemment, le projet Fil du Rhône n'a pas fait l'objet d'une démarche participative lors de sa conception. En effet, dans le cadre de ce projet la démarche a été tout autre. Il s'agissait pour la Ville de Genève, de demander à l'architecte et aux artistes impliqués de faire des propositions très ouvertes en laissant libre court à leur créativité mais tout en tenant compte des considérations fonctionnelles et techniques nécessaires. L'objectif était d'arriver à un projet qui servirait comme « *guide d'urbanisme et langage d'aménagement pour les multiples acteurs privés et publics de la transformation du lieu* » (Descombes, Lipschutz, Muller et Stern, 1995). Ainsi, le projet Fil du Rhône a été conçu par l'architecte et les artistes sans participation des différents acteurs potentiellement concernés par les aménagements proposés. Il était prévu que cela soit fait dans un deuxième temps, lors des réalisations concrètes des propositions du projet.

Mais comme nous l'avons vu, nombre de propositions n'ont pas été réalisées, la participation des différents acteurs est donc limitée, particulièrement pour la population. La ville et le politique peuvent s'exprimer lors des séances du conseil municipal ou de Grand Conseil mais la population ne peut se faire entendre de façon directe que par le biais de pétitions (comme cela a été le cas en faveur des bains publics au fil du Rhône).

L'analyse qui suit dans les deux parties suivantes se base sur le discours et les documents produits par ces quatre acteurs principaux avec pour objectif d'identifier leurs conceptions du fleuve dans le cadre du projet d'aménagement Fil du Rhône mais également de mettre en évidence des règles formelles et informelles (traditions orales, négociations entre acteurs, normes sociales et pratiques) ressortant de leurs discussions. Ceci dans l'optique de comprendre l'émergence de l'intérêt pour la valorisation des rives de fleuves en ville

mais aussi afin de déterminer les facteurs locaux qui peuvent influencer l'application de la politique de l'eau helvétique (Varone et al. 2002)<sup>137</sup>.

## **2.4 Politique urbaine de la Ville de Genève**

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le projet Fil du Rhône, il est nécessaire de faire le point sur la politique urbaine de la Ville de Genève. Tous les projets d'aménagement du territoire sont cadrés par le Plan directeur communal édité en octobre 2009 et intitulé « *Genève 2020, renouvellement durable d'un centre-ville* ». Il représente « *un instrument contractuel entre les autorités communales et cantonales qui permet d'énoncer un socle de références partagées pour les législatures actuelles et futures* »<sup>138</sup>. Ce document met en évidence huit priorités politiques qui cadrent donc la politique urbaine de la Ville. Il convient donc de les reprendre ici et d'identifier comment le projet Fil du Rhône s'y inscrit<sup>139</sup>.

### ***1. Une ville équilibrée : des logements près des emplois***

Le plan directeur communal met en évidence que la Ville de Genève concentre plus de la moitié des emplois du canton alors que le territoire de la Ville n'occupe que 6% du canton. Il en résulte un ratio logement/emploi inférieur à 1 logement pour 1 emploi. Environ 42'00 actifs travaillant en ville résident hors de la ville et génèrent des déplacements quotidiens. La réduction de ce déséquilibre entre emplois et logements représente donc la première priorité politique du plan directeur communal de Genève et s'inscrit dans un objectif plus large visant à maintenir une diversité sociale dans les quartiers centraux. Ce principe doit s'appliquer en particulier dans les secteurs de renouvellement urbain (Ville de Genève, 2009a).

### ***2. Une ville habitée : construire des logements***

Le canton de Genève connaît une crise du logement aiguë avec un taux de vacances d'environ 0,2% résultant d'une production insuffisante de logements dans le canton par rapport à la demande. La Ville de Genève doit contribuer à l'effort de construction de

---

<sup>137</sup> Je fais ici référence à la recherche de Varone et al. 2002.

<sup>138</sup> Source : site web de la ville de Genève : <http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/> (dernière consultation, 27.05.2015)

<sup>139</sup> Source de ce qui suit : Ville de Genève, 2009 : *Plan directeur communal « Genève 2020, renouvellement durable d'un centre-ville »*. Genève : service d'urbanisme.

logements. Il s'agit de renforcer le lien entre développement, densité et infrastructure de transports publics. L'objectif est d'accueillir + 3'600 logements sur le territoire communal à l'horizon 2020 (Ville de Genève, 2009a).

### ***3. Une ville solidaire : des loyers bon marché***

La crise du logement évoquée se traduit par des prix qui excèdent les possibilités d'une majorité de la population. En outre, le parc de logements sociaux a fortement diminué depuis une vingtaine d'années. La Ville de Genève s'engage donc à soutenir la création de +1'000 logements à bas loyers d'ici 2020 (Ville de Genève, 2009a).

### ***4. Une ville plurielle : maintenir une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements***

Le niveau de vie parmi les meilleurs du monde engendre une économie locale spécifique qui conduit l'offre immobilière à s'orienter vers la clientèle la plus fortunée. Les logements sont occupés à des tarifs exceptionnellement haut dans tous les types de quartiers. On constate ainsi une perte de diversité sociale dans les quartiers qui produit un contexte propice à la ségrégation spatiale. Le plan directeur communal met également en évidence une perte de diversité du tissu commercial et d'activités ainsi qu'un affaiblissement de la diversité du tissu associatif et artistique. Pour préserver une diversité de populations, de service, de commerces, d'activités et d'équipements, la Ville entend mettre en place des mécanismes de régulation protégeant les secteurs les plus exposés des effets pervers du marché immobilier (Ville de Genève, 2009a).

### ***5. Une ville responsable : adapter la mobilité au contexte de la ville-centre***

L'agglomération genevoise s'est largement étendue. Entre la ville-centre et la périphérie, on constate deux types contrastés de mobilité. Dans la ville-centre les pratiques évoluent vers une mobilité durable alors qu'à l'échelle régionale, la mobilité individuelle motorisée progresse qui provoque des pollutions atmosphériques et sonores. Il s'agit de maintenir et améliorer l'accessibilité au centre de l'agglomération tout en préservant la qualité de vie des habitants et usagers (Ville de Genève, 2009a).

### ***6. Une ville durable : un plan directeur engagé dans la durabilité***

La Ville de Genève a signé en 1995 la Charte d'Aalborg visant la promotion et l'action en faveur du développement durable. En 2001, un Agenda 21 a été adopté. Le plan directeur communal met en évidence que la première phase de cet Agenda 21 visant la

sensibilisation, l'information et la mobilisation du public a été atteinte. La Ville de Genève entend revitaliser l'ensemble des démarches engagées en leur donnant de nouvelles ambitions et un nouveau souffle (Ville de Genève, 2009a).

***7. Une ville dynamique : mettre en valeur les atouts de la ville-centre***

Sur le plan économique et touristique, une spécialisation s'accroît sur des activités tertiaires et secondaires à haute valeur ajoutée. Si cette spécialisation et cette tertiarisation représentent une force, elle représente aussi un facteur de fragilité. Il s'agirait de diversifier les entreprises pour renforcer le tissu économique mais aussi de diversifier l'attractivité touristique en renouvelant l'image de la ville. Le plan directeur communal recommande une image urbaine renouvelée et séduisante, mettant en valeur les multiples atouts du territoire et du patrimoine ainsi que la qualité des espaces publics et du cadre de vie et la diversité du tissu économique. C'est notamment dans ce contexte que la Ville s'engage à valoriser les rives lacustres et fluviales et à multiplier les accès à l'eau tout en consolidant la continuité des espaces publics (Ville de Genève, 2009a).

***8. Une ville qui agit : maintenir la capacité d'action de la Ville***

Le plan directeur communal met en évidence une déstabilisation des instruments d'urbanisme (planification et contrôle) qui conduit à une insécurité du droit posant problème tant pour la Ville que pour les propriétaires et opérateurs privés. La Ville de Genève s'engage donc à renforcer l'action foncière communale et à harmoniser les instruments d'urbanisme et l'action territoriale. Il s'agit également de multiplier les partenariats et les contrats, de collaborer à l'adaptation des instruments d'urbanisme existants et de coopérer aux contrôles de légalité des constructions (Ville de Genève, 2009a).

C'est donc autour de ces 8 priorités que s'articule la stratégie urbaine de la Ville de Genève. Le projet Fil du Rhône, et plus généralement tous les projets de réaménagements des rives urbaines du Rhône ou de l'Arve s'inscrivent dans cette stratégie. Comme nous venons de le voir, ces projets se rattachent plus particulièrement à la priorité n°7 qui concerne la valorisation des espaces publics. Un chapitre (2.3) du plan directeur communal est consacré à la stratégie de l'espace public et, parmi les objectifs, la mise en valeur des rives tant lacustres que fluviales et l'augmentation des possibilités d'accès à l'eau font partie des priorités. En conséquence, deux programmes localisés ayant trait à la

valorisation des rives sont développés. Le PL1 « Jonction » et le PL6 « Rade et rives (Lac, Rhône et Arve) » sont directement liés au projet Fil du Rhône ou à ses prolongements. Le PL1 intègre l'aménagement du Sentier des Saules et la réalisation d'un cheminement piétonnier avec accès à l'eau entre la Jonction et le barrage du Seujet. Le PL1 quant à lui encourage l'achèvement des aménagements proposés par le projet Fil du Rhône et entend renforcer la valorisation des espaces publics riverains ainsi que la relation directe avec l'eau en Ville de Genève.

Cette politique urbaine, en particulier la stratégie de revalorisation des espaces publics, est intéressante à mettre en rapport avec l'évolution du tissu urbain. Nous avons vu dans la deuxième partie de cette thèse que depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, les logiques d'urbanisation par rapport au fleuve sont diamétralement opposées entre les villes de Genève et Sierre<sup>140</sup>. À Genève, le tissu urbain s'est étendu autour du Rhône qui a joué un rôle structurant dans le développement de la ville. Nous avons vu également que progressivement l'urbain s'est coupé du fleuve notamment en restreignant les accès aux rives et la vision sur le fleuve. À ce titre, la stratégie actuelle de revalorisation des espaces publics est intéressante. Dans une certaine mesure, on constate un retour sur le passé avec une réflexion menée sur les possibilités de renouer le contact avec l'eau et le Rhône en particulier. Le plan directeur communal met en évidence l'intérêt de réaliser de nouveaux accès à l'eau et d'encourager la relation avec l'eau (Ville de Genève, 2009a). Il s'agit de revoir la façon de considérer les espaces riverains en passant « *d'une vision utilitaire des rives et des quais à celle d'un espace urbain majeur au service de la nature, de la promenade et de la détente* » (Ville de Genève, 2009a : 155). La question de la qualité de vie est centrale dans la politique urbaine de la Ville de Genève et s'explique par la forte progression tant démographique que de la densité du tissu urbain. Dans cette optique, le Rhône (tout comme la Rade ou l'Arve) représente un espace stratégique permettant de répondre à plusieurs des priorités exposées ci-dessus. Les espaces riverains permettent notamment de développer des activités de loisirs et de détente sans ségrégation sociale, d'augmenter les cheminements piétonniers ou cyclables (mobilité douce), d'assurer la continuité entre différents espaces publics ou de mettre en place des actions de développement durable. Autant d'axes forts mentionnés dans les 8 priorités de la politique urbaine genevoise.

---

<sup>140</sup> Voir p. 128 et 158-159.

Dans la suite de cette partie, il sera donc fait référence à ces différentes priorités de la politique urbaine genevoise pour expliquer les orientations prises en matière d'aménagements riverains à Genève.

**V. POLITIQUE DE L'EAU ET  
AMENAGEMENTS DU RHONE**

---

La gestion et l'aménagement des cours d'eau sont déterminés, au niveau suisse, par la politique de l'eau. Celle-ci précise que, étant donné l'utilisation toujours plus intensive des cours d'eau, il est aujourd'hui impératif de gérer conjointement tous les secteurs de l'eau afin d'éviter la multiplication des conflits d'intérêts. Dans cette optique, une gestion intégrée doit être privilégiée afin de combiner l'utilisation des eaux, la protection des eaux et la protection contre les crues tout en prenant en compte les autres activités influençant l'aménagement des territoires de l'eau. Le processus général de revalorisation des rives de fleuve que l'on constate dans de nombreuses grandes villes s'inscrit dans ce contexte. Ainsi, je considère que la politique de l'eau suisse mise en place depuis les années 1990 joue un rôle dans ces processus et il convient de comprendre quels sont les éléments de cette politique qui ont enclenché cette évolution dans l'aménagement des rives.

Les recherches menées sur les régimes institutionnels de ressources naturelles et notamment l'étude de Varone et al. (2002) sur la politique de l'eau sont utiles pour analyser les éléments constitutifs de cette revalorisation des rives au niveau des aménagements fluviaux. En effet, ces auteurs montrent notamment qu'il existe un manque de coordination entre les trois grands secteurs de l'eau au niveau national et que, pour un pays fédéral comme la Suisse, il faudrait prendre en compte le contexte cantonal, voire communal, afin de vérifier si une gestion intégrée de la ressource est effective au niveau local. Ils présupposent qu'il existe un fossé entre le régime national et les pratiques régionales résultant d'une concurrence des usages à l'échelle micro.

Par ailleurs, nous avons vu que les recherches de Graefe questionnent la pertinence du mode de gestion intégrée de la ressource en eau. Il conclut que ce mode de gestion peut conduire à un management technocratique de la ressource qui ignore les réalités politiques locales et qu'il analyse comme le « *symptôme d'une dépolitisation de la gestion de l'eau* » (Graefe, 2013). On constate que l'importance du contexte local est mise en évidence tant par les recherches menées sur la gestion de l'eau que sur le concept de RIR. En conséquence, ces résultats m'amènent à analyser l'application locale de la politique de l'eau dans le contexte particulier du réaménagement des rives de fleuve.

Ainsi, si la question de la valorisation des rives de fleuves n'apparaît qu'en filigrane dans la politique de l'eau suisse, je pense qu'il est intéressant d'analyser les bases légales mises

en place au niveau cantonal et communal afin de comprendre cet intérêt local pour le réaménagement des rives de fleuves en ville.

À ce titre, les deux projets d'aménagements du Rhône qui ont été présentés dans les chapitres précédents sont intéressants. En effet, tous deux situés sur un même fleuve mais dans des cantons et des contextes locaux (naturels, sociaux et politiques) différents, ils représentent des cas d'études pertinents pour comprendre quels sont les éléments politiques qui ont entraîné le développement de projets de réaménagement des rives du Rhône.

Varone et al. (2002) proposent une analyse des usages locaux sur un plan formel (bases légales cantonales et communales) et informel (contexte local) que je considère pertinente pour mon analyse. La partie suivante est consacrée aux usages du fleuve en ville de Genève et de Sierre par le biais d'une analyse axée sur deux plans :

- Les usages au niveau formel : lois, règlements et plans d'aménagement régissant l'aménagement des rives dans les cantons de Genève et du Valais ;
- Les usages au niveau informel : traditions orales, négociation entre acteurs, normes sociales et pratiques effectives dans le cadre des deux projets d'aménagement ;

Cette partie doit permettre de comprendre ***comment la politique de l'eau est appliquée au niveau des deux études de cas et d'identifier les éléments politiques locaux à l'origine du réaménagement des rives du Rhône***. L'hypothèse qui sous-tend cette analyse consiste à dire que *les facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives et que la concurrence des usages de l'eau conduit à des divergences dans l'application de la politique de l'eau à l'échelle régionale ou communale*.

## 1. VALORISATION DES RIVES DU RHONE DANS LES CANTONS DE GENEVE ET DU VALAIS SUR UN PLAN FORMEL

Ce chapitre vise à mettre en évidence le mode de gestion du fleuve d'un point de vue formel. Il s'agit d'identifier la propriété formelle du Rhône, les bases légales régissant son aménagement ainsi que les acteurs impliqués et les outils dont ils disposent. Une fois ce cadre posé, j'effectue une comparaison des usages formels de l'eau à Genève et à Sierre ce qui me permet de montrer qu'il existe un décalage entre l'échelle cantonale et l'échelle communale. L'analyse met en évidence que la mise en œuvre locale des orientations cantonales en matière de gestion de l'eau débouche sur des projets majoritairement axés sur la thématique de la revalorisation des rives urbaines alors qu'elle représente pourtant un enjeu peu présent, voire absent, à l'échelle cantonale et fédérale. Je montre également que la prise en compte d'usages multiples et parfois contradictoires à l'échelle d'une ville aboutit à l'élaboration d'aménagements axés sur la valorisation du fleuve comme espace public structurant pour la ville. Ceci m'amène à dire que l'émergence de la revalorisation des rives urbaines peut être vue comme une réponse locale aux demandes fédérale et cantonale en matière de renaturation qui ne peuvent réellement s'appliquer dans un contexte urbain.

### 1.1 La propriété formelle

Au préalable, il est important de préciser qu'en principe, selon le Code civil suisse (CC), les cours d'eau superficiels sont publics (CC, art. 664, al.2). La propriété privée peut avoir cours, dans de rares cas, en fonction des cantons. La propriété publique, en Suisse, correspond à la propriété au niveau fédéral, cantonal et communal. Les cours d'eau appartiennent donc soit aux cantons, soit aux communes.

En Valais, les cours d'eau sont communaux, à l'exception du Rhône qui est cantonal (art.6 de la Loi sur l'aménagement des cours d'eau). À Genève, les cours d'eau font partie du domaine public, cantonal ou communal (Loi sur les eaux, LEaux-GE, art.5, al.1). Les tronçons de cours d'eau formant frontière nationale font partie du domaine public cantonal (LEaux-GE, art.5, al.2). C'est le cas pour le Rhône qui appartient au canton de Genève.

Par contre, les rives des cours d'eau appartiennent, elles, aux communes ou à des propriétaires privés. La Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), précise également

qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci (LAT, art.3, al.2, litt. c).

## **1.2 Bases légales cantonales en matière d'aménagement de cours d'eau**

Les cantons de Genève et du Valais sont donc les propriétaires du Rhône mais doivent toutefois répondre à la législation fédérale en matière d'aménagement de cours d'eau. La Loi sur la protection des eaux (LEaux), la Loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) constitue l'appareil législatif de référence en la matière. Les cantons doivent répondre aux contraintes fixées par ces lois fédérales. Par exemple, la LACE attribue la protection contre les crues aux cantons (LACE, art.2). Les cantons de Genève et du Valais disposent de leur propre législation en la matière. Il s'agit, pour le canton de Genève, de la Loi sur les eaux (LEaux-GE, modifiée par la Loi modifiant la loi sur les eaux) et de la Loi sur la protection générale des rives du Rhône. Les trois secteurs<sup>141</sup> de l'eau sont pris en compte dans la Loi sur les Eaux. Le canton du Valais s'est quant à lui doté d'une Loi sur l'aménagement des cours d'eau, d'une Loi cantonale sur la protection des eaux qui assure la protection quantitative et qualitative des eaux et d'une Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques. Les trois secteurs de l'eau sont également couverts par cet appareil législatif.

Au niveau exécutif, le canton de Genève s'est pourvu d'un règlement d'exécution de la loi sur les eaux et d'un règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines et le canton du Valais d'une ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau et d'un règlement d'exécution de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques.

Nous avons vu<sup>142</sup> également qu'au niveau fédéral, la LEaux et la LACE ont connu des amendements importants en 2008 et 2011 qui introduisent le principe de renaturation et imposent aux cantons de répondre à cette contrainte nouvelle. Il s'agit, pour les cantons, de déterminer un espace réservé aux eaux le long des lacs, des rivières et des ruisseaux afin de maintenir les fonctions naturelles des cours d'eau et la protection contre les crues, tout en permettant une utilisation à long terme des cours d'eau<sup>143</sup>. Il faut aussi ajouter que le

---

<sup>141</sup> Protection contre les crues, protection des eaux et utilisation des eaux.

<sup>142</sup> Voir p. 51-52.

<sup>143</sup> Source : OFEV : <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=53016> (dernière consultation, 11.06.2015)

financement est prévu par la Confédération sous forme de « *contributions globales pour la planification et la mise en œuvre de mesures destinées à revitaliser les eaux* » (LEaux, art. 62b, al. 1) . Il est également prévu que des indemnités spéciales puissent être « *allouées aux cantons au cas par cas pour des projets particulièrement onéreux* » (LEaux, art. 62b, al.2). La Confédération joue donc un rôle décisif dans la mise en place des mesures de renaturation au niveau cantonal.

	<b>Genève</b>	<b>Sierre</b>
<b>Rhône – Propriété</b>	Canton	Canton
<b>Rives du Rhône – Propriété</b>	Commune ou propriétaires privés	Commune ou propriétaires privés
<b>Lois fédérales en matière d'aménagement et de protection de cours d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau – 21.06.1991</li> <li>• Loi fédérale sur la protection des eaux – 24.01.1991</li> <li>• Loi fédérale sur l'aménagement du territoire – 22.06.1979</li> </ul>	
<b>Lois cantonales en matière d'aménagement de cours d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les eaux (1961)</li> <li>• Loi modifiant la loi sur les eaux (2013)</li> <li>• Loi sur la protection générale des rives du Rhône (1989)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur l'aménagement des cours d'eau (2007)</li> <li>• Loi cantonale sur la protection des eaux (2013)</li> <li>• Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (1990)</li> </ul>
<b>Exécutif cantonal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement d'exécution de la loi sur les eaux (2006)</li> <li>• Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (2010)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (2007)</li> <li>• Règlement d'exécution de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (1990)</li> </ul>

**Figure 18 : Tableau des droits de propriété du Rhône et des bases légales en matière d'aménagement de cours d'eau à Genève et Sierre**

### 1.3 Financement du projet Fil du Rhône

Au niveau des deux études de cas, il est important d'identifier les sources de financement des projets et de comprendre la répartition communale – cantonale – fédérale. Le projet Fil du Rhône est, à l'origine, un projet d'aménagement communal dépendant de la Ville de Genève. Les différents aménagements proposés ont donc fait l'objet de demandes de

crédits séparées auprès du Conseil Municipal. Toutefois, il est important de préciser que les aménagements proposés à la Jonction entrent dans un objectif de renaturation dépendant du canton. En effet, nous avons vu que le sentier des Saules et la pointe de la Jonction ont fait l'objet de réaménagements importants qui ont d'ailleurs évolué depuis les premières propositions faites dans le cadre du projet Fil du Rhône. La renaturation représente un objectif prioritaire du canton de Genève. Dès 1997, le parlement a modifié la LEaux-GE en introduisant 7 articles relatifs à la renaturation des cours d'eau. Ils définissent les buts de la renaturation, les programmes à mettre en œuvre et le financement. La renaturation est ainsi financée par le budget des grands travaux, selon une priorité définie par le Conseil d'État, et par un financement spécial dénommé « fonds cantonal de renaturation » (Leaux-GE, art. 46). Le montant annuel alloué à cette fin est d'au moins 10 millions de francs. Le fonds cantonal *« contribue au financement du programme de renaturation; notamment il assure les coûts des avant-projets des travaux d'utilité publique, des travaux d'entretien, ainsi que celui de l'assistance à maîtrise d'œuvre, au moyen : des attributions budgétaires annuelles de l'État; des subventions fédérales allouées sur la base de conventions-programmes; des redevances perçues ; des contributions éventuelles issues d'action de partenariat avec des communes et autres collectivités publiques; des contributions éventuelles issues d'action de partenariat avec le privé, des dons et des legs »* (LEaux-GE, art. 47). Sur cette base, des programmes de renaturation ont été lancés depuis 1997. Les aménagements de la Jonction (pontons pour la baignade) s'inscrivent dans le 4<sup>ème</sup> programme, 2010-2013, dont l'un des buts est de favoriser l'accès à l'eau dans le lac et le Rhône. Ici, le financement est donc cantonal et comprend une subvention fédérale.

Avec les modifications de 2011 de la LEaux, le canton a l'obligation de planifier les mesures de renaturation prévues d'ici 2030. Le canton de Genève a donc rendu sa planification fin 2014 et les mesures prévues pourront être implémentées avec le soutien financier de la Confédération. Une mesure concernant la pointe de la Jonction est prévue à l'horizon 2025 (République et canton de Genève, 2011).

#### 1.4 Acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Genève et outils de planification

Parallèlement aux questions de financement, il est également nécessaire d'identifier les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône, au niveau cantonal et communal.

Dans le cas de Genève, la loi sur les eaux fixe que le Conseil d'État désigne le département chargé de l'application de la loi, en particulier en matière de travaux touchant les cours d'eau et leurs rives (LEaux-GE, art.7, al.1 et 2). Le règlement d'exécution de la loi précise qu'il s'agit du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (REaux-GE, art.1, al.1). Ce département a notamment pour tâche d'établir les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux<sup>144</sup> et d'entreprendre les différentes planifications sectorielles (REaux-GE, art.1, al.2). Ces schémas représentent donc l'outil mis en place par le canton afin d'agir tant au niveau de la planification que de l'élaboration des plans d'action. Le Rhône se trouve intégré dans le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) « Lac-Rhône-Arve ». Il établit un diagnostic de l'état actuel, met en évidence les enjeux et objectifs sectoriels et définit le plan des mesures. Les communes sont ainsi appelées à mettre en œuvre les mesures prévues par le SPAGE.

Parallèlement à cet outil spécifique de gestion des eaux, le canton dispose également d'un plan directeur cantonal (PDCn 2030) qui est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il définit un plan de mesures parmi lesquelles figure les mesures D01 « *Mettre en œuvre une politique durable de gestion des eaux* » et C07 « *Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation* » (République et canton de Genève, 2013) qui concerne directement l'aménagement de cours d'eau sur le territoire cantonal. À l'échelle cantonale, il faut

---

<sup>144</sup> Ces schémas doivent être réalisés en collaboration avec les communes et les autres partenaires concernés (milieux agricoles, milieux de protection de la nature par exemple) et doivent être établis au niveau du bassin versant hydrologique (LEaux-GE, art.13, al.2). Ils ont pour rôle de définir : les fonctions du cours d'eau, les objectifs de qualité et de quantité des eaux, les objectifs de gestion et d'entretien, l'utilisation de l'eau, l'espace minimal pour les cours d'eau, les objectifs de protection contre les dangers liés aux crues, les surfaces inconstructibles susceptibles de figurer dans les zones à protéger ou des plans de sites, les zones tampons attenantes aux zones alluviales déclarées d'importance nationale (LEaux-GE, art.13, al.3). Ces schémas ont force obligatoire pour les autorités et le département prend les mesures nécessaires à leur mise en œuvre avec le concours des communes et autres partenaires.

encore mentionner la Commission consultative pour la gestion du Rhône et de l'Arve<sup>145</sup>. Toutefois, ayant principalement pour fonction de suivre la gestion des barrages, elle n'intervient pas directement dans le projet d'aménagement qui nous intéresse ici.

Au niveau communal, la ville de Genève a élaboré un plan directeur communal<sup>146</sup>. Nous avons vu qu'il définit la politique urbaine de Genève<sup>147</sup>. Il sert de référence pour tous les projets d'aménagements sur le territoire communal et fixe un ensemble d'orientation à moyen et long terme. Un volet « *Rade et Rives* » y est notamment développé. Celui-ci prévoit, entre autres, de mener une réflexion d'ensemble avec l'Etat sur les conflits d'usages et la gestion des sites, de poursuivre la réalisation du projet Fil du Rhône et de mettre en valeur les rives (Ville de Genève, 2009a :107). Dans ce cadre, un mandat « *Valorisation et préservation des rives du Lac, du Rhône et de l'Arve* » a été défini et a consisté en un répertoire des éléments permettant de contribuer à la réflexion globale sur l'ensemble des sites fluviaux et lacustres. Il a permis d'identifier les multiples acteurs opérant sur l'espace public et notamment au niveau de la Ville de Genève, les services de l'aménagement urbain et de la mobilité, des espaces verts, et de l'urbanisme. C'est donc ce plan directeur communal qui encadre l'ensemble des différents projets ponctuels d'aménagement des rives du Rhône en ville de Genève. Si l'on se réfère aux priorités énoncées dans le plan directeur communal, il s'agit principalement pour ces projets de renouveler l'image urbaine en mettant en valeur les multiples atouts du territoire et du patrimoine ainsi que la qualité des espaces publics et du cadre de vie. La question de la qualité de vie est ainsi centrale dans la politique urbaine de la ville et les projets d'aménagement des rives doivent contribuer à son amélioration.

Au niveau spécifique du projet Fil du Rhône, les acteurs impliqués ont été, pour la Ville de Genève, le Fonds municipal de décoration<sup>148</sup> et le service de l'aménagement urbain et de la mobilité ; l'architecte du projet (Julien Descombes) ; les artistes mandatés ; le politique, par le biais du conseil administratif de la Ville de Genève ; et ponctuellement des associations d'usagers. Ces acteurs se sont basés sur l'étude réalisée par Julien Descombes qui a résulté à la publication en 1995 du Projet Fil du Rhône.

---

<sup>145</sup> Prévues par le Règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE, art.45).

<sup>146</sup> Intitulé « Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre » adopté en 2009 par le Conseil d'Etat.

<sup>147</sup> Voir p. 207.

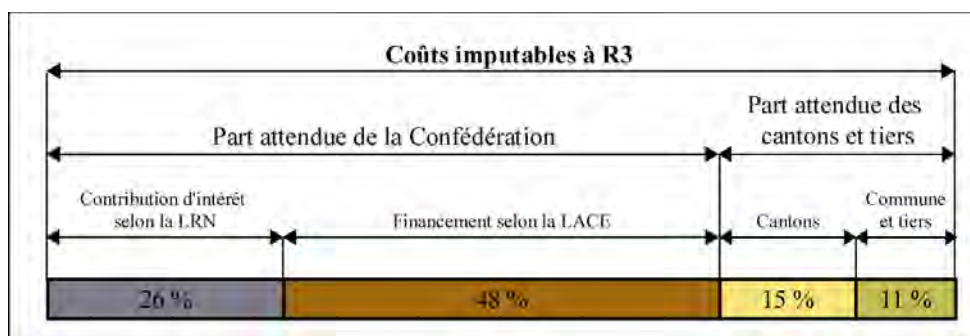
<sup>148</sup> Actuel Fonds d'art contemporain de la ville de Genève.

	<b>Acteurs</b>	<b>Outils</b>
<b>Echelle cantonale</b>	Département des transports, de l'environnement et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan directeur cantonal</li> <li>• Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE)</li> <li>• (Commission consultative pour la gestion du Rhône et de l'Arve)</li> </ul>
<b>Echelle communale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'aménagement urbain et de la mobilité</li> <li>• Service des espaces verts</li> <li>• Service d'urbanisme</li> </ul>	Plan directeur communal
<b>Aménagement « Fil du Rhône »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds municipal de décoration</li> <li>• Service de l'aménagement urbain et de la mobilité</li> <li>• Architecte</li> <li>• Artistes</li> <li>• Politique (Conseil administratif)</li> <li>• Associations d'usagers</li> </ul>	Projet « Fil du Rhône » 1995

**Figure 19 : Tableau des acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Genève et des outils dont ils disposent**

### 1.5 Financement du projet Sous-Géronde

Le financement du projet de Sierre s'inscrit dans le cadre plus général de financement de la troisième correction du Rhône. Nous l'avons vu, la Confédération couvre une partie importante des coûts liés aux mesures de protection contre les crues. Dans le cas de la troisième correction du Rhône, qui représente un chantier particulièrement important, le canton peut également faire la demande d'une indemnité spéciale. En 2009, la Confédération a adopté un crédit-cadre pour le financement de la troisième correction du Rhône sur la période 2009-2014. Ce crédit concerne les mesures prioritaires de Viège, Sierre-Chippis et Sion. Le projet Sous-Géronde est donc compris dans ce financement. La participation fédérale peut aller jusqu'à 74% des coûts totaux. Cela prend en compte le subventionnement prévu par la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) ainsi qu'un subventionnement prit sur le budget de l'Office fédéral des routes (pour la protection des routes nationales). La répartition financière entre la Confédération, les cantons et les communes est donc prévue à respectivement 74%, 15% et 11% (fig. 3).



**Figure 20 : Répartition financière des coûts de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône<sup>149</sup>**

En 2015, le financement doit donc être renouvelé mais une controverse cantonale a risqué de remettre en question une partie de la subvention fédérale. Des opposants à la troisième correction ont en effet déposé un référendum contre le décret de financement du projet. Un décret cantonal prévoit un financement de 60 millions, prélevé dans l'actuel fonds pour les grands projets d'infrastructures du XXI<sup>ème</sup> siècle ; 60 autres millions doivent être pris sur le budget ordinaire de l'État. La Confédération doit prendre en charge environ 700 millions de francs, le tout étalé sur dix ans. Finalement, le peuple a accepté ce décret de financement cantonal le 14 juin 2015. La subvention fédérale pourra ainsi être demandée.

### 1.6 Acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Sierre et outils de planification

Dans le cas de Sierre, la Loi sur l'aménagement des cours d'eau prévoit que le canton est responsable de l'aménagement du Rhône par le biais du service en charge de l'aménagement des cours d'eau (art.6). L'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau précise que le département des transports, de l'équipement et de l'environnement est responsable de l'aménagement des cours d'eau et que le service des routes et des cours d'eau est notamment chargé d'élaborer le plan sectoriel des cours d'eau et le plan d'aménagement du Rhône ainsi que les bases nécessaires à la protection contre les crues et à la renaturation des cours d'eau (art.9, al.2). En ce qui concerne le Rhône ces outils s'inscrivent dans le cadre plus général du projet de troisième correction du Rhône. Le

<sup>149</sup> Source : DETEC : *Engagements prévus pour 2009 à 2014 et répartition financière attendue des coûts imputables à la troisième correction du Rhône*, <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/15653.pdf> (dernière consultation, 11.06.2015)

canton a mis en place un plan sectoriel du Rhône (PS-R3)<sup>150</sup> qui a pour objectif de définir une politique cohérente d'aménagement et de protection contre les crues liées au Rhône et d'en faciliter l'application. En plus de ce plan sectoriel, vient s'ajouter le plan d'aménagement du Rhône (PA-R3) qui constitue un avant-projet à l'échelle 1 :100000 de la solution technique retenue pour la sécurisation du fleuve de sa source au Léman (troisième correction du Rhône)<sup>151</sup>. Dans le cadre de ce plan d'aménagement, une mesure prioritaire pour la région de Sierre-Chippis a été prévue et définit le projet d'aménagement du Rhône entre Sierre et Chippis. Celle-ci a été mise en place en concertation avec les communes concernées.

Parallèlement à ces outils spécifiques de gestion du Rhône, le canton dispose également d'un plan directeur cantonal. Il définit notamment une fiche « *Aménagements et entretien des cours d'eau* » (F.9.3) qui fixe les objectifs du canton en matière d'aménagement des cours d'eau ainsi que les responsabilités du canton et des communes en la matière. Une deuxième fiche « *Dangers naturels : Crues* » (I.4.2) précise les objectifs cantonaux en matière de protection contre les crues.

Au niveau régional, le Rhône étant propriété du canton qui a la responsabilité de son aménagement, la ville de Sierre s'est associée aux autres communes de la région pour s'impliquer dans le projet de troisième correction du Rhône et plus spécifiquement dans la mesure prioritaire touchant le territoire communal. Une commission régionale de pilotage (COREPIL) a ainsi été constituée dans l'optique de concevoir un concept de développement de la plaine (CDP). L'objectif étant de profiter des opportunités de synergies avec le projet de troisième correction du Rhône et de créer, en commun, un projet de développement du territoire de la plaine entre Sierre et St-Léonard. Cette COREPIL comprend les partenaires suivants :

- L'association Sierre-Région
- Les communes de la plaine : Sierre, Chalais, Chippis, Grône et St-Léonard
- Des représentants du secteur primaire

---

<sup>150</sup> Il est constitué de deux parties : un rapport (fixant les règles de gestion territoriales applicables à la zone de danger et à l'espace Rhône) et des cartes par secteurs (des dangers, de l'utilisation du sol et de l'espace Rhône).

<sup>151</sup> Un plan est édité pour chaque commune riveraine. L'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eaux précise que le plan d'aménagement doit concrétiser les principes fixés par le plan sectoriel en prenant en compte de manière équilibrée les intérêts sécuritaires, environnementaux et socio-économiques le long du cours d'eau ainsi que les éléments de la gestion des eaux dans le bassin versant concerné (art.22, al.1).

- Des représentants du secteur secondaire
- Des représentants du secteur tertiaire
- Des représentants des milieux de la nature

Un concept global a ainsi été déposé sur la base des travaux effectués au sein de cette COREPIL. Le projet d'aménagement « Sous-Géronde » à Sierre est cadré par ce CDP.

En ce qui concerne le projet Sous-Géronde, il faut comprendre que c'est le canton qui a la charge d'aménager les rives du fleuve afin de le sécuriser. Le projet d'élargissement émane ainsi du canton, par le biais de l'équipe de la troisième correction du Rhône. Les aménagements spécifiques prévus entre le lac de Géronde et le fleuve ont quant à eux été prévus par la commune (architecte de ville - service édilité et urbanisme) en profitant des opportunités offertes par la troisième correction. Il faut aussi comprendre que ce projet, bien qu'en lien direct avec la troisième correction du Rhône, doit aussi s'intégrer à la politique urbaine de la ville de Sierre. Nous avons vu que la dynamisation du centre-ville, le développement de la mobilité douce ainsi que la requalification des espaces verts font partie des priorités de la Ville de Sierre. Le projet Sous-Géronde tel qu'il a été proposé permet donc de profiter de l'espace mis à disposition par la troisième correction tout en répondant à ces objectifs communaux.

	<b>Acteurs</b>	<b>Outils</b>
<b>Echelle cantonale</b>	Département des transports, de l'équipement et de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service des routes et des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan directeur cantonal</li> <li>• Plan sectoriel du Rhône (PS-R3)</li> <li>• Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3)</li> </ul>
<b>Echelle régionale (Sierre région)</b>	COREPIL	Concept de développement de la plaine
<b>Echelle communale</b>	Service édilité et urbanisme – architecte de ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de construction et de zones</li> <li>• Plan sectoriel Rhône – secteurs « Leuk-Sierre » et « Sierre-Grône »</li> </ul>

<b>Aménagements</b> <b>« Sous-Géronde »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (équipe R3)</li> <li>• COREPIL</li> <li>• Architecte de la ville</li> <li>• Politique (conseil municipal)</li> <li>• Groupements d'intérêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'aménagement du Rhône – mesure prioritaire Sierre-Chippis</li> <li>• Projet Sous-Géronde, 2007</li> </ul>
--	---	--

**Figure 21 : Tableau des acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Sierre et des outils dont ils disposent**

### 1.7 Comparaison des usages formels de l'eau à Genève et Sierre

Au niveau des régimes de propriété du Rhône et de ses rives, la situation est parfaitement similaire entre Genève et Sierre. Le fleuve appartient aux cantons et les rives aux communes ou à des propriétaires privés. Les propriétaires formels ayant la charge de l'aménagement des cours d'eau, les cantons de Genève et du Valais ont mis en place des bases légales en matière d'aménagement et de protection des eaux assez semblables qui fonctionnent sur un mode de gestion par bassin versant. Sur le plan de la renaturation, elles doivent répondre à l'obligation légale posée par la Confédération dans la LEaux. Il est toutefois intéressant de voir que, pour le canton de Genève, les trois secteurs de l'eau sont couverts par une seule loi (LEaux-GE) alors que pour le Valais, trois lois ont été mises en place focalisant chacune sur un des secteurs de l'eau. On constate également que la législation valaisanne est plus récente et qu'elle met, en matière d'aménagement, l'accent sur la sécurisation des cours d'eau (les crues dévastatrices connues par le canton en 2000 et le projet de troisième correction du Rhône qui s'en est suivi ayant précipité le besoin de légiférer en la matière). Les bases légales genevoises sont, quant à elles, un peu plus anciennes mais ont été modifiées régulièrement depuis leur adoption. La question du danger et de la protection contre les crues y est moins présente alors que la protection des eaux et la renaturation des cours d'eau et des rives occupent une place importante. De plus, tant dans la législation genevoise que valaisanne, il n'est pas fait explicitement mention du potentiel de valorisation de rives au niveau socio-économique. On ne trouve aucune référence à cet aspect de l'aménagement de cours d'eau dans la LEaux-GE. Dans la Loi sur l'aménagement des cours d'eau du canton du Valais, la seule référence se trouve à l'article 23 traitant de la revitalisation des eaux superficielles : « *Les eaux superficielles sont à revitaliser lorsque, cumulativement : [...] une plus-value socio-économique liée à leur valeur paysagère est apportée* » (art.23, al.1, let. c). L'ordonnance vient préciser à

l'article 6 que « *Tout aménagement de cours d'eau vise le maintien, l'amélioration ou la restauration des fonctions suivantes : [...] fonction socio-économique : permettre ou intégrer le développement d'activités de tourisme et de loisir ainsi que l'exploitation des ressources naturelles liées au cours d'eau* » (art.6, let.c).

Au niveau cantonal, on constate donc que les trois secteurs de l'eau qui définissent les bases de la politique de l'eau suisse sont effectivement traités dans les bases légales genevoises et valaisannes mais que le poids qui leur est accordé diverge. On constate également que la question de la revalorisation des rives de fleuve en milieu urbain et de l'exploitation de leur potentiel social, culturel et économique n'est que peu ou pas abordée. Ceci découle du fait que ces aspects socio-économiques ne sont pas inclus dans la définition de la renaturation au niveau fédéral<sup>152</sup>. Cet enjeu se manifeste ainsi au niveau communal, en lien avec les politiques urbaines mises en place par les villes de Sierre et Genève. On peut donc en déduire que c'est donc le contexte local qui va conduire à la création de projets de valorisation des rives sur la base d'une interprétation des bases légales cantonales.

Afin d'évaluer cette hypothèse et de voir de quelle manière la politique de l'eau est appliquée dans les cas d'études, il est intéressant de s'arrêter sur les acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône ainsi que sur les outils dont ils disposent. En effet, si la propriété formelle du fleuve ne concerne finalement qu'un acteur (le canton), on constate une diversification des acteurs au niveau de l'aménagement des rives du fleuve. Les projets étudiés dans le cadre de cette recherche concernent le Rhône, qui appartient au canton à qui revient la charge de l'aménager, mais se situent sur des territoires riverains communaux. Les aménagements proposés concernent donc tant le canton (pour le fleuve en tant que tel) que la commune (qui s'occupe des rives). On voit donc se multiplier les acteurs qui développent à leur tour des outils de planification très divers.

### ***1.7.1 Le cas de Genève***

Dans le cas de Genève, le plan directeur cantonal comprend deux mesures en lien direct avec l'aménagement des cours d'eau. La première mesure « *Mettre en œuvre une politique*

---

<sup>152</sup> Pour rappel, la renaturation (ou revitalisation) est définie dans la LEaux comme « le rétablissement par des travaux de construction, des fonctions naturelles d'eaux superficielles endiguées, corrigées, couvertes ou mises sous terre » (LEaux, art. 4).

*durable de gestion des eaux* » (République et canton de Genève, 2013) entend répondre directement aux exigences de la politique de l'eau fédérale en garantissant un approvisionnement en eau potable de qualité et en minimisant l'impact humain sur les eaux de surface et souterraines. C'est cette mesure qui prévoit la réalisation des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Elle vise à couvrir tous les secteurs de l'eau afin d'assurer une gestion globale de la ressource. Ici, aucune mention spécifique aux aménagements riverains du Rhône n'est faite. La deuxième mesure « *Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation* » (République et canton de Genève, 2013) répond directement à l'obligation de revitalisation prévue dans la législation fédérale et prévoit quant de poursuivre l'effort de renaturation des cours d'eau entamé dès le début des années 1990 par l'État de Genève. Là aussi, les SPAGE doivent assurer la planification en la matière. C'est au niveau de cette mesure spécifique qu'intervient pour la première fois au niveau cantonal une mention relative à la revalorisation des rives de fleuve sur un plan social et culturel. En effet, il est précisé que « *lors de projet de renaturation, il est nécessaire de prendre en considération les objets d'inventaire (notamment des inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage)* » (République et canton de Genève, 2013 : 239) . Il est dit également qu'« *en milieu urbain ou à proximité, les opérations de renaturation nécessitent une coordination attentive avec la planification urbaine et l'aménagement des espaces destinés aux loisirs. Elles doivent tenir compte du contexte bâti et des pratiques des riverains* » (République et canton de Genève, 2013 : 239) . Ce sont aux SPAGE de concrétiser ces objectifs par des mesures localisées.

Les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux comprennent un diagnostic de l'état du bassin versant, les enjeux et objectif sectoriels et les mesures qui doivent être mises en œuvre par les communes. Le SPAGE « Lac-Rhône-Arve », a été réalisé très récemment puisqu'il a été adopté par le Conseil d'État en octobre 2014. Il se base donc sur les dernières recommandations fédérales en matière d'aménagement de cours d'eau. À sa lecture, on constate que, comme pour les bases légales cantonales, les trois secteurs de la politique de l'eau sont effectivement traités. La question de la protection des eaux fait partie des préoccupations du canton de Genève depuis plusieurs années déjà et le SPAGE montre la volonté des autorités de continuer sur cette voie en fixant des objectifs clairs en matière de qualité des eaux. Par contre, la question de la

protection contre les crues était, jusqu'à récemment, peu prise en compte dans le canton de Genève étant donné que le niveau du plan d'eau pouvait être contrôlé par le barrage du Seujet. Le SPAGE précise qu'une « *réflexion globale est en cours sur la gestion sédimentaire et la protection contre les inondations du centre urbain de Genève* » (République et canton de Genève, 2014 : 44) . Les auteurs insistent sur le fait qu'il s'agit d'un objectif « *très important pour ces deux cours d'eau (le Rhône et l'Arve) pour les années à venir au vu des enjeux tant environnementaux qu'économiques* » (République et canton de Genève, 2014 : 44) . Des objectifs sectoriels sont fixés mais le SPAGE précise que les secteurs concernés doivent faire l'objet d'études spécifiques afin de réaliser des mesures de protection adéquates. Quant à la question de l'utilisation de l'eau, des objectifs précis sont également formulés. Les enjeux en termes de loisirs sont importants en ce qui concerne le Rhône. Dans ce cadre, il est fait mention du potentiel social et touristique des rives du fleuve. En effet, le SPAGE précise qu'il s'agit notamment d'intensifier les possibilités de cheminement pédestres le long du fleuve tout en sensibilisant les utilisateurs « *aux milieux naturels et à la beauté du patrimoine historique* » (République et canton de Genève, 2014 : 55) , d'améliorer les activités de navigation et de baignade et de gérer les spécificités de la pêche urbaine. Les enjeux en matière de production et de distribution d'eau potable ainsi qu'au niveau de l'exploitation hydro-électrique font aussi l'objet d'objectifs et de mesures sectorielles.

Cet outil spécifique répond donc aux exigences fédérales et cantonales fixées en matière de gestion durable de la ressource en eau. Le traitement des différents secteurs de l'eau se fait de manière globale. Ce document va également plus loin en matière de potentiel des rives du Rhône en faisant une référence explicite à l'intérêt du cheminement, à la valeur patrimoniale des rives ainsi qu'aux activités de loisirs.

Toutefois, si ce SPAGE met en évidence des objectifs sectoriels et prévoit un certain nombre de mesures, notamment en matière de valorisation des rives urbaines, ce sont aux communes de les mettre en œuvre (en coordination avec le canton). Et si l'on s'intéresse à l'échelon communal genevois, on constate cette fois-ci qu'il est plus difficile de combiner les trois secteurs de l'eau et qu'une certaine concurrence des usages s'installe au profit d'un intérêt marqué pour des projets de réaménagement des rives qui n'apparaît jusque-là que peu dans les outils de planification cantonaux.

Dans le plan directeur communal, la Ville de Genève détaille les stratégies territoriales prévues à l'horizon 2020. Ce document date de 2009 et ne peut donc directement répondre aux exigences cantonales du SPAGE de 2014. Toutefois, il est intéressant de voir comment y sont traitées les différentes thématiques liées à la gestion de l'eau. La thématique des rives et de leur aménagement ressort particulièrement dans la stratégie de développement de l'espace public de la ville. Les rives du Rhône apparaissent comme ayant un rôle identitaire dans l'espace public, une « *permanence caractéristique du paysage, qui témoigne d'une particularité géographique, d'une histoire propre à Genève* » (Ville de Genève, 2009a : 91). Il est intéressant de noter que cette façon d'aborder l'aménagement du fleuve n'apparaît pas au niveau fédéral et de façon très limitée au niveau cantonal<sup>153</sup>. C'est pourtant cet aspect identitaire du fleuve qui prévaut dans la stratégie communale d'aménagement du fleuve. À l'échelle de la ville, l'objectif clairement formulé est de « *valoriser les rives lacustres et fluviales et de multiplier les accès à l'eau* » (Ville de Genève, 2009a : 92). Il s'agit de renforcer en priorité les aménagements permettant au public de profiter des bords de l'eau. Dans ce cadre, de nombreuses mesures sont prévues et notamment celle de poursuivre la réalisation du projet Fil du Rhône. Il est fait mention de la nécessité d'une réflexion d'ensemble avec l'État sur les conflits d'usage et la gestion des sites. Sur la base de ce mandat, un programme urbain « Rade et rives » (Lac-Rhône et Arve – PL6) est ainsi proposé. Il a permis de « *répertorier les éléments permettant de contribuer à une réflexion globale sur l'ensemble des sites fluviaux et lacustres* » (Ville de Genève, 2009a : 155) et a conduit à « *identifier les multiples acteurs opérant sur l'espace public* » (Ville de Genève, 2009a : 155). Ce programme fixe notamment pour objectif de « *valoriser l'espace public le long des rives en renforçant la relation avec l'eau ; d'explorer les relations existantes entre la ville et l'eau ; d'améliorer l'attractivité touristique ; d'accroître les relations entre les rives et les quartiers environnants ; de passer d'une vision utilitaire des rives et quais à celle d'un espace urbain majeur au service de la nature, de la promenade et de la détente* » (Ville de Genève, 2009a : 155). Cette façon de concevoir l'aménagement du fleuve change par rapport aux prescriptions fédérales et cantonales. En effet, pour la ville, le fleuve est considéré comme un élément structurant et identitaire qu'il faut valoriser en tant qu'espace

---

<sup>153</sup> La seule mention étant faite dans le SPAGE précise qu'il faut sensibiliser les usagers à la beauté du patrimoine historique du fleuve.

public. C'est également ce que l'on peut constater à la lecture du projet Fil du Rhône. Dans ce document, l'architecte Julien Descombes considère que les réaménagements des bords du Rhône pourraient « *faire de ce site l'égal des parcs urbains : un vaste espace public ouvert dans la ville* » (Descombes et al. 1995 : 8). La députée Erica Deuber-Pauli affirme la volonté du Fond municipal de décoration de « *renouer avec les meilleures interventions du passé, en assurant d'une part la réhabilitation des espaces, de certains de leurs usages et de leurs qualités matérielles et formelles et, d'autre part, l'expression d'une sensibilité contemporaine dans les rapports des habitants avec leur fleuve* » (Descombes et al. 1995 : 4). On s'éloigne ici des objectifs de protection des eaux ou de protection contre les crues qui figurent dans la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau ou la Loi fédérale sur la protection des eaux. Cette façon d'envisager le fleuve et de l'aménager correspond plus aux priorités de la politique urbaine de la ville. En effet, la valorisation des espaces publics le long du fleuve ainsi que l'idée d'en faire un parc urbain ouvert sur la ville s'intègre à l'enjeu de mise en valeur des espaces publics voulu par la ville de Genève<sup>154</sup>. Ce sont donc les préoccupations communales qui déterminent ce type de projet. Il ne s'agit plus de renaturation telle que définie par la politique de l'eau puisque celle-ci concerne uniquement le rétablissement des fonctions naturelles du fleuve. Dans le cas du projet Fil du Rhône, étant donné la localisation de ces aménagements en plein centre-ville, il n'est pas ou peu envisageable d'appliquer un principe de renaturation axé sur les seules fonctions naturelles du fleuve. Il est nécessaire de prendre en compte les enjeux sociétaux et donc les usages possibles de ces espaces riverains. Il ne s'agit donc pas de renaturation au sens premier du terme mais on peut poser l'hypothèse que l'impulsion donnée par la confédération et le canton en matière de renaturation a conduit à identifier le potentiel des espaces fluviaux en ville.

Parallèlement à cet objectif de valorisation des rives, deux autres programmes d'aménagement découlant de la politique urbaine de Genève et touchant à la gestion de l'eau, sont prévus par le plan directeur communal. Un premier programme intitulé « *Nature en ville et biodiversité (A8a)* » concerne l'accès des habitants à la nature, une des priorités de la Ville de Genève. Dans ce contexte, le Rhône genevois est considéré comme une zone humide d'importance internationale au sein de laquelle il est nécessaire de

---

<sup>154</sup> Voir la priorité n°7 de la politique urbaine de la Ville de Genève, p. 209.

conserver et d'augmenter la biodiversité. Le deuxième programme, « *Gestion des eaux (A9)* », entend quant à lui établir un concept global d'évacuation des eaux de la commune en « *œuvrant pour un plus grand respect du cycle naturel de l'eau et une meilleure protection du lac et des cours d'eau* » (Ville de Genève, 2009a : 195). Il répond directement aux lois sur les eaux fédérales et cantonales en matière d'assainissement et vise à planifier, réaliser, adapter, exploiter et entretenir le réseau secondaire d'assainissement. Dans cette optique, la ville doit établir un plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le Rhône fait évidemment partie de cette stratégie globale mais aucun projet d'aménagement spécifique y faisant référence n'est mentionné dans ce programme. Ces deux programmes correspondent à une des priorités de la Ville relative à la promotion et l'action en faveur du développement durable<sup>155</sup>.

On constate donc que, sur un plan formel, les priorités relatives aux usages de l'eau sont différentes entre l'échelle cantonale et l'échelle communale. En effet, si les bases légales et les outils de planification cantonaux répondent aux exigences fédérales en matière d'aménagement des cours d'eau (avec toutefois une mise en valeur particulière de certains secteurs), la mise en œuvre locale de ces orientations débouche sur des projets d'aménagement majoritairement axés sur la revalorisation des rives urbaines d'un point de vue social, thématique presque absente à l'échelle cantonale ou fédérale. Cet accent mis sur les rives du fleuve comme espace public à fort potentiel au centre de la ville correspond à la politique urbaine de Genève. Cela paraît logique dans la mesure où le principe de renaturation mis en avant par la politique de l'eau ne peut réellement s'appliquer étant donné la forte densité du tissu urbain sur les portions de fleuve concernées par le projet Fil du Rhône. Toutefois, on peut mettre en évidence que l'impulsion donnée par la Confédération et le canton en matière de renaturation a conduit à reconsidérer les usages des espaces fluviaux au cœur de la ville et qu'elle joue un rôle dans l'élaboration des projets de réaménagements tels que ceux du Fil du Rhône.

### ***1.7.2 Le cas de Sierre***

Dans le cas Sierre, la situation est différente étant donné que le projet d'aménagement qui est étudié dans le cadre de cette recherche se trouve inclus dans le projet plus général de troisième correction du Rhône. Il s'agit d'un contexte local particulier mais géré dans le

---

<sup>155</sup> Voir le priorité n°6 de la politique urbaine de la Ville de Genève, p. 209.

cadre d'un projet cantonal financé majoritairement par la Confédération. Ainsi, si la question de l'aménagement des cours d'eau est cadrée par la législation cantonale et fédérale, la question particulière de l'aménagement du Rhône se voit traitée de manière approfondie dans deux outils cantonaux spécifiques : le plan sectoriel de la troisième correction du Rhône et le plan d'aménagement du Rhône.

Nous l'avons vu, le plan directeur cantonal comprend deux fiches relatives à l'aménagement des cours d'eau. La fiche « *Aménagements et entretien des cours d'eau* » (État du Valais, 2006b) fait ainsi référence à la troisième correction du Rhône et vise à « *assurer la sécurité contre les crues et à mettre en valeur les cours d'eau en prenant en compte tous les usages possibles du cours d'eau* » (État du Valais, 2006b : 3). Dans cette fiche, le potentiel socio-économique des aménagements du Rhône est explicite puisqu'il est précisé qu'il est nécessaire de « *réaliser les aménagements en prenant en considération les caractéristiques naturelles du cours d'eau ainsi que ses fonctions écologiques et son potentiel socio-économique* » (État du Valais, 2006b : 3). La deuxième fiche « *Dangers naturels : crues* » (État du Valais, 2002) cadre également le projet de troisième correction mais ne précise rien sur la question de la revalorisation des rives urbaines du Rhône. Ces deux fiches visent à assurer la renaturation du Rhône en accord avec la demande fédérale. La première va toutefois un peu plus loin que ce qu'implique la définition du principe de renaturation puisqu'elle met également en évidence le potentiel socio-économique des réaménagements.

Le plan sectoriel a, quant à lui, pour but de définir une politique cohérente d'aménagement et de protection contre les crues liées au Rhône et d'en faciliter l'application. Ce grand projet de troisième correction part d'un constat clair : « *l'état actuel du fleuve souffre d'un triple déficit : sécuritaire, environnemental et socio-économique* » (État du Valais, 2006a : 14). Ainsi, l'objectif de base du projet est de « *garantir la sécurité contre les crues et de rétablir ou de renforcer les fonctions biologiques et socio-économiques que le fleuve doit assurer* » (État du Valais, 2006a : 16). On constate encore une fois qu'une place importante est accordée à l'aspect social et économique du fleuve. Cette correction doit permettre une « *amélioration des conditions-cadres du développement économique de la plaine* » (État du Valais, 2006a : 16) ainsi qu'une prise en compte des différents usages du fleuve (agricoles, touristiques, énergétiques). Pour les concepteurs, le projet offre aussi « *l'opportunité de développer un concept paysage pour la plaine du Rhône* » (État du

Valais, 2006a : 16). La réalisation de ce grand projet prévoit une démarche participative d'envergure qui doit induire l'émergence de nombreux projets à coordonner avec la correction et le plan sectoriel fait déjà état de plusieurs initiatives dans les domaines de l'agriculture, de l'urbanisation, de la production d'énergie, de la protection de la nature, du tourisme ou de la valorisation de l'eau potable. Parmi ces initiatives, il est intéressant de s'arrêter sur les projets attendus en matière d'urbanisation et de développement économique. Les auteurs du plan sectoriel estiment que la troisième correction devrait notamment « *susciter une réflexion sur le bien-fondé de certaines affectations au voisinage du Rhône, en incitant au besoin les communes à procéder à une adaptation de leur plan d'affectation des zones ou à la réalisation d'aménagements susceptibles d'améliorer la relation homme-fleuve* » (État du Valais, 2006a : 22). Il est donc intéressant de voir que la question de la valorisation des rives et de la relation sociétés-fleuve apparaît clairement dans cet outil de planification cantonal. Bien qu'en marge du projet de troisième correction du Rhône il est prévu et même souhaité que ce type de démarches se produise au niveau communal. Les auteurs vont également plus loin en estimant qu'il s'agit d'une « *occasion inespérée de s'interroger sur les nouvelles perspectives liées au tourisme et aux loisirs de plaine et les possibilités de développer l'offre existante via la mise sur pied d'un produit touristique « Rhône » attrayant et innovant* » (État du Valais, 2006a : 23). On voit apparaître ici un nouveau mode d'existence du fleuve axé sur la « marchandisation » de cet espace public ; une nouvelle façon de concevoir le fleuve qui met en avant le potentiel économique du Rhône. On le constate, dans ce plan sectoriel, le processus de revalorisation des rives est clairement souhaité et, bien qu'il ne s'agisse pas de l'objectif de base du projet de troisième correction, il fait partie des résultats attendus. Toutefois, il faut noter que, pour cette question spécifique, le plan sectoriel fait appel aux communes pour mettre en place des projets d'aménagement allant dans ce sens.

Le plan d'aménagement du Rhône concrétise les objectifs fixés par le plan sectoriel, principalement au niveau de la gestion des risques et propose une solution, secteur par secteur, pour la gestion des débits. La région de Sierre-Chippis fait l'objet d'une mesure prioritaire étant donné que le Rhône est particulièrement dangereux sur ce tronçon et présente notamment une menace importante pour les sites industriels d'Alcan-Constellium et Novelis. La question de la valorisation des rives urbaines ne fait pas partie du cœur du plan d'aménagement mais apparaît dans le volet thématique « *Paysage et urbanisme* »

(État du Valais, 2008a.). Il est notamment dit que la troisième correction du Rhône doit, en milieu urbain, « offrir l'opportunité de repenser la relation de la ville avec son fleuve dans le sens d'un aménagement permettant aux citoyens de se l'approprier » (État du Valais, 2008a. : 92). Il est donc nécessaire de repenser les espaces de transitions entre le front bâti et le Rhône et ceci « d'entente avec les intérêts locaux, là où les zones urbanisées sont adjacentes au fleuve » (État du Valais, 2008a. : 93). Le plan d'aménagement par secteur a ainsi été élaboré sur la base des réflexions menées à l'échelle régionale sur le développement de la plaine. Pour la région de Sierre, une commission régionale de pilotage (COREPIL) a conçu un projet de concept de développement de la plaine (CDP) qui sert de référence en matière d'aménagement du Rhône à Sierre. Outre la nécessité de sécuriser le tronçon, un des enjeux territoriaux prioritaires concerne la « Contextualisation urbaine et liaison transversale entre le Rhône et le lac de Géronde » ainsi que la « création d'un espace nature et loisirs avec une liaison piétonne sur le Rhône et un renforcement de l'espace bâti » (État du Valais, 2008a. : 120) entre Sierre et Chippis. Le potentiel social, économique et culturel des rives représente une composante majeure du plan pour le secteur de Sierre-Chippis.

À l'inverse du cas genevois, les outils de planifications cantonaux mettent en évidence le potentiel socio-économique des rives du Rhône. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que le plan sectoriel et le plan d'aménagement ont été conçus en concertation avec les communes. Les enjeux locaux ont donc été identifiés en amont et ont été intégrés dans ces outils de planification spécifiques à la troisième correction. Grâce à ce mode de fonctionnement, le contexte local est pris en compte et vient influencer le projet de troisième correction du Rhône conçu par le canton. À l'échelle des communes de Sierre et Chippis, la priorité est certes de sécuriser les rives afin de protéger les sites industriels et la population riveraine mais également de profiter de cet élargissement du fleuve pour mettre en valeur les berges. Cela va dans le sens de la politique urbaine de la ville de Sierre, notamment en matière de requalification des espaces publics et des espaces verts en particulier ainsi que de promotion de la mobilité douce<sup>156</sup>.

Dans le cadre de l'élaboration du CDP par la COREPIL de Sierre, des objectifs régionaux ont été identifiés pour cinq domaines : nature, agriculture, loisirs et tourisme, arts &

---

<sup>156</sup> Voir les enjeux de la politique urbaine de la ville de Sierre, p. 190

métiers et industrie, aménagement du territoire et infrastructure. À chaque fois, la vision régionale a été mise en rapport avec la vision cantonale développée dans le plan d'aménagement Rhône. Il ressort de ce travail une constatation intéressante ; la COREPIL estime en effet qu'il est nécessaire de mettre en place une réflexion urbanistique sur le futur de la plaine afin d'éviter une « *simple juxtaposition d'intérêts sectoriels souvent contradictoires* » (État du Valais, 2007 : 20) afin d'aboutir à un aménagement cohérent. Le scénario d'évolution de la plaine qui en découle tente d'aller dans ce sens. Dans cette vision « idéale » de la région, on remarque que la question du rapport des habitants au fleuve ressort à de nombreux endroits. On parle notamment « *d'augmenter l'attractivité du Rhône et de rétablir le lien des habitants avec l'eau et le Rhône en tenant compte des degrés d'accessibilité différents* » (État du Valais, 2007 : 19), de « *rendre perceptibles les valeurs naturelles de la plaine pour les habitants et les touristes en prévoyant divers degrés d'accessibilité* » (État du Valais, 2007 : 18) ou « *d'accorder la priorité aux loisirs avant le tourisme, priorité à l'espace de vie* » (État du Valais, 2007 : 19). C'est cette vision des aménagements du Rhône qui a abouti au projet « Sous-Géronde » à Sierre.

Le projet, conçu en concertation entre les communes de Sierre et Chippis et le canton, débouche sur l'idée de « redonner » le fleuve à la population. Il s'agit « *d'offrir une partie de la surface utilisée pour la sécurité à la population* » (État du Valais, 2008b : 4) en mettant en place différentes activités de loisirs. Ce projet est le fruit d'une « *démarche de contextualisation urbaine* » (État du Valais, 2008b : 4) du projet de troisième correction visant la « *redéfinition d'une urbanité de qualité en favorisant les contacts de la population avec le fleuve et en permettant le développement d'un nouveau concept d'aménagement urbain du front d'eau et du lien transversal Chippis-Sierre* » (État du Valais, 2008b : 4).

Si le contexte cantonal valaisan lié à la troisième correction du Rhône est très différent de l'exemple de Genève, on constate toutefois une même appropriation du fleuve au niveau local. En effet, à l'échelle de la ville, l'enjeu de l'aménagement du Rhône se traduit par une préoccupation particulière pour la valorisation du lien entre les habitants et le fleuve. Les questions de protection contre les crues et de protection des eaux sont traitées par le canton puisque la législation fédérale lui en attribue la responsabilité. Le principe de renaturation prescrit par la Confédération et mis en pratique par le canton donne donc l'impulsion pour ces travaux de réaménagement mais, à l'échelle urbaine, il conduit à

identifier le potentiel socio-économique du fleuve. Dans ce contexte, il est particulièrement intéressant de remarquer que les acteurs locaux mettent en évidence un risque de juxtaposition des intérêts sectoriels conduisant parfois à des contradictions. Si la nécessité d'une renaturation des rives permettant la sécurisation n'est pas remise en question, elle ne correspond pas forcément aux enjeux locaux. Les communes font donc valoir leurs prérogatives en mettant en évidence le potentiel de la revalorisation des rives pour la population. Toutefois, ceci est parfois difficilement conciliable avec l'enjeu prioritaire de sécurisation et de renaturation du fleuve. Ceci semble indiquer que la politique de gestion globale de l'eau peine à s'appliquer au niveau local et que les enjeux communaux se superposent aux enjeux cantonaux et fédéraux en matière d'aménagement du fleuve.

### *1.7.3 Conclusions*

D'un point de vue formel, la gestion de l'eau dans les cantons de Genève et du Valais est claire. Le modèle de gestion intégrée de la ressource et en particulier le principe de renaturation voulus par la Confédération sont repris par les bases légales de ces deux cantons. On constate toutefois que l'importance accordée aux trois secteurs de l'eau diffère selon le canton. À Genève, l'accent est mis sur le secteur de la protection des eaux alors qu'en Valais, la protection contre les crues apparaît comme une priorité absolue. Ceci correspond aux manières très différentes d'appréhender la question du danger entre les deux cantons<sup>157</sup>. Mais les autres secteurs ne sont pas pour autant mis de côté, on constate simplement une mise en valeur particulière correspondant aux contextes (naturel, social, politique) spécifiques de ces deux cantons.

Par contre, dans les outils de planification régionaux ou communaux, on constate l'émergence d'une problématique forte en matière de rapport au fleuve et de valorisation des rives du Rhône alors que celle-ci ne ressort que très peu des bases légales fédérales et cantonales. Cette préoccupation spécifique peut être vue comme une évolution du principe de renaturation à l'échelle urbaine qui ne peut s'appliquer en ville de la manière prescrite par la législation fédérale. En effet, la pression fédérale a poussé les cantons à mettre en place des mesures de renaturation mais celles-ci ne peuvent directement concerner les

---

<sup>157</sup> Voir les pages 127-128 et 157-158 relatives aux logiques d'urbanisation différentes entre Genève et Sierre. Une ville qui se construit autour du fleuve pour la première et un éloignement historique par rapport au fleuve pour la deuxième.

---

portions urbaines du fleuve. Dans le prolongement de cette impulsion fédérale, les communes font ainsi valoir l'intérêt de la revalorisation des rives pour la population.

On peut donc dire que, d'un point de vue formel, la gestion intégrée des différents secteurs de l'eau se superpose aux enjeux locaux. Si tous les textes légaux et outils de planification cantonaux répondent aux exigences fixées par la Confédération en matière de gestion intégrée des cours d'eau, on constate que la prise en compte d'usages multiples et parfois contradictoires à l'échelle d'une ville aboutit à l'élaboration d'aménagements axés sur l'aspect identitaire et structurant du fleuve. Ceci m'amène à penser que cette valorisation du fleuve et de ses rives, cohérente avec les politiques urbaines des deux villes visant à requalifier les espaces publics et les espaces verts en particulier, peut être une vue comme une réponse locale aux demandes fédérale et cantonale en matière de renaturation. Étant donné qu'une renaturation (au sens strict du terme) des rives urbaines est difficilement réalisable et que le financement et la mise en œuvre dépendent des cantons et de la Confédération, les communes peinent à s'intégrer dans les programmes mis en place et axent donc leurs projets sur le rapport au Rhône dans sa dimension identitaire. Par ailleurs, on peut supposer que, pour les communes, le modèle de gestion intégrée basé sur l'unité du bassin versant est finalement pas ou peu conceptualisable car dépassant les frontières administratives habituelles voire même les frontières nationales. Ceci encourage encore une fois les communes à valoriser la relation ville-fleuve (spécifique à chaque ville) afin de faire valoir leurs priorités locales.

Cette réponse particulière donnée par les villes de Sierre et Genève orientée sur une affirmation identitaire de la relation avec le Rhône et mettant en avant les préoccupations et réalités locales est intéressante dans la mesure où elle montre l'importance de l'échelle d'application pour la politique de l'eau.

Afin d'approfondir cette hypothèse, il convient de s'intéresser également aux usages informels de l'eau à l'échelle locale. Il s'agit d'identifier, pour les deux études de cas, les facteurs informels qui conduisent à cet intérêt pour la valorisation du fleuve et de ses rives. Par facteurs informels, j'entends ici m'intéresser aux négociations entre acteurs, aux

normes sociales, aux traditions ou aux pratiques effectives<sup>158</sup> relatives à l'aménagement du Rhône existants dans le cas des deux villes étudiées.

---

<sup>158</sup> Ces catégories sont proposées par Varone et al. (2002). Voir Première partie, Chapitre 3 de la présente recherche.

---

## 2. VALORISATION DES RIVES DU RHONE DANS LES CANTONS DE GENEVE ET DU VALAIS SUR UN PLAN INFORMEL

Si on peut penser aujourd'hui que la mise en valeur des rives de fleuve en ville va de soi, il faut toutefois bien comprendre que c'est une idée qui a mis du temps à s'installer à l'échelle politique locale. Nous l'avons vu, au niveau fédéral, c'est avec la mise en place, au début des années 1990, de la nouvelle politique de l'eau et du principe de renaturation que les possibilités de valorisation des rives commencent à se faire une place dans le champ de l'aménagement des cours d'eau. Ce chapitre vise donc à comprendre comment ce processus s'est mis en place sur un plan plus informel, dans les rapports entre les acteurs concernés par l'aménagement du Rhône et plus spécifiquement par la conception des projets de Genève et Sierre. L'analyse montre qu'un changement de philosophie s'est produit, dans le courant des années 1990, en matière d'aménagement de fleuve. Je mets notamment en évidence que c'est sous l'impulsion de la politique de renaturation imposée par la Confédération que les projets de valorisation des rives urbaines se sont développés. Ceci m'amène à considérer que l'émergence de ces projets concernant le Rhône est le fruit de ce que j'appelle une « traduction » urbaine du concept de renaturation à l'échelle communale.

### 2.1 Le jeu des acteurs dans le cadre du projet Fil du Rhône à Genève

Dans le cas de Genève, les recherches d'Ejderyan (2009) ont montré de façon claire et complète par quel processus la question des rivières genevoises et de leur renaturation était entrée en politique. En effet, l'auteur explique que le canton de Genève a connu un « *changement de philosophie* » (Ejderyan, 2009 : 117) en matière de gestion des cours d'eau à partir du début des années 1990. Il montre également que, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ce changement de philosophie intervient au niveau fédéral « *formant ainsi un contexte national influençant petit à petit le cadre cantonal genevois* » (Ejderyan, 2009 : 109). Pour l'auteur, dans le cas de Genève, ce changement est dû à une prise de conscience de l'état des eaux (et du lac en particulier). Si au niveau national, la thématique de la renaturation des cours d'eau avait souvent pour origine la problématique des crues ou des aménagements aux bords des cours d'eau, à Genève c'est la pollution des rivières du bassin genevois qui a déclenché une véritable mobilisation tant de la population que des milieux associatifs. Ejderyan estime que ce mouvement a servi de moteur au

lancement et à l'adhésion à la politique de renaturation. Cela a également permis de mobiliser une coalition très large au sein de la classe politique. À Genève, c'est donc par le biais de la renaturation que les cours d'eau sont entrés au centre des débats politiques en matière d'aménagement. Mais dans ce contexte, qu'en est-il de la question de la mise en valeur des rives urbaines ? Entre-t-elle dans ce mouvement initié par le canton ? Peut-on considérer qu'il s'agit de renaturer l'eau urbaine ?

### ***2.1.1 Changement de philosophie et émergence de la thématique de la revalorisation des rives du Rhône à Genève***

Dans le cas du Rhône, les recherches effectuées dans les débats parlementaires et dans les débats du Conseil municipal de Genève montrent que les premières discussions concernant le réaménagement des rives et la mise en évidence de leur potentiel font leur apparition au début des années 1990. Le projet Fil du Rhône est le premier projet de ce type développé en ville de Genève. Mais, si le politique va rapidement s'emparer de cet objet, il est particulièrement intéressant de savoir que ce projet spécifique a en fait été initié par l'architecte Julien Descombes et l'un de ses amis, Roberto Brogginini qui plus tard devint conseiller municipal de la ville. Au début des années 90, ils réalisent une première étude sur les possibilités d'aménagement des rives du Rhône au centre-ville de Genève. Julien Descombes explique:

*« On a, disons de manière spontanée, imaginé au début des années 1990 que l'on pouvait prendre ce terrain de jeux qu'était le fleuve dans la ville, ou en tout cas l'espace public en interface entre cet élément géographique et la ville comme un terrain de jeux intéressant en matière de valorisation de l'espace public dans la ville. Et puis on a fait un tout petit document, en appelant ça au Fil du Rhône, de manière assez rapide. On avait travaillé une semaine. »<sup>159</sup>*

Le moment de la réalisation de ce document coïncide avec les élections au Conseil administratif de la ville. Un des candidats du parti des Verts, Alain Vaissade (élu par la suite) décide de l'inscrire comme outil de travail dans son programme électoral. Ceci amène ainsi ce projet à recevoir un certain écho à l'échelle locale, on était alors en 1991-92. Toutefois, à cette époque, la Ville de Genève ne donne pas de suite à ce projet et aucun mandat n'est établi. L'architecte continue tout de même sur sa lancée et retravaille le projet plus en profondeur.

---

<sup>159</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*« Nous par contre, de la même manière, disons de manière indépendante de tout mandat, on a refait une sorte d'atelier dans lequel on a invité des amis artistes ou écrivains à faire une sorte de workshop sur ce thème-là. Mais indépendamment... par intérêt. On avait, pendant une semaine, discuté, travaillé, chacun avait fait des projections, des travaux d'écriture et les artistes des projets d'intervention. »<sup>160</sup>*

Parallèlement à ce travail sur le Fil du Rhône, on commence à trouver quelques références à la valorisation des rives de fleuves dans le cadre des débats du Conseil municipal de la Ville de Genève. En effet, lors de la séance du 16 septembre 1992, une motion est déposée par Mme Adrienne Soutter, MM. Manuel Tornare et Marco Ziegler concernant l'aménagement du quai Charles-Page (M 1083). Cette motion vise à mettre en place un projet qui *« facilite l'accès au quai Charles-Page au droit des rues qui y débouchent, en y réduisant la voie de circulation par l'agrandissement des trottoirs et des banquettes herbeuses, tout en y préservant la qualité et l'aspect sauvage des berges de l'Arve »<sup>161</sup>.*

Lors des débats concernant cette motion, le conseiller Marco Ziegler (S) explique :

*« Pour lancer le débat sur cette motion, j'aimerais relever deux aspects qui s'y trouvent contenus, mais qui n'ont peut-être pas la même importance. Le premier aspect, très particulier, est l'aménagement du quai Charles-Page. On y reviendra tout à l'heure, mais il s'inscrit dans un aspect plus général sur lequel j'aimerais quand même m'arrêter préalablement: c'est la question de la place des grandes rivières ou fleuves dans l'aménagement de la ville de Genève: Rhône et Arve. Ne vous arrêtez pas à la désignation de «fleuve» pour l'Arve - il est vrai que cela peut se discuter - l'important, c'est cette notion de pénétrante verte, elle définit la place que l'on tient à donner, dans les concepts d'aménagement actuellement en vigueur dans le canton, à ces cours d'eau, qui doivent structurer la ville et qu'il ne s'agit pas simplement, comme on le pensait autrefois, de limiter au maximum, de bétonner le plus possible. Il faut donner une autre fonction à ces cours d'eau. Et cette fonction de pénétrante verte est importante tant pour les habitants, soit les êtres vivants bipèdes et humains que nous sommes, que pour tous les autres êtres vivants. Vous savez que ces cordons boisés ont une fonction de liaison entre campagne et ville, essentielle en matière d'équilibre écologique. »<sup>162</sup>*

Bien que cette motion ne concerne pas le Rhône, les débats qui s'en sont suivis sont intéressants car ils font directement mention du potentiel de valorisation des rives des fleuves en ville de Genève. On constate ici un *« changement de philosophie »*, pour reprendre le terme d'Ejderyan (2009). On voit bien dans la citation ci-dessus cette préoccupation nouvelle pour la place du fleuve dans l'aménagement de la ville. Le fleuve est perçu comme un élément structurant de la ville et sa fonction doit être réfléchie dans une perspective plus naturelle, en liaison avec la campagne environnante. M. Ziegler fait référence à la vision ayant eu cours jusque-là et consistant à contenir le cours d'eau et à

<sup>160</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>161</sup> Source : Document n°2, Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>162</sup> Source : idem.

limiter les connexions avec le tissu urbain. On peut voir dans ces propos ce que je considère comme une « traduction » urbaine de la problématique de la renaturation qui était à l'époque en train de s'installer durablement au niveau cantonal et fédéral. La suite du débat se situe plutôt autour de la question de la circulation qui risque d'être entravée par un élargissement des bords du fleuve. Ce qui amène une partie des conseillers à se prononcer contre cette motion. Pourtant, une unanimité dans la classe politique se dégage pour la problématique du réaménagement des berges. Pierre de Freudenberg (L) explique par exemple qu'il est opposé à cette motion particulière mais que la question sous-jacente mérite d'être posée:

*« En revanche, il est nécessaire d'aménager des systèmes permettant la traversée de ce quai dans des conditions de sécurité et il faut trouver une solution afin de rendre les berges de l'Arve accessibles de la meilleure manière possible pour que les gens puissent s'y promener. »<sup>163</sup>*

Dans la même optique, M. Tornare (S) rappelle qu'un débat avait déjà eu lieu sur cette thématique et qu'un consensus s'était installé sur la nécessité de l'aménagement des rives de cours d'eau.

*« Lors d'un débat à Plainpalais avant les élections – évidemment, avant les élections le discours du Parti du travail était naturellement différent ! – pour lui, il fallait aménager les berges de l'Arve et retrouver l'accès à l'eau comme à Turin ou dans d'autres villes d'Europe. Lors de ce débat, il avait été dit que les aménagements des rives des cours d'eau ou de la rade, à cause ou grâce au général Dufour, avaient mis une distance entre les habitants et l'eau. »<sup>164</sup>*

On constate dans ce débat que la question de l'aménagement des berges et du rapport à l'eau est explicite et fait écho à l'émergence des préoccupations en matière de renaturation qui intervient à la même époque à Genève.

Toutefois, il est très intéressant de voir qu'un premier postulat portant sur cette même thématique avait déjà été déposé au Conseil municipal de la ville dès 1985. En effet, le 29 mai 1985, MM. R. Juon et M. Tornare avaient déposé un projet de postulat intitulé « *Loisirs et culture au fil du Rhône* » qui visait notamment à considérer cet espace public comme un lieu idéal pour de multiples activités culturelles et de loisirs. Ils invitaient le Conseil administratif à entreprendre une étude d'ensemble sur ce problème. M. Tornare (S) dit notamment :

---

<sup>163</sup> Source : Document n°2, Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>164</sup> Source : idem.

*« qu'il y a des lieux, si nous suivons le Rhône en direction de Lyon, des lieux tout à fait remarquables peu mis en valeur aujourd'hui. [...] D'autre part, si nous suivons ce parcours naturel – et qui deviendrait culturel – qu'est le Rhône, on pourrait, comme le disait Roman Juon, profiter de l'addition de ces lieux destinés à la culture pour donner une animation au centre de la ville, qui manque à l'heure actuelle. »<sup>165</sup>*

Mais à l'époque, ce postulat avait été rejeté à l'unanimité, tous les partis le considérant irréaliste. Le conseiller Jean-Christophe Matt (V) concluant même ainsi :

*« Nous commençons à avoir une indigestion de ces propositions culturelles.[...] Personnellement je la rends de partout, cette culture et je demande humblement à ce Conseil municipal et au Conseil administratif de prévoir de nouveau les Halles au service de la culture. De la culture des haricots, des cardons et des topinambours, ce sera meilleur ! »<sup>166</sup>*

On le voit, le discours a changé depuis 1985. Le changement de philosophie concernant l'aménagement des rives du Rhône s'est également produit avec le tournant des années 90 et coïncide avec la mise en évidence de la nécessaire renaturation des cours d'eau genevois. La problématique de la renaturation se traduit toutefois différemment dans le contexte urbain et conduit à des projets axés sur la valorisation des rives et de leur potentiel culturel et social. Ce nouveau discours et ce consensus politique autour du réaménagement des rives de fleuve amènent ainsi la Ville de Genève à revenir sur l'avant-projet « Fil du Rhône », conçu par Descombes et Broggin. En 1994, par le biais du Fonds municipal de décoration, l'architecte est cette fois-ci mandaté pour mettre en œuvre le projet. Ce mandat abouti à la publication, en 1995, du projet « Fil du Rhône » qui a été détaillé dans les chapitres précédents. Le 12 novembre 1996, un crédit de 1'606'000 francs est voté afin de couvrir les frais d'études à engager en 1996-1997 concernant l'aménagement « Fil du Rhône ». Lors du débat, le consensus interpartis est encore plus marqué qu'en 1992. Le rapporteur de la proposition, Gilbert Mouron (R), insiste sur le caractère novateur de ce projet en matière d'aménagement urbain et sur l'intérêt qu'il présente pour l'avenir de Genève, tant touristiquement que pour le bien-être des citoyens. Seul le parti libéral va voter contre le crédit mais pour des raisons financières et non contre le projet en tant que tel jugé de très bonne qualité. Le conseiller Fabrice Jucker (L), qui s'exprime pour son parti, explique :

*« Effectivement, je crois que tout le monde a été unanime pour saluer la qualité de cet avant-projet, pour reconnaître – si je peux dire – cette allégorie entre le Fil du Rhône,*

<sup>165</sup> Source : Document n°1, Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>166</sup> Source : Document n°1, Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*l'eau qui coule et les pas de promeneurs qui pourront enfin se retrouver sur nos quais .»<sup>167</sup>*

C'est la situation économique de l'époque qui a poussé le parti libéral à voter contre ce crédit jugé trop coûteux et à demander un report de quelques années. Mais son intérêt ainsi que le potentiel mis en évidence n'était pas pour autant remis en question. Tous les autres partis se sont lancés dans de vifs plaidoyers pour la réalisation de ce projet comme le conseiller Pierre-Charles George (R):

*« J'aimerais d'abord remercier le Conseil administratif de ce merveilleux projet. C'est un projet extraordinaire, que j'avais trouvé très bon [...] »<sup>168</sup>*

Ou encore le conseiller Pierre Losio (Ve) :

*« Quant au projet Fil du Rhône, je dois dire très sincèrement que c'est vraiment la première fois que j'ai envie de dire « Genève gagne ! » et si les collectivités publiques et nos gouvernements nous présentaient plus souvent des projets de cette qualité, on pourrait dire plus souvent que Genève gagne, grâce à la qualité d'un tel projet urbanistique et architectural. »<sup>169</sup>*

Mme la Maire Jacqueline Burnand résumait ainsi les débats :

*« Ce soir, c'est avec un plaisir tout particulier que je vous entends, puisqu'aussi bien, sur quasiment tous les bancs – y compris, d'ailleurs, sur les bancs du Parti libéral – c'est un vibrant plaidoyer pour un réaménagement de l'espace public, des espaces urbains, qu'il s'agit et cela ne peut que me faire plaisir. »<sup>170</sup>*

À la suite de ces premiers débats sur le projet au début des années 1990, suivront de nombreuses séances concernant l'octroi des crédits pour les différents aménagements spécifiques prévus par le projet, et ce jusque dans les années 2010. Si des divergences sont apparues sur cet objet entre les partis politiques, elles concernaient toujours le montant des crédits alloués et non la pertinence du projet dans son ensemble. Ces débats montrent qu'à partir du milieu des années 1990, le consensus autour du potentiel des rives du Rhône et de leur revalorisation est clair. Un changement de philosophie s'est opéré et va progressivement se concrétiser dans l'aménagement de l'espace fluvial.

### **2.1.2 De la renaturation à la valorisation des rives urbaines : tensions Ville-canton concernant les compétences en matière d'aménagements fluviaux**

Du côté du canton, les travaux d'Ejderyan montrent que les débats se centrent sur la question de la renaturation des cours d'eau genevois. Ils font suite aux amendements de

<sup>167</sup> Source : Document n°5, Mémorial du conseil municipal de la ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>168</sup> Source : Document n°5, Mémorial du conseil municipal de la ville de Genève, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>169</sup> Source : idem.

<sup>170</sup> Source : idem.

2011 de la LEaux imposant au canton de mettre en œuvre le principe de renaturation des cours d'eau<sup>171</sup>. Il est par contre intéressant de remarquer que la problématique de la valorisation des rives urbaines ne fait pas explicitement partie des débats du Grand Conseil. En effet, la plupart des débats autour de la renaturation des cours d'eau se concentrent sur les possibilités d'amélioration qualitative des eaux ou sur les élargissements possibles au niveau des tronçons campagnards. Mais il m'a été difficile de trouver des mentions, dans les débats parlementaires, concernant les modalités de renaturation en milieu urbain. En ce qui concerne le Rhône, cette problématique est abordée par le biais des discussions autour de l'aménagement de la rade. En 1997, une proposition de motion est déposée au Grand Conseil genevois pour améliorer le site de la rade (M1159). Cette motion, fait état de « *l'exceptionnelle qualité* » du site de la rade et du Rhône, de sa « *contribution à l'identité de Genève* » et de « *l'attraction qu'il exerce sur la population, soit son rôle à la fois social, culturel, écologique et touristique* »<sup>172</sup>. Elle invite notamment le Conseil d'État à élaborer un programme d'aménagement des quais du Rhône en accord avec les communes concernées. Il s'agit « *d'améliorer l'aspect et l'usage des quais et de voir s'il serait possible de créer des espaces multiactivités* »<sup>173</sup>. Les rapports résultant de cette proposition donnent des informations intéressantes. Tout d'abord, il ressort que cette préoccupation est partagée par le canton et la Ville de Genève. Des études sont engagées tant au niveau cantonal que communal sur cette question et le rapport 1159-A met en évidence la nécessité d'installer un dialogue canton-ville en matière de valorisation des accès au plan d'eau. Mais une réponse du Conseil d'État (IUE345-A) sur ce sujet met également en lumière le fait que cet espace Rade-Rhône connaît une « *grande diversité sur le plan des compétences d'action concernant sa mise en valeur* »<sup>174</sup>. En effet, la question de la propriété foncière des rives conduit l'administration cantonale à collaborer étroitement avec la ville à qui revient la compétence de l'aménagement des quais. Ce contexte foncier particulier force le canton à se mettre en retrait par rapport à l'aménagement des quais urbains. Il s'agit d'une situation paradoxale, car si le canton doit mettre en œuvre sa politique de renaturation des cours d'eau et que plus généralement il a la charge de l'aménagement des cours d'eau, il ne peut intervenir directement dans le

---

<sup>171</sup> Voir le détail de ces amendements p. 51-52.

<sup>172</sup> Source : Document n°1, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>173</sup> Source : idem.

<sup>174</sup> Source : Document n°13, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

contexte urbain de la Ville de Genève. En ce qui concerne le Rhône à Genève, le canton se retrouve donc avec la compétence de la gestion qualitative des eaux et des crues, de la baignade et de la navigation fluviale. Mais il ne peut intervenir directement sur l'aménagement des quais.

Toutefois, un certain flou règne sur ce contexte particulier. En effet, lors des débats du 17 novembre 2000 relatifs au premier rapport sur cette motion, le député Alain Etienne (S) mentionne le fait que la Ville de Genève a déjà engagé des initiatives, telles que le projet « Fil du Rhône », pour améliorer le site et qu'elle met en place un groupe de concertation à ce propos. Il estime donc qu'il n'est pas pertinent d'entamer deux démarches parallèles, à l'échelle de la Ville et à l'échelle du canton<sup>175</sup>. Mais le député Hervé Dessimoz (R) lui répond :

*« L'intervention de M. Etienne me fait réagir. Je dois d'abord lui rappeler que notre motion a été déposée en 1997, c'est-à-dire bien avant que la Ville de Genève adopte des motions sur le sujet, puisque la première date du 18 janvier 1999. Je voudrais aussi lui rappeler que nous avons découvert, lors des travaux de la commission, qu'il n'y avait pas de concertation entre la Ville et le canton. Or en matière d'aménagement, c'est quand même le canton qui est compétent. Cette motion a le mérite d'avoir mis au jour cette incohérence et d'avoir fait prendre des engagements aux uns et aux autres à propos d'un groupe de concertation où Ville de Genève et canton seront appelés à étudier conjointement l'aménagement le plus harmonieux des quais. »<sup>176</sup>*

Dans ce contexte, le deuxième rapport du Conseil d'État (1159-B), réalisé dix ans après le dépôt de la motion, fait le point sur les compétences en matière d'aménagement des rives et conclut que c'est le concept « Fil du Rhône », mis en œuvre par la Ville de Genève, qui doit répondre à la demande des motionnaires concernant le programme d'aménagement des quais du Rhône. Malgré ce rapport, la question de la coordination cantonale-communale pour l'aménagement des quais reste un point de tension, comme le montre le débat du 4 mai 2007 ayant suivi le dépôt dudit rapport. La députée Anne-Marie von Arx-Vernon (PDC) dit :

*« Permettez-moi de rappeler combien cette motion reste d'actualité et que le rapport du Conseil d'État a mis en exergue le manque de collaboration entre la Ville et le canton ! Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir déposé une motion pour demander qu'il y ait enfin un concours d'idée international pour un aménagement digne de Genève où l'on puisse enfin prendre en compte les partenaires : le canton, bien évidemment, la Ville, les communes, mais également, un partenariat public-privé qui s'avère être l'un des*

---

<sup>175</sup> Source : Document n°3, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>176</sup> Source : idem.

*éléments déterminants pour l'avenir de cette rade, qui est la carte de visite de Genève. »<sup>177</sup>*

Dans le même ordre d'idée, la députée Fabienne Gautier (L) ajoute :

*« J'ai en effet de la peine à accepter que le Conseil d'État, dans sa réponse, se décharge complètement sur la Ville s'agissant de l'aménagement de la rade, sachant que c'est l'élément touristique le plus éminent de Genève. [...] Le Conseil d'État se décharge complètement sur la Ville dans son rapport. Il n'y a pas d'acteurs de l'État ni de partenariat public et privé au sein du « groupe Rade » mis en place par M. Cramer. C'est pour cela que j'ai vraiment de la peine à accepter ce rapport du Conseil d'État. »<sup>178</sup>*

La discussion s'oriente ensuite plus spécifiquement sur les quais de la Rade. Mais si la question de la compétence en matière d'aménagement des rives fait débat, l'intérêt pour la valorisation des berges s'est pour sa part clairement installé à Genève. Que cela soit au niveau du canton, de la Ville ou des différents partis politiques, cette problématique est, depuis le milieu des années 1990, largement plébiscitée et n'est plus remise en question. Ce positionnement est d'ailleurs encore renforcé par l'obtention, en 2000, du prix Wakker<sup>179</sup> pour le projet Fil du Rhône, qui attire l'attention sur les aménagements du Rhône genevois au niveau national.

### **2.1.3 Développement de nouvelles pratiques et conséquences en matière d'aménagements fluviaux**

Le potentiel culturel, social et naturel des rives étant maintenant clairement identifié, il est intéressant de constater que, depuis les années 2000, un nouvel aspect de cette thématique est arrivé au centre des débats. Il s'agit des possibilités de baignade dans le Rhône. En effet, étant donné l'amélioration très nette de la qualité des eaux du fleuve, une nouvelle demande de la population est apparue concernant la création de bains publics au fil du Rhône.

Dans ce contexte, une motion, puis une pétition ont été déposées par le groupe socialiste en février et octobre 2010. Ceci afin de faire remonter au niveau cantonal l'intérêt toujours plus marqué de la population riveraine pour la baignade dans le Rhône. En effet, un article paru dans la Tribune de Genève du 4 août 2009 faisait remarquer :

<sup>177</sup> Source : Document n°16, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>178</sup> Source : Document n°16, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>179</sup> Patrimoine suisse attribue chaque année le Prix Wakker à une commune politique. Doté de 20'000 francs, le prix a un impact surtout symbolique ; l'objectif est de mettre publiquement à l'honneur la qualité d'un travail exemplaire (source : patrimoine.suisse.ch).

*« Un plongeur gratuit aussi accueillant qu'un péage autoroutier. Le pont de Sous-Terre en été. Les automobilistes l'empruntent par obligation. Les adolescents en caleçon de bain l'utilisent par plaisir. L'ouvrage offre plusieurs hauteurs. Deux à trois mètres dans sa partie basse, côté Jonction ; plus du double en remontant vers Saint-Jean. L'apprentissage se fait par groupe. Les plus téméraires font la paire synchronisée, les débutants se prennent de sévères « plateaux » sous les rires de leurs camarades. » (Mertenat, 2009)<sup>180</sup>*

Si avant 2007, la baignade était *« interdite dans les eaux de la ville de Genève, que ce soit dans la rade ou le Rhône, jusqu'à la limite du pont Butin »*, le règlement sur les bains publics (RBains) a été modifié et l'interdiction se situe actuellement entre le pont du Mont-Blanc et le pont Sous-Terre. La baignade « sauvage » étant devenue fréquente, la demande pour la création de bains publics a donc logiquement suivi. Une première installation « légère » avait été réalisée par l'Etat début 2011, à savoir quatre plateformes en aval du pont Sous-Terre. Mais la pétition puis la proposition de résolution sont venues appuyer cette demande et la nécessité de développer les aménagements. Elles ont été discutées tant par le Conseil municipal que par le Grand Conseil. Encore une fois, les débats montrent une unanimité au sein de la classe politique pour soutenir l'idée d'aménager les rives du Rhône pour la baignade. Mais ce sont à nouveau les compétences Ville-canton en la matière qui vont être débattues. Lors des débats parlementaires du 14 octobre 2011 relatifs à la pétition pour la création de bains publics au fil du Rhône, le député Ivan Slatkine (L) fait remarquer :

*« [...] cet été, des bains au fil du Rhône ont ouvert. Le Conseil d'Etat, avec la Ville de Genève – si je ne fais erreur – a mis en place une structure qui, certes, doit être améliorée, mais les gens peuvent aujourd'hui se baigner au fil du Rhône à la pointe de la Jonction. Ces améliorations viendront certainement ; après il s'agit d'aménagement du territoire, ce qui relève plus des compétences de la Ville que du Conseil d'Etat. »<sup>181</sup>*

D'autres députés s'interrogent sur cette question des améliorations (notamment l'installation d'équipements sanitaires) et des responsabilités en la matière. Si les travaux concernent bien l'aménagement des quais, et donc la Ville, la baignade est sous la responsabilité du canton. Le député Slatkine répond que c'est notamment la raison de l'existence de la résolution pour des bains publics le long du Rhône (R 633) qui vise à installer la collaboration entre la Ville et le canton sur cette question spécifique. Et il insiste à nouveau sur le fait que, de son point de vue, les aménagements des rives sont de la compétence de la Ville. Sur ce, la conseillère d'Etat, Michèle Künzler fait le point :

<sup>180</sup> Article n°61 de la Base de données des articles de presse, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>181</sup> Source : Document n°25, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*« C'est avec grand plaisir que j'ai lu cette pétition, puisque c'est un projet qui me tenait personnellement à cœur depuis plus de dix ans. Dès qu'on a pu organiser très simplement les bains du Rhône, on l'a fait. Maintenant, la collaboration avec la Ville est en route. [...] L'interface dont nous parlons là (avec l'eau) est intéressante et nous allons la poursuivre, en tout cas en ce qui concerne l'État, puisque notre compétence s'arrête à la lisière de l'eau. En effet, tout ce qui touche au ponton sur l'eau relève de l'État, alors que celui situé sur l'herbe est du ressort de la Ville. »<sup>182</sup>*

La question centrale dans ces débats ainsi que dans ceux qui suivront sur la résolution pour des Bains fluviaux est de déterminer où se situe, physiquement, la ligne de démarcation Canton-Ville<sup>183</sup>. Encore une fois, ces débats montrent l'importance de l'échelle d'application en matière d'aménagements fluviaux. Avec le développement de nouvelles pratiques, telles que la baignade, tant le canton que la Ville souhaitent prendre en charge la création de nouveaux aménagements. La vision cantonale est axée sur le principe de renaturation alors que la Ville développe sa propre interprétation en proposant des aménagements axés sur la valorisation des rives d'un point de vue naturel mais aussi économique et social. Ainsi, on comprend bien que la question des compétences en matière d'aménagements fluviaux est cruciale, surtout dans un canton comme Genève où la ville, de par sa taille joue un rôle important<sup>184</sup>.

#### **2.1.4 Conclusions**

À Genève, l'intérêt pour la valorisation des rives du Rhône s'est développé à partir des années 1990 et a coïncidé avec un réel changement de philosophie au niveau des aménagements fluviaux conduisant à la mise en place d'une politique de renaturation des cours d'eau genevois qui s'est vue encore renforcée par la pression fédérale dans les années 2000. Dans le contexte urbain de la ville de Genève, il n'est pas possible de procéder à une renaturation du Rhône au sens strict du terme. Les recherches effectuées montrent que ce changement de philosophie induit par contre une volonté de valoriser les rives urbaines du fleuve, de mettre en avant l'aspect naturel du fleuve en ville et d'exploiter le potentiel socio-économique des espaces riverains. Je considère que le projet

<sup>182</sup> Source : Source : Document n°25, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>183</sup> Le 2 décembre 2001, la députée Prunella Carrard (S) insistera finalement pour faire savoir que « *Le long des cours d'eau, si vous ne le savez pas, le premier mètre est géré par les autorités cantonales, et ce qui vient ensuite est de la compétence communale. La création des bains fluviaux publics le long du Rhône relève donc de la responsabilité tant de l'Etat que de la Ville de Genève.* ». Document n°27, Mémorial du Grand Conseil genevois, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>184</sup> Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'en juin 2008, le service des eaux du canton de Genève (DomEau) s'est restructuré sous la nouvelle appellation Direction générale de l'eau (DGEau). Elle comprend désormais trois sous-services : le service de la planification de l'eau, le service de la renaturation des cours d'eau et le service de l'écologie de l'eau. Cette nouvelle organisation correspond aux évolutions de la législation et permet de clarifier les compétences.

Fil du Rhône peut être vu comme une traduction urbaine du processus de renaturation mis en place à l'échelle des cours d'eau genevois. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'architecte Julien Descombes a conçu son projet. Il dit :

*« On pourrait aussi dire que de travailler sur cette relation entre l'homme et le fleuve via les espaces publics, c'est aussi une manière de prendre conscience de ces éléments naturels et, quelque part, de les considérer et de les respecter même si l'on ne renature pas au sens strict à cet endroit. [...] L'objectif est plus, à travers l'amélioration des conditions d'usages autour du fleuve, de prendre conscience de l'importance de la qualité de l'eau. »<sup>185</sup>*

Si dans un premier temps, l'objectif était surtout de permettre le cheminement pédestre et l'accès au fleuve, on remarque qu'avec le temps et l'amélioration qualitative des eaux de nouvelles demandes comme la baignade apparaissent. Là aussi, le lien avec la politique de renaturation mise en place par l'État de Genève est clair. Le fait que les eaux du fleuve soient de meilleure qualité provoque un réinvestissement de cet espace par la population et induit de nouvelles pratiques complètement inexistantes jusque-là. Mais ceci doit également être mis en lien avec la politique urbaine de la Ville. Le projet Fil du Rhône ainsi que ses prolongements répondent aux priorités fixées par la ville de Genève en matière requalification des espaces publics, de mobilité douce et de durabilité<sup>186</sup>. Ces aménagements se font donc en cohérence avec le développement urbain dans sa globalité et permettent d'amener la population à investir ces espaces.

Dans ce contexte, la question des compétences en matière d'aménagement du Rhône joue un rôle important pour la mise en œuvre des projets. En effet, on constate que l'aménagement des quais relève de la responsabilité de la ville alors que le territoire du fleuve est sous la responsabilité du canton. Mais nous avons pu voir qu'il existe un certain flou sur cette question pour les acteurs impliqués, notamment au niveau politique. Il en résulte une gestion parallèle des projets comportant des difficultés de coordination entre la ville et le canton. Ce problème s'est posé pour le projet Fil du Rhône car, si toutes les réalisations effectuées jusqu'en 2010 étaient mandatées par la Ville, les prolongements récents permettant la baignade vers la pointe de la Jonction ont, quant à eux été mandatés par le canton. Les travaux ont été réalisés par le même architecte mais sur mandat parallèle, comme l'explique Julien Descombes :

---

<sup>185</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>186</sup> Voir les priorités de la politique urbaine genevoise p. 208.

---

*« Vous savez qu'administrativement le territoire de la ville s'arrête à la ligne de quai et le territoire de l'État commence sur l'eau. Et du coup c'est l'État, via le service de renaturation qui nous a mandatés pour réaliser les plateformes en bord de Rhône. Et ça de manière indépendante de la ville. Donc cette fois, c'était dans cette optique de ce qu'on disait sur le fait que les gens qui se baignent dans l'eau c'est jugé comme quelque chose qui est finançable par la renaturation parce que cela fait partie d'une sorte de philosophie générale de relation entre les hommes et la qualité de l'eau du milieu dans lequel ils vivent. »<sup>187</sup>*

On constate ici une évolution de la part du canton sur la conception même du principe de renaturation. Avec ce mandat parallèle, le canton introduit de manière sous-jacente la question de la valorisation sociale et économique du fleuve dans la politique de renaturation. On assiste, au niveau cantonal, à une nouvelle façon d'appréhender la renaturation en milieu urbain correspondant aux développements proposés initialement par la Ville et ceci en réaction à l'apparition de nouvelles pratiques du fleuve.

En définitive, les recherches effectuées montrent que le processus de valorisation des rives urbaines du Rhône à Genève s'est développé à partir du début des années 1990 grâce à l'impulsion de la politique de renaturation mise en place par le canton de Genève qui s'est vue encore renforcée en 2011 par l'introduction dans la LEaux du caractère contraignant de la renaturation. Étant donné le contexte foncier particulier, c'est en premier lieu la Ville de Genève qui s'est emparée de la question des aménagements des berges et qui réinterprète le principe de renaturation. Cette réinterprétation a abouti à une volonté de valoriser le potentiel culturel, social et naturel des rives. Le projet Fil du Rhône s'inscrit dans cette démarche et a été conçu dans cette optique de « renaturation au sens large » axée sur l'amélioration des usages de l'espace public « rives ». Ce changement de philosophie ayant rapidement trouvé un écho auprès de la population et des riverains, de nouveaux usages tels que la baignade se sont développés ce qui a conduit à clarifier le flou autour des compétences de la Ville et du canton en matière d'aménagement de cours d'eau. Les aménagements récents à la pointe de la Jonction qui relèvent, eux, du service de renaturation du canton tendent à montrer que l'Etat s'approprie à son tour cette conception particulière de la renaturation du Rhône en ville. L'intérêt pour la valorisation des rives à Genève, résultant de la pression fédérale en matière de renaturation, peut donc être considéré comme le fruit d'une « traduction » urbaine du concept de renaturation à l'échelle communale répondant aux priorités de la politique urbaine genevoise.

---

<sup>187</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

## 2.2 Le jeu des acteurs dans le cadre du projet Sous-Géronde en Valais

Le cas de Sierre est différent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est important de prendre en compte le régime hydrologique du Rhône qui, en ville de Sierre et en Valais de manière plus générale, est assez différent de celui que l'on trouve à Genève<sup>188</sup>. En effet, avec un régime nivo-glaciaire, le Rhône valaisan est beaucoup plus dangereux qu'à Genève car plus difficile à maîtriser et connaissant des périodes de crues plus fréquentes. Comme nous l'avons vu, c'est ce contexte naturel spécifique qui a conduit aux corrections successives du Rhône depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, la troisième correction du Rhône, dans laquelle s'inscrit le projet de Sierre, répond à cette même préoccupation de sécurisation et de protection contre les crues. En effet, il s'agit avant tout d'un projet de protection et de renaturation majoritairement financé par la Confédération. Le chapitre précédent a permis de mettre en évidence l'évolution des usages du Rhône dans les bases légales et les outils de planification valaisans. Nous avons pu constater que cette préoccupation en matière de sécurité et de protection ressort clairement sur le plan formel et que la question de la mise en valeur des rives intervient quant à elle principalement au niveau communal. On peut supposer, sur cette base, que les préoccupations en matière de valorisation des rives urbaines en Valais apparaissent pour la première fois avec le projet de troisième correction du Rhône. Mais, afin de vérifier cette hypothèse, il est intéressant de comprendre comment ce processus s'est mis en place au niveau des acteurs concernés par l'aménagement du fleuve. En effet, si le Rhône avait déjà connu deux premières corrections par le passé, force est de constater qu'il existe également, comme à Genève, un réel « *changement de philosophie* » puisque cette troisième correction vise à redonner plus d'espace au cours d'eau et à le renaturer alors que les corrections précédentes avaient au contraire pour objectif de le canaliser et de l'endiguer pour mieux le maîtriser. À Sierre en particulier, il s'agit réellement de changer la logique d'urbanisation consistant, pour la ville, à se développer à l'écart du fleuve. Comme nous l'avons vu, l'enjeu est très différent du cas genevois puisqu'il faut amener la population à se rapprocher du fleuve et à le pratiquer alors qu'historiquement la ville s'est tenue à l'écart du Rhône en raison des risques de crues et d'inondation<sup>189</sup>.

---

<sup>188</sup> Voir Annexe n°1 « Le Rhône : portrait géomorphologique »

<sup>189</sup> Voir l'analyse cartographique p. 128.

### 2.2.1 *Changement de philosophie et émergence de la thématique de la revalorisation des rives en Valais*

Si à Genève, la pollution des rivières et la mauvaise qualité des eaux ont été le point de départ et le moteur de la mise en place de la politique de renaturation, dans le canton du Valais, ce sont les crues répétées et leurs conséquences dévastatrices qui ont amené à reconsidérer l'aménagement du Rhône. En effet, nous avons vu dans la deuxième partie de cette thèse que les deux premières corrections avaient été effectuées afin de canaliser ce fleuve qui, à l'état naturel, s'étend sur toute la largeur de la plaine et déborde fréquemment. À l'époque de ces corrections, la solution de l'endiguement semblait être la plus efficace puisque l'objectif était d'arriver à maîtriser ce fleuve et de gagner de la place dans la plaine tant pour l'agriculture que pour l'urbanisation. Les recherches de Bender (2004) montrent particulièrement bien que, lors des deux premières corrections, la philosophie qui prévaut est celle d'un rapport à la nature perçu « *sur le plan de la lutte, de la maîtrise des éléments, de la conquête* » (Bender, 2004). L'auteur met notamment en évidence de nombreux textes faisant état, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'une « *volonté de régler collectivement et conjointement le problème du passage du fleuve* » et cite l'exemple de cette ordonnance de 1776 qui prévoit de :

*« empêcher irruption et malheurs que le Rhône pourrait causer s'il est malmené [...] diguer de plus en plus en droiture que faire se pourra. »* (Bender, 2004)

Cette vision « *conquérante* », voire « *arrogante* » pour Bender va perdurer durant une bonne partie du XX<sup>ème</sup> siècle. Mais avec le début des années 1980 et le contexte fédéral se mettant en place tant au niveau de la protection de l'environnement que de la politique de l'eau, ce type d'aménagement va progressivement être remis en question. Nous allons voir que, comme à Genève, le contexte national va imposer au canton du Valais un véritable changement de philosophie. Parallèlement à l'évolution du cadre légal, plusieurs événements naturels vont également précipiter la nécessité de repenser les aménagements du Rhône.

En 1987, le Rhône déborde dans la plaine valaisanne et provoque une grave inondation. Cette situation oblige les autorités à revoir les options de protection contre les crues, met en évidence le fait que les corrections précédentes n'ont pas suffi à maîtriser le fleuve et souligne le caractère vétuste d'un certain nombre de digues de protection. Des études sont mandatées pour évaluer les travaux à entreprendre. Lors de la séance du Grand Conseil du

28 juin 1988, un premier rapport est discuté et montre comment le Rhône et ses aménagements sont perçus à l'époque. Le député Michel Theytaz, rapporteur du rapport, explique :

*« L'été 1987 fit endurer au Valais une des plus grandes catastrophes et une des plus grandes menaces jamais enregistrées. On n'a jamais rien vu quelque chose d'aussi dramatique : de mémoire d'homme en ce qui concerne la vallée de Conches et, depuis septembre 1948, pour ce qui a trait à la partie du bas-Valais. [...] Le Valais doit son salut à la présence des barrages. [...] Le projet contenu dans le décret ne vise donc qu'un seul but : rétablir les rives existantes et améliorer le passage de nouvelles crues. Les techniques... : ici ce sera le renforcement de l'enrochement, là l'édification d'un mur, ailleurs encore la réfection des épis. »<sup>190</sup>*

Avec ces quelques phrases, on constate clairement que, d'une part, la nécessité fondamentale en matière d'aménagement du Rhône consiste à protéger le Valais contre les crues et que, d'autre part, les principes de renaturation ne sont, à l'époque, pas encore majoritaires. Lors de cette séance, ces idées commencent à être défendues par certains députés mais sont rapidement balayées comme le montre la suite du plaidoyer de Michel Theytaz :

*« Le député David Schnyder, par voie de motion, avait souhaité de faire de tout le parcours du Rhône un authentique biotope... Cette idée est donc également évoquée par la commission... En guise de boutade, M. Rieder [ingénieur en charge du rapport, n.d.a] suggère d'élargir le lit du Rhône dans tout le Valais ! Mais qui serait d'accord avec une telle proposition : évidemment, personne... »<sup>191</sup>*

Il est particulièrement intéressant de noter que cette idée d'élargissement qui semble totalement incongrue sera pourtant l'option choisie par le projet de troisième correction du Rhône, à peine une dizaine d'années plus tard. Lors de cette séance, deux députés vont tenter de faire passer l'idée de considérer la renaturation comme une option. Peter Bodenmann explique par exemple :

*« Wir schlagen deshalb mit einem konkreten Antrag vor, dass alle entsprechenden Arbeiten, soweit sie wegen der Dringlichkeit noch nicht ausgeführt worden sind, samt Umweltverträglichkeitsprüfung aufzulegen sind. Die Arbeiten seien nach den neuesten Erkenntnissen der Ingenieurbiologie durchzuführen. »<sup>192</sup>*

Il s'attaque même directement aux Départements des travaux publics et de l'environnement qu'il accuse de ne pas prendre en compte les dernières évolutions en matière de protection de l'environnement et de cours d'eau. Mais ses propositions ne vont

<sup>190</sup> Source : Document n°4, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>191</sup> Source : idem.

<sup>192</sup> Source : Document n°4, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2..

pas trouver d'échos, que cela soit auprès des autres députés, comme le montre la réaction du député Bernard Varone :

*« Je m'étonne de certaines interventions qui m'ont précédé et qui voudraient que l'on arrête l'eau en furie sans digue!... Pour sauvegarder l'environnement, il ne faudrait plus de digue, à entendre M. le député Peter Bodenmann. [...] Il ne faut donc pas exagérer et tomber dans le ridicule! Pour arrêter des eaux déchaînées, comme l'on a vu l'été dernier, il faut des digues et des enrochements solides. [...] Il faut arrêter avec ce «débordement» écologique et voir les choses telles qu'elles se passent! La nature est largement plus forte que tous nos petits moyens humains et mécaniques. Elle passe par-dessus tout et arrive à arranger tout. Ne nous faisons pas trop de soucis! Protégeons nos rives des crues et des débordements... les plus divers et la nature se chargera très vite de recouvrir ces blessures du terrain! »<sup>193</sup>*

ou du chef des Départements concernés, M. le conseiller d'État Bernard Bornet :

*« Je ne puis pas partager la proposition de M. le député Peter Bodenmann de vouloir inclure dans un décret la modification qu'il a annoncée. C'est véritablement superflu. Il a eu des propos de méfiance à l'égard du département. [...] J'ai moi-même reçu un document concernant les nouvelles découvertes et cette nouvelle profession de biologie du génie civil. C'est un nouveau marché à côté des études d'impact que l'on met dans le panier de l'actualité! J'ai demandé à l'Office des cours d'eau d'examiner cette proposition. D'une façon générale, je puis dire que ces directives sont certainement intéressantes. Cependant, lorsque l'on dit au Valais qu'il doit appliquer ces directives dans la lettre et non dans l'esprit, je crois qu'on se trompe, car un cours d'eau ne réagit évidemment pas de la même manière s'il est situé sur le Plateau suisse ou dans les Alpes! C'est absolument élémentaire, même pour un élève de l'école primaire! »<sup>194</sup>*

Ces extraits de débats sont intéressants à plusieurs titres. Tout d'abord ils montrent bien qu'à la fin des années 1980, la politique de renaturation n'a pas encore les faveurs du législatif valaisan. On voit également que l'impulsion va venir de la Confédération et que certains députés commencent à y accorder de l'intérêt. Mais lors de cette séance, la priorité reste clairement centrée sur la sécurité dans une optique de canalisation du fleuve, comme celle qui avait prévalu lors des deux premières corrections. Ensuite, on constate que le contexte local a, à nouveau, une importance déterminante en matière d'aménagement de cours d'eau. On le voit bien dans la citation de M. Bornet, si les directives fédérales sont appliquées, le conseiller d'État considère toutefois aberrant de ne faire aucune distinction entre les différents contextes physiques locaux. Encore une fois, la question de l'échelle d'application ressort comme un point fondamental en ce qui concerne l'aménagement des cours d'eau. Finalement, ces extraits permettent également de se faire une idée de la façon dont on se représente le Rhône en Valais. Les discussions reviennent sans cesse sur le

<sup>193</sup> Source : Document n°4, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>194</sup> Source : idem.

caractère dangereux et imprévisible du fleuve et sur la nécessité de protéger les riverains du Rhône. Dans une autre séance, le même conseiller d'État parle du Rhône comme d'un « *enfant terrible et sauvage dans cette région* »<sup>195</sup> qu'il est bien difficile de contrôler. Un sentiment d'impuissance est souvent sous-jacent dans ces débats sur l'aménagement du Rhône. Comme l'illustre la phrase du député Varone, la conception dominante du fleuve à l'époque semble être celle d'une nature « *largement plus forte que tous nos petits moyens humains et mécaniques* ». Ainsi, dès 1989, une première étude de l'EPFZ est mandatée afin d'identifier les tronçons du fleuve sur lesquels il était impératif d'intervenir mais ce toujours dans une optique de canalisation et d'endiguement du fleuve.

En 1993, le canton du Valais est à nouveau touché par des crues importantes causant des dommages localement très sérieux. De nouvelles études sont menées et aboutissent à des propositions prenant cette fois-ci des options d'aménagement assez différentes. Dans la séance du 17 février 1995, le Grand Conseil débat d'un crédit complémentaire pour la correction du Rhône à Brigue-Glis, Naters et Termen. Dans ce contexte, le député Yves-Gérard Rebord, président de la commission relative à cet objet, explique :

*« Le projet de 1988 comprenait un chenal, je dirai à l'ancienne mode; je ne veux pas être trop technique, mais je précise que c'était un chenal bétonné, etc. [...] En 1995, nous avons un projet complètement différent en ce qui concerne le Rhône. Nous avons un chenal beaucoup plus large, des berges aménagées d'une manière écologique, tenant compte des exigences ou des vœux de l'Association Rottuweri, des riverains de Naters, ainsi que du nouveau concept d'aménagement des cours d'eau qui s'est mis en place ces dernières années. »*<sup>196</sup>

On le constate, le changement de philosophie semble ici évident par rapport aux débats de 1988. De 1988 à 1995, le discours change du tout au tout en ce qui concerne l'aménagement du Rhône. On voit que les principes de renaturation développés au niveau fédéral ont pris racine en Valais et commencent à être appliqués pour le Rhône. Lors de la séance du 19 juin 1996, une motion concernant l'emploi de techniques végétales dans l'aménagement des berges des cours d'eau et des talus des canaux d'assainissement est déposée par la députée Marie-Claire Frossard démontrant encore une fois le tournant pris en matière d'aménagement de cours d'eau. Toutefois, si cette motion est acceptée, ce n'est pas sans un certain pragmatisme de la part du conseiller d'État Bernard Bornet qui estime

---

<sup>195</sup> Séance du 21 mars 1988. Document n°3, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>196</sup> Source : Document n°5, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

que l'aspect sécuritaire doit rester une priorité. C'est surtout en prévision de la révision de la loi cantonale sur la protection des eaux que cette motion mérite d'être prise en compte selon le conseiller d'État :

*« Les nouvelles orientations fédérales devront immanquablement - c'est une obligation légale - être prises en compte dans la révision de la loi cantonale. Sur le plan de l'exécution, il faudra tout de même faire une juste pondération des intérêts en présence dans ces réaménagements, en tenant compte des questions de charme du paysage, mais également de celles de fonctionnalité même du système des cours d'eau et des canaux, et de la sécurité, dont on se plaint à juste titre dès que les hommes et les biens sont touchés, et qu'il faut panser les plaies et payer des factures qui sont parfois inabordables! »<sup>197</sup>*

On le constate, la pression fédérale fait passer en force la mise en œuvre de la politique de renaturation mais ce n'est pas sans réaction de la part du canton qui s'appuie sur un contexte local particulier pour faire valoir ses priorités. Néanmoins, si le changement de philosophie est manifeste en matière d'aménagement des cours d'eau, la problématique de la valorisation des rives d'un point de vue social et économique n'est pas encore à l'ordre de jour dans les années 1990.

Les crues de 1987 et 1993 vont amener l'État du Valais à mandater, dès 1995, plusieurs bureaux d'ingénieurs pour « *déterminer des mesures d'urgence, établir des données de base et formuler des propositions d'aménagement* » (État du Valais, 2000). Ce travail aboutira à la publication d'un rapport de synthèse posant les bases d'une nouvelle correction. En octobre 2000, une nouvelle crue du Rhône, particulièrement dévastatrice<sup>198</sup>, va confirmer la vulnérabilité de la plaine et la nécessité de procéder à ces nouveaux aménagements.

### **2.2.2 Troisième correction du Rhône et passage en force du principe de renaturation**

Le rapport de synthèse établi en 2000 est intéressant pour comprendre la manière dont évolue le rapport au fleuve et la philosophie en matière d'aménagement des rives. La préface est signée par le Conseiller d'État Jean-Jacques Rey-Bellet, à l'époque chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, qui dit :

<sup>197</sup> Source : Document n°5, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>198</sup> Selon l'État du Valais « *au total, 1100 hectares de plaine sont inondés et recouverts de sédiments, y compris des zones industrielles et d'habitation. Des milliers de personnes sont évacuées, l'autoroute est impraticable, des routes et des voies de chemin de fer sont coupées, les réseaux téléphoniques ainsi que l'alimentation en gaz et en électricité sont affectés* ». Source : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=25958>

*« Nous ne voulons plus avoir à considérer le Rhône pour les seules menaces de ses crues. Il nous faut le reconnaître, le réinsérer, se le réapproprier grâce au grand projet de troisième correction. Une protection contre les crues adaptée à l'utilisation du sol actuelle et future, une valorisation des richesses naturelles aujourd'hui occultées, une intégration dans la vie économique et sociale : voilà ce que nous visons pour mieux vivre autour du fleuve, avec le fleuve. » (Etat du Valais, 2000)*

On voit bien dans ces quelques lignes qu'un tournant est en train d'être opéré dans le rapport au fleuve ainsi que dans le type d'aménagement à privilégier. À la lecture du rapport, on constate que, comme à Genève, le principe de renaturation imposé par la Confédération s'inscrit durablement dans la planification cantonale. Dans ce contexte, la problématique de la valorisation des rives urbaines commence à faire son apparition. En effet, le rapport fait état d'un triple déficit en guise de justification au projet de troisième correction : un déficit sécuritaire, un déficit environnemental et un déficit socio-économique. Si l'objectif premier de la correction est de garantir la sécurité contre les crues, des objectifs environnementaux et socio-économiques sont également fixés. Ainsi, l'utilisation des rives doit être repensée, notamment en ce qui concerne la vocation de détente et de loisir des berges du fleuve. Le rapport prévoit donc l'augmentation de la valeur naturelle et une meilleure intégration des activités de loisirs. Plusieurs possibilités d'aménagement sont proposées dont celle d'un élargissement du fleuve par la création de nouvelles digues qui sera la solution adoptée par l'État du Valais.

Les débats parlementaires concernant ce rapport sont également révélateurs. Lors de la séance du 26 septembre 2000, les députés discutent la synthèse en question et saluent à l'unanimité la qualité des propositions faites concernant le projet de troisième correction du Rhône. On constate là aussi une évolution claire dans la manière de concevoir le fleuve et son aménagement. À titre d'exemple, le député Pierre-Christian de Roten souligne la valeur du rapport en insistant sur le travail effectué concernant le lien entre le Rhône et le Valais. Il dit notamment :

*« En le parcourant [le rapport, n.d.a], ils [les auteurs, n.d.a] ont pu remonter le cours du temps et saisir l'importance que, à travers les siècles, avait le Rhône pour les Valaisans. Le Valais est un don du Rhône, il dépend de ses bienfaits comme de ses caprices. [...] Ce grand projet doit être un savant dosage où l'activité de l'homme et sa sécurité seront essentielles, mais où la nature pourra à nouveau s'exprimer en symbiose avec l'homme. »<sup>199</sup>*

Il ajoute plus loin :

---

<sup>199</sup> Source : Document n°7, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*« La mise en valeur de son environnement, de son écosystème constitue un renouveau dans les relations entre l'homme et la nature. Jusqu'à maintenant, ces relations étaient trop souvent basées sur une confrontation à but économique. Elles doivent être aujourd'hui basées sur le bien-être et la qualité de vie. Une nature laissée en liberté surveillée, à qui l'on fait confiance parce qu'on la connaît, ne nous imposera pas aveuglément ses coups de colère »<sup>200</sup>*

Ces quelques extraits montrent bien comment évolue la prise en compte du fleuve dans l'aménagement de la plaine. Ces discussions aboutiront à la décision d'accompagner le projet d'un Concept de Développement de la Plaine (CDP) visant à garantir une réflexion globale sur la question de la correction du Rhône.

On peut donc dire que c'est dans les années 1990, avec l'impulsion de la protection contre les crues et de l'application de la politique de renaturation, que la question de l'aménagement des rives du Rhône valaisan s'est posée. Et c'est à la fin des années 1990 et au début des années 2000, avec les premiers rapports posant les bases de la troisième correction, que le potentiel socio-économique des rives commence à être identifié en Valais et à Sierre plus particulièrement.

### **2.2.3 Le rôle de la commune dans le processus de valorisation des rives du Rhône**

Les entretiens menés avec les acteurs impliqués dans la mesure prioritaire « Sierre-Chippis » indiquent que c'est finalement l'opportunité de la troisième correction qui a fait émerger une réflexion sur la relation entre la ville de Sierre et le fleuve. Thierry Bruttin, architecte de la ville de Sierre ayant participé à l'élaboration du projet « Sous-Géronde » et plus généralement des aménagements du Rhône dans la région de Sierre indique :

*[...] avant que la correction du Rhône ne soit lancée, en l'occurrence la mesure prioritaire, nous on pressentait une relation possible [entre la ville et le Rhône, n.d.a]. Mais de là à la vérifier, à la matérialiser, non. Donc on a été un peu opportunistes. [...] La correction du Rhône d'abord se satisfait d'une nécessité, la sécurité. Mais en même temps, ça pose une magnifique question de savoir si l'on souhaite modifier notre relation, je parle de la plaine, au fleuve ou pas. Et si oui, dans quel sens. »<sup>201</sup>*

L'équipe du projet de troisième correction du Rhône avait posé les premières fondations en adoptant le principe d'élargissement et de renaturation du fleuve. Mais celles-ci étant prévues pour l'ensemble du Rhône, de sa source jusqu'à l'embouchure dans le Léman, les contextes spécifiques régionaux n'avaient pas été étudiés dans le détail. C'est lors de la publication des premiers plans que les régions et communes concernées se sont emparées

<sup>200</sup> Source : Document n°7, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>201</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

de la question particulière de l'aménagement des berges qui devaient être recréées grâce à la correction. Dans le cas de Sierre, la ville a rapidement manifesté, via l'architecte communal, son intérêt pour cette question et son souhait de mener des études complémentaires prenant en compte le contexte local qui avait été sous-estimé par l'équipe de projet au niveau cantonal. C'est en tout cas l'évaluation de l'architecte Thierry Bruttin :

*« [...] là on s'est rendu compte que, dans une première analyse, Rhône 3 [équipe de la troisième correction du Rhône, n.d.a] avait sous-estimé le contexte et c'est là que finalement il y a le regard externe qui doit venir. Mais ce que je dois absolument saluer c'est la capacité d'écoute de Rhône 3 qui a tout de suite admis que leur évaluation, leur analyse étaient sous-évaluées et qui n'ont pas hésité une seconde à mandater des architectes pour réaliser des études complémentaires. »<sup>202</sup>*

Il s'agissait aussi pour la commune de s'intégrer dans le dispositif de gestion et de planification assez lourd que représente le projet de troisième correction afin de faire valoir ses intérêts et, le cas échéant, d'inclure ces aménagements à sa politique urbaine. C'est ce que le président de Sierre de l'époque, Manfred Stukcy, nous explique :

*« La ville de Sierre a été informée assez rapidement par les responsables du projet [de troisième correction du Rhône, n.d.a]. Plusieurs rencontres ont eu lieu et, dès le départ, nous avons dû constater que les concepteurs ont mis l'accent sur la question de la sécurité en négligeant en quelque sorte les aspects d'aménagement du territoire liés à cette grande opération qui doit se réaliser. Et c'est la raison pour laquelle la ville est devenue, ou a pris le leadership pour intégrer des questions liées notamment aux aménagements autour des futures digues du Rhône en y intégrant également les autres communes concernées. »<sup>203</sup>*

Ainsi, afin de donner la possibilité aux acteurs locaux de s'exprimer, le canton a proposé la création des commissions régionales de pilotage (COREPIL) dont nous avons déjà parlé. Dans le cas de Sierre, c'est la région sierroise qui a été contactée et qui a mis en place, dès 2003, une COREPIL impliquant cinq communes : Sierre, Chalais, Chippis, Grône et Saint-Léonard. Une quinzaine de personnes représentant les groupements d'intérêts locaux constituaient la commission et avait pour objectif d'élaborer un concept de développement de la plaine (CDP). Le président de cette COREPIL, Stéphane Pont, partage la vision de l'architecte Th. Bruttin concernant l'opportunité offerte par la troisième correction et la nécessité d'approfondir la réflexion sur le contexte local :

*« Donc je pense que le concept de développement de la plaine est important dans le processus parce qu'il permet justement de traiter de manière plus élargie le problème de la troisième correction. Si on ne s'était focalisé que sur le lit du Rhône, on n'aurait*

---

<sup>202</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>203</sup> Source : Entretien n°2, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*pas mis en valeur l'aménagement du territoire, les problèmes d'aménagement du territoire, les problèmes liés aux communes qui sont touchées et qui ont des intérêts qui ne sont pas forcément en accord, ou qui rentrent en conflit inévitable avec la correction du lit du Rhône. »<sup>204</sup>*

Comme nous l'avons vu pour Genève, les bases du projet conçu par le canton répondent à des objectifs de renaturation pensés dans une perspective de gestion intégrée, à l'échelle du bassin versant du Rhône. C'est l'appropriation par les communes de ce grand projet qui a permis de faire émerger la problématique de la valorisation des rives, notamment urbaines, du Rhône. Ce projet a réellement joué le rôle de déclencheur pour cette thématique qui semblait latente mais dont la concrétisation était encore loin d'être prévue. Comme l'explique l'ancien président de Sierre, cela a toutefois impliqué une réaction rapide de la part des communes qui étaient finalement mises devant le fait accompli.

*« Les objectifs de renaturation ont été fixés au départ par les concepteurs. Nous, le train s'est mis en route et on a sauté dans le wagon pour profiter de l'occasion pour aménager au mieux l'ensemble du secteur. [...] Au départ quand ils sont arrivés [les concepteurs, n.d.a] c'était sécurité, sécurité, sécurité et voilà. Pour tout le reste, ils ne se sentaient pas du tout concernés. Et là c'est l'autonomie communale qui intervient. Les communes ont pu insérer ces idées qui ont été acceptées mais effectivement, si à ce moment-là on n'avait pas eu le réflexe, ils auraient procédé à la correction du Rhône sans penser aux aménagements qui apportent un plus à la ville. »<sup>205</sup>*

On remarque qu'à partir des années 2000, le potentiel socio-économique des rives du Rhône est identifié et même préconisé, notamment par les communes riveraines. Au niveau du parlement valaisan, les discussions s'orientent également dans la même direction. La députée suppléante Véronique Jenelten-Biollaz a, par exemple, déposé le 12 septembre 2006, un postulat concernant « Le Valais, destination aquatique » demandant à considérer l'eau comme un capital touristique majeur pour le Valais. Le postulat pose la question suivante :

*« Pour ce qui est des aspects historique et culturel de notre canton, pourquoi le Rhône, à l'image de la Loire, ne serait-il pas le fil conducteur de ses édifices historique ? Les Valaisans seront les premiers bénéficiaires de cette mise en valeur touristique de la plaine du Rhône pour leurs activités régulières de détente. L'eau, au même titre que nos montagnes et d'autres espaces naturels de notre canton, deviendra, elle aussi, un pilier important de notre tourisme. »<sup>206</sup>*

Ce postulat sera combattu lors de la séance du 14 décembre 2006 mais toutefois accepté. La presse se fera d'ailleurs l'écho des idées<sup>207</sup> de cette députée qui proposera d'autres

<sup>204</sup> Source : Entretien n°1, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>205</sup> Source : Entretien n°2, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>206</sup> Source : Document n°9, Mémorial du Grand Conseil valaisan, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>207</sup> Voir l'article n°98 (Vetter, P. 2007) de la base de données « presse », Annexe n°2.

postulats visant à mettre en valeur la ressource en eau. À ce titre, le magazine d'information de la troisième correction du Rhône « rhone.vs » est également représentatif de ces évolutions. Existant depuis 2001 et édité par le service des routes et des cours d'eau de l'État du Valais, il vise à informer la population sur le projet de troisième correction. À la lecture de ses 21 numéros, on constate également que la thématique de la valorisation du Rhône d'un point de vue social et économique se fait de plus en plus présente dès 2005. Cette nouvelle vision des berges du fleuve n'est que peu remise en question tant dans les débats parlementaires que dans la presse mais elle reste au second plan par rapport à l'objectif sécuritaire. C'est une autre question qui sera vivement débattue, et ce à tous les niveaux, à savoir celle des variantes d'aménagement du lit du fleuve (élargissement versus approfondissement) dont nous avons parlé précédemment. Mais dans ce débat, la question de la valorisation des rives urbaines n'a finalement que peu d'importance et d'impacts.

### **2.3 Comparaison des usages informels de l'eau à Genève et en Valais**

Le changement de philosophie en matière d'aménagement du Rhône en Valais s'est donc effectué de manière assez similaire à ce qui a été observé à Genève. C'est par le biais des objectifs de renaturation, fixés d'abord au niveau fédéral, que la question du réaménagement des rives du Rhône s'est posée. Toutefois, le moteur de cette renaturation à grande échelle du fleuve trouve son origine dans la nécessité de sécuriser la plaine contre les crues du Rhône. C'est le secteur de la protection contre les eaux qui influence le développement d'aménagements nouveaux pour les berges du Rhône, alors qu'à Genève, il s'agissait du secteur de la protection qualitative des eaux. Le contexte physique et naturel cantonal est ici essentiel pour expliquer la prééminence d'un secteur de l'eau par rapport aux autres. En ce qui concerne la problématique spécifique de la valorisation des rives urbaines du Rhône, son émergence dans le contexte valaisan s'est faite de manière plus brutale que ce qui a été observé à Genève. En effet, nous avons vu dans le chapitre précédent que le changement de philosophie débouchant sur la politique de renaturation genevoise a conduit, de manière progressive, à développer des projets de valorisation des rives urbaines en ville de Genève. L'analyse des débats parlementaires et municipaux genevois a montré que les discussions dans ce domaine ont commencé dès le milieu des années 1980 pour déboucher sur un premier projet en 95 qui se concrétise dès la fin des années 1990 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. En Valais, et à Sierre en particulier, la

---

conception du projet de troisième correction du Rhône a amené la commune à devoir se positionner très rapidement sur le réaménagement de l'espace public des rives. Il était nécessaire de réagir immédiatement pour que les intérêts de la ville soient pris en compte par ce grand projet cantonal.

Les recherches faites dans les débats parlementaires valaisans et les entretiens menés avec les acteurs du projet permettent de comprendre cette évolution soudaine des préoccupations en matière d'aménagement de rives. En effet, des débats ont eu lieu sur la question de l'aménagement du Rhône tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle (et même avant) mais on constate que c'est à partir de la fin des années 1990 que la problématique spécifique de la valorisation des rives commence à faire son apparition dans les échanges et ceci directement en lien avec la mise en place du projet de troisième correction du Rhône. Cette évolution en matière d'aménagement de cours d'eau s'est faite par étapes. Si dans les années 1980, la question de la protection contre les crues se fait pressante suite, notamment, aux graves inondations de 1987, l'option de la renaturation ne fait encore pas l'unanimité. C'est dans le courant des années 1990, et sous l'impulsion de la politique de l'eau fédérale, que la politique de renaturation se met en place dans le canton. Et c'est ensuite avec l'application de ces principes de renaturation que les possibilités de valorisation des rives commencent à se faire une place dans la thématique de l'aménagement du Rhône. Ces étapes sont similaires entre le canton de Genève et le canton du Valais. Toutefois, nous l'avons vu, les raisons de cette évolution sont différentes et le changement se fait de manière plus brutale en Valais.

Le contexte foncier est également identique ; le Rhône appartient au canton et les rives aux communes. Si les compétences semblent plus claires au niveau des acteurs impliqués dans le projet valaisan, elles engendrent toutefois une situation complexe mettant le canton au premier plan en ce qui concerne la troisième correction du Rhône. La taille de ce projet étant telle, il était difficile de prendre en compte tous les contextes communaux. C'est la raison pour laquelle on constate que, comme à Genève, ce sont les communes, et dans le cas précis la ville de Sierre, qui ont fait émerger la question de la valorisation des rives. On peut également parler d'une traduction urbaine du principe de renaturation aboutissant à une mise en évidence du potentiel culturel, social et naturel des rives. Ceci peut d'ailleurs être mis en lien avec les politiques urbaines des deux villes visant la requalification des espaces publics et des espaces verts en particulier.

Mais, si les étapes de cette traduction sont identiques, il est intéressant de remarquer que le projet « Sous-Géronde » de Sierre prend plus de temps à se réaliser. Nous avons vu qu'il a connu un blocage avec l'opposition concernant les variantes d'aménagements du Rhône. Si cet obstacle peut justifier un retard dans la réalisation du projet, il ne semble pas être suffisant pour expliquer les difficultés rencontrées par les concepteurs pour faire avancer le projet. Je pense que si le changement de philosophie évoqué a bien été opéré au niveau des acteurs impliqués dans la conception du projet, celui-ci n'a, contrairement à Genève, pas encore rencontré un réel écho auprès de la population.

Comme nous l'avons vu<sup>208</sup>, les logiques d'urbanisation par rapport au Rhône sont fondamentalement opposées entre Genève et Sierre. À Sierre, la ville s'est développée dans un premier temps à l'écart du fleuve et la « conquête urbaine » du Rhône ne s'est faite qu'à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'industrialisation. À Genève, au contraire, l'origine de la ville est liée à la présence du fleuve et le développement du tissu urbain s'est fait dès le début sur les rives du Rhône. En outre, la question du danger, perçue de manière totalement différente à Sierre et à Genève, a également joué un rôle important sur le développement urbanistique des rives du Rhône. À Sierre, la mémoire du risque étant très présente l'aménagement s'est, à l'origine, fait en retrait du fleuve alors qu'à Genève, où l'appréhension du risque est absente, le développement urbain a suivi la colonne vertébrale que représente le Rhône au cœur de la ville. Ainsi, les enjeux en matière d'aménagement du territoire sur le long terme sont très contrastés entre les deux études de cas. On peut donc supposer que les rapports que les Valaisans et les Genevois entretiennent avec le Rhône sont très différents et ils pourraient représenter une explication aux éventuelles difficultés de mises en œuvre.

---

<sup>208</sup> Voir l'analyse cartographique p. 128 et 158-159

### 3. CONCLUSION : LA RENATURATION COMME LEVIER DU PROCESSUS DE REVALORISATION DES RIVES

Cette partie de l'analyse visait à comprendre *comment la politique de l'eau est appliquée au niveau des deux études de cas et à identifier les éléments politiques locaux à l'origine du réaménagement des rives du Rhône*. L'hypothèse qui guidait cette analyse consiste à dire que *les facteurs politiques locaux jouent un rôle déterminant dans le processus de revalorisation des rives et que la concurrence des usages de l'eau conduit à des divergences dans l'application de la politique de l'eau à l'échelle régionale ou communale*

Le premier chapitre, portant sur la valorisation des rives du Rhône d'un point de vue formel, a permis de montrer que la mise en œuvre locale des orientations cantonales en matière de gestion de l'eau et de renaturation en particulier débouche sur des projets majoritairement axés sur la thématique de la revalorisation des rives urbaines alors qu'elle représente pourtant un enjeu peu présent, voire absent, à l'échelle cantonale et fédérale. La prise en compte d'usages multiples et parfois contradictoires à l'échelle d'une ville aboutit à l'élaboration d'aménagements centrés sur la valorisation du fleuve comme espace public structurant pour la ville. Cette préoccupation communale peut être vue comme une évolution du principe de renaturation à l'échelle urbaine qui ne peut s'appliquer en ville de la manière prescrite par la législation fédérale. En effet, la pression fédérale a poussé les cantons à mettre en place des mesures de renaturation mais celles-ci ne peuvent directement concerner les portions urbaines du fleuve. Dans le prolongement de cette impulsion fédérale, les communes font ainsi valoir l'intérêt de la revalorisation des rives pour la population. Ces résultats m'amènent à dire que, d'un point de vue formel, la gestion intégrée des différents secteurs de l'eau se superpose aux enjeux locaux.

À mon sens, l'émergence de la revalorisation des rives urbaines, cohérente avec les politiques urbaines des deux villes visant à requalifier les espaces publics et les espaces verts en particulier, peut être vue comme une réponse locale aux demandes fédérale et cantonale en matière de renaturation. Étant donné qu'une renaturation (au sens strict du terme) des rives urbaines est difficilement réalisable et que le financement et la mise en œuvre dépendent des cantons et de la Confédération, les communes peinent à s'intégrer dans les programmes mis en place et axent donc leurs projets sur le rapport au Rhône dans sa dimension identitaire. Cette analyse montre que la question de l'échelle d'application

est primordiale pour la politique de l'eau et va dans le sens des travaux de Varone et al. (2002) menés sur les régimes institutionnels de ressources naturelles considérant qu'il existe un fossé entre le régime national et les pratiques régionales résultant d'une concurrence des usages à l'échelle micro.

Le deuxième chapitre, portant sur la valorisation des rives du Rhône d'un point de vue informel, a permis de montrer qu'un changement de philosophie s'est produit, dans le courant des années 1990, en matière d'aménagement des fleuves en Suisse. Nous avons vu que ce changement est induit par la politique de l'eau et plus spécifiquement par le principe de renaturation imposé aux cantons par la Confédération et, qu'au niveau de mes études de cas, il a conduit les communes à développer des projets axés sur la valorisation des rives urbaines. L'analyse des débats parlementaires et municipaux a montré l'importance des facteurs politiques locaux dans ce processus. Ces résultats m'amènent à considérer que l'émergence de ces projets concernant le Rhône est le fruit de ce que j'appelle une « traduction » urbaine du concept de renaturation à l'échelle communale. Cette analyse va donc dans le sens des recherches de Graefe (2013) portant sur le mode de gestion intégrée de la ressource en eau. Les études de cas montrent que le management cantonal de la ressource en eau et notamment de la renaturation conduit à minimiser l'importance des réalités politiques locales et peut aboutir à des résistances importantes dans la réalisation des projets. Mais pour expliquer ces résistances, il est nécessaire de pousser plus loin cette analyse et de s'intéresser aux acteurs et à leur façon de concevoir le fleuve. Le rapport entretenu avec le Rhône pouvant, à mon sens, varier en fonction des contextes locaux, ceci pourrait expliquer les difficultés de mise en œuvre de certains aménagements. C'est ce que je cherche à montrer dans la partie suivante.

## **VI. LE STATUT DU FLEUVE**

Nous avons vu dans la partie précédente que si le processus qui conduit au réaménagement des rives du Rhône à Genève et à Sierre est très similaire, la mise en œuvre des projets ainsi que les réalisations sont finalement assez différentes. La recherche a également permis de mettre en évidence que les représentations du fleuve diffèrent entre le cas genevois et le cas valaisan<sup>209</sup>. Le contexte naturel du fleuve apporte une part d'explication à ces différences et conduit à un rapport au Rhône propre à chacune des deux villes. Toutefois, il paraît intéressant d'analyser la façon dont ce rapport spécifique influence le type de projet proposé, sa mise en œuvre et les aménagements réalisés. Cette partie vise à répondre à la question suivante : *Quel est, aujourd'hui, le statut du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?*

La discussion autour du concept d'actant proposée dans la partie théorique de cette recherche<sup>210</sup> a permis de poser un questionnement reposant sur la particularité des fleuves urbains, oscillant entre objet naturel et objet culturel dans un contexte fortement artificialisé, qui diffère de l'appréhension des fleuves que l'on pourrait qualifier de ruraux ou sauvages. En considérant le fleuve comme un actant doté d'une certaine capacité d'action, on peut envisager que le statut qui lui est donné par les acteurs va avoir une réelle influence sur les projets et, à un niveau supérieur, sur l'application de la politique de l'eau qui cadre la conception et la réalisation de ces projets. Ainsi, étant donné le rapport spécifique entretenu avec le Rhône dans les villes de Sierre et Genève, je pose l'hypothèse que *le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement.*

Cette hypothèse guide l'analyse effectuée dans cette partie. En me basant sur les plaquettes de présentation des projets, les documents techniques qui les accompagnent et les entretiens effectués avec les acteurs, l'objectif est de voir comment le Rhône est interprété par les concepteurs des projets et dans quelle mesure il intervient dans le processus d'aménagement.

---

<sup>209</sup> Voir la deuxième partie, chapitres 3 et 5 (p.129 et p.162)

<sup>210</sup> Voir p. 34 et suivantes.

## 1. LE STATUT DU FLEUVE DANS L'AMENAGEMENT DES RIVES DU RHONE A GENEVE

Nous avons vu précédemment que les représentations du Rhône à Genève ont évolué au fil du temps. Aujourd'hui, on peut partir du principe que le rapport au fleuve est construit sur l'idée que le Rhône est maîtrisé en ville de Genève et qu'il ne représente pas un danger explicite. Mais qu'en est-il précisément au niveau du projet Fil du Rhône ? Comment les acteurs impliqués dans le projet se représentent-ils le fleuve ?

Ce chapitre vise à comprendre le statut du Rhône en ville de Genève et à identifier le rôle qui lui est donné par les acteurs dans le contexte de l'aménagement des rives. L'analyse montre que le Rhône est considéré comme un élément structurant pour la Ville de Genève doté d'une forte connotation identitaire. Le projet Fil du Rhône a permis d'effectuer un changement dans le rapport au fleuve conduisant à une nouvelle appropriation de l'espace fluvial et à une prise de conscience de la dimension naturelle du Rhône urbain. Je mets également en évidence que cette évolution dans les représentations aboutit à l'élaboration d'une « socionature » spécifique au cas genevois. Ceci m'amène à dire que cette socionature agit sur les projets d'aménagement mais est également produite par ces projets et qu'il est nécessaire de la comprendre dans sa complexité pour assurer la conception et la réalisation de ces aménagements spécifiques.

### 1.1 Le Rhône un espace naturel identitaire et structurant pour la ville

Dans les différentes plaquettes de présentation du projet Fil du Rhône, on constate que les concepteurs rappellent toujours le rôle structurant du fleuve dans l'évolution urbaine de la Ville de Genève. Une façon, semble-t-il, de lui redonner ses lettres de noblesse mais aussi de justifier le projet de réaménagement de ses rives. Dans l'introduction de la plaquette de présentation du projet, on parle du Rhône comme d'un « *monument paysager qui est resté, au cours de l'histoire, à des fonctions vitales pour l'existence de la communauté* » (Descombes et al. 1995 : 4). Il représente un « *pôle d'attraction et un moteur de l'économie* » (Descombes et al. 1995 : 4). L'architecte du projet considère l'aménagement actuel du Rhône comme une situation résultant « *des modifications successives du rapport de la ville au fleuve* » (Descombes et al. 1995 : 8). En ce sens, il n'est pas uniquement un « *continuum étroit au sein du tissu urbain, il entoure des bâtiments, il se dilate hors de la limite des quais en créant des ouvertures spatiales et visuelles qui se prolongent à*

*l'intérieur de la ville* » (Descombes et al. 1995 : 8). L'artiste Nicolas Rieben qui a conçu certaines interventions du projet parle, lui, du Rhône comme d'une « *colonne vertébrale qui structure l'identité de Genève* » (Descombes et al. 1995 : 34). Même l'ancienne conseillère fédérale Mme Ruth Dreifuss, qui s'exprimait lors de la remise du prix Wakker en juin 2000, envisage le projet comme une « *remise en valeur de ce qui est, véritablement, son cœur géographique* »<sup>211</sup>.

On constate que le discours portant sur le Rhône a évolué en même temps que l'émergence de la problématique de la valorisation des rives urbaines. Le rôle structurant et même identitaire du fleuve ressort comme un point de départ fondamental, une justification à la nécessité de renouveler la relation existant entre la ville et le cours d'eau. Si, après avoir été maîtrisé par le biais de l'installation du barrage contrôlant le niveau des eaux, le Rhône avait été « oublié » et confiné à un rôle très utilitaire, le changement de philosophie dont nous avons parlé au chapitre précédent entraîne un nouveau rapport au fleuve. Le Rhône reprend une place centrale comme espace public à aménager en plein cœur de la ville. Les architectes parlent désormais d'un « *espace emblématique* » que l'on redécouvre et qui présente un fort potentiel restant à exploiter dans un contexte urbain très dense et devant composer avec de multiples contraintes. Si l'on considère les priorités de la politique urbaine de Genève<sup>212</sup> notamment en matière de requalification des espaces publics et de valorisation des atouts du centre-ville, cet espace présente un potentiel évident. Julien Descombes nous dit :

*« Tout à coup on s'aperçoit de ce qu'il y a au centre de la ville : un espace emblématique [le Rhône, n.d.a]. Donc il y a un peu cette idée que ça avait eu lieu à un certain moment et que, quelque part, on l'avait perdu, ou on n'avait pas retravaillé là-dessus pendant toute la période entre le milieu du XIX<sup>ème</sup> et la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. [...] Il fallait retravailler pour offrir une prolongation à ces espaces, qu'on avait autour de la Rade, à l'intérieur de la ville, au bord du Rhône. »*<sup>213</sup>

Ainsi, le projet Fil du Rhône vise à améliorer l'espace public de la ville mais également à changer le rapport qu'entretient la population avec le fleuve. Nous avons vu que la relation de Genève avec le Rhône n'a pas toujours été harmonieuse, il a fallu tout d'abord lutter contre les eaux, avancer sur le plan d'eau et maîtriser le danger représenté par les

---

<sup>211</sup> Allocution de Mme Ruth Dreifuss, du 24 juin 2000 à l'occasion de la remise du prix Wakker à la ville de Genève.

<sup>212</sup> Voir p. 207.

<sup>213</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

potentielles crues. Comme l'explique Dominique Matthey, adjoint au service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève :

*« C'est une longue histoire de lutte contre le fleuve, de protection contre ses effets par des endiguements, des jetées, des comblements, des remblais, des quais et des ponts. La ville basse s'est construite contre le fleuve. Ceci explique que l'attitude des Genevois à son égard s'est ensuite cantonnée à l'« utile ». [...] C'est donc bien l'abandon de cette défiance collective historique à l'égard du fleuve qu'appelait il y a quinze ans le concept fil du Rhône. »<sup>214</sup>*

La question du lien entre les habitants et le fleuve est toujours en filigrane dans le discours des concepteurs du projet. Il s'agit réellement de faire évoluer les représentations et de changer les pratiques des Genevois. En effet, le changement de philosophie qui a été abordé dans le chapitre précédent a tout d'abord concerné les autorités politiques et les acteurs de l'aménagement de cours d'eau. Mais pour que le projet de réaménagement des rives du Rhône puisse se réaliser, il fallait également que les usagers potentiels et la population en général évoluent dans leurs représentations du fleuve. C'était d'ailleurs une condition sine qua non pour que les différents aménagements prévus par le projet Fil du Rhône passent la rampe du Grand Conseil qui a voté, successivement, les crédits nécessaires à la réalisation de chaque proposition. Sans soutien populaire, il semblait peu probable que le projet puisse se réaliser dans son ensemble. On peut d'ailleurs supposer que si, près de vingt ans plus tard, toutes les propositions n'ont pas encore été réalisées, cela tient en partie au temps qu'il a fallu pour faire adhérer les Genevois à cette nouvelle façon de considérer le Rhône.

L'idée de base était, dans un premier temps, de permettre le cheminement piéton tout au long du tronçon du Rhône concerné par le projet et ainsi d'établir un lien entre les usagers et le fleuve simplement par le visuel. Permettre de « voir » le Rhône était le premier pas pour permettre un réinvestissement de cet espace par la population. Dans la plaquette de présentation, la proposition de plateforme sur le pont de la Machine prévoit de permettre un « *rapport immédiat et physique avec l'eau* » (Descombes et al. 1995 : 16). Quant à la proposition d'aménagement de la pointe de la Jonction, l'objectif est notamment « *d'offrir un point de vue plus dégagé sur l'eau [...] d'ouvrir encore le champ de vision sur le fleuve* » (Descombes et al. 1995 : 33). Dans cette optique, l'architecte Julien Descombes explique :

<sup>214</sup> Source : 6<sup>ème</sup> colloque fluvial européen du sud : « Patrimoine, tourisme, et fleuve en partage ». 16-18 novembre 2006, Lyon.

*« On voit bien que ce qui se joue là, c'est un déroulé, sur une longueur qui va connecter un grand nombre d'espaces qui sont parfois déjà constitués, mais cela a la vertu de mettre ces espaces en relation les uns avec les autres. Il y a une adéquation entre un élément géographique, ce linéaire qui est donné par le fleuve et puis le linéaire de la promenade, la continuité de la promenade. Ça se forme de manière assez naturelle. Mais je pense qu'il y avait aussi l'idée qu'on pouvait améliorer l'espace public au cœur même de la ville dans cette relation continue avec cet élément géographique qui n'était pas tellement exploité. »<sup>215</sup>*

La promenade devait donc amener la population à redécouvrir ce fleuve mais aussi à voir qu'il permettait de connecter entre eux des espaces publics du centre-ville ; qu'il assurait une fonction structurante pour la ville de Genève. Le cheminement piéton a été une des premières propositions réalisées avec l'aménagement de la promenade des Lavandières. On peut d'ailleurs remarquer que ce premier aménagement s'intègre bien aux nouveaux enjeux en matière de mobilité douce mis en évidence dans la politique urbaine de Genève. Il est aussi intéressant de constater que cette promenade a assez rapidement trouvé son public et a même permis de développer des usages qui n'avaient pas été prévus à la base. En effet, une association a investi cet espace en installant un bar, « La Barje » et en y développant une programmation culturelle.

*« Là il y a eu une appropriation spontanée, comme ça, au-delà des usages prévus. C'était vraiment intéressant et ça montre qu'avec de petits aménagements on peut provoquer des choses intéressantes. »<sup>216</sup>*

Les propos de l'architecte Julien Descombes montrent que cette appropriation des rives peut être considérée comme un premier pas dans l'évolution du rapport au Rhône ; une première réussite dans le réinvestissement des rives.

Mais un des objectifs était aussi de faire des rives du Rhône un « parc urbain » en mettant en valeur les aspects plus naturels de ce fleuve. Cela répond, à mon sens, directement à l'intégration des principes de la politique de renaturation dont nous avons parlé précédemment. Si, comme je le postule, le projet Fil du Rhône peut être qualifié de « traduction urbaine » du principe de renaturation, fallait-il encore faire passer ce message auprès de la population. Il était nécessaire de mettre en valeur les atouts naturels de ce fleuve qui n'était finalement plus du tout perçu comme un élément naturel au cœur de la ville. C'était en tout cas dans cet esprit qu'a travaillé l'architecte Julien Descombes :

---

<sup>215</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>216</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*« On pourrait aussi dire que de travailler sur cette relation entre l'homme et le fleuve via les espaces publics, c'est aussi une manière de prendre conscience de ces éléments naturels et, quelque part, de les considérer et de les respecter même si on ne renature pas au sens strict à cet endroit-là. »<sup>217</sup>*

La Pointe de la Jonction étant la section du Rhône qui présentait le plus de potentiel à cet égard, une des propositions de l'artiste Nicolas Rieben visait à travailler sur « *les fluctuations de l'écosystème du Rhône et son évolution dans le temps* ». Mais la mesure la plus concrète pour effectuer ce changement de représentation a été celle d'autoriser la baignade dans le Rhône. En effet, en 2007, les autorités de la Ville de Genève ont changé le règlement sur les bains publics en permettant la baignade là où elle n'était pas dangereuse (en aval du pont Sous-Terre). On peut considérer que cela a été le réel point de départ du réinvestissement du Rhône par la population. C'était en tout cas ce qu'espérait Dominique Matthey, du service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève, qui disait lors d'un colloque, en 2006, qu'avec cette modification « *le processus de changement d'attitude est en marche !* »<sup>218</sup>. Avec quelques années de recul, il est possible d'affirmer que cette mesure a effectivement totalement changé la relation entre les Genevois et le Rhône. La baignade à la pointe de la Jonction a connu un succès qui a complètement dépassé la Ville et le Canton. À tel point qu'il a fallu, comme nous l'avons vu, développer rapidement des infrastructures qui n'avaient pas été prévues à l'origine dans le projet Fil du Rhône. Pour Julien Descombes, ce succès phénoménal « *montre bien que dans la tête des gens, ça a changé* »<sup>219</sup>. Les articles de presse<sup>220</sup> à ce sujet confirment ce succès et mettent en évidence l'intérêt nouveau des habitants pour les rives du Rhône. Les usagers, interrogés sur l'intérêt du lieu estiment que le peu d'infrastructure est plutôt une bonne chose, conférant ainsi au fleuve « *un aspect plus sauvage et authentique* » (Bernardi, 2013)<sup>221</sup>. Toutefois, il est très intéressant de constater que l'autorisation de la baignade dans le Rhône a conduit à des conséquences inattendues. En effet, depuis 2011, les accidents et noyades dans le fleuve se sont multipliés. Le danger de la baignade en eaux vives semble avoir été considérablement sous-estimé. Les articles de presse à ce propos sont de plus en plus nombreux tout comme les interpellations au Grand Conseil. En voulant valoriser les rives du fleuve et changer le rapport au Rhône, l'aspect sécuritaire

<sup>217</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>218</sup> 6<sup>ème</sup> colloque fluvial européen du sud : « Patrimoine, tourisme, et fleuve en partage ». 16-18 novembre 2006, Lyon.

<sup>219</sup> Source : Entretien n°7, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>220</sup> Voir la Base de données des articles de presse, Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>221</sup> Voir article n°6 (Bernardi, 2013) de la Base de données des articles de presse, Tableau des sources, Annexe n°2.

semble avoir été complètement oublié. On peut considérer que la représentation dominante jusque-là, visant à considérer le Rhône comme maîtrisé grâce à la construction des barrages, a conduit à omettre une caractéristique importante de cet élément naturel : le danger. Celui-ci refait surface de manière imprévue alors même que l'objectif était de réinstaurer une relation entre les habitants et le fleuve. À tel point que certains estiment qu'il faudrait faire marche arrière et interdire à nouveau la baignade dans le Rhône.

On constate donc qu'un changement dans le rapport au fleuve s'est bien mis en place. L'intérêt marqué de la population pour la baignade dans le Rhône montre que les Genevois ont changé leur façon de concevoir le fleuve. La question du danger ne vient que confirmer cette évolution. Avec ce regain d'intérêt, on redécouvre l'aspect naturel du fleuve et le potentiel danger qu'il peut représenter. Cette nouvelle interaction avec le Rhône a permis de comprendre que cet élément géographique qui se trouve au cœur de la ville n'est pas seulement un espace public comme un autre. Il s'agit d'un objet naturel qui, bien qu'il soit en ville, peut représenter un risque ; ce qui, comme nous l'avons vu<sup>222</sup>, avait été complètement oublié depuis le contrôle des eaux par les barrages.

## **1.2 Le Rhône à Genève, un espace de nature ?**

Dans les sources analysées, les qualificatifs « identitaire », « structurant », « authentique », ressortent particulièrement dans le discours des acteurs impliqués dans le projet. La question du lien ville/fleuve est centrale dans la conception du projet Fil du Rhône et le changement de représentations est finalement un objectif fondamental, une condition incontournable à tout aménagement. Le projet a été conçu dans cette optique et toutes les propositions, réalisées ou non, s'inscrivent dans cette nouvelle façon de se représenter le fleuve. Mais il semble particulièrement intéressant de remarquer qu'à partir du moment où ce nouveau rapport au fleuve tend à se généraliser au sein de la population genevoise, tant par la promenade que par la baignade, de nouveaux qualificatifs tels que « sauvage », ou « dangereux » apparaissent. Les représentations évoluent, intégrant la caractéristique naturelle du Rhône qui n'avait plus sa place sur ce tronçon urbain du fleuve depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Avec cette évolution, on constate également un changement dans le discours sur le fleuve. Le Rhône est personnifié par différents acteurs qui parlent « *des*

---

<sup>222</sup> Voir p. 162, chapitre « Evolution du rapport au fleuve à Genève ».

---

*humeurs du Rhône* », « *d'un fleuve actif* », « *de l'eau qui coule, élément migrateur, chargé d'une mémoire et d'un devenir* » (Descombes et al. 1995 : 32, 34). L'architecte et écrivain Benedikt Loderer, présent sur le chantier de la passerelle du pont du Mont-Blanc considère cet aménagement comme un chemin qui « *mène la ville au ventre du Rhône et retour* ». Il parle de « *l'odeur de l'eau* », du Rhône « *qui murmure* » et de la surface de l'eau qui « *ne cesse de se mouvoir et de lancer des reflets évoquant le roulis* » (Ville de Genève, 2003 : 6, 7). Dans ce type de discours, on se rapproche du « quasi-personnage » de la théorie de l'acteur-réseau. On constate que le fleuve est doté d'une certaine capacité d'action, il est considéré comme un actant qui, par sa présence et le sens qui lui est donné, peut interagir avec les acteurs humains.

On peut notamment percevoir cette capacité d'action sur le projet avec les derniers aménagements réalisés à la pointe de la Jonction. En effet, en voulant « renaturer » le Rhône à cet endroit par l'installation de quelques infrastructures de baignade, le rapport au fleuve a changé et a conduit à un succès inattendu obligeant tant la Ville que le canton à réagir et à prévoir de nouveaux aménagements mais également à devoir se positionner en matière de sécurité. Cette réappropriation soudaine a induit une évolution du projet qui n'était pas attendue et conduit également à de nombreuses difficultés de gestion entre les échelons communal et cantonal obligeant à clarifier les compétences de chacun en matière d'aménagement de cours d'eau.

Ce contexte particulier et ce changement de représentation induit, notamment, par le projet Fil du Rhône aboutissent, à mon sens, à l'élaboration d'une « socionature » spécifique au cas genevois. Elle est le résultat de l'interaction entre les conditions naturelles spécifiques du Rhône à Genève et le jeu des acteurs impliqués dans ce projet urbain.

Le postulat de départ de cette analyse était de considérer le Rhône comme un objet hybride où le social et le naturel se mélangent devenant ainsi une « socionature ». Nous avons vu dans la partie théorique de cette thèse<sup>223</sup> que Swyngedouw (1999) considère les « socionatures » comme partiellement naturelles, partiellement sociales, profondément ancrées historiquement, incarnant et exprimant la nature et la société et qui tissent des réseaux entre des espaces. L'exemple du Rhône à Genève, traité par le biais du projet Fil

---

<sup>223</sup> Voir page 24 et suivantes.

du Rhône, répond à cette définition. Nous avons vu que l'ancrage historique du fleuve dans la ville est considérable. Les liens entre la société et cet objet naturel ont évolué au fil du temps pour produire une socionature correspondant à des fondements politiques, sociaux et naturels propres au contexte genevois. Aujourd'hui, le Rhône à Genève peut être qualifié comme une socionature dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un ancrage historique fort mettant en évidence que le développement de la ville de Genève est intimement lié à la présence du fleuve ;
- un contexte politique particulier combinant le niveau cantonal et communal et mettant en évidence l'importance de l'échelle d'application en matière d'aménagement de cours d'eau ;
- une dimension sociale mettant l'accent sur le côté identitaire du fleuve qui a joué un rôle de moteur économique, de par ses fonctions utilitaires, mais aussi de nouvel espace de loisir ;
- un aspect naturel longtemps mis de côté en raison de la maîtrise des eaux mais qui est revenu au centre des débats, avec la mise en œuvre de la politique de renaturation et les préoccupations en matière de qualité de l'eau, tout en s'accompagnant d'une redécouverte du danger inhérent à tout élément naturel.

De mon point de vue, cette socionature agit sur les projets d'aménagement mais est également produite par ces projets. Il est donc nécessaire de la comprendre dans sa complexité pour assurer la conception et la réalisation de ces aménagements spécifiques.

## 2. LE STATUT DU FLEUVE DANS L'AMENAGEMENT DES RIVES DU RHONE A SIERRE

Nous avons vu précédemment que, comme à Genève, les représentations du Rhône à Sierre et en Valais ont évolué au fil du temps. Qu'en est-il aujourd'hui au niveau du projet « Sous-Géronde » à Sierre ? Comment les acteurs impliqués dans le projet se représentent-ils le fleuve ?

Ce chapitre vise à comprendre le statut du Rhône en ville de Sierre et à identifier le rôle qui lui est donné par les acteurs dans le contexte de l'aménagement des rives. L'analyse montre qu'en Valais, le Rhône est fortement perçu comme un objet naturel dangereux qu'il faut sécuriser. La ville de Sierre, avec le projet « Sous-Géronde », tente de provoquer un changement dans le rapport au fleuve en mettant en avant le potentiel social de l'espace fluvial. Dans ce contexte, le principe de renaturation est central puisqu'il doit permettre tant de sécuriser que de redonner de l'espace pour des aménagements urbains. Mais des résistances face à ce principe se font entendre. Ces résistances résultent de conceptions différentes du fleuve qui s'opposent. Je mets en évidence qu'une évolution des représentations du fleuve peut contribuer à l'élaboration d'un consensus en matière d'aménagement du Rhône. Ce contexte conduit à l'élaboration d'une « socationature » spécifique au cas valaisan.

### 2.1 Le Rhône à Sierre : volonté de créer une nouvelle façon de s'appropriier le fleuve

Dans les documents de présentation du projet, la question du lien, du contact entre la ville et le fleuve est présentée comme un enjeu majeur. Le Rhône y est considéré comme un continuum devant permettre de lier entre eux des espaces ayant des fonctions différentes. Le document de présentation dit notamment que le projet doit permettre de « *redéfinir une urbanité de qualité en favorisant les contacts de la population avec le fleuve* » (État du Valais, 2008b : 4), il insiste également sur la fonction de liaison entre différents espaces : un lien transversal entre la ville de Sierre et la commune de Chippis, une connexion avec les vallées latérales et une liaison avec l'espace du lac de Géronde et avec le projet de parc naturel régional Pfyng-Finges.

Nous avons vu grâce à une analyse cartographique<sup>224</sup> que les logiques d'urbanisation sont fondamentalement différentes entre Genève et Sierre. À la différence de Genève où ce rôle structurant était relié aux origines de la ville, à Sierre il s'agit au contraire de créer ce lien, de développer ce potentiel de liaison. Il n'y a pas de référence au rôle du fleuve dans l'établissement de la ville de Sierre. Le centre-ville s'est développé à l'écart du fleuve et le projet vise donc à connecter ces deux entités afin d'amener la population à pratiquer les berges du Rhône. Thierry Bruttin, architecte de la ville de Sierre à l'époque de la conception du projet, explique :

*« Il s'agit de raccorder, c'est l'enjeu, cet espace public [les rives du Rhône, n.d.a] à la ville et le projet que l'on souhaite développer en partenariat avec Alcan, c'est un espace public de liaison »<sup>225</sup>.*

Nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le projet de valorisation des rives du Rhône à Sierre s'est développé sous l'impulsion de la troisième correction. Il s'agissait d'une opportunité à saisir pour redéfinir le lien entre la ville et le fleuve. Le contexte lié à la conception du projet est donc bien différent de celui que je viens de détailler pour le cas genevois. Si le fleuve dans la région sierroise avait bien été utilisé de par le passé pour des raisons commerciales ou de transport, il n'y avait, jusqu'à aujourd'hui, que peu de raisons pour la population de fréquenter les berges. Elles ne se trouvent pas directement au centre-ville et ne sont pas, ou peu accessibles. Le projet ne vise pas à redécouvrir les rives du fleuve mais bien à les découvrir puisque l'acceptation du Rhône comme un fleuve urbain faisant partie de la ville n'est qu'un acquis récent. Il s'agit de modifier fondamentalement le rapport au fleuve. C'est ce que nous décrit Thierry Bruttin :

*« Au-delà d'une déclaration d'intention de voir une collectivité publique se dire, moi je suis prête à faire un instrument de planification qui va conditionner la planification et l'aménagement d'un morceau de territoire en relation avec le Rhône, cela veut dire aussi que la perception du Rhône doit changer radicalement. Donc plutôt que d'être dans cette situation un peu d'effroi, d'éloignement, tout à coup on renverse cette situation en allant chercher le contact avec le fleuve. »<sup>226</sup>*

Ce sentiment d'effroi et d'éloignement qu'évoque l'architecte peut sembler caricatural. En effet, les recherches des historiens Evéquoz-Dayen (2009) ou Bender (2004) ont bien montré que, dans l'histoire, le Rhône n'était pas uniquement perçu comme un ennemi synonyme de danger. Toutefois, il faut constater qu'avec les crues des années 1990 et 2000

---

<sup>224</sup> Voir p. 127-128 et p. 157-158.

<sup>225</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>226</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

et la médiatisation de la troisième correction, la question du danger est devenue centrale et prend le pas sur les autres caractéristiques du fleuve. Nombre d'articles de presse insistent sur la nécessité de sécuriser le Rhône en évacuant tout autre enjeu lié à son aménagement<sup>227</sup>. La population n'est finalement que peu intéressée par ce fleuve et c'est sur ce désintérêt que les concepteurs du projet « Sous-Géronde » voulaient travailler. Stéphane Pont, président de la COREPIL de Sierre explique comment cette réflexion s'est mise en place au sein du groupe de pilotage:

*« Ici le Rhône ne traverse pas Sierre dans son impression. Il est quand même en léger décalage par rapport à la ville proprement dite. Donc c'est un peu plus difficile d'intéresser les gens au lit du Rhône et à avoir une activité autour de ce Rhône. [...] Quand vous vous promenez sur les berges du Rhône à vélo ou à pied, vous ne regardez pas le Rhône. Déjà parce que le Rhône file, alors on a une crainte, on n'ose pas s'approcher. Avec un élargissement, on aura peut-être des méandres, on aura peut-être aussi de l'eau qui va stagner en bordure. On aura moins peur d'aller au bord de ce Rhône pour le toucher. Et c'est dans ce sens-là que tout s'est tourné dans les réflexions. »<sup>228</sup>*

Cette notion de crainte, ou de peur ressort dans le discours des acteurs impliqués dans le projet et, même si elle ne peut résumer le rapport au fleuve de la population sierroise, elle a été un point de départ et un enjeu central des réflexions ayant abouti au projet d'aménagement des rives à Sierre. Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF en Valais et également membre de la COREPIL de Sierre, nous parle de ce rapport au fleuve particulier :

*« On sent vraiment que le Rhône représente une menace dans l'imaginaire des gens et pas vraiment un lieu d'attraction ou de promenade. Enfin, oui, au bord du Rhône les gens vont se promener, faire du vélo mais c'est vrai qu'il n'y a pas un vrai lien. Le Valaisan est plutôt méfiant vis-à-vis du Rhône. »<sup>229</sup>*

L'objectif principal du projet vise donc à « offrir à la population » (État du Valais, 2008b : 4) les rives du Rhône. Mais pour que cet objectif soit atteint, il est nécessaire de travailler sur le rapport au fleuve et de mettre en évidence le potentiel de ces espaces riverains. Le projet « Sous-Géronde » doit participer à un changement profond dans la façon de se représenter et de pratiquer le fleuve. C'est en tout cas ce que nous explique Thierry Bruttin :

<sup>227</sup> Voir notamment articles n°71 (Guex, P. 2009), 74 (Guex, P. 2008), 77 (Gabbud, J-Y, 2008), 90 (Berreaud, G. 2007) de la Base de données des articles de presse, Tableau des sources, Annexe n°2.

<sup>228</sup> Source : Entretien n°1, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>229</sup> Source : Entretien n°4, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

*« Moi je pense que si l'on est à même de développer des espaces loisirs, nature, détente au bord du fleuve... on sait à quel point l'eau a toujours été attractive et fascinante, à moins qu'on ne la redoute. Mais si l'on arrive à opérer ce changement fondamental alors on a tout à y gagner. »<sup>230</sup>*

Il s'agit ainsi de faire comprendre le potentiel du paysage fluvial dans une région où la montagne reste la référence emblématique.

## **2.2 La renaturation : point de départ nécessaire à l'évolution du statut du Rhône en Valais**

On constate que, si la sécurisation de la plaine du Rhône reste l'enjeu central du projet, l'émergence des possibilités de valorisation des rives urbaines entraîne un changement dans le rapport au fleuve. Ce changement se manifeste chez les concepteurs du projet et tout l'enjeu des aménagements proposés est de provoquer un changement similaire dans le rapport au fleuve de la population. Mais comme le souligne Stéphane Pont, cette démarche peut sembler difficile à comprendre pour la population. En effet, il s'agit bien d'effectuer un double changement de représentation. D'une part, la population doit comprendre un premier changement de philosophie en matière d'aménagement de cours d'eau, à savoir le principe de renaturation qui est à l'opposé des aménagements précédemment réalisés sur le Rhône. Mais d'autre part, elle doit également saisir le potentiel social et économique des berges résultant de la correction et ainsi admettre que le Rhône peut représenter un atout en matière de qualité de vie et de tourisme.

*« Il faut apporter un intérêt touristique au Rhône. Et puis, en partant de ce tourisme, tout cet aspect social d'intégration et d'intérêt que peut avoir la population pour le Rhône. [...] Mais en plus, aujourd'hui on a une autre philosophie qui est celle de rendre le Rhône à la nature. Ça il faut aussi le faire comprendre aux gens qui se disent mais « nom de bleu », on ne sait pas ce qu'on se veut ! Pendant des décennies on a endigué le Rhône à coup de béton, parce que c'était le meilleur moyen d'assurer la sécurité. Et aujourd'hui on se rend compte que ce n'est pas ça alors on casse tout et on rend de l'espace au Rhône. »<sup>231</sup>*

C'est une évolution profonde qu'il s'agit d'opérer. Nous avons vu qu'à Genève, le projet d'aménagement visait également une évolution du rapport au fleuve. Toutefois, celui-ci n'était pas de nature aussi importante. En effet, si les Genevois n'étaient pas particulièrement tournés vers le Rhône, ils l'étaient par contre déjà vers la Rade et le lac. Genève se considère comme une ville d'eau (Broillet, 1997) alors que Sierre et le Valais

---

<sup>230</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>231</sup> Source : Entretien n°1, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

sont tournés vers les Alpes. Le changement de statut du fleuve est donc d'autant plus difficile à opérer car l'attrait pour l'eau ne fait pas partie de l'histoire de la région. Le potentiel et les atouts touristiques et culturels du fleuve n'ont jamais été clairement identifiés en Valais. Mais il apparaît que la première étape de ce changement doit impérativement être celle de l'adhésion au principe de renaturation. En effet, les possibilités d'aménagement des rives, que cela soit en milieu urbain ou non, sont conditionnées par la troisième correction du Rhône et son élargissement qui prévoit la création de réelles berges dotées d'un espace suffisant pour qu'elles soient aménagées. Or, ce principe d'élargissement, s'il est reconnu dans le milieu de la gestion des cours d'eau, n'a pas fait l'unanimité auprès des acteurs valaisans. En effet, nous avons vu que le plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône a été bloqué pendant près de deux ans par une controverse sur les variantes d'aménagements. Le Conseil d'Etat avait, dès le départ, adopté le principe d'élargissement mais un groupe d'ingénieurs, mandatés par un député du Grand Conseil pour le compte de l'association pour la défense du sol agricole (ASDA), avait abouti à des propositions alternatives visant à approfondir le lit du fleuve. Ceci dans l'optique d'éviter l'emprise du projet sur les terres agricoles notamment. Ces propositions alternatives avaient également été étudiées par six communes valaisannes. Après expertise, il s'est avéré que cette variante n'était pas durable en matière de sécurité, ne respectait pas les règles de l'art en matière de protection contre les crues et se trouvait en contradiction avec les bases légales. En 2012, le Conseil d'Etat valaisan a donc définitivement approuvé le plan d'aménagement et le principe de l'élargissement qui va dans le sens d'un objectif de renaturation. Toutefois, il est intéressant de constater ces difficultés dans l'adhésion à ce principe. Si l'interpellation émanait d'un groupement d'intérêt, cette question s'est propagée dans le débat public<sup>232</sup> notamment suite au mandat d'études parallèle commandité par les six communes riveraines. Aujourd'hui, la variante de l'élargissement a été confirmée par le politique. Mais il faut remarquer que cette controverse technique ne permet pas forcément aux néophytes de comprendre ce changement de philosophie malgré les efforts de communication sur le sujet effectués par le Conseil d'Etat ces trois dernières années. Comme l'expliquait Marie-Thérèse Sangra lors de la mise en consultation du plan d'aménagement :

---

<sup>232</sup> Voir notamment les documents n°56 (Gabbud, J-Y, 2009), 63 (Guex, P. 2009), 64 (Gabbud, J-Y, 2009), 65 (Gabbud, J-Y, 2009), 67 (Guex, P. 2009), 82 (Guex, P., 2008) de la Base de données des articles de presse, Tableau des sources, Annexe n°2.

*« On pense que l'État du Valais n'a pas encore assez enthousiasmé le peuple valaisan pour ce projet. [...] C'est un projet très technocratique, les gens ont finalement de la peine à se sentir concernés. Et surtout il faut les habituer à cette nouvelle mentalité par rapport au cours d'eau qui n'est plus de resserrer mais bien de le faire revivre, de lui donner de la place. Et puis il faut apprendre aux gens, donner envie aux gens d'aller profiter de ces berges du Rhône. »<sup>233</sup>*

Si la troisième correction du Rhône est désormais bien lancée, le rapport au fleuve n'évolue que peu. Le principe de renaturation occupe désormais une place prépondérante dans les réflexions des ingénieurs et concepteurs du projet de troisième correction du Rhône et du projet de Sierre mais certains acteurs politiques ainsi qu'une partie de la population n'ont pas encore complètement adhéré à cette nouvelle façon d'aménager le Rhône. Or, le projet « Sous-Géronde » de Sierre repose sur la réalisation de la correction du Rhône dans la région. Sans élargissement du fleuve à cet endroit, le projet ne peut se concrétiser puisque les espaces nécessaires aux aménagements n'existent pas. Si la correction du Rhône à Sierre, qui est pourtant une mesure prioritaire du projet, n'a pas encore pu débuter, c'est aussi parce que l'équipe du projet se trouve confrontée à des résistances qui n'avaient pas été envisagées et qui, si elles émanent de milieux minoritaires, ont temporairement bloqué le financement du projet<sup>234</sup>. Ces résistances sont de natures assez diverses et celles issues du monde agricole, qui ont eu le plus d'écho médiatique, ne concernent pas directement les espaces urbains. Elles résultent d'une opposition à l'éventualité d'une expropriation de certaines parcelles de terres agricoles<sup>235</sup>. D'autres oppositions concernant plus spécifiquement le projet sierrois relèvent aussi plus simplement des montants prévus pour sa réalisation. Ces oppositions se voient progressivement levées mais elles ont ralenti le projet. Dans tout projet de cette envergure, il est logique de rencontrer des oppositions de ce type. Toutefois, il est intéressant de réfléchir aux moyens de s'en prémunir ou, du moins, de les limiter. Dans le cas du réaménagement du Rhône, j'estime qu'un de ces moyens est de travailler sur une évolution du rapport au fleuve. La troisième correction étant d'une telle envergure, il nécessite un travail d'ingénierie pointu et approfondi. Toutefois, ce travail prioritaire ne laisse finalement que peu de place aux dimensions historiques et sociales du Rhône valaisan. Or, nous avons vu qu'il est nécessaire d'opérer un changement important dans la

<sup>233</sup> Source : Entretien n°4, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>234</sup> Voir p. 222 et notamment le référendum organisé en Valais sur le financement du projet de troisième correction du Rhône.

<sup>235</sup> Que l'on pourrait qualifier de syndrome NIMBY traduisant l'opposition d'une population vis-à-vis d'un projet (une construction, un aménagement, etc.) perçu comme amenant des nuisances.

compréhension du fleuve et de son potentiel. À mon sens, la compréhension des représentations liées à l'espace fluvial peut contribuer à la mise en place d'un consensus tant au niveau politique que de la part de la société civile.

Dans cette optique, il est intéressant de voir quelles sont les mesures envisagées par l'architecte de la ville de Sierre ainsi que par les membres de la COREPIL de la région sierroise pour valoriser l'espace riverain et favoriser le lien entre la population et le fleuve. Comme à Genève, l'objectif central du projet pour créer ce lien est de développer les possibilités de cheminement le long du fleuve. Il s'agit de prévoir « *des activités et des aménagements en relation directe avec le fleuve* » (État du Valais, 2008b : 4). Un cheminement de mobilité douce, des parcours piétonniers et des espaces de loisirs et de détente sont prévus directement sur les nouvelles berges afin de « *mettre en valeur cet environnement de promenade* » (État du Valais, 2008b : 4). Pour amener la population vers ces nouveaux aménagements et les inciter à pratiquer ces espaces, l'idée est de réaliser une liaison avec le lac de Géronde qui représente un espace de détente connu et fréquenté des Sierrois. Le contact visuel est l'élément central du projet. Il faut en effet remarquer que les possibilités de baignade ou de toute autre activité directement en lien avec l'eau sont inenvisageables à cet endroit du fleuve. Cette contrainte est intéressante à prendre en considération. En effet, le contexte naturel du fleuve influence fortement le type d'aménagements et les possibilités d'usages. Comme le dit Thierry Bruttin :

*« [...] on ne peut pas pratiquer le Rhône comme n'importe quel fleuve ou comme on le voit pratiqué à partir de Lyon ou dans d'autres régions de son cours. Ici je pense que l'on reste quand même très proche du glacier, de la source et finalement il faut peut-être admettre que le Rhône, on peut y mettre un pied, oui, mais on ne va certainement pas s'y baigner à cause de la température et de la force de l'eau qui sont des sources de danger. Donc il faut inventer un rapport à l'eau un petit peu différent, qui reconnaît cette spécificité. »<sup>236</sup>*

Pour Marie-Thérèse Sangra :

*« [...] ]la grande force du Rhône ici c'est plutôt la ballade, les pique-niques, l'observation de la nature, la pêche. Mais je ne vois pas tellement la baignade dans le Rhône ».<sup>237</sup>*

Or, nous avons vu qu'à Genève, c'est en partie grâce à l'autorisation de la baignade que le rapport de la population au Rhône a évolué et que les habitants se sont réappropriés les

<sup>236</sup> Source : Entretien n°3, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

<sup>237</sup> Source : Entretien n°4, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

espaces riverains. Ceci n'étant pas envisageable à Sierre, il est donc nécessaire de trouver d'autres moyens d'intéresser les Sierrois au fleuve. C'est une difficulté supplémentaire à prendre en compte dans la réalisation du projet. Mais les concepteurs du projet estiment que, même si cet intérêt pour le fleuve ne ressort que très peu des débats et des séances participatives mises en place avec la troisième correction, le Rhône fait partie intégrante du patrimoine local et que cet intérêt se manifestera avec la réalisation concrète des premiers aménagements. C'est ce qu'explique Stéphane Pont :

*« Ce contact [avec le Rhône, n.d.a] est fictif, il est moins intéressant parce qu'on s'est habitué à voir ce Rhône tel qu'il est. Avec les travaux, avec les corrections, il y aura de nouveau un intérêt, une curiosité : tiens, qu'est-ce qu'ils font ? Pourquoi ? Ah oui, il y a une correction, il y a un problème de sécurité. Ah, finalement ce Rhône n'est pas si vilain que ça. [...] On ne réagit que quand on a un changement. Donc la troisième correction sera un parfait changement, mais d'une manière plus longue, pour intéresser les Valaisans. En tout cas je suis convaincu que sur l'ensemble du territoire du canton, il y aura un intérêt, un engouement pour ce Rhône, quel qu'il soit finalement. »<sup>238</sup>*

Encore une fois, on constate que la correction du Rhône est un prérequis essentiel à la concrétisation du projet sierrois. Parallèlement à la création des nouvelles berges, il est intéressant de remarquer que, pour les acteurs du projet, la correction doit également induire cette évolution du rapport au fleuve, amener la population à s'intéresser au Rhône et donc dans un deuxième temps à le pratiquer.

À l'heure actuelle, ce changement dans le rapport au fleuve ne s'est pas encore produit de manière unanime. Les acteurs impliqués directement dans les projets d'aménagement du Rhône peinent encore à trouver un écho auprès de la population, comme le montre la fréquentation relativement faible aux ateliers participatifs ou aux excursions et conférences organisées tant par l'équipe de la troisième correction que par les autres milieux concernés. Relevons également que plusieurs oppositions de riverains ont été déposées à l'encontre de la mesure prioritaire de Sierre-Chippis et que la disparition annoncée d'un quartier de maisons appartenant à l'usine Alcan-Constellium fait réagir certains Sierrois. Il s'agit en effet, d'anciennes maisons de maître qui étaient destinées à l'époque aux responsables de l'usine et qui occupent une place particulière dans l'histoire de la ville. Comme l'explique Stéphane Pont, il s'agit « *d'une situation très émotionnelle* ». Ces maisons font partie du patrimoine de la ville mais ont été construites à l'intérieure même de la digue du fleuve. Il

---

<sup>238</sup> Source : Entretien n°1, Listing des entretiens, Tableaux des sources, Annexe n°2.

est nécessaire de les raser pour redonner cet espace au fleuve. Ces oppositions restent minoritaires mais cette situation contribue toutefois à forger une représentation négative de la correction du Rhône, venant empiéter sur l'espace urbain et sur un patrimoine industriel particulier de la ville.

### **2.3 Résistances aux projets d'aménagements : deux visions du fleuve qui s'opposent**

Malgré quelques références faites par les concepteurs du projet de Sierre au caractère patrimonial du Rhône et à son rôle de liaison, le qualificatif qui ressort le plus souvent dans le discours des acteurs est celui d'un fleuve « dangereux ». C'est la justification même de la troisième correction du Rhône et elle ne peut être évacuée du projet « Sous-Géronde » puisque cette correction est le prérequis indispensable à sa réalisation. On constate donc que les représentations du fleuve ont peu évolué, le changement de rapport au fleuve, sous-jacent au projet, n'est pas encore manifeste. Cela peut s'expliquer par le fait que, pour l'instant, dans la région de Sierre, aucun aménagement visible n'a encore été effectué. Mais si aucun aménagement n'a pu être réalisé c'est, nous l'avons vu, parce que les projets ont rencontré quelques résistances inattendues émanant de groupements d'intérêts, de certains politiques mais également de quelques communes. Ces oppositions restent minoritaires et sont progressivement levées mais il faut noter qu'un débat s'est installé sur la pertinence de l'option de l'élargissement par rapport à celle d'un approfondissement et d'un renforcement des digues. Ce sont en fait deux visions du fleuve qui s'affrontent, celle du Rhône sauvage et dangereux qui, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, a été canalisé pour protéger la plaine et celle du Rhône naturel et patrimonial dont les corrections successives n'ont fait qu'engendrer plus de danger et à qui il faut désormais redonner de l'espace pour permettre un débordement « contrôlé ». En insistant sur le caractère dangereux du fleuve qui menace la plaine et qui justifie une troisième correction, on peut supposer qu'il devient difficile pour les différents acteurs locaux et pour la population de comprendre pourquoi il est nécessaire d'effectuer un changement de philosophie en matière d'aménagement. Si, pendant plus de cent ans, les ingénieurs se sont efforcés d'endiguer le Rhône pour protéger les Valaisans, il semble fondamental de mettre en évidence ce qui justifie cette nouvelle façon d'appréhender l'aménagement du Rhône et de faire appel également aux dimensions historiques et sociales du fleuve.

On constate d'ailleurs que certaines communes, comme celle de Sierre, ont réagi différemment à cette situation en s'organisant, avec la collaboration de l'équipe de la correction, dans des COREPIL qui ont proposé des concepts de développement de la plaine axant, comme nous venons de le voir, beaucoup plus sur l'histoire et les liens avec le fleuve. C'est ce qui a conduit au projet « Sous-Géronde » de Sierre qui vise justement un changement de rapport au fleuve

Dans le cadre de l'analyse menée dans cette thèse, le changement de représentations ressort donc comme un moyen d'aboutir à une adhésion autour du projet. La compréhension des représentations et la mise en évidence de leur évolution au fil du temps peut ainsi contribuer à l'élaboration d'un consensus sur l'aménagement du fleuve. Il ne s'agit pas de la seule condition de réussite mais, en se passant d'une réflexion sur le statut du fleuve, il est plus difficile de faire comprendre à la population et aux acteurs concernés le changement de philosophie actuel en matière d'aménagement de cours d'eau. Il semble donc essentiel d'encourager et de poursuivre le débat entamé sur le rôle du fleuve et sa place dans la plaine du Rhône.

Je considère que ce contexte particulier et ces résistances dans l'évolution du rapport au fleuve aboutissent également à l'élaboration d'une « socationature » spécifique au cas valaisan, différente de celle dont nous avons parlé pour l'exemple de Genève. Elle résulte bien de l'interaction entre les conditions naturelles spécifiques du Rhône à Sierre et en Valais de manière plus générale et le jeu des acteurs impliqués dans les projets d'aménagement du cours d'eau. Mais, d'une part ces conditions naturelles sont très différentes de celle que l'on retrouve à Genève et d'autre part, l'histoire des aménagements du Rhône montre que le rapport au fleuve a évolué autrement en Valais. La logique d'urbanisation par rapport au Rhône en particulier est fondamentalement différente que ce que nous avons constaté pour la Ville de Genève. Les liens entre la société et cet objet naturel produisent une socationature répondant à des fondements politiques, sociaux et naturels propres au contexte valaisan et qui diffèrent de ceux qui ont été évoqués pour Genève. Aujourd'hui, le Rhône à Sierre peut être considéré comme une socationature dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un ancrage historique mettant en évidence que le développement de la plaine du Rhône s'est fait en partie grâce à la présence du fleuve tout en étant conditionné par le danger qu'il représente et la nécessité de le canaliser ;
- un contexte politique et légal où l'échelon cantonal prend l'ascendant sur le niveau communal en matière d'aménagement du fleuve, principalement par le biais du projet de troisième correction du Rhône ;
- une dimension sociale marquée par l'éloignement vis-à-vis du fleuve perçu comme une menace et dont le potentiel de loisir et de détente n'est que peu exploité ;
- un aspect naturel centré sur le caractère imprévisible et dangereux du Rhône, marqué par la multiplication des crues et qui justifie à lui seul la troisième correction du fleuve mais dont le potentiel paysager et écologique est remis en avant grâce au principe d'élargissement et de renaturation des rives.

À mon sens la compréhension des caractéristiques spécifiques de cette socionature valaisanne peut contribuer à l'élaboration d'un consensus autour de cette nouvelle façon d'aménager le fleuve.

### 3. CONCLUSION : L'IMPORTANCE DU CONTEXTE LOCAL DANS L'AMENAGEMENT DES FLEUVES URBAINS

Cette partie de l'analyse visait à comprendre *le statut actuel du fleuve dans les villes étudiées et la façon dont ce statut conditionne les projets d'aménagement des rives*. L'hypothèse qui a guidé cette partie postulait que *le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement*.

Nous avons vu dans les recherches menées sur les exemples de Genève et de Sierre que, dans les deux cas, les représentations mais aussi les pratiques du Rhône aboutissent à l'élaboration de ce que je considère comme une « socionature » (Swyngedouw, 1999), historiquement ancrée dans le contexte local, mélangeant les aspects sociaux et naturels du fleuve et permettant de tisser des liens entre des espaces distincts. Mais il est particulièrement intéressant de constater que ces socionatures diffèrent en fonction du contexte local. En effet, si l'objet naturel étudié, le Rhône, est le même, nous avons vu que l'élaboration de ces socionatures dépend des fondements historiques, politiques, sociaux et naturels propres aux villes qu'il traverse. Et si les projets d'aménagement étudiés semblent être très similaires dans leurs objectifs, leur réalisation dépend en partie de la prise en compte de ces socionatures spécifiques.

L'analyse montre qu'à Genève, le projet Fil du Rhône a, en partie, pris en compte ces particularités en travaillant sur le lien historique entre la ville et le fleuve. Par des aménagements relativement modestes valorisant le contact direct avec l'eau et centrés sur le potentiel structurant du fleuve comme espace public au centre de la ville, les concepteurs du projet ont initié un changement dans le rapport au Rhône qui s'est manifesté par un premier réinvestissement des rives par la population. Les aménagements qui ont suivi, axés sur la baignade, ont accéléré cette évolution dans la relation entre les Genevois et le fleuve. Toutefois, nous avons vu que ce réinvestissement massif de l'espace fluvial par la baignade n'avait pas été anticipé et a dépassé les concepteurs ainsi que les autorités. Ceci résulte du fait qu'un des aspects de cette socionature qu'est le Rhône avait été sous-estimé. Le caractère naturel et sauvage du fleuve, qui avait disparu derrière la maîtrise technique des eaux, est réapparu dans les représentations de ses usagers entraînant ce succès populaire de certains aménagements des rives. La valorisation des rives du

---

Rhône a ainsi conduit à un changement dans le rapport au fleuve axé sur la redécouverte du caractère naturel du Rhône. Ce changement de représentations a amené les concepteurs à devoir faire évoluer le projet d'aménagement initial.

Ces résultats concernant le statut du Rhône à Genève aujourd'hui résonnent dans l'évolution historique des représentations de ce fleuve. En effet, nous avons vu qu'à Genève la question du danger ne ressort pratiquement pas dans l'iconographie étudiée puisque la maîtrise des eaux s'était faite tôt grâce aux barrages et machines hydrauliques. Les dimensions esthétique et hygiéniste sont par contre au cœur de l'évolution des représentations du Rhône à Genève. Les pratiques de loisirs (tourisme, sport) sont également nettement plus présentes dans la transformation des usages du fleuve. Nous avons vu que le projet Fil du Rhône valorise ces différentes dimensions du fleuve. Les références à l'histoire du lien entre la ville et le Rhône sont explicites. Le projet fait directement mention d'usages oubliés comme par exemple avec la promenade des Lavandières qui rappelle les bateaux-lavoirs existant à l'époque sur le Rhône. L'accent est mis également sur la contemplation du fleuve avec l'objectif de cheminement piéton le long des rives. L'autorisation de la baignade vient également avec la référence aux anciens bains du Rhône. En définitive, la valorisation des liens ayant existé entre les Genevois et le fleuve est claire dans le projet. Bien que cela ait pris du temps, un changement de philosophie a pu s'opérer à Genève dans le domaine de l'aménagement de cours d'eau. J'estime que cette prise en compte est essentielle pour la réalisation du projet et par rapport au changement qui s'est produit. Nous avons d'ailleurs vu que l'oubli de la dimension naturelle et dangereuse du fleuve a conduit à une évolution imprévue du projet d'aménagement des rives qui n'avait pas anticipé la problématique sécuritaire de la baignade.

En Valais, la situation est plus complexe puisque le projet de Sierre s'inscrit dans le projet plus global de correction du Rhône. À ce niveau, il est impossible de prendre en compte tous les contextes locaux. Ce sont les communes qui doivent être porteuses de la mise en valeur de leurs spécificités locales. Toutefois, nous avons vu qu'il est nécessaire de faire comprendre le changement de philosophie qui s'est opéré au niveau des principes d'aménagement du Rhône. L'adhésion à l'objectif de renaturation ne va pas de soi et, si les résistances sont limitées et souvent liées à la défense d'un intérêt personnel, elles ont conduit à un retard important dans le démarrage des travaux. Avec le référendum de juin

2015, ces blocages se résolvent mais il ressort qu'en insistant principalement sur l'aspect dangereux du fleuve dont il faut se protéger et qu'il est nécessaire de corriger dans son ensemble, il a été plus difficile de faire passer l'intérêt du principe de renaturation du Rhône. Le statut donné au fleuve par les acteurs joue donc un rôle dans l'avancement du projet. Au niveau du projet Sous-Géronde, cette réflexion a été entamée par la ville de Sierre en intégrant une COREPIL qui a axé ses travaux sur le lien entre la plaine et le fleuve. Les dimensions historiques, sociales et naturelles du Rhône ainsi que le potentiel de développement économique de la plaine grâce au Rhône ont été le cheval de bataille de cette COREPIL. Dans ce cadre, l'identification du Rhône comme une socionature comprenant des aspects tant naturels, sociaux qu'économiques est devenue explicite et permet d'initier une réflexion sur le rapport actuel au fleuve.

Le retour sur les représentations passées du Rhône en Valais permet d'éclairer cette situation. Dans le cas du Valais, un résultat intéressant est ressorti dans l'analyse de l'évolution du rapport au fleuve. En effet, nous avons vu que l'image négative du fleuve et de la plaine du Rhône avant et pendant les deux premières corrections est à nuancer. Si l'aspect dangereux et menaçant est bien présent dans les sources étudiées, la dimension utilitaire et l'attrait contemplatif du Rhône occupent également une place importante dans l'iconographie. Ceci vient appuyer les résultats d'autres études menées sur le sujet (Evéquo-Dayen, 2009). Ce constat m'amène à dire que l'on ne peut limiter uniquement l'image du Rhône en Valais à celle d'un fleuve dangereux qu'il faut sécuriser. Pour légitimer un « retour vers le fleuve » il serait intéressant de montrer les autres facettes et utilisations du Rhône dans l'histoire. La protection contre les crues représente bien un enjeu crucial mais il est aussi nécessaire de comprendre que, dans l'histoire, les riverains ont considéré et utilisé le Rhône de bien d'autres manières. Dans le cas de Sierre, il est aussi intéressant de mettre en évidence l'évolution de la logique d'urbanisation par rapport au Rhône. Il faut prendre en considération le fait que, contrairement au cas genevois, l'appréhension du Rhône comme un fleuve urbain n'est que très récente et il est vraisemblable que cette nouvelle façon de considérer le fleuve ne soit pas encore unanimement partagée.

On le constate, le contexte local dans lequel s'inscrivent les projets d'aménagement du Rhône est décisif. Les différents contextes mènent à l'élaboration de socionatures spécifiques qu'il est intéressant de comprendre et de prendre en compte au niveau de la

conception des projets afin de mener à bien leur réalisation. Toutefois, il est intéressant de comprendre que ces socionatures spécifiques à chaque contexte local sont mouvantes. Elles évoluent en même temps que le contexte social, politique ou naturel et les projets d'aménagement peuvent contribuer à les transformer en travaillant sur la question du lien entre le fleuve et la société. En ce sens, les projets de valorisation des rives urbaines sont particulièrement intéressants à étudier car, de par la présence d'un élément naturel en milieu urbain, ils sont logiquement axés sur cette problématique et peuvent permettre un changement profond dans les représentations du fleuve. Par ailleurs, le recours à l'histoire du rapport au fleuve apparaît comme utile pour comprendre cette socionature qu'est le fleuve dans sa complexité. Les spécificités locales et l'évolution des représentations de l'espace fluvial sont décisives dans la réalisation de projet de valorisation de rives de fleuve.

## **CONCLUSION GENERALE**

---

Pour terminer ce travail, cette partie présente une synthèse des principaux résultats de ma recherche en les resituant d'un point de vue scientifique. Il s'agit également de montrer la manière dont ma recherche contribue à alimenter un débat plus large sur la place de la nature en ville et plus spécifiquement sur les aménagements des fleuves en milieu urbain.

## 1. RAPPEL DES QUESTIONS DE RECHERCHE ET PRINCIPAUX RESULTATS

Cette thèse porte sur l'aménagement des fleuves en ville et sur la manière dont on conçoit la nature en ville. Mon questionnement initial était de comprendre le processus de revalorisation des rives de fleuves en milieu urbain en posant l'hypothèse que ce processus s'explique par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains et qu'il varie au niveau local en fonction de « socionatures » différentes élaborées par l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains. La problématique s'est articulée autour de trois questions de recherche et de trois hypothèses basées sur le cadre théorique présenté dans cette thèse. En lien avec ces trois questions, trois apports-clés sont ressortis de l'analyse :

- a. Il existe différents régimes urbains de la nature qui se retrouvent dans les projets d'aménagement du Rhône. Mais des représentations propres au contexte local se développent également. Ces régimes urbains de la nature et ces représentations spécifiques déterminent la relation de la ville au fleuve et conditionnent l'aménagement du Rhône.
- b. L'échelle d'application de la politique de l'eau est décisive dans l'émergence des projets de revalorisation des rives de fleuves en ville. Au niveau communal, le principe de renaturation ressort comme le levier de ce processus. Les facteurs politiques locaux jouent un rôle essentiel dans ce changement de philosophie en matière d'aménagements fluviaux.
- c. Le statut donné au fleuve par les acteurs diffère selon le contexte et répond à des logiques urbaines différentes entre Genève et Sierre. Toutefois, l'analyse du discours des acteurs permet d'identifier la circulation des régimes urbains de la nature et indique que le statut donné au fleuve aujourd'hui est représentatif d'une nouvelle façon de concevoir la nature urbaine.

Je vais donc revenir sur ces principaux résultats en les situant par rapport à mes questions de recherche.

### **1. Comment a évolué le statut de la nature en milieu urbain et plus spécifiquement le rapport entre la ville et le fleuve ?**

Cette question visait à présenter l'évolution des représentations de la nature en milieu urbain et à montrer qu'elles peuvent être mises en lien avec les transformations du rapport à l'eau en ville. Il s'agissait de mettre en évidence qu'il existe, dans l'histoire, différentes façons de se représenter la nature et en particulier l'eau en ville, que j'appelle des régimes urbains de la nature. L'objectif était de voir si ces régimes urbains de la nature se retrouvent dans les deux villes étudiées et d'identifier l'évolution des représentations du fleuve dans ces deux contextes afin de comprendre dans quelle mesure elles influencent les projets d'aménagements actuels.

Cet axe de recherche s'inscrit dans le débat relatif au concept de nature et à la dualité nature-culture. Comme je l'ai expliqué dans la partie théorique de cette thèse, je considère les fleuves comme des sionatures composées d'éléments tant naturels que culturels. Ici, l'originalité de ma démarche consiste à combiner une approche historique à une approche spatiale du rapport au fleuve par le biais d'une analyse documentaire, cartographique et iconographique. En faisant appel à l'histoire de l'environnement, à l'histoire du rapport à la nature en ville et à l'histoire des catastrophes naturelles, l'analyse a permis d'identifier des régimes urbains de la nature qui conditionnent l'évolution des représentations du Rhône à Genève et à Sierre : nature utilitaire, nature esthétique, nature hygiénique, ressource économique, tournant écologique. Nous avons vu que ces différentes ontologies de la nature circulent dans le temps et qu'il existe des moments charnières dans l'évolution du rapport à la nature en ville qui se retrouvent dans l'urbanisme des villes européennes. Ces régimes urbains de la nature ont eu un impact sur la relation des villes à l'eau et aux fleuves en particulier.

Au niveau de deux études de cas, le recours aux cartes anciennes a tout d'abord permis de mettre en évidence ce lien entre les représentations dominantes de la nature et l'évolution des aménagements fluviaux des deux villes étudiées. Ceci m'a également conduit à montrer que le contexte urbain et naturel local influence le type d'aménagement du fleuve et qu'il existe des différences importantes entre les deux études de cas. L'appréhension du

danger que représente le fleuve constitue une différence majeure entre les deux villes et a joué un rôle important sur le développement urbanistique des rives du Rhône. À Sierre, la mémoire du risque étant très présente l'aménagement s'est, à l'origine, fait en retrait du fleuve alors qu'à Genève, où l'appréhension du risque est absente, le développement urbain a suivi la colonne vertébrale que représente le Rhône au cœur de la ville. On constate donc un endiguement massif du Rhône dans la région de Sierre et un tracé qui a été fortement modifié au cours du temps alors qu'il n'a connu que peu de changements à Genève. Ceci s'explique par la présence de machines hydrauliques ayant permis très tôt le contrôle des eaux genevoises. À Sierre, l'enjeu principal était donc la sécurisation des rives alors qu'à Genève il s'agissait surtout de gagner de l'espace sur l'eau afin de permettre l'extension du territoire de la ville. Ceci a permis de montrer que les logiques d'urbanisation par rapport au fleuve sont fondamentalement opposées entre les deux villes. À Sierre, la ville s'est développée dans un premier temps à l'écart du fleuve et la « conquête urbaine » du Rhône ne s'est faite qu'à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'industrialisation qui nécessitait des espaces que les corrections du Rhône mettaient à disposition. À Genève, au contraire, l'origine de la ville est liée à la présence du fleuve et le développement du tissu urbain s'est fait dès le début sur les rives du Rhône. La très forte pression urbaine et le développement d'un urbanisme moderne ont conduit à couper ce lien avec le fleuve. Ainsi, les enjeux en matière d'aménagement du territoire sur le long terme sont très contrastés entre les deux études de cas.

Cette analyse cartographique a donc permis une première compréhension du Rhône comme étant une socionature complexe, un objet naturel construit par l'action physique des sociétés riveraines. Elle a également permis de visualiser la transformation dans le temps de cette imbrication entre les sociétés et le fleuve.

Mais pour appréhender les processus sociaux à l'origine de ces transformations, j'ai eu recours à d'autres sources iconographiques : peintures, affiches, photographies. Cette analyse iconographique m'a amené à identifier les régimes urbains de la nature, discutés précédemment, dans l'évolution des représentations du Rhône à Genève et à Sierre. Les courants utilitariste, esthétique, hygiéniste ainsi que la dimension économique de la ressource se retrouvent dans l'iconographie des deux villes à différents moments de l'histoire. Mais j'ai également montré que, si ces ontologies de la nature sont bien présentes dans l'iconographie, il existe pourtant des différences notables dans les façons de

se représenter le Rhône à Genève ou en Valais au fil du temps. On constate notamment que les préoccupations hygiénistes sont nettement plus présentes et visibles à Genève qu'à Sierre. Le contexte urbain plus dense et l'importance de la ville par rapport au tissu urbain valaisan expliquent que les questions d'hygiène aient représenté un enjeu beaucoup plus grand à Genève. Ensuite, la pratique touristique et sportive est également plus marquée sur le Rhône genevois. Ceci est dû notamment à la présence du Léman qui draine nombre de touristes alors qu'à Sierre et en Valais de manière générale, ce sont les Alpes qui restent le paysage emblématique et qui sont au centre du développement touristique. La maîtrise des eaux explique également que ces pratiques sportives et de loisirs soient plus développées à Genève. Par ailleurs, cette analyse iconographique a également permis, comme d'autres recherches (Evéquo-Dayen, 2009), de nuancer l'image négative fréquemment attribuée au Rhône valaisan. Avant le XX<sup>ème</sup> siècle et l'apparition de la photographie, il a en effet été difficile de trouver des représentations d'un Rhône dangereux ou d'une plaine hostile. On constate plutôt des représentations axées sur la dimension utilitaire ou esthétique du Rhône. Cette analyse iconographique ne vise pas à remettre en question le danger que représente le fleuve en Valais mais elle vient toutefois nuancer les stéréotypes négatifs souvent utilisés pour justifier la nécessité de corriger le fleuve.

Ainsi, je considère que le contexte local (naturel, mais aussi social, politique et économique) et les représentations qui s'y sont développées caractérisent la relation particulière de la ville au fleuve et ont un impact sur l'aménagement du Rhône. À mon sens, ces représentations spécifiques, bien qu'anciennes, conditionnent la façon dont le Rhône est considéré aujourd'hui ainsi que la façon dont il est aménagé. Cette partie de la recherche montre donc l'intérêt du recours à l'histoire en matière d'aménagement du territoire et met également en évidence le potentiel de l'analyse iconographique pour la compréhension de phénomènes géographiques.

## **2. Comment la politique de l'eau est-elle appliquée dans les projets de réaménagement des deux villes étudiées et quels sont les facteurs politiques qui ont conduit à repenser les aménagements fluviaux ?**

Cette deuxième question recentre l'analyse sur des projets d'aménagements contemporains et sur l'application de la politique de l'eau suisse à l'échelle locale. L'objectif avec cet axe de recherche était de montrer que les facteurs politiques qui ont enclenché le processus de

---

revalorisation des rives de fleuve en ville se situent au niveau local et que la concurrence des usages à l'échelle communale explique les différences dans la réalisation des projets.

Cette partie de l'analyse s'inscrit dans le champ de l'analyse des politiques publiques à incidence spatiale et plus particulièrement dans le débat sur le modèle de gestion intégrée de l'eau au niveau suisse. Ici, la particularité de la démarche consiste à centrer l'analyse sur le rôle du contexte local dans l'application de la politique de l'eau puisque nous avons vu que cette question n'a été que peu étudiée. Cette approche permet donc d'apporter un éclairage particulier sur la problématique de la gestion de l'eau et des aménagements de fleuves urbains.

L'analyse, d'un point de vue formel, de l'application de la politique de l'eau et du modèle de gestion intégrée de l'eau dans mes deux études de cas a permis de montrer que la mise en œuvre locale des orientations cantonales en matière de gestion de l'eau débouche sur des projets majoritairement axés sur la thématique de la valorisation des rives urbaines alors qu'elle représente pourtant un enjeu peu présent, voire absent, à l'échelle cantonale et fédérale. Cette préoccupation spécifique peut être vue comme une évolution, à l'échelle urbaine, du principe de renaturation qui ne peut s'appliquer en ville de la manière prescrite par la législation fédérale. En effet, la pression fédérale a poussé les cantons à mettre en place des mesures de renaturation mais celles-ci ne peuvent directement concerner les portions urbaines du fleuve. Dans le prolongement de cette impulsion fédérale, les communes font ainsi valoir l'intérêt de la revalorisation des rives pour la population. Ces résultats m'ont conduit à dire que, d'un point de vue formel, la gestion intégrée des différents secteurs de l'eau se superpose aux enjeux locaux. La valorisation du fleuve et de ses rives, cohérente avec les politiques urbaines des deux villes visant à requalifier les espaces publics et les espaces verts en particulier, peut être vue comme une réponse locale aux demandes fédérale et cantonale en matière de renaturation. Étant donné qu'une renaturation (au sens strict du terme) des rives urbaines est difficilement réalisable et que le financement et la mise en œuvre dépendent des cantons et de la Confédération, les communes peinent à s'intégrer dans les programmes mis en place et axent donc leurs projets sur le rapport au Rhône dans sa dimension identitaire. Par ailleurs, le modèle de gestion intégrée, basé sur l'unité du bassin versant, est finalement pas ou peu conceptualisable au niveau communal car dépassant les frontières administratives

habituelles. Ceci encourage encore une fois les communes à valoriser la relation ville-fleuve (spécifique à chaque ville) afin de faire valoir leurs priorités locales.

L'analyse de l'application de la politique de l'eau d'un point de vue informel a permis de mettre en évidence qu'un changement de philosophie s'est produit dans le courant des années 1990 en matière d'aménagement des fleuves en Suisse. Elle vient appuyer le constat visant à dire que c'est par le biais des objectifs de renaturation, imposés aux cantons par la Confédération, que la question de la valorisation des rives urbaines du Rhône s'est posée pour la première fois, tant à Genève qu'à Sierre. L'analyse des débats parlementaires et municipaux a montré l'importance des facteurs politiques locaux dans ce processus et m'a amené à considérer que l'émergence de la thématique de la revalorisation des rives du Rhône est le fruit de ce que j'ai appelé une traduction urbaine du principe de renaturation à l'échelle communale. Les études de cas montrent que la gestion cantonale de la ressource en eau, et notamment de la renaturation, peut conduire à minimiser l'importance des réalités politiques locales et, qu'en réaction, les communes axent leurs projets d'aménagement des rives sur la dimension identitaire du fleuve. Ceci peut aboutir à des résistances entre l'échelon communal et l'échelon cantonal susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des projets.

### **3. Quel est, aujourd'hui, le statut du fleuve dans les villes étudiées et dans quelle mesure conditionne-t-il les projets d'aménagement des rives ?**

Cette troisième question interroge le statut du fleuve pour les acteurs impliqués dans son aménagement. Elle visait à resserrer un peu plus l'analyse sur l'échelle locale et sur le rôle du fleuve dans le jeu des acteurs. Il s'agissait de montrer que le statut donné par les acteurs humains à « l'actant » fleuve varie fortement en fonction du contexte local et influence donc la conception et la réalisation des projets d'aménagement.

L'analyse du discours des acteurs portant sur le fleuve m'a conduit à mettre en évidence la circulation des régimes urbains de la nature au fil du temps et ainsi le rôle du fleuve dans l'évolution de l'aménagement de ses rives. Elle m'a permis de détailler le statut du Rhône pour les acteurs des deux études de cas. J'ai ainsi identifié les caractéristiques historiques, politiques, sociales et naturelles de ces deux sociotopographies spécifiques à chaque ville. Ceci m'a permis d'aller plus loin dans les différences existant entre ces deux villes au niveau des projets d'aménagement du Rhône et de montrer que le fleuve agit sur ces projets. Ici,

---

le rôle des représentations passées prend tout son sens puisqu'on constate qu'elles influencent directement le rapport actuel au fleuve et peuvent être considérées comme étant constitutives des projets élaborés. La recherche a permis de montrer qu'il est nécessaire de prendre en compte ce statut particulier du fleuve et de le comprendre dans une perspective historique pour qu'un changement dans le rapport au fleuve soit possible. Ainsi, ces socionatures spécifiques sont mouvantes et évoluent en même temps que le contexte social, politique ou naturel. Elles sont à l'origine de la conception des projets d'aménagement mais ces projets contribuent à les transformer à leur tour par la mise en valeur du lien entre la ville et le fleuve.

Au niveau des deux villes étudiées, j'ai montré que si les deux projets étaient assez proches dans leurs objectifs initiaux, leur évolution a été différente et ce notamment en raison des différences existant dans le rapport au fleuve. Les contextes naturels sont fortement différents et expliquent en partie les variations en matière d'aménagements proposés. Toutefois, nous avons vu que l'envergure des projets est aussi très différente et que cela a un impact logique sur la réalisation. À Genève, le projet Fil du Rhône s'inscrit dans un petit périmètre et ne prévoit que des interventions très localisées et contextualisées. À l'inverse, le projet Sous-Géronde s'inscrit dans la troisième correction du Rhône qui, de par son ampleur, ne peut prendre en considération tous les contextes locaux. Les résistances qui en ont résulté portant sur le principe de renaturation peuvent être considérées comme limitées si l'on se réfère à la multitude d'acteurs concernés. Néanmoins, elles ont participé au retard pris dans l'exécution des travaux. Nous avons vu que l'adhésion au principe de renaturation ne va pas de soi puisqu'il nécessite d'opérer un réel changement de philosophie en matière d'aménagement fluvial. L'analyse montre ainsi qu'en insistant principalement sur l'aspect dangereux du Rhône dont il faut se protéger et qu'il est nécessaire de corriger dans son ensemble, il a été plus difficile pour les aménagistes de faire comprendre à tous les acteurs l'intérêt du principe de renaturation du Rhône. Le statut donné au fleuve par les acteurs joue donc un rôle dans l'avancement du projet. Mais nous avons vu qu'un travail sur le statut du fleuve a été entamé avec le projet Sous-Géronde. Dans ce contexte, la commune de Sierre souhaite mettre en valeur ses spécificités locales et changer la logique d'urbanisation vis-à-vis du Rhône en investissant l'espace riverain et en le connectant au centre-ville. Mais cette appréhension du Rhône comme un fleuve urbain n'est que très récente et il est vraisemblable que cette nouvelle

façon de considérer le fleuve ne soit pas encore unanimement partagée. Ainsi, pour légitimer cette nouvelle logique d'urbanisation, il est à mon sens pertinent de montrer les autres facettes et utilisations du Rhône dans l'histoire telle qu'elles ont pu être mises en évidence dans la partie historique de cette thèse.

La comparaison avec le cas de Genève a été éclairante de ce point de vue. En effet, à Genève la prise en compte, par les concepteurs du projet, des usages et représentations passés du fleuve a permis de provoquer un réel changement dans le rapport au Rhône et une adhésion de la part de tous les acteurs vis-à-vis du projet. Mais ceci est aussi à mettre en lien avec les logiques d'urbanisation par rapport du fleuve. Dès l'origine de la cité, le fleuve a fait partie du tissu urbain et la ville s'est développée autour du fleuve en faisant de facto du Rhône un fleuve urbain. Il était donc possible de faire référence directement aux usages passés du fleuve dans le projet Fil du Rhône. Par des aménagements relativement modestes valorisant le contact direct avec l'eau et centrés sur le potentiel structurant du fleuve comme espace public au centre de la ville, les concepteurs du projet ont initié un changement dans le rapport au Rhône qui s'est manifesté par un premier réinvestissement des rives par la population. Les aménagements qui ont suivi, axés sur la baignade, ont accéléré cette évolution dans la relation entre les Genevois et le fleuve. Mais cette réappropriation massive de l'espace fluvial engendre des difficultés de gestion et des risques en matière de sécurité qu'il va falloir régler. Cela montre encore une fois le caractère mouvant de cette socionature qu'est le fleuve et l'intérêt de tenter d'anticiper ces évolutions en faisant notamment appel à l'histoire.

## 2. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Au terme de cette recherche, il convient de revenir sur le questionnement initial de cette thèse. La motivation première était de comprendre le processus de revalorisation des rives de fleuves en milieu urbain en posant le principe que ce processus s'explique par une transformation historique générale du statut de la « nature fluviale » dans les milieux urbains et qu'il varie au niveau local en fonction de « socionatures » différentes élaborées par l'interaction entre des conditions naturelles spécifiques et le jeu des acteurs urbains. Les résultats présentés ci-dessus montrent que ce cadrage s'est avéré pertinent pour l'analyse des réaménagements de fleuves en ville. Cependant, il faut insister sur le fait que

la recherche a abouti à un résultat important qui n'avait pas été envisagé au départ. En effet, nous avons vu que, pour les deux études de cas, le rôle du principe de renaturation dans le processus de revalorisation des rives en ville est essentiel. Si la dimension naturelle du fleuve avait été considérée dès le début de la recherche, je n'avais pas envisagé les projets d'aménagement dans la perspective d'une action de renaturation. En effet, la renaturation, dans sa définition classique, vise à « *préserver ou à restaurer l'état naturel des rives lacustres et des cours d'eau, avec un espace et un débit suffisants et une bonne qualité d'eau* »<sup>239</sup>. Cette définition ne correspond pas, à mon sens, aux projets de valorisation du Rhône étudiés dans cette thèse où le contexte urbain ne permet pas de restaurer l'état naturel des rives. Toutefois, l'analyse a montré que ces projets d'aménagement des rives de fleuve peuvent être considérés comme une autre façon de réintégrer la nature en ville qui procède d'une interprétation urbaine de ce principe de renaturation et qui répond à la pression fédérale en la matière. Cette interprétation, pas nécessairement identifiée en tant que telle par les acteurs, se retrouve dans le discours produit autour des deux projets de Genève et Sierre. Il ne s'agit donc pas d'une renaturation au sens strict du terme, mais d'aménagements axés sur le potentiel social, culturel et naturel de l'espace fluvial induit par le contexte local et le rapport spécifique au fleuve. Les projets étudiés ont été conçus dans cette optique d'une « renaturation au sens large » visant l'amélioration des usages de l'espace public « rives » correspondant également aux priorités des politiques urbaines des deux villes. J'ai montré que, dans le cas de Genève, le canton évolue dans son appréhension de la nature en ville en introduisant, de manière sous-jacente, la question de la valorisation sociale et économique du fleuve dans la politique de renaturation. On assiste, au niveau cantonal et communal, à une évolution dans la façon de concevoir la renaturation en milieu urbain qui correspond aux développements proposés par le projet Fil du Rhône. Il faut remarquer que, dans le cas de l'espace fluvial, cette évolution se produit suite à l'apparition de nouvelles pratiques du fleuve (baignade, cheminement, etc.). Ces résultats indiquent une mutation dans le rapport ville-nature. Ils montrent que la ville peut désormais faire partie d'une stratégie de protection de la nature et qu'elle peut également être considérée comme un espace de nature. Il ressort que, comme le montrent d'autres recherches, « *la relation n'est plus*

---

<sup>239</sup> Source : Office fédéral de l'environnement.  
<http://www.bafu.admin.ch/gewaesserschutz/04856/index.html?lang=fr>

*seulement antagonique, mais également dialectique* » (Salomon Cavin, Ruegg et Carron, 2010 : 120). La conception de la nature en ville se transforme à nouveau. Elle n'est plus reconnue que pour ses qualités biologiques et écologiques, mais également pour sa plus-value sociale. À mon sens, il s'agit d'un nouveau registre de la nature en ville, un nouveau régime urbain de la nature qui fait suite à « l'ère de l'écologie » qui a dominé les représentations de la nature depuis la fin des années 1960. Cette évolution, qui trouve son origine dans les années 1990, conduit à penser le développement de la ville en lien avec une meilleure intégration de la nature. Développement urbain et protection de la nature ne sont plus perçus comme fondamentalement incompatibles. Comme le montrent Hess et Salomon Cavin (2015), la création, en 2006, d'une nouvelle catégorie de parc naturel, le parc naturel périurbain, est d'ailleurs représentative de cette volonté nouvelle de prendre en compte la nature urbaine, de la protéger et de la gérer. En ce qui concerne les fleuves, cette tendance semble se confirmer puisqu'on constate de nombreux exemples de nouveaux projets visant un réinvestissement de l'espace fluvial. Le dernier en date, le Garden Bridge de Londres, s'inscrit à mon sens parfaitement dans cette logique. Il s'agit d'un pont piétonnier végétal sur la Tamise présenté comme un nouveau type d'espace vert urbain permettant d'apporter de la « nature » dans des villes où les terrains disponibles sont rares. D'autres projets de parcs « offshore » ou de jardins-suspendus du même type sont en cours de conception à New York et Washington. On assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de nature urbaine, intrinsèquement sociale, qui, comme le montrent Salomon Cavin, Ruegg et Carron (2010) peut toutefois se heurter à une conception plus « naturaliste » de la nature. En Suisse l'échec de la création d'une catégorie de « parc naturel urbain » est d'ailleurs symptomatique des difficultés que rencontrent les gestionnaires de la nature à traiter des espaces naturels en ville (Hess et Salomon Cavin, 2015). Cela démontre encore une fois que les représentations de la nature sont multiples et que, si elles sont en train d'évoluer en ce qui concerne la nature urbaine, « *la ville semble être un espace qui exacerbe particulièrement les tensions entre ces diverses représentations* » (Hess et Salomon Cavin, 2015 : 2). Mais cette catégorie de « parc naturel urbain » pourrait toutefois particulièrement bien correspondre aux projets de revalorisation des rives de fleuves. En effet, Hess et Salomon Cavin (2015) proposent une nouvelle définition de cette catégorie considérant la ville comme un espace susceptible d'intégrer véritablement la nature. Dans leur conception la ville est « *solidaire de la*

---

*nature, c'est une ville qui intègre la nature comme ce qui est différent d'elle sur le plan écologique ou paysager sans être absolument autre qu'elle* » (Hess et Salomon Cavin, 2015 : 15). Dans cette acceptation, la nature en ville peut être une nature transformée qui aurait « *conservé ou recouvré ses qualités écologiques et esthétiques par suite ou en dépit de l'action humaine* » (Hess et Salomon Cavin, 2015 : 15). Et les auteurs considèrent que les projets de renaturation en milieu urbain, visant une plus-value à la fois écologique et sociale, sont de bons exemples de ce que pourrait être un parc naturel urbain. Il s'agirait alors de considérer la nature non plus seulement pour ses qualités écologiques mais aussi pour ses qualités sociales et esthétiques, sanitaires ou même sécuritaires et pour son potentiel en terme de qualité de vie et de loisir (Hess et Salomon Cavin, 2015).

L'analyse des projets de revalorisation du Rhône à Genève et Sierre menée dans cette thèse va dans le sens de cette nouvelle façon de concevoir la nature. Ces deux projets d'aménagement pourraient entrer dans la définition du parc naturel urbain proposée par Hess et Salomon Cavin. La recherche montre par ailleurs que l'étude de l'évolution des représentations de la nature et du fleuve en particulier s'avère fondamentale pour la compréhension de cette nouvelle ontologie de la nature. Mais cette thèse a aussi permis de mettre en évidence l'importance des particularités locales dans les représentations du fleuve et leur influence sur la conception et la réalisation des projets d'aménagement actuels. Ces représentations « locales » expriment des manières propres de concevoir la nature et celles-ci conduisent à des différences dans les projets des deux villes étudiées. J'estime donc que la prise en compte de ces représentations spécifiques peut faciliter l'adhésion aux projets de ce type. Dans cette optique, j'ai montré que la constitution de projets axés sur le modèle actuel de gestion intégrée de l'eau ne correspond pas forcément aux particularités locales du fleuve (naturelles, sociales, politiques et économiques) et oublier ces caractéristiques peut conduire à des résistances face au principe de revalorisation des rives. Ainsi, le choix d'axer la recherche sur le contexte local s'est avéré pertinent et porteur de résultats intéressants. Ceci m'a permis de montrer que la question de l'échelle d'application est déterminante pour la politique de l'eau et que le modèle de gestion intégrée des différents secteurs de l'eau se superpose aux enjeux locaux.

Finalement il est aussi important de rappeler que, si un changement de philosophie en matière d'aménagement de cours d'eau, correspondant en fin de compte à un nouveau régime urbain de la nature, s'est opéré ces quinze dernières années dans les milieux

concernés, il est nécessaire que ce changement se transpose à la population et aux utilisateurs des espaces fluviaux pour que les projets se concrétisent et donc qu'un processus de réinvestissement des rives se mette en place. En effet, il faut comprendre que cette nouvelle ontologie de la nature qui a été identifiée est aussi fortement influencée par des logiques plus globales qui circulent d'une ville ou d'un pays à l'autre. Différents modèles d'aménagement de « Waterfronts » se retrouvent à l'échelle internationale et répondent à des logiques communes. Ces logiques sont ainsi assimilées par les acteurs de l'aménagement du territoire mais elles doivent aussi se transposer aux utilisateurs pour que les représentations du fleuve évoluent et que les projets rencontrent une adhésion du tissu local. En matière de gestion de l'eau et d'aménagements fluviaux, les projets se trouvent donc modelés par des logiques tant locales qu'internationales

D'un point de vue théorique, j'estime que l'approche adoptée combinant géographie, histoire et sciences politiques s'est avérée fructueuse pour traiter la problématique de l'aménagement des fleuves. La recherche contribue aux résultats déjà produits dans la perspective d'une dialectique nature-société (Swyngedouw, 1999 ; Castree & Braun, 2001 ; Gandy, 2003 ; Desfor & Keil, 2004 ; Kaika, 2005) et vient confirmer l'intérêt de ce positionnement « socionaturel » pour l'étude d'espaces dits « naturels ». Elle montre également que la production de ces espaces est constituée par des processus tant historiques, politiques que géographiques. Par ailleurs, le choix d'une démarche comparative était approprié car il a permis de montrer la mobilité de la politique de l'eau et son hybridation avec les contextes locaux. Le fait que l'objet géographique étudié soit un seul et même fleuve coulant dans deux villes différentes m'a conduit à travailler sur les particularités locales et des logiques d'urbanisation différentes vis-à-vis du fleuve en lien avec la politique de l'eau nationale. Cela permet donc d'insister sur le fait que les facteurs politiques locaux doivent être remis au centre des débats concernant la gestion intégrée de la ressource en eau. Si d'autres recherches démontrent l'existence de modèles urbains qui s'exportent d'une ville à l'autre en matière de projets d'aménagement de fleuve, cette thèse défend l'intérêt d'une approche centrée sur les spécificités locales et montre que si ces projets peuvent sembler très similaires dans leurs objectifs, leur réalisation et l'adhésion de la population sont largement dépendantes de ces spécificités. En effet, nous avons vu qu'un management de la ressource en eau, basé sur un modèle de gestion intégrée et sur le bassin versant comme unité de référence (soit une unité naturelle et non politique), peut, en

l'absence d'une implication active des communes, conduire à minimiser l'importance des réalités politiques locales. Ceci va dans le sens d'autres analyses (Swyngedouw, 2009 ; Graefe, 2013) mettant en évidence les tendances « post-politiques » de la gestion des ressources naturelles qui évacuent les questions des représentations, des facteurs politiques locaux et du débat démocratique qui devraient pourtant revenir au centre des discussions en matière de gestion de l'eau.

L'étude des projets d'aménagement du Rhône à Genève et à Sierre montre que, dans un espace donné, des intérêts, des représentations, mais aussi des caractéristiques naturelles propres coexistent et évoluent dans le temps sans pour autant que cela soit évident pour les acteurs qui l'organisent ou le pratiquent. Cette imbrication mouvante est déterminante pour les projets de revalorisation des rives de fleuves en ville. La recherche met également en évidence qu'un nouveau régime urbain de la nature se développe et vient modifier « la nature de la nature » en ville. Dans ce contexte, penser les espaces fluviaux en termes de sionatures en admettant les spécificités du contexte local semble donc être une piste de réflexion qui permettrait aux porteurs de ces projets de sortir du dualisme nature-société qui engendre souvent des conflits ou des résistances. Cela favoriserait la compréhension du rapport au fleuve, et donc son statut au sein de la ville concernée, tout en tenant compte des aspects techniques, liés au régime hydrique et naturels tels que la protection de la faune, de la flore et de la qualité de l'eau. Cette thèse plaide donc pour une plus grande perméabilité entre les domaines de l'ingénierie et des sciences naturelles et celui des sciences humaines en matière de gestion d'espaces géographiques tels que les fleuves.

*« Ce n'est pas uniquement dans le lit qu'ils se sont creusé que coulent les fleuves, c'est en nous. Tout au fond de nous, douloureusement. Merveilleusement. »*

Bernard Clavel

« Je te cherche vieux Rhône »

## **BIBLIOGRAPHIE**

## BIBLIOGRAPHIE

- Acot, P.** 1988 : Histoire de l'écologie. Paris: Presses Universitaires de France.
- Amzert, M. et Cottet-Dumoulin, L.** 2004 : Du « sauvage » à « l'inaltérable » : les conditions sociales de création d'un espace naturel en milieu urbain. Le cas du parc Miribel-Jonage. *Géocarrefour* 79. 283-292.
- Arnould P. et Glon E.** dir., 2005 : *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* - Publications de la Sorbonne.
- Ayçoberry, P. et Ferro, M.** dir., 1981 : *Une histoire du Rhin*. Collection des fleuves et des hommes, Paris : Editions Ramsey.
- Backouche, I.** 2000 : *La trace du fleuve : La Seine et Paris (1750-1850)*. Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Barde, H.** 2011 : Alfred Rehfous (1860-1912), un peintre une œuvre. Genève : Slatkine.
- Bardini, Th.** 1997 : Bridging the Gulfs : from hypertext to cyberspace. *Journal of Computer-Mediated Communication*, 3 (2). doi: 10.1111/j.1083-6101.1997.tb00069.x
- Barraqué, B.** 1995 : Les politiques de l'eau en Europe. *Revue française de science politique*, 45 (3). 420-453.
- Bender, G.** 2004 : Corriger le Rhône et les Valaisans : trois siècles de travaux et de débats. *Revue de géographie alpine*, 92, n°3. 51-61.
- Berdoulay, V. et Soubeyran, O.** 2002 : *L'écologie urbaine et l'urbanisme, aux fondements des enjeux actuels*. Paris : La Découverte
- Berdoulay, V. et Soubeyran, O.** 1991 : Lamark, Darwin et Vidal : aux fondements de la géographie humaine. *Annales de Géographie*, n° 561-62. 617-634.
- Borgeat-Theler, M.** 2013 : *Sur les traces du Rhône : des anciens lits du fleuve à la troisième correction*. Conférence du 14.11.2013 donnée à la Médiathèque du Valais de Sion.
- Borgeat-Theler, M.** 2011 : Le Rhône et ses riverains entre Riddes et Martigny (1400-1860): quatre longs siècles de conflits et de solutions. *Vallesia*, tome LXVI. 1-70.
- Berque, A.** 1997 : *Entre sauvage et artifice, la nature dans la ville*. Ecole polytechnique fédérale de Lausanne : Département d'architecture.
- Berque, A.** 1986 : *Le sauvage et l'artifice : les japonais devant la nature*. Paris: Gallimard.

- Bertola, C.** 2005 : *Musées de lac, entre sciences et sociétés. Etude de cas : le musée du Léman*. Thèse de doctorat, Muséum d'histoire naturelle de Paris.
- Besse, J-M. et Roussel, I.** éditeurs 1997 : *Environnement : Représentations et concepts de la nature*. Paris : L'Harmattan.
- Bethemont, J.** 2000 : *Les grands fleuves*. Paris : Armand Colin.
- Bethemont J., Vincent André L.-A.** 1998 : La revitalisation des fronts d'eau urbains dans la vallée du Rhône / Revitalizing urban waterfronts in the Rhône valley. *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 73 n°4. Les paysages des cours d'eau. pp. 331- 335.
- Bethemont, J et Pelletier, J.** 1990 : Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés. *Revue de Géographie de Lyon*, 65. 300-307.
- Bijker, W. et Aibar, E.** 1997 : Constructing a city : The Cedrà plan for the extension of Barcelona. *Science, Technology & Human Values*, 22. 3-30.
- Blanc, N. et Lolive, J.** 2005: *Tomorrow : the world will be hybrid*, Technonatures III, 37th World Congress of the International Institute of sociology, Stockholm, July 6th-9th 2005.
- Blanc, N.** 1998 : 1925-1990: l'écologie urbaine et le rapport ville-nature. *L'espace géographique*, 4. 289-299.
- Blanc, N. et Mathieu, N.** 1996 : Repenser l'effacement de la nature dans la ville. *Le courrier du CNRS*, 82, *Villes*. 105-107.
- Bonin, S.** 2007 : Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains. *Strates*, 13. [En ligne], 13 | 2007, mis en ligne le 22 octobre 2008, dernière consultation le 17 octobre 2014. URL : <http://strates.revues.org/5963>
- Bonin, S.** 2002 : *Caractérisation et évaluation des paysages riverains. Le cas de la vallée de la Loire*. Thèse de doctorat, Paris 1.
- Bonnemaison J.** 1992 : Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie. *Géographie et Cultures*, 3. 71-85.
- Braun, B.** 2002 : *The intemperate rainforest : nature, culture and power on Canada's west coast*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Bravard, J-P. et Clémens, A.** dir. 2008 : Le Rhône en 100 questions. ZARB, zone atelier bassin du Rhône.
- Bravard, J-P., Bethemont, J., Laurent, A-M., et Davallon, J.** éditeurs 1993 : *Les paysages de l'eau aux portes de la ville – mise en valeur écologique et intégration sociale*. Rhône-Alpes : programme pluriannuel en sciences humaines.
- Bravard, J-P.** 1987 : *Le Rhône du Léman à Lyon*. Lyon : La Manufacture.

- 
- Broillet, Ph.** directeur. 1997 : *La Genève sur l'eau*. Berne : Wiese
- Breen, A and Rigby, D.** editors 1994 : *Waterfronts*. New York City : McGraw Hill.
- Brun, A. et Lasserre, F.** 2006 : *Politiques de l'eau: grands principes et réalités locales*. Québec: Presse universitaire du Québec.
- Buchs, A.** 2014 : Gestion intégrée des ressources en eau en Suisse : une analyse réflexive. Projet de recherche, IGD, Université de Lausanne (non publié).
- Cadore, A.** éditeur 1985 : *Protection de la nature, histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*. Paris : L'Harmattan.
- Callon, M.** 1986 : Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint Briec. *L'année sociologique*, 36.
- Callon, M. Lascoumes, P. et Barthe Y.** 2001 : *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris : édition du Seuil.
- Cantala, E.** 2005 : Les arboriculteurs-maraîchers de la plaine du Rhône (Valais, Suisse): une identité riveraine bousculée par la troisième révision du fleuve. *Revue de géographie alpine*, Tome 93 N°4, 83-95.
- Carré, C. et Chartier, M.** 2005 : Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle nord des Hauts-de-Seine. *Mappemonde*, 78.
- Castree, N.** 2003 : Environmental issues : relational ontologies and hybrid politics. *Progress in Human Geography*, 27. 203-11
- Castree, N.** 2001: Socializing Nature: Theory, Practice, and Politics. In Castree, N. and Braun B. editors. 2001: *Social nature: theory, practice and politics*. Oxford: Blackwell
- Castree, N. and Braun B.** editors 2001: *Social nature: theory, practice and politics*. Oxford: Blackwell
- Castree, N. Rogers A. and Sherman D.** editors 2005: *Questioning Geography*. Oxford: Blackwell Publishing
- CERTU**, 2001 : *Composer avec la nature en ville*, collections du Certu.
- Chaline, C. & Rodrigues-Malta, R.** 1994 : *Ces ports qui créent des villes*. Paris : L'Harmattan.
- Charles, L.** 2000 : La ville entre nature et artifice : perspectives de l'environnement urbain. *Bulletin de l'association de Géographes Français*, 2. 125-135.

- Chauvet, G.** 1995 : *La vie dans la matière. Le rôle de l'espace en biologie*. Paris : Flammarion.
- Collins, H and Yearly, S,** 1992 : Epistemological chicken. In Pickering, A. ed. *Science as Practice and Culture*, Chicago : University of Chicago Press, 301-326.
- Cook, I. et Ward, K.** 2010 : *Relational comparisons : The assembling of Cleveland's waterfront plan*. Imagining urban futures Working paper 9.
- Cooke, R. U.** 1992 : Common ground, shared inheritance: research imperatives for environmental geography. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 131-151.
- Cottet-Dumoulin, L.** 2004 : *Le renouveau des rapports ville/fleuve projet postmoderne ou nouveau fonctionnalisme ? Le cas du Rhône et de la Saône dans l'agglomération lyonnaise*. Thèse de doctorat, Université de Saint-Etienne.
- Dagenais, M.** 2011 : *Montréal et l'eau : une histoire environnementale*. Les éditions du Boréal.
- Daghini, G.** 1998 : Nature et artifice. *Faces, journal d'architecture*, 44. 2-5
- Debarbieux, B. & Rudaz, G.** 2010 : *Les faiseurs de montagne: imaginaires politiques et territorialités, XVIIIe-XXIe siècle*. Paris : CNRS, collection espaces et milieux.
- Debarbieux, B.** 1998: Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie. In Bailly, A. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin. 199-211.
- Debons, D.** 2009. Le Rhône valaisan : essai de bibliographie en sciences humaines et naturelles. In Reynard, E., Evéqueoz-Dayen, M., Dubuis, P., éditeurs, *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Cahiers de Vallesia, 21, Archives de l'Etat du Valais : Sion.
- De Bonneville, A. et Beschi, S.** 2008 : *La renaissance du fleuve dans la ville: l'exemple des berges du Rhône*. Rapport IUP - Ecologie urbaine. Institut d'urbanisme de Grenoble. (en ligne)  
<http://sbeschi.free.fr/travaux-urbanisme-transport/environnement-paysage-patrimoine/Redecouverte-Fleuve-Ville-Lyon.pdf>
- Delort, R. et Walter, F.** 2001: *Histoire de l'environnement européen*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Della Casa, F.** 2010 : La rade amplifiée. *Tracés. : bulletin technique de la Suisse romande*, n° 23/24, 33-42.
- Descola, Ph.** 2005: *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines.

- 
- Descombes, J., Lipschutz, P., Muller, V. et Stern, J.** 1995: *Fil du Rhône*. Plaquette de présentation. Ville de Genève : Fonds municipal de décoration. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- Desfor, G. and Jørgenson, J.** 2004 : Flexible urban governance : the case of Copenhagen's recent waterfront development. *Annals of the Association of American Geographers*, 78. 307-325.
- Desfor, G. and Keil, R.** 2004: *Nature and the city: Making environmental policy in Toronto and Los Angeles*. Tucson: University of Arizona Press.
- Deslauriers, J.P.** 1991 : *Recherche qualitative, guide pratique*. Montréal : Chenelière/McGraw-Hill.
- Dovey, K.** 2005: *Fluid City: Transforming Melbourne's Urban Waterfront*. London: Routledge.
- Ejderyan, O.** 2009: *Une renaturation en béton! Comprendre la participation et la nature dans les renaturation de cours d'eau suisses au regard d'une théorie de la pratique*. Druckerei der Zentralstelle der Studentenschaft der Universität Zürich.
- El-Wakil, L. et Frommel, B.** 1997 : La métamorphose de la Rade aux XIXe et XXe siècles. In Broillet, Ph. directeur. *La Genève sur l'eau*. Berne : Wiese.
- Etat du Valais**, 2008a. *Plan d'aménagement du Rhône*. Troisième correction du Rhône. Sécurité pour le futur. Sion : Département des Transports de l'Équipement et de l'Environnement.
- Etat du Valais**, 2008b: *La mesure prioritaire du Rhône à Sierre et Chippis*. Troisième correction du Rhône. Sécurité pour le futur. Sion : Département des Transports de l'Équipement et de l'Environnement.
- Etat du Valais, Service des routes et cours d'eau.** 2008c : *Mesure prioritaire de Sierre – Conférence de presse du 9 avril 2008*. Présentation PowerPoint par T. Arborino.
- Etat du Valais**, 2007 : *Concept de développement de la plaine (CDP) – COREPIL Sierre*. Sion : Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- Etat du Valais**, 2006a : *Plan sectoriel du Rhône*. Troisième correction du Rhône. Sécurité pour le futur. Sion : Département des Transports de l'Équipement et de l'Environnement.
- Etat du Valais**, 2006b: *Plan directeur cantonal – fiche de coordination « Aménagements et entretien des cours d'eau-F.9/3 »*. Sion : Service du développement territorial.
- Etat du Valais**, 2002: *Plan directeur cantonal – fiche de coordination « Dangers naturels : crues-I.4/2 »*. Sion : Service du développement territorial.

- Etat du Valais**, 2000a: *Rapport de synthèse (juin 2000) – Projet Rhône*. Sion : Service des routes et des cours d'eau.
- Etat du Valais**, 2000b: *Plan directeur cantonal*. Sion : Service du développement territorial.
- Evéquoaz-Dayen, M.** 2009: Des sources pour l'étude du Rhône valaisan. In Reynard, E., Evéquoaz-Dayen, M., Dubuis, P., éditeurs, *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Cahiers de Vallesia, 21, Archives de l'Etat du Valais : Sion.
- Evéquoaz-Dayen, M.** 2006: Regards sur le Rhône, hier et aujourd'hui. *Bulletin / Association valaisanne d'études généalogiques*, 16. 34-38.
- Falkenmark, M.** 2003: Freshwater as shared between society and ecosystems: From divided approaches to integrated challenges. *Philosophical Transactions: Biological sciences*, Vol.358, n°1440. 2037-2049.
- Favier, R. et Granet-Abisset, A-M.** 2009: Society and natural risks in France, 1500-2000: Changing historical perspective. In Mauch, C., & Pfister, C. (Eds.). 2009 : *Natural disasters, cultural responses: case studies toward a global environmental history*. Lexington Books.
- Favier, R.** 2007: L'histoire sociale des catastrophes naturelles en questions. Sources et problématiques nouvelles. In Favier, R et Remacle, C. (dir) 2007: *Gestion sociale des risques naturels: la mémoire historique des catastrophes naturelles et la réponse des acteurs sociaux et administratifs*. Quart: Misumeci.
- Ferrier, J-P.** 2003: Savoir. In Lévy, J. et Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Flubacher, Ch.** 2003: *Les peintres en Valais*. Lausanne: Favre.
- Frioux, S.** 2010: Fléau, ressource, exutoire : visions et usages des rivières urbaines (XVIIIe-XXIe s.). *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 85/3, mis en ligne le 24 février 2011. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index7939.html>
- Frommel, B.** 2010 : La formation de la rade de Genève. *Tracés. : bulletin technique de la Suisse romande*, n° 23/24, 7-10.
- Gandy, M.** 2005: Cyborg urbanization: Complexity and Monstrosity in the Contemporary City. *International Journal of Urban and Regional Research*, 29. 26-49.
- Gandy, M.** 2003: *Concrete and clay – reworking nature in New York city*. MIT Press.
- Garcier, R. J.** 2007: Rivers we can't bring ourselves to clean – historical insights into the pollution of the Moselle River (France), 1850-2000. *Hydrology and Earth System Sciences discussions* 4. 1697-1727.

- 
- Garrisson-Estèbe, J. et Ferro, M.** 1982: *Une histoire de la Garonne. Collection des Fleuves et des Hommes*. Paris: Ramsey.
- Gérardot, C.** 2004: Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question. *Géocarrefour* 79. 75-84
- Gervereau, L.** 1997 : *Voir, comprendre et analyser les images*. Paris : La Découverte.
- Ghiotti, S.** 2006 : Les territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence. *Développement durable et territoires* (en ligne). Dossier 6. DOI : 10.4000/developpementdurable.1742
- Gigase, M., Humair C. et Tissot, L.** 2014 : *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIXe – XXe siècle)*. Neuchâtel : Alphil-Presses universitaires suisses.
- Giroud, J-C.** 1998 : *Les affiches du Léman*. Genève : Editions Georg.
- Götz, A.** 2002: Concepts de protection contre les crues hier – aujourd'hui – demain. In Pfister, C. (éd.) 2002 : *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*. Bern : Haupt.
- Gorman, M. et Mehalik, M.** 2002 : Turning Good into Gold : A Comparative Study of Two Environmental Invention Networks. *Science, Technology & Human Values*, 27. 499-529.
- Graefe, O.** 2013 : The river basin as a territorial water management unit – Towards post-political water management. In Arnaud-Fassetta, G., Masson, E. et Reynard, E. (editors) *European Continental Hydrosystems under Changing Water Policy*. München : Verlag Dr. Friedrich Pfeil.
- Groupe Dupont**, éditeur 1996 : *Géopoint 96 : Espace et nature dans la géographie aujourd'hui*. Avignon. Université d'Avignon.
- Guillerme, A.** 1997 : *Les temps de l'eau: la cité, l'eau et les techniques: nord de la France fin IIIème – début XIXème siècle*. Seyssel: Champ Vallon.
- Gumuchian, H.** 1989 : Les représentations en géographie. Définitions, méthodes et outils. In André Y. et al. *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Anthropos.
- Harouel, J-L.** 1981 : *Histoire de l'urbanisme*. Que sais-je? Paris: Presses universitaires de France.
- Harvey, D.** 1996 : *Justice, Nature and the Geography of difference*. Cambridge : Blackwell.
- Heynen, N., Kaika, M. and Swyngedouw, E.,** 2006: *In the nature of cities urban political ecology and the politics of urban metabolism*. London: Routledge.

- Hess, G. et Salomon Cavin, J.** 2015: Le Parc naturel urbain en Suisse: une utopie? Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15 (1). DOI : 10.4000/vertigo.15874
- Hucy, W.** 2004 : La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain. *Strates* (en ligne) 11. [Http://strates.revues.org/document444.html](http://strates.revues.org/document444.html)
- Illich, I.** 1988: *H<sub>2</sub>O*. Editions Lieu Commun.
- Joly, M.** 2005: L'image et son interpretation. Paris: Armand Colin.
- Kaika, M.** 2006 : Dams as symbols of modernisation : the urbanisation of nature between geographical imagination and materiality. *Annals, Association of American Geographers*, 96. 276-301.
- Kaika, M.** 2005 : *Cities of flows : modernity, nature and the city*. London: Routledge.
- Knöpfel, P., Larrue, C. et Hill, M.** 2007 : *Public policy analysis*. Bristol : Policy Press.
- Knöpfel, P., Kissling-Näf, I. et Varone, F.** 2001 : *Institutionelle Regime für natürliche Ressourcen : Boden, Wasser und Wald im Vergleich - Régimes institutionnels de ressources naturelles : analyse comparée du sol, de l'eau et de la forêt*. Bâle : Helbing & Lichtenhahn (série Ecologie & Société, vol 17)
- Latour, B.** 2007: *Changer de société: refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte / Poche.
- Latour, B.** 2005 : *Reassembling the social : an introduction to actor-network theory*. Oxford: Oxford University Press
- Latour, B.** 1999 : *Les politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte
- Latour, B.** 1991 : *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte
- Latour, B.** 1986 (rééd) : *Laboratory Life: The Social Construction of Scientific Facts*. Beverly Hills : Sage Publications.
- Law, J. et Hassard, J.** 1999: *Actor network theory and after*. Oxford: Blackwell / The sociological review.
- Le Bianic, Th., de Verdalle, L. et Vigour, C.** 2012: S'inscrire dans une démarche comparative: enjeux et controverses. *Terrains et travaux*, 21. 5-21.
- Lechner, G.** 2006 : *Le fleuve dans la ville: valorisation des berges en milieu urbain*. Notes de synthèse. Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, Paris: France.

- 
- Lévy, J. et Lussault, M.** 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Luginbühl, Y.** 1997 : Entre image et paysage, cherchez l'intrus. *Xoana*, 5. 11-22
- Luginbühl, Y.** 1992 : Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité. In Robic, M-C. et Bess, J-M. éditeurs. *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentation du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Paris : Economica
- Lussault, M.** 2003a : Actant. In Lévy, J. et Lussault, M. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Lussault, M.** 2003b : Nature. In Lévy, J. et Lussault, M. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Luyet, V.** 2005 : *Base méthodologique en vue d'introduire les processus participatifs dans la gestion du paysage : cas d'application de la plaine du Rhône en Suisse*. Thèse de doctorat. Lausanne. GECOS, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.
- Marchand, S.** 2006 : *Le Léman : espace représenté, espace aménagé*. Neuchâtel : Géo regard.
- Marshall, R.** editor 2001 : *Waterfronts in Post-Industrial Cities*. London : Spon Press.
- McCann, E.** 2011 : Urban policy mobilities and global circuits of knowledge : Towards a research agenda. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 101, n°1. 107-130.
- McCann, E. et Ward, K.** 2010 : Relationality/territoriality : towards a conceptualization of cities in the world. *Geoforum*, 41. 171-184.
- McNeill, J.R.** 2010 : *Du nouveau sous le soleil. Une histoire de l'environnement mondial au XX<sup>e</sup> siècle*. Editions Champ Vallon.
- McNeill, J. R.** 2003 : Observations on the nature and culture of environmental history. *History and Theory*, 42(4). 5-43.
- Mathieu, N.** 2000 : Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citoyens : questions générales et étude de cas. *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 2. 162-174
- Mauch, C., & Pfister, C.** (Eds.). 2009 : *Natural disasters, cultural responses: case studies toward a global environmental history*. Lexington Books.
- Merton, R. K.** 1973 : The normative structure of science. *The sociology of science: Theoretical and empirical investigations*, 267.
- Merton, R. K.** 1957: *The sociology of science*. New York: The Free Press.

- Mettan, N.** 2007: *3ème correction du Rhône: La participation dans les concepts régionaux de développement de la plaine*. Présentation lors de la Journée d'étude SEREC – 23 novembre 007.
- Meybeck, M.** 2002 : Riverine quality at the Anthropocene : Propositions for global space and time analysis, illustrated by Seine River. *Aquatic Sciences* 64. 376-393.
- Morandi, B.** 2014: *La restauration des cours d'eau en France et à l'étranger: de la définition du concept à l'évaluation de l'action. Eléments de recherche applicables*. Thèse de doctorat en sciences humaines et sociales mention Géographie. Lyon : Ecole normale supérieure.
- Moscovici, S.** 1968: *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris: Flammarion.
- Mottu-Weber, L.** 2007: Du Moulin à foulon au Moulin à broyer le chocolat: rivalité et adaptations dans l'utilisation de la force hydraulique du Rhône à Genève (XVIe-début du XIXe siècle). In Paquier, S. 2007: *L'eau à Genève et dans la region Rhône-Alpes, 19e-20e siècle*. Paris: L'Harmattan.
- Mulkay, M.J.** 1976: Norms and ideology in science. *Social Science Information* 15. 637–656.
- Nijman, J.** 2007: Place-particularity and deep analogies: a comparative essay on Miami's rise as a world city. *Urban Geography*, 28. 1-6.
- OFEFP, OFEG, OAFG, ODT.** 2003: *Idées directrices – Cours d'eau suisses: Pour une politique de gestion durable de nos eaux*. Berne: Office fédéral de l'environnement.
- Pahl-Wostl, C.** 2002: Towards sustainability in water sector – The importance of human actors and processes of social learning. *Aquatic Sciences* 64. 394-411.
- Paquier, S.** 2007: *L'eau à Genève et dans la region Rhône-Alpes, 19e-20e siècle*. Paris: L'Harmattan.
- Pelletier, J.** 1990: Sur les relations de la ville et des cours d'eau. *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65. 233-239.
- Pelosato, A.** 1996 : *Le Rhône*. Presses universitaires de France.
- Pflieger, G.** 2009 : *L'eau des villes : aux sources des empires municipaux*. Lausanne : Presse polytechniques et universitaires romandes. Collection Le savoir suisse.
- Pfister, C.** 2009 : Learning from nature-induced disasters : theoretical considerations and case studies from Western Europe. In Mauch, C., & Pfister, C. (Eds.). 2009 : *Natural disasters, cultural responses: case studies toward a global environmental history*. Lexington Books.

- Pfister, C.** 2007 : Umweltgeschichte – interdisziplinärer Anspruch und gängige Forschungspraxis. In Di Giulio, Antonietta et al. (Hg.): *Allgemeine Ökologie. Innovationen in Wissenschaft und Gesellschaft (Festschrift für Ruth Kaufmann-Hayoz)*. Bern / Stuttgart / Wien, S. 51–64.
- Pfister, C. (éd.)** 2002 : *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*. Bern : Haupt.
- Pfister, C.** 2002 : Surmonter les catastrophes naturelles : les stratégies de 1500 à nos jours. In Pfister, C. (éd.) 2002 : *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*. Bern : Haupt.
- Jean-Petit-Matile, M.** 1985 : *Le Valais vu par les peintres*. Lausanne : Edita.
- Quivy, R. et Van Campenhoudt, L.** 1995 : *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Raffestin, C.** 1996 : Penser, classer, utiliser la nature. In Gonseth, M.-O., Hainard, J. et Kaehr, R. éditeurs, *Natures en tête*. Neuchâtel : Musée d'ethnographie. 71-84.
- République et canton de Genève.** 2014 : *Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) – Lac-Rhône-Arve*. Genève : Direction générale de l'eau, service de la planification.
- République et canton de Genève.** 2013 : *Plan directeur cantonal 2030*. Genève : Direction de la planification directrice cantonale et régionale.
- République et canton de Genève.** 2011 : *Planification stratégique cantonale : Mise en œuvre de la renaturation des eaux selon LEaux 2011*. Genève : Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
- Reynard, E., Laigre, L. et Maillard, B.** 2011 : Repérer des géomorphosites disparus : le cas de la plaine du Rhône valaisanne. In Reynard, E., Laigre, L. et Kramar, N., *Les géosciences au service de la société. Actes du colloque en l'honneur du Professeur Michel Marthaler, 24-26 juin 2010, Lausanne*. Lausanne : Institut de géographie, Université de Lausanne. 55-74
- Reynard, E., Evéquo-Dayen, M., Dubuis, P. (dir.)** 2009 : *Le Rhône : dynamique, histoire et société*. Cahiers de Vallesia, 21. Archives de l'Etat du Valais : Sion.
- Reynard, E.** 2009 : Les sources cartographiques pour l'histoire du Rhône valaisan. In Reynard, E., Evéquo-Dayen, M. et Dubuis, P., *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Cahiers de Vallesia, 21, Archives de l'Etat du Valais : Sion. 63-71
- Reynard, E.** 2005 : La contribution des régimes institutionnels de ressources à une gestion durable des eaux en milieu urbain.. In Cunha, A., Knoepfel, P., Leresche, J.-P. et Nahrath, S., *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*. Lausanne : Lausanne, PPUR. 257-279

- Reynard, E., Mauch, C. et Thorens, A.** 2001 : Développement historique des régimes institutionnels de l'eau en Suisse entre 1870 et 2000. In Knoepfel, P., Kissling-Näf, I. et Varone, F., *Institutionnelle Regime für natürliche Ressourcen: Boden, Wasser und Wald im Vergleich.* : Basel/Frankfurt, Helbing & Lichtenhahn. 101-139
- Reynard, E., Mauch, C. et Thorens, A.** 2000 : Screening historique des régimes institutionnels de la ressource Eau en Suisse entre 1870 et 2000. *Working paper de l'IDHEAP* 6/2000. Chavannes-près-Renens: IDHEAP.
- Robic, M-C. et Bess, J-M.** éditeurs 1992 : *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance.* Paris : Economica
- Robinson, J.** 2011 : Cities in a world of cities : The comparative gesture. *International journal of urban and regional research*, vol. 35, n°1. 1-23
- Rode, S.** 2010 : Reconquête urbaine de la Loire et risque d'inondation: des représentations aux aménagements urbains. *Géocarrefour*, n°85, vol. 3, 221-228.
- Roderigues Malta, R.** 2004 : Une vitrine métropolitaine sur les quais – villes portuaires au sud de l'Europe. *Les annales de la recherche urbaine* 97. 93-101.
- Roderigues Malta, R.** 2001 : Esthétique des infrastructures et régénération urbaine. In *Vitesse et esthétique – deux dimensions des infrastructures territoriales.* Ouvrage collectif du GRAI – Ecole d'architecture de Versailles.
- Romain, F.** 2010 : *La construction contemporaine des paysages fluviaux urbains. Le cas de deux villes nord méditerranéennes: Perpignan et Montpellier.* Thèse de doctorat. Paris Tech. Ecole nationale supérieure du paysage.
- Romain, F.** 2010 : Le fleuve, porteur d'images urbaines: formes et enjeux. *Géocarrefour*, n°85, vol. 3, 253-260.
- Romain, F.** 2009 : La construction des paysages fluviaux urbains au Nord de la Méditerranée: intérêt d'une démarche comparative. Publié en ligne sur Projet de Paysage: <http://www.projetdepaysage.fr>
- Rose, G.** 2001 : *Visual methodologies – An introduction to the interpretation of visual materials.* London: Sage.
- Rosemberg, M.** 2000 : *Le marketing urbain en question – Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes.* Paris : Economica.
- Salles, D. et Zelem, M-C.** 1998 : Les enjeux de la décision publique dans le cadre de la gestion de l'eau, *Pour*, 157. 29-38.
- Salomon Cavin, J., Ruegg, J. et Carron, C.** 2010 : La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation ? *Nature, Sciences et Sociétés*, 18(2), 113-121.

- 
- Salomon Cavin, J.** (Dir.). 2005 : *La ville mal-aimée*. PPUR.
- Santos, M and Filho W.** 2005: An analysis of the relationship between sustainable development and the anthroposystem concept. *International Journal of Environment and Sustainable Development* Vol.4. 78-87.
- Schoeneich, Ph.** 2009 : Histoire des aménagements du Rhône et de la plaine dans le Chablais. In Reynard, E., Evéquoetz-Dayen, M., Dubuis, P., éditeurs, *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Cahiers de Vallesia, 21, Archives de l'Etat du Valais : Sion.
- Schöttler, P.** 1994: Le Rhin comme enjeu historiographique dans l'entre-deux-guerres. Vers une histoire des mentalités frontalières. *Genève*, 14 "France-Allemagne. Transferts, voyages, transactions". 63-82.
- Sénécal, G., Hamel, P. et Vachon, N.** 2005 : Forme urbaine, qualité de vie, environnements naturels et construits. Eléments de réflexion et test de mesure pour la région métropolitaine de Montréal. *Cahiers de Géographie du Québec*, 49. 19-43.
- Scherrer, F.** 2004a : La rive urbaine en Chine. Figure de la relation au fleuve dans l'urbanisme et l'aménagement des villes du bas Yangzi. *Géocarrefour* 79. 41-48.
- Scherrer, F.** 2004b : L'eau urbaine ou le pouvoir de renaturer. *Cybergéographie*, séminaire de recherche du GDR Rés-Eau-Ville (CNRS 2524) « L'eau à la rencontre des territoires », Montpellier, France 27-28 mai 2004. Mis en ligne le 16 décembre 2004. <http://www.cybergeographie.eu/index1496.html>
- Sismondo, S.** 2004: *An introduction to science and technology studies*. Malden: Blackwell Publishing.
- Smith N.** 2008: *Uneven Development. Nature capital and the production of space*. Third Edition. Athens : University of Georgia Press.
- Smith, N., & O'Keefe, P.** 1980 : Geography, Marx and the concept of nature. *Antipode*, 12(2), 30-39.
- Söderström, O.** 2014 : *Cities in Relations : Trajectories of Urban Development in Hanoi and Ouagadougou*. Oxford : Wiley-Blackwell.
- Söderström, O.** 2012 : Des modèles urbains en mouvement. In « Modèles urbains », Söderström, O. et Paquot, Th. (éds), *Urbanisme*, 383. 43-45.
- Söderström, O., Dupuis, B., Geertman, S. et Leu, P.** 2010: *La mondialisation des formes urbaine à Hanoi et Ouagadougou*, version provisoire en quatre parties. Neuchâtel: Institut de géographie et Fonds national suisse de la recherche scientifique.

- Star, S. & Griesemer, J.** 1989 : Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, vol. 19 n° 3. 387-420
- Staszak, J-F.** 2003a : Pratique spatiale. In Lévy, J. et Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Staszak, J-F.** 2003b : Représentation de l'espace. In Lévy, J. et Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Stäuble S.** 2009 : Evolution de la plaine du Rhône suisse du début du XIXe siècle à nous jours : étude cartographique dans le Valais central. In Reynard E., Evéquozy-Dayen M., Dubuis P. (eds) *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, Cahiers de Vallesia 21, Archives de l'Etat du Valais : Sion. 167-175.
- Stäuble, S. et Reynard, E.** 2005 : Evolution du paysage de la plaine du Rhône dans la région de Conthey: Les apports de l'analyse des cartes historiques. *Vallesia*, 60. 433-456.
- Stoddart, D. R.** 1987 : To claim the high ground: geography for the end of the century. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 327-336.
- Swyngedouw, E.** 2009: The antinomies of the post-political city: In search of a democratic politics of environmental production. *International Journal of Urban and Regional Research*, 23. 601-620.
- Swyngedouw, E.** 2007: Technonatural revolutions: the scalar politics of Franco's hydro-social dream for Spain, 1939-1975. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 32. 9-28.
- Swyngedouw, E. and Kaika, M.** 2000: The Environment of the City or ... the Urbanization of Nature. In Bridge, G. and Watson, S. (Eds.) *Companion to Urban Studies*. Oxford: Blackwell, 567-80
- Swyngedouw, E.** 1999: Modernity and Hybridity: Nature, *Regeneracionismo*, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930. *Annals of the Association of American Geographers*, 89 (3). 443-65.
- Terrasson, F.** 1996 : Rappelez-vous qu'il ne faut jamais penser à cette phrase. In Gonseth, M.-O., Hainard, J. et Kaehr, R. éditeurs, *Natures en tête*. Neuchâtel : Musée d'ethnographie. 45-49.
- Thomi, L.** 2005 : La gestion de l'aménagement des cours d'eau. *Geographica Helvetica*, 60. 35-43.
- Tricart, J. et Bravard, J-P.** 1991 : L'aménagement des trois plus grands fleuves européens : Rhin, Rhône et Danube. Problèmes et méfaits. *Annales de Géographie*, t. 100, n°561-562. Numéro du Centenaire. 668-713.

- 
- Ultsch, J.** 2010 : Les temporalités de l'interface ville-rivière à travers le cas de Saint-Etienne et du Furan. *Géocarrefour*, n°85, vol. 3, 209-219.
- Varone, F. Narath, S. et Gerber, J-D.** 2008 : Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation. *Revue de la régulation* [En ligne], 2 | Janvier / January 2008, mis en ligne le 14 juin 2007, dernière consultation le 04 novembre 2014. URL : <http://regulation.revues.org/2623>
- Varone, F., Reynard, E., Kissling-Näf, I. et Mauch, C.** 2002 : Institutional Resource Regimes: The Case of Water Management in Switzerland. *Integrated Assessment*, vol.3, n°1. 78-94. [Doi:10.1076/iaij.3.1.78.7412](https://doi.org/10.1076/iaij.3.1.78.7412)
- Vernex, J-C.** 1999 : « L'imaginaire lacustre », In *Découvrir le Léman : 100 ans après François-Alphonse Forel. Actes du colloque pluridisciplinaire, Nyon 16-18 septembre 1998*. Genève : Slatkine. P.789-797.
- Vigier, P.** (dir) 1986 : *Une histoire de la Loire*. Collection des Fleuves et des Hommes. Paris : Ramsey.
- Vigour, C.** 2005 : *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Ville de Genève.** 2010a : *Le Fil du Rhône : état des lieux et perspectives*. Genève : Département de l'aménagement et des constructions.
- Ville de Genève.** 2010b : *Genève, ville d'eau : réalisation et projets autour du lac Léman et du Rhône – Brochure*. Genève : Direction du département des constructions et de l'aménagement.
- Ville de Genève.** 2009a : *Plan directeur communal « Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre »*. Genève : Service d'urbanisme.
- Ville de Genève.** 2009b : *Aménagement espace public : Pont de la Machine et Plateforme sur l'eau*. Genève : Département des constructions et de l'aménagement.
- Ville de Genève.** 2007 : *Genève ville d'eau – réalisations et projets autour du lac et du Rhône*. Genève : Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- Ville de Genève.** 2003 : *Passage flottant du Mont-Blanc*. Genève : Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- Ville de Genève.** 2001 : *Place du Rhône*. Genève : Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- Ville de Genève.** 2000 : *Promenade des Lavandières et passerelle du bâtiment des Forces Motrices*. Genève : Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

- Ville de Sierre.** 2005 : *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville*. Sierre: service édilité et urbanisme (mises à jour : 2006, 2007, 2008, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014)
- Vischer, L.** 2003 : *Histoire de la protection contre les crues en Suisse*. Berne : Rapports de l'OFEG, Série Eaux.
- Walter, F.** 2008 : *Catastrophes : une histoire culturelle, XVIe – XXIe siècle*. Paris : Editions du Seuil.
- Walter, F.** 1990 : *Les Suisses et l'environnement : une histoire du rapport à la nature du XVIIIème siècle à nos jours*. Genève : Ed. Zoé
- Ward, K. et Cook, R.** 2012 : Cleveland Waterfront : modèles en mouvement. In « Modèles urbains », Söderström, O. et Paquot, Th. (éds), *Urbanisme*, 383. 43-45.
- Ward, K.** 2010 : Towards a relational comparative approach to the study of cities. *Progress in Human Geography*, vol. 34, n°4. 471-487.
- Ward, K.** 2008 : Editorial – Towards a comparative (re)turn in urban studies ? Some reflections. *Urban Geography*, 29. 405-410.
- Whatmore, S.** 2002 : *Hybrid Geographies – natures cultures spaces*. London : Sage.
- Wisard, A.** 2010 : Quelle renaturation pour les rives du Léman?. *Tracés. : bulletin technique de la Suisse romande*, n° 23/24, 24-27.
- WWF Suisse.** 2008: *Notre Rhône: Une nouvelle vie pour notre fleuve alpin*. Winterthur: WWF Suisse, Simon Schwarzenbach, Dani Heusser.
- Zaugg, M.** 2005: “*Mehr Raum den Fliessgewässern!*” *Eine strukturationstheoretische Analyse des institutionellen Wandels im schweizerischen Hochwasserschutz seit den 1970er Jahren*. Zürich. Mathematisch-naturwissenschaftlichen Fakultät, Universität Zürich.
- Zimmerli, U., Hoehn, E., Speerli, J.** 2012 : *3<sup>ème</sup> correction du Rhône : Rapport du groupe d'experts externes concernant les projets alternatifs des communes pour le tronçon Chippis Martigny*. Berne/Dielsdorf/Rapperswil. Non publié.

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figures</b>	<b>Pages</b>
<b>Première partie</b>	
Figure 1 : Les bassins versants du Léman et du Rhône suisse	p. 42
Figure 2 : La gestion globale de l'eau	p. 53
Figure 3 : Typologie des RIR	p. 59
Figure 4 : Tableau récapitulatif des questions et hypothèses de recherche	p. 71
Figure 5 : Tableau des techniques de récolte de données et des sources d'information en fonction des questions de recherche	p. 77
<b>Deuxième partie</b>	
Figure 1 : Extrait de la carte Dufour dans la région de Sierre	p. 117
Figure 2 : Extrait de la carte Siegfried dans la région de Sierre	p. 118
Figure 3 : Extrait de la carte nationale de 2004 pour la région de Sierre	p. 120
Figure 4 : Evolution du tracé du Rhône dans la région de Sierre	p. 121
Figure 5 : Superposition du tracé du fleuve 1844-2004	p. 122
Figure 6 : Evolution de la population de Sierre en chiffres absolus	p. 124
Figure 7 : Urbanisation dans la région de Sierre 1844-2004	p. 126
Figure 8 : Le pont de St-Maurice, Gravure de Lory fils, 1811	p. 132
Figure 9 : Vallée d'Obergestelen, Lory fils, 1829	p. 133
Figure 10 : Vue du Vallais et du Rhône, Marc-Théodore Bourrit, 1785	p. 134
Figure 11 : Vue de la plaine du Rhône depuis le col de la Forclaz, 1820	p. 135
Figure 12 : Le Rhône à Brigue et à Viège, 1836	p. 136
Figure 13 : Saillon, plaine du Rhône par Alfred Rehous, 1910	p. 137
Figure 14 : Vue du Rhône, Varone par Ernest Biéler, 1942	p. 139
Figure 15 : Affiche publicitaire pour la ligne du Simplon, 1950 (environ)	p. 141
Figure 16 : Chemin de fer J-S, Vallée du Rhône, Suisse, 1901	p. 142
Figure 17 : Inondation à Noville, 3 juillet 1935	p. 143
Figure 18 : Autres exemples de photographies des inondations dans la vallée du Rhône, 1922 et 1948	p. 144
Figure 19 : « Genève. Genff », Gravure tirée de l'ouvrage Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae, daté de 1654	p. 148
Figure 20 : La machine hydraulique (en bois au centre) en 1837	p. 148
Figure 21 : Extrait de la carte Dufour de la ville de Genève (1842)	p. 150
Figure 22 : Travaux d'approfondissement du Rhône et construction du bâtiment des forces motrices, 1883-1885	p. 152

Figure 23 : Extrait de la carte Siegfried, ville de Genève (1899)	p. 153
Figure 24 : Extrait de la carte nationale de 2004, ville de Genève	p. 154
Figure 25 Evolution du tracé du Rhône et de la Rade de Genève	p. 155
Figure 26 : Superposition du tracé du fleuve et de la Rade 1842-2004	p. 156
Figure 27 : Evolution de la population à Genève en chiffre absolu	p. 157
Figure 28 : Evolution de l'urbanisation à Genève	p. 160
Figure 29 : La ville de Genève et le Rhône en 1590	p. 163
Figure 30 : Navigation et exploitation hydraulique sur le Rhône au XVII <sup>ème</sup> siècle	p. 164
Figure 31 : Le Rhône depuis St-Jean, 2 <sup>ème</sup> moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle	p. 165
Figure 32 : Les ponts de l'Isle, fin du XVIII <sup>ème</sup> siècle	p. 166
Figure 33 : Vue de Genève prise près de la jonction du Rhône et de l'Arve, XVIII <sup>ème</sup>	p. 166
Figure 34 : Genève vue de la rive droite du Rhône, XIX <sup>ème</sup> siècle	p. 167
Figure 35 : Bords du Rhône vers le Seujet, début du XIX <sup>ème</sup> siècle	p. 168
Figure 36 : Vues de la Jonction du Rhône et de l'Arve, milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle	p. 169
Figure 37 : Façade et machine hydraulique, 1855 et 1880	p. 170
Figure 38 : Quartier En-l'Isle entre 1886 et 1898	p. 171
Figure 39 : Course de canoës sur le Rhône, août 1943	p. 173
<b>Troisième partie</b>	
Figure 1 : Danger en cas de crue dans le secteur de Sierre-Chippis	p. 182
Figure 2 : Les aménagements des rives du Rhône dans le secteur de Sierre-Chippis	p. 184
Figure 3 : Les rives du Rhône dans le projet Sous-Géronde en aval du pont du Rhône	p. 185
Figure 4 : Sous-Géronde : situation actuelle et future des rives	p. 186
Figure 5 : Aménagements en terrasse et cheminement piéton entre Sierre et Chippis	p. 187
Figure 6 : Aménagements de type « grève » (c) et « quai » (d)	p. 188
Figure 7 : Le périmètre du projet Fil du Rhône	p. 195
Figure 8 : Les 10 propositions du projet Fil du Rhône	p. 196
Figure 9 : Esquisse de la plateforme sur le pont de la Machine	p. 198
Figure 10 : Les terrasses flottantes du quai Turrettini	p. 199

Figure 11 : L'aménagement du Quai du Rhône	p. 200
Figure 12 : Le passage flottant sous le quai du Mont-Blanc	p. 202
Figure 13 : La place du Rhône et l'anamorphose de Markus Raetz	p. 202
Figure 14 : La plateforme du pont de la Machine	p. 203
Figure 15 : La promenade des Lavandières et les escaliers du pont de la Coulouvrenière	p. 203
Figure 16 : La passerelle du bâtiment des forces motrices	p. 204
Figure 17 : Aménagements des rives entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction	p. 205
Figure 18 : Tableau des droits de propriété du Rhône et des bases légales en matière d'aménagement de cours d'eau à Genève et Sierre	p. 217
Figure 19 : Tableau des acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Genève et des outils dont ils disposent	p. 221
Figure 20 : Répartition financière des coûts de la 3 <sup>ème</sup> correction du Rhône	p. 222
Figure 21 : Tableau des acteurs impliqués dans l'aménagement du Rhône à Sierre et des outils dont ils disposent	p. 225

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LE RHONE – PORTRAIT GEOMORPHOLOGIQUE

### 1. Origines

Les origines du Rhône remontent à la fin de l'ère tertiaire, entre -10 et -5 millions d'années. Sa naissance est due aux premiers soulèvements alpins et jurassiens, soit les premiers plissements constituant les chaînons jurassiens. Mais ce sont les glaciations würmiennes qui formeront le tracé actuel du fleuve. En effet, avant la période de glaciation, Rhône et Saône ne forme qu'un seul et même fleuve, le Haut-Rhône (de Genève à Lyon) n'existe pas encore. Il faut attendre que les glaciers alpins se forment pour que le cours d'eau se déplace petit à petit vers l'est, donc vers son emplacement actuel. Mais avec la fonte des glaciers qui s'ensuit, les montagnes situées dans l'est lyonnais sont façonnées et condamne la partie amont du fleuve à devenir un affluent du Rhône. C'est la naissance de la Saône. Durant les derniers millénaires, le cours d'eau a connu quelques modifications mais celles-ci sont à attribuer à l'action humaine plus qu'à une évolution géologique. Globalement le Rhône n'a donc pas subi beaucoup de transformations depuis la période glaciaire.

### 2. Caractéristiques physiques

Le Rhône, de part sa longueur de 812 km (522km en France et 290km en Suisse), est considéré comme étant l'un des fleuves les plus important d'Europe. De nature torrentielle, il prend sa source dans les Alpes suisses, au glacier de la Furka plus particulièrement à une altitude de 1763 mètres, traverse le lac Léman et continue sa route en France pour finalement se jeter dans la mer Méditerranée. Le débit du Rhône est d'environ 1800 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure, ce qui le place à la 48<sup>ème</sup> position mondiale après des fleuves comme l'Amazon ou le Mékong. On considère généralement que le Rhône peut être divisé en cinq sections<sup>240</sup> :

- Le Rhône suisse : des montagnes bernoises à l'embouchure du Léman, le fleuve parcourt une distance de 165 km sur une dénivellation de 1390m soit une pente moyenne de 0,9%. Sur ce tronçon, le fleuve est donc de nature torrentielle. Son

---

<sup>240</sup> Source : Bravard, J-P. et Clémens, A. dir. 2008 : *Le Rhône en 100 questions*. ZARB, zone atelier bassin du Rhône.  
Voir aussi : Bravard, J-P, 1987 : *Le Rhône du Léman à Lyon*. Lyon : La Manufacture.  
Pour des informations plus générales, voir également le site : <http://www.fleuverhone.com>

---

bassin versant est de 5220 km<sup>2</sup>. Il s'écoule « *dans une vallée encaissée entre les Alpes Bernoises au Nord et les Alpes Pennines du Valais* » (Bravard et Clémens, 2008).

- Le Haut Rhône, ou Rhône jurassien : à sa sortie du lac Léman, le Rhône arrive rapidement en France où son régime change quelque peu. Il est rejoint par de nombreux affluents qui viennent grossir son débit : l'Arve, l'Ain et la Valserine mais aussi, à Lyon, la Saône son principal affluent. De Genève à Lyon, le Rhône devient un fleuve de plaine et parcourt 210 km avec une pente moyenne de 0,1%.
- La moyenne vallée du Rhône : de Lyon à Valence ou de la Saône à L'Isère, le fleuve prend de l'importance. Il parcourt 110km avec une pente moyenne de 0,05%. « *A Lyon le fleuve se heurte à la barrière rocheuse du Massif Central qui l'oblige à modifier la direction de son cours suivant un axe Nord-Sud qu'il ne va plus quitter jusqu'à la mer* » (Bravard et Clémens, 2008).
- Plusieurs cours d'eau importants le rejoignent également sur ce tronçon : l'Ardèche, l'Isère et la Drôme.
- Le Rhône méridional, bas Rhône ou Rhône inférieur : finalement, de Valence à son embouchure avec la Méditerranée, le Rhône s'écoule sur 160 km dans des plaines alluviales entre le Massif Central et les Alpes. La pente moyenne sur ce tronçon est de 0,06%.

Une fois à la hauteur d'Arles le cours du Rhône se divise en deux bras : le grand Rhône et le petit Rhône. Ceci constitue le delta du Rhône situé en Camargue avec une embouchure à Port-Saint-Louis-du-Rhône. La pente ici est très faible, à peine 0,004%. Sur ce tronçon, le fleuve recueille cinq autres cours d'eau principaux: le Cèze, le Gard, l'Aygues, l'Ouvèze et la Durance.

Dans le cadre de cette thèse, je m'intéresserai donc au Rhône suisse ainsi qu'au tronçon genevois du Haut Rhône.



Figure 1 : Les quatre sections du Rhône<sup>241</sup>

### 3. Un fleuve frontière ?

Au fil du temps, comme nombre de fleuve ou autre barrières naturelles, le Rhône a représenté une délimitation entre pays ou empires ennemis. Pour les romains déjà, le Rhône constituait une voie de communication de premier ordre. La province romaine dénommée « Gallia Narbonensis » s'étendait dans toute la vallée du Rhône, du Valais à Narbonne. A cette époque le fleuve n'a donc pas la fonction de frontière mais plutôt un rôle de pénétration dans les terres (commercial et de transport). Au Bas moyen Age, on considérait que la région délimitée par le Rhône, la Saône, L'Escaut et la Meuse formait le « royaume du traité de Verdun » (signé en 843). A cette période de l'histoire « la France est aussi connue comme un beau jardin dont partent les quatre fleuves qui irriguent le

<sup>241</sup> Source : carte générée via le programme de cartographie du site <http://www.fleuverhone.com>

monde » (Pelosato, 1996 : 10). Mais selon Pelosato, ce pseudo-jardin est une représentation idéale plutôt qu'une réalité géographique. Plus tard toutefois, c'est le Rhône qui délimita la frontière entre le royaume de France et l'empire Allemand (dont la vallée du Rhône faisait partie). Ensuite, au cours du XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle la vallée va se retrouver au centre d'éternelles querelles entre l'empire allemand, le royaume de France et le duché de Savoie.

Aujourd'hui encore, le lit du Rhône constitue une frontière administrative entre les départements et les communes françaises. Pourtant, Pelosato suggère que la vallée du Rhône représente une réelle entité économique et culturelle comprenant des riverains partageant une même culture, des traditions et une unité héritée du fleuve grâce aux transports et aux richesses que celui-ci leur a toujours apporté. Pelosato conclut donc en posant la question suivante : « *Cette contradiction de l'histoire du fleuve qui unit et divise ses riverains n'est-elle pas la définition même de la frontière qui sépare, soit ! mais qui, en le faisant, unit également, dans une même réalité contradictoire les riverains de cette frontière ?* » (Pelosato, 1996 : 12)

#### **4. Un fleuve sauvage**

Comme nous l'avons dit, la caractéristique première du Rhône est d'être un fleuve sauvage de nature torrentielle. Rien qu'entre sa source et l'embouchure du Léman, il reçoit plus de 200 affluents de tailles très variées qui déversent quantité de matériaux solides dans son cours. Bien avant que les sociétés riveraines ne décident de dompter ce fleuve et de l'endiguer, il était donc fréquent que surviennent, en périodes de crues, d'importantes inondations provoquées par cet amoncellement de matériaux dans le lit principal du Rhône. C'est également ce phénomène qui est à l'origine des méandres (ou tresses) que l'on trouve dans la plaine valaisanne. Ceci posait donc d'évidents problèmes aux riverains qui se retrouvaient confronté à un paysage alluvial fait de nombreux marécages alimentés par ces crues périodiques. A certaines époques, le fleuve « s'étendait parfois sur presque toute la largeur de la vallée, comme c'était encore la cas à Sion vers 1840 »<sup>242</sup>. Ce phénomène de crues à répétition a d'ailleurs été très bien recensé tant il marquait les habitants du Valais.

---

<sup>242</sup> Source : WWF. Voir le site [www.wwf.ch/rhone](http://www.wwf.ch/rhone)

La première dont on fait mention et qui aurait semble-t-il été particulièrement catastrophique se produisit en 563 déjà, suite à un éboulement. Les plus récentes ont été consignées avec précisions et nous savons donc que des inondations exceptionnelles eurent lieu en 1640, 1740, 1778, 1846 et 1860. Ainsi, jusque vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le fleuve n'était pas du tout maîtrisé et aucuns aménagements conséquents n'avaient été entrepris dans le but de le canaliser.

Mais les autres tronçons du Rhône ne furent pas épargnés non plus. La région d'Arles a, par exemple, de tout temps été sujette à de nombreux débordements. On dénote des traces archéologiques de crues importantes dès 175 av. J-C qui détruisirent une partie de la ville. Celles-ci survinrent ensuite périodiquement à Arles et sur tout le Bas-Rhône de manière plus générale<sup>243</sup>.

---

<sup>243</sup> Pour un historique complet des crues sur le Bas-Rhône, voir l'article de George Pichard, « Les crues sur le bas Rhône de 1500 à nos jours. Pour une histoire hydro-climatique », in : *Méditerranée*, n°3-4, 1995.

## ANNEXE 2 : TABLEAUX DES SOURCES

BASE DE DONNEES DES IMAGES							
N°	Auteur	Titre	Ouvrage source (le cas échéant)	Type	Date	Conservé à	Crédits de l'image
<b>Le Rhône à Genève</b>							
1	Inconnu	La citta de genevra		Gravure sur cuivre	1590	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
2	Inconnu	Genève vue du Midi		Eau-forte aquarellée	1633	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
3	Sommer, A.	Prospekt der Stadt Genff		Eau-forte collée sur feuille cartonnée	vers 1650	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
4	Zeiller, Martin	Geneve. Genff	Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae	Gravure	1654	Bibliothèque de la bourgeoisie de Berne	© VIATIMAGE
5	Rupprecht, M-A. et Haffner, Christoph	Genève vue prise du Sud		Eau-forte aquarellée	Limite 17e et 18e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
6	Crepy, Yves	Genève		Eau-forte coloriée	1ère moitié 18e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
7	Pérignon, Nicolas	«Vue de Genève du côté de la chute du Rhône»	Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires, de la Suisse,	Gravure	1780 - 1788	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
8	Hess, Jean-François	Vue de la ville de Genève prise depuis St-Jean		Gravure sur cuivre coloriée	2e moitié 18e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
9	Inconnu	Genf		Aquatinte coloriée	18e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
10	Gottlob Geissler, Christian	Les ponts de l'Isle		Gravure	Fin du 18e siècle	Collection privée	© Galerie de Loës 2009
11	Albanis Beaumont, Jean-François	Geneva	Travels from France to Italy through the Lepontine Alps	Gravure	1800	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
12	L'Evêque, Henri	Vue de Genève prise de St-Jean		Gravure sur cuivre coloriée	entre 1789 et 1832	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
13	Inconnu	Genève vue de la rive droite du Rhône		Lithographie coloriée	1ère moitié 19e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise

14	Underwood and Underwood (imprimeur)	«"Lovely Geneva" - bridges crossing the Rhone - Switzerland»	Switzerland through the Stereoscope	Photographie	1812	Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes	© VIATIMAGE
15	Dubois, Jean	Genève, la Jonction vue prise du bois de la Bâtie		Aquatinte gouachée	entre 1813 et 1860	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
16	Dubois, Jean	Genève	Le Rhône. Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer	Gravure	1829	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
17	D'Andiran, Frédéric-François	Genève, le quartier de l'Île		Lithographie aquarellée	1837	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
18	Dandiran, Fk.	Genève, pris du quai du Seujet		Lithographie aquarellée	1838	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
19	Lloyd, F.E.	Genève, l'Île prise du quai du Seujet		Photographie noir/blanc	vers 1855	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
20	Inconnu	Genève, quartier de la Coulouvrenière		Photographie noir/blanc	entre 1859 et 1874	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
21	Inconnu	Sans titre (anciens bains de la Coulouvrenière)		Photographie noir/blanc, gélatino-bromure	entre 1870 et 1882	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
22	Inconnu	Genève, puisandre de la Jonction et moulin de Sous-Terre		Photographie - négatif sur verre	vers 1870	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
23	Silvestre, H.	Les ex-moulins David, le quai du Seujet et le vieux pont de la Coulouvrenière		Dessin - carte postale	Dessin: 1873 Carte postale: 1913	Collection privée	© Claire Bärtschi-Flohr, <a href="http://www.notrehistoire.ch">www.notrehistoire.ch</a>
24	Hodler, Ferdinand	Schafe am Sentier des Saules		Peinture	1878	Collection privée	© Sotheby's Zürich
25	Inconnu	Genève, Île: Machine hydraulique		Photographie - gélatino-bromure sur verre	avant 1880	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
26	Inconnu	L'ancienne machine hydraulique		Photographie - albumine sur papier collé	vers 1880	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
27	Richard, Ch.	Genève, le bras gauche du lit du Rhône asséché: construction du bâtiment des forces motrices		Photographie noir/blanc	entre 1883 et 1885	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
28	Loppé, Gabriel	Sans titre		Photographie noir/blanc, gélatino-bromure	entre 1883 et 1900	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise

29	Inconnu	Sans titre		Photographie noir/blanc sèpia	entre 1886 et 1898	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
30	Noverraz, A.	Brasserie des Moraines - Creux de St-Jean - Passage du bac		Affiche - Lithographie	1895	Bibliothèque de Genève	© Catalogue collectif suisse des affiches
31	Inconnu	Genève, Rhône: bras droit en aval des ponts de l'île		Photographie noir/blanc	2ème moitié 19e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
32	Charnaux, Frères & Cie	Genève, la Jonction		Photographie - négatif sur verre	1ère moitié 20e siècle	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
33	Boissonas, Fred	Genève: bateau-lavoir		Photographie noir/blanc	vers 1900	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
34	Edition Louis Glaser Leipzig	Les Blanchisseuses		Photographie autochrome - carte postale	1900	Collection privée	© Yannik Plomb, www.notrehistoire.ch
35	E. Gillet et Cie.	Genève - Les ponts sur le Rhône		Photographie - carte postale	1900-1909	Collection privée	© Sylvie Bazzanella, www.notrehistoire.ch
36	Anonyme	La Suisse illustrée par le chocolat Suchard- Grand Prix Paris 1900		Affiche - Lithographie	1905	Bibliothèque de Genève	© Catalogue collectif suisse des affiches
37	E.H.	Genève - Jonction du Rhône et de l'Arve		Photographie - carte postale	1906	Collection privée	© Liliane Chevalley, www.notrehistoire.ch
38	Phototypie Co, Neuchâtel	Genève et le Mont-Blanc		Phototypie - carte postale	1911	Collection privée	© Claire Bärtschi-Flohr, www.notrehistoire.ch
39	Wasserman, Maurice	Rhône, Jeux de Genève: course de canoës		Photographie noir/blanc, gélatino-bromure	1943	BGE - Centre d'iconographie genevoise	© Centre d'iconographie genevoise
<b>Le Rhône en Valais</b>							
40	Bourrit, Marc-Théodore	Vue du Vallais et du Rhône	Nouvelle description des glaciers, vallées de glace et glaciers qui forment la grande chaîne des Alpes de Suisse, d'Italie et de Savoie	Gravure	1785	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
41	Pérignon, Nicolas	Vue du Rhône près de Sion	Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires, de la Suisse	Gravure	1780-1788	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
42	Lory, Mathias Gabriel (Lory fils)	Le pont de St-Maurice	Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon	Gravure	1811	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE

43	Lory, Mathias Gabriel (Lory fils)	Vue de Brieg	Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon	Gravure	1811	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
44	Cockburn, James Pattison	Le Valais	Swiss scenery from Drawings	Gravure	1820	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
45	Villeneuve, Jules-Louis-Frédéric	Vue du pont de Saint-Maurice	Lettres sur la Suisse	Lithographie	1823-1832	Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel	© VIATIMAGE
46	Inconnu	Brücke und Ansicht von der Rhone zu St.Maurice	Malerische Reise durch einen grossen Theil der Schweiz vor und nach der Revolution	Gravure	1827	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
47	Lory, Mathias Gabriel (Lory fils)	Vallée d'Obergestelen	Le Rhône. Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer	Gravure	1829	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
48	de Meuron, Maximilien	Vue générale des glaciers du Rhône	Le Rhône. Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer	Gravure	1829	Médiathèque du Valais	© VIATIMAGE
49	Bartlett, William Henry	Brig, with the Ascent of the Simplon	La Suisse pittoresque : ornée de vues dessinées spécialement pour cet ouvrage	Gravure	1836	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
50	Bartlett, William Henry	Viège or Visp - with Monté Rosa	La Suisse pittoresque : ornée de vues dessinées spécialement pour cet ouvrage	Gravure	1836	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	© VIATIMAGE
51	Anonyme	Hôte-pension Belvédère		Affiche - Lithographie	1900	Médiathèque du Valais	© Catalogue collectif suisse des affiches
52	d'Alési, François Hugo	Chemin de fer J-S., Vallée du Rhône		Affiche - Lithographie	1901	Graphische Sammlung NB/BN/NL (BE)	© Catalogue collectif suisse des affiches
53	Rehfous, Alfred	Saillon, plaine du Rhône		Peinture	1910	Collection privée	© Association Alfred Rehfous
54	Inconnu	Chippis - bâtiment des forces motrices de la Navizance		Photographie - carte postale	entre 1910 et 1919	Collection privée	© Jean-Pierre Genoud, <a href="http://www.notrehistoire.ch">www.notrehistoire.ch</a>
55	Cardinaux, Emil	Berne-Lötschberg-Simplon		Affiche - Lithographie	1921	Bibliothèque de Genève	© Catalogue collectif suisse des affiches
56	Fellay, Georges	Les inondations dans la plaine du Rhône en 1922		Photographie noir/blanc	1922	Archives Georges Fellay	© Archives Georges Fellay
57	Ernst, Otto	Furka-Oberalp		Affiche - Lithographie	1925	Médiathèque du Valais	© Catalogue collectif suisse des affiches
58	Gugger, A.	Ferrovie delle Alpi bernesesi		Affiche - Lithographie	1931	Médiathèque du Valais	© Catalogue collectif suisse des affiches

59	Curtet, P.	Les inondations dans la plaine du Rhône	Journal de Genève du 3 juillet 1935	Photographie noir/blanc	1935	Archives du journal de Genève	© J-C. Curtet, www.notrehistoire.ch
60	Wehrli AG	Gletsch Valais - Hotels Seiler		Affiche - Lithographie	1935	Médiathèque du Valais	© Catalogue collectif suisse des affiches
61	Biéler, Ernest	Vue du Rhône, Varone		Peinture	1942	Collection privée	© Jean-Petit-Matile, M. 1985 : Le Valais vu par les peintres. Lausanne : Edita.
62	Saugy, Luc	Sans titre (Chippis, Géronde, Le Rhône)		Photographie noir/blanc	1944	Collection privée	© Famille Luc Saugy, www.notrehistoire.ch
63	Paris, Charles	L'inondation de Charrat, 1948		Photographie noir/blanc	1948	Médiathèque du Valais	© Charles Paris, Médiathèque du Valais
64	Spinner, Walter	Ligne du Simplon, la plus directe et la plus pittoresque		Affiche - Lithographie	vers 1950	Collection privée	© galerie123

### BASE DE DONNÉES DES ARTICLES DE PRESSE

N°	Auteur et Titre	Journal	Date
1	<b>Gabus, L.</b> Ces projets qui sont restés du domaine du rêve	Tribune de Genève	29.04.14
2	<b>Péclet, J-C.</b> Sion nage dans le bonheur de sa mue	Le Matin	22.09.13
3	<b>Denayrouse, C.</b> Genève et ses îles de toutes les tentations	Tribune de Genève	14.09.13
4	<b>Davaris, S. et Dethurens, Ch.</b> «Il ne faudrait jamais se baigner dans le Rhône»	Tribune de Genève	03.09.13
5	<b>Grosjean, A.</b> Vernier va se doter de bains au bord du Rhône	Tribune de Genève	23.08.13
6	<b>Bernardi, L.</b> Un conflit ville-canton bloque l'aménagement du Rhône pour les baigneurs	Le Temps	15.08.13
7	<b>Bernet, Ch.</b> L'échec de la plage relance le débat sur la rade	Tribune de Genève	09.07.13
8	<b>Tischler Taillard, D.</b> Ils risquent leur vie en sautant dans le Rhône	Le Matin	06.07.13
9	<b>Parvex, M.</b> En Valais, les dangers naturels grignotent les zones à bâtir	Le Temps	13.06.13
10	<b>Parvex, M.</b> Des cantons écartelés entre hydrodollars et écologie	Le Temps	07.06.13
11	<b>Bernet, Ch.</b> Jonction: les baigneurs se contenteront du minimum	Tribune de Genève	11.05.13
13	<b>ATS.</b> Barrage de Verbois: trouver une solution plus durable que vidanger	Dépêche ATS	12.04.13
14	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°21	Magazine d'info sur la R3	01.04.13
15	<b>ATS.</b> Emprise sur les terres agricoles réduite et délais accélérés	Dépêche ATS	23.11.12
16	<b>Grosjean, A.</b> Barrage à la frontière	Tribune de Genève	31.08.12
17	<b>Bretton, M.</b> La plage de la Jonction victime de son succès	Tribune de Genève	28.08.12
18	<b>Garcin, C.</b> Populaire, la baignade dans le Rhône présente des risques	Tribune de Genève	08.08.12
19	<b>Parvex, M.</b> La grande mue de la capitale valaisanne	Le Temps	25.07.12
20	<b>Mertenat, Th.</b> A la pointe de la Jonction, une plage en dur de 45 m de long	Tribune de Genève	23.06.12
21	<b>Lecomte, Ch.</b> Quand le Rhône est mis hors service	Le Temps	13.06.12
22	<b>Lecomte, Ch.</b> Le Rhône, vide et lunaire, n'est plus un long fleuve tranquille	Le Temps	12.06.12
23	<b>ATS.</b> Vision d'avenir pour une ville du 21e siècle	Dépêche ATS	04.06.12
24	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°20	Magazine d'info sur la R3	01.06.12

25	<b>Dethurens, Ch.</b> Genève-les-Bains	Tribune de Genève	13.04.12
26	<b>Mertenat, Th.</b> Nouveaux éclairages: c'est beau, Genève la nuit	Tribune de Genève	21.03.12
27	<b>ATS.</b> Obergesteln (VS) protégé contre les crues du fleuve	Dépêche ATS	21.10.11
28	<b>Fauchère, P.</b> Du métal pour contenir le fleuve (2)	Le Nouvelliste	07.10.11
29	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°19	Magazine d'info sur la R3	01.10.11
30	<b>Filliez, X.</b> Le Valais est aussi une plaine. Bradée?	Le Temps	23.08.11
31	<b>Hude, C.</b> Piquer une tête dans l'eau claire du Rhône	Le Temps	05.08.11
32	<b>Zufferey, C-A.</b> Le développement des rives ouest n'est pas au programme (31)	Le Nouvelliste	25.07.11
33	<b>Schumacher, A.</b> Les nouvelles berges du Rhône sont-elles sûres?	Le Matin	17.07.11
34	<b>Mertenat, Th.</b> Trois buvettes d'été qui font la nique aux bars lounge	Tribune de Genève	04.06.11
35	<b>ATS.</b> La population valaisanne soutient le projet, selon un sondage	Dépêche ATS	01.06.11
36	<b>Claivaz, P.</b> Gérone: nouvelle plage en juin 2013 (30)	Le Nouvelliste	18.02.11
37	<b>ATS.</b> L'Etat du Valais projette de blinder les digues du Rhône à Sion	Tribune de Genève	25.01.11
38	<b>Grosjean, A.</b> On drague le fond du Rhône pour éviter des crues	Tribune de Genève	11.01.11
39	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°18	Magazine d'info sur la R3	01.12.10
40	<b>Bonnard, J.</b> Reliés par le Rhône (5)	Le Nouvelliste	28.10.10
41	<b>Bonnard, J.</b> Au fil du temps (12)	Le Nouvelliste	28.10.10
42	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°17	Magazine d'info sur la R3	01.09.10
43	<b>Filliez, X.</b> Héritier de Jean-René Fournier, le brillant en moins;	Le Temps	06.08.10
44	<b>Coen, L.</b> Une île nouvelle au coeur de Sion	Le Temps	03.07.10
45	<b>ATS.</b> Genève dispose de sa "véloroute" au fil du Rhône	Dépêche ATS	22.06.10
46	<b>ATS.</b> Lifting pour le chantier autoroutier de l'A9 à Finges (VS)	Dépêche ATS	21.06.10
47	<b>ATS.</b> Le parlement valaisan épargne les terres agricoles pour le moment	Dépêche ATS	17.06.10
48	<b>Filliez, X.</b> Les paysans veulent dompter le Rhône et les écologistes	Le Temps	05.05.10
49	<b>Coen, L.</b> Restituer à Genève toutes ses chances et un avenir	Le Temps	16.04.10
50	<b>ATS.</b> L'emprise sur les terres agricoles sera réduite - Le WWF proteste	Dépêche ATS	31.03.10
51	<b>Defait, V.</b> Les Suisses rament pour dompter le Rhône	L'Humanité	25.03.10
52	<b>Claivaz, P.</b> Chippis et Sous-Géronde attendent 2013 (32)	Le Nouvelliste	12.03.10
53	<b>ATS.</b> Les socialistes genevois veulent des bains au fil du Rhône	Dépêche ATS	15.02.10
54	<b>Imsand, Ch.</b> Feu vert fédéral (13)	Le Nouvelliste	11.12.09
55	<b>ATS.</b> Le Conseil des Etats libère un crédit fédéral de 169 millions	Dépêche ATS	10.12.09
56	<b>Gabbud, J-Y.</b> Améliorations ponctuelles demandées (21)	Le Nouvelliste	09.12.09
57	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°16	Magazine d'info sur la R3	01.12.09
58	<b>Rochat, C.</b> Le Rhône pourrait alimenter 45 000 ménages	24 heures	09.10.09
59	<b>ATS.</b> Le National débloque un crédit-cadre de 169 millions	Dépêche ATS	08.09.09
60	<b>Lafargue, X.</b> Sac au dos, il descend le Rhône à pied jusqu'à la mer	Tribune de Genève	15.08.09
61	<b>Mertenat, Th.</b> On peut nager au fil du Rhône, mais il est interdit de plonger des ponts	Tribune de Genève	04.08.09
62	<b>Rappaz, P.</b> Pont de la Machine: les travaux avancent	Tribune de Genève	04.07.09
63	<b>Guex, P.</b> Corriger dans la sérénité (11)	Le Nouvelliste	16.06.09
64	<b>Gabbud, J-Y.</b> Nouvel obstacle à franchir (22)	Le Nouvelliste	13.06.09
65	<b>Gabbud, J-Y.</b> Le fleuve tranquille des décisions (24)	Le Nouvelliste	09.06.09
66	<b>ATS.</b> Troisième correction du Rhône Crédit fédéral de 169 millions contre les crues	Dépêche ATS	13.05.09
67	<b>Guex, P.</b> De retour en eaux calmes (9)	Le Nouvelliste	03.04.09
68	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°15	Magazine d'info sur la R3	01.04.09
69	<b>Arbellay, Ch-G.</b> Où est donc passé le centre-ville? (28)	Le Nouvelliste	26.03.09

70	<b>Grabet, L.</b> Corriger le Rhône c'est refaçonner le Valais	Tribune de Genève	05.03.09
71	<b>Guex, P.</b> 120 millions pour sécuriser Viège (25)	Le Nouvelliste	28.01.09
72	<b>Gabbud, J-Y.</b> Opposés au projet de passerelle sur le Rhône à Finges (8)	Le Nouvelliste	07.01.09
73	<b>ATS.</b> Troisième correction du Rhône, La population a transmis plusieurs centaines de remarques	Dépêche ATS	05.12.08
74	<b>Guex, P.</b> Premier barrage levé sur le Rhône (1)	Le Nouvelliste	12.11.08
75	<b>ATS.</b> Grand Conseil valaisan: La troisième correction du Rhône fait débat	Dépêche ATS	11.11.08
76	<b>Guex, P.</b> De gros morceaux à la carte (19)	Le Nouvelliste	11.11.08
77	<b>Gabbud, J-Y.</b> 78,5 millions pour éviter la crue (3)	Le Nouvelliste	25.10.08
78	<b>ATS.</b> Pour les écologistes, le Rhône doit devenir un vaste espace naturel	24 heures	03.10.08
	<b>ATS.</b> Les écolos réclament plus de nature pour le Rhône	24 heures	03.10.08
80	<b>ATS.</b> Toisième correction du Rhône, Les organisations environnementales dénoncent la tactique du salami	Dépêche ATS	02.10.08
81	<b>Esposito, N.</b> Plonger en signe de soutien à la nature (15)	Le Nouvelliste	27.06.08
82	<b>Guex, P.</b> Barrages à la 3ème correction du Rhône (23)	Le Nouvelliste	04.06.08
83	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°14	Magazine d'info sur la R3	01.06.08
84	<b>Imsand, Ch.</b> Berne saucisone son soutien (10)	Le Nouvelliste	08.05.08
85	<b>Esposito, N.</b> Alcan bientôt sauvé des eaux (7)	Le Nouvelliste	10.04.08
86	<b>Filliez, X.</b> 2018, paris pour la Suisse romande - Au chevet du Rhône.	Le Temps	18.03.08
87	<b>ATS.</b> Rencontre des gouvernements vaudois et valaisan Rhône, Chablais et raffinerie de Collombey au menu	Dépêche ATS	24.01.08
88	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°13	Magazine d'info sur la R3	01.12.07
89	<b>Coen, L.</b> Rhône et Saône, la nouvelle Confluence La Presqu'île réaménagée où s'épanouit le coeur de Lyon	Le Temps	16.08.07
90	<b>Berreau, G.</b> Eviter un milliard de dégâts (27)	Le Nouvelliste	14.08.07
91	<b>ATS.</b> Renforcement des digues du Rhône Les organisations environnementales déçues par le projet vaudois	Dépêche ATS	13.08.07
92	<b>Le Temps.</b> Dégâts d'eau.	Le Temps	11.08.07
93	<b>Esposito, N.</b> Tout le monde se jette à l'eau (14)	Le Nouvelliste	12.07.07
94	<b>Prin, M-S.</b> De nouveaux barrages lausannois sur le Rhône?	24 heures	04.07.07
95	<b>Terrettaz, L-M.</b> Veto du WWF Vaud (29)	Le Nouvelliste	02.07.07
96	<b>ATS.</b> Risques de crues du Rhône Travaux de renforcement des digues sur la rive vaudoise	Dépêche ATS	28.06.07
97	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°12	Magazine d'info sur la R3	01.06.07
98	<b>Vetter, P.</b> Le Rhône, atout sous-exploité.	Le Nouvelliste	20.04.07
99	<b>Gessler, A.</b> Huit mille ans d'histoire sous l'A9 (20)	Le Nouvelliste	04.04.07
100	<b>Schmidt, Ch.</b> Le Rhône, ami plutôt qu'ennemi (4)	Le Nouvelliste	15.02.07
101	<b>Fauchère, P.</b> Le Rhône cet ami	Journal de Sierre	19.01.07
102	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°11	Magazine d'info sur la R3	01.12.06
103	<b>Schmidt, Ch.</b> La Brèche: le débat se durcit (18)	Le Nouvelliste	26.11.06
104	<b>Nydegger, F.</b> Avec Les Yeux de la Nuit, Genève sait enfin se faire belle	Tribune de Genève	18.10.06
105	<b>Schmidt, Ch.</b> Des urnes aux gouilles (6)	Le Nouvelliste	11.10.06
106	<b>Claivaz, P.</b> Oppositions constructives à Viège (26)	Le Nouvelliste	14.07.06
107	<b>Filliez, X.</b> Reste-t-il de la place aux îles Falcon? (16)	Le Nouvelliste	13.06.06
108	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°10	Magazine d'info sur la R3	01.06.06
109	<b>ATS.</b> Valais: la troisième correction du Rhône débute	Dépêche ATS	31.05.06
110	<b>Arbellay, Ch-G.</b> Une tonsure pour le Rhône (17)	Le Nouvelliste	16.01.06
111	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°9	Magazine d'info sur la R3	01.12.05
112	<b>ATS.</b> Valais: plan sectoriel de la troisième correction du Rhône Les organisations écologistes sont insatisfaites	Dépêche ATS	03.11.05

113	<b>Le Temps.</b> Genève, la nuit dans les yeux;	Le Temps	31.10.05
114	<b>Le Temps.</b> «Les Genevois se mouillent»; Questions à... Christian Ferrazino, conseiller administratif à l'exécutif de la Ville de Genève.	Le Temps	16.09.05
115	<b>Le Temps.</b> Les Genevois veulent faire le ménage dans leur ville pour se réapproprier le lac	Le Temps	13.08.05
116	<b>Le Temps.</b> Finges, le trou noir de la forêt originelle	Le Temps	11.07.05
117	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°8	Magazine d'info sur la R3	01.07.05
118	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°7	Magazine d'info sur la R3	01.12.04
119	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°6	Magazine d'info sur la R3	01.06.04
120	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°5	Magazine d'info sur la R3	01.12.03
121	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°4	Magazine d'info sur la R3	01.06.03
122	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°3	Magazine d'info sur la R3	01.12.02
123	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°2	Magazine d'info sur la R3	01.06.02
124	<b>Canton du Valais.</b> Rhone.vs n°1	Magazine d'info sur la R3	01.06.01

### BASES LÉGALES ÉTUDIÉES

N°	Titre	Date	Echelon
1	Loi sur les eaux	18.08.61	Canton de Genève
2	Règlement d'exécution de la loi sur les eaux	23.03.06	Canton de Genève
3	Loi modifiant la loi sur les eaux	29.11.13	Canton de Genève
4	Loi sur la protection générale des rives du Rhône	27.01.89	Canton de Genève
5	Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines	15.09.10	Canton de Genève
6	Loi sur l'aménagement des cours d'eau	15.03.07	Canton du Valais
7	Loi cantonale sur la protection des eaux	16.05.13	Canton du Valais
8	Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau	05.12.07	Canton du Valais
9	Loi sur l'utilisation des forces hydrauliques	28.03.90	Canton du Valais
10	Règlement concernant l'exécution de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques	04.07.90	Canton du Valais
11	Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau	21.06.91	Fédéral
12	Loi fédérale sur la protection des eaux	24.01.91	Fédéral
13	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire	22.06.79	Fédéral

### MÉMORIAL DU GRAND CONSEIL VALAISAN

N°	Titre	Date
1	MOTION von Hrn. Grossrat Alois Locher und Konsorten betreffend die Neuregelung der Kostenverteilung für den Bau und Unterhalt der Rhone zwischen Susten und Siders. Débats	21.03.88
2	MOTION von Hrn. Grossrat (Suppl.) Klaus Zuschmitten und Konsorten zur Abänderung des Gesetzes vom 6. Juli 1932 über die Wasserläufe. Débats.	21.03.88
3	MOTION von Hrn. Grossrat (Suppl.) Herbert Volken und Konsorten betreffend Änderung des Vollziehungsreglementes vom 4. Oktober 1978 zum Gesetz vom 18. November 1977 zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente. Débats.	21.03.88
4	Projet de décret conc. La réfection des digues du Rhône entre Brigue et Sierre, sur le territoire des communes riveraines (18) et (19). Débats.	28.06.88
5	Projet de décision conc. la demande d'un crédit complémentaire pour la correction du Rhône à Brigue-Glis, Naters et Termen et d'un crédit complémentaire pour la construction d'un tronçon de la route de la Furka, route de contournement Brigue-Naters (route de raccordement N9/A19 modifiée), de même que de la route de liaison Brigue-Naters (16). Débats	17.02.95

6	MOTION de la députée Marie-Claire Frossard et consorts concernant l'emploi de techniques végétales dans l'aménagement des berges des cours d'eau et des talus des canaux d'assainissement. Débats	19.06.96
7	Projet de décision conc. la troisième correction du Rhône. Débats.	26.09.00
8	INTERPELLATION des députés Albert Pitteloud, Willy Giroud et Gabriel Luisier concernant la troisième correction du Rhône et valorisation de l'eau potable	16.03.06
9	POSTULAT du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, concernant le Valais, destination aquatique. Débats.	14.12.06
10	PROJET DE DECISION concernant l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Brigue-Glis, Viège, Lalden, Eggerberg et Baltschieder (mesure prioritaire de Viège)	07.02.07
11	INTERPELLATION des députés Albert Pitteloud et Willy Giroud concernant la correction du Rhône - renversement du fardeau de la preuve?	09.04.08
12	DECISION concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)	11.11.08
13	INTERPELLATION du groupe GRL, par le député Pierre-Olivier Bourban concernant la correction du Rhône... l'argent semble couler à flot!	11.11.08
14	INTERPELLATION des députés Albert Pitteloud, Willy Giroud, Patrice Michaud, Christian Favre, Daniel Emonet, Jean-Daniel Bruchez, Narcisse Crettenand, François Pellouchoud et Gaël Bourgeois concernant: corriger le projet R3 avant le Rhône.	11.11.08
15	DECISION concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la réalisation du programme des mesures prioritaires de protection contre les dangers naturels pour la période 2009-2020	10.12.08
16	INTERPELLATION urgente du député Albert Pitteloud et cosignataires concernant les dysfonctionnements dans le projet R3: pourquoi le Conseiller d'Etat Rey-Bellet n'a-t-il rien dit?	09.02.09
17	DECISION concernant l'acquisition à l'amiable de terrains (2ème étape) pouvant servir à la réalisation du projet de 3è correction du Rhône	17.06.09
18	DECISION concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3è correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nandaz, Massongex, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais	17.06.09
19	INTERPELLATION du député Christian Favre et cosignataires concernant R3 - gestion du charriage de la Navizance à Chippis (08.05.2009)	10.09.09
20	INTERPELLATION des députés Willy Giroud, Xavier Moret et cosignataires concernant R3 - interrogations sur les rapports et documents consultés par l'ASDA (08.05.2009)	10.09.09
21	INTERPELLATION du député Albert Pitteloud et cosignataires concernant la 3è correction du Rhône dans le secteur de Sierre-Chippis	10.09.09
22	POSTULAT des députés Grégoire Raboud, Jean-Pierre Penon, Jérôme Buttet, Narcisse Crettenand et Marcelle Monnet-Terrettaz concernant l'eau en Valais: quel avenir?	12.11.09
23	DECISION concernant le cofinancement du parc naturel de Pfyn-Finges	06.05.10
24	INTERPELLATION des députés Christian Favre, Mario Rossi, Yves Carrupt et cosignataires concernant R3 – révolution au sein des communes valaisannes	06.05.10
25	INTERPELLATION urgente du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jérôme Dubois, concernant développement territorial communal et projet R3	06.05.10
26	Projet de budget 2011: DTE	17.12.10
27	Question 5 du groupe PLR, par la députée Marie-Claire Ecoeur, concernant la correction du Rhône	17.12.10
28	INTERPELLATION du député Philipp SCHNYDER, CSPO, et cosignataires concernant la correction du Rhône / mesures prioritaires	18.03.11
29	INTERPELLATION urgente des députés Urs Kuonen, Claude-Alain Schmidhalter, Gilbert Loretan, Georges Schnydrig concernant la correction du Rhône	18.03.11
30	Question du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Olivier Turin, concernant l'approbation du plan d'aménagement Rhône 3 (PA-R3)	18.03.11
31	INTERPELLATION des députés Camille Carron et Jérémie Pralong concernant la 3e correction du Rhône, il y a urgence	18.11.11

32	INTERPELLATION du député Olivier Turin et cosignataires concernant l'amélioration foncière intégrale en soutien à la troisième correction du Rhône	18.11.11
33	Compte 2012 de l'Etat: DTEE	13.06.13

### MÉMORIAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE SIERRE

N°	Titre	Date
1	Procès-verbal de l'assemblée plénière du conseil général de la ville de Sierre	15.12.08
2	Procès-verbal de l'assemblée plénière du conseil général de la ville de Sierre	11.06.08
3	Procès-verbal de l'assemblée plénière du conseil général de la ville de Sierre	05.06.02
4	Procès-verbal de l'assemblée plénière du conseil général de la ville de Sierre	14.12.05

### MÉMORIAL DU GRAND CONSEIL GENEVOIS

N°	N° mémorial	Titre	Date
1	M1159	Proposition de motion de MM. Balestra, Koechlin, Dessimoz, De Toledo, Opériol, Vaudroz pour améliorer le site de la rade. Débats	07.11.97
2	M1159-A	Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Balestra, Koechlin, Dessimoz, De Toledo, Opériol, Vaudroz pour améliorer le site de la rade	24.08.00
3	M1159-A	Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Balestra, Koechlin, Dessimoz, De Toledo, Opériol, Vaudroz pour améliorer le site de la rade. Débat et renvoi au Conseil d'Etat (motion adoptée).	17.11.00
4	M 1377	Proposition de motion de Mmes et MM. Bugnon, Dessimoz, Dethurens, Etienne, Fehlmann Rielle, Gilly, Koechlin, Krebs, Meyll, Mottet-Durand, Pagani, Portier, Schenk-Gottret, Spinucci, Vaucher concernant l'aménagement du territoire de la région Rhône-Arve dite Genève-Sud. Débats.	26.01.01
5	RD484	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives.	16.04.03
6	RD484	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives. Débats.	16.05.03
7	RD 484-A	Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives	21.03.06
8	RD484-A	Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives	07.04.06
9	M 1377-A	Rapport du Conseil d'Etat au grand Conseil sur la motion de Mmes et MM Bugnon, Dessimoz, Dethurens, Etienne, Fehlmann Rielle, Gilly, Koechlin, Krebs, Meyll, Mottet-Durand, Pagani, Portier, Schenk-Gottret, Spinucci, Vaucher concernant l'aménagement du territoire de la région Rhône-Arve dite Genève-Sud	14.06.06
10	P 1582	Pétition: Sauvageons la beauté naturelle des rives du Rhône onésiennes	15.06.06
11	M1377-A	Rapport concernant l'aménagement du territoire de la région Rhône-Arve dite Genève Sud	22.09.06
12	P 1582-A	Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: Sauvageons les beautés naturelles des rives du Rhône onésiennes	21.11.06
13	IUE 345-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne-Marie von Arx Vernon: Amélioration du site de la rade	30.11.06
14	P1582	Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: Sauvageons les beautés naturelles des rives du Rhône onésiennes	27.01.07
15	M1159-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de MM. Balestra, Koechlin, Dessimoz, De Toledo, Opériol, Vaudroz pour améliorer le site de la rade	05.04.07

16	M 1159-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de MM. Balestra, Koechlin, Dessimoz, De Toledo, Opériol, Vaudroz pour améliorer le site de la rade. Débats.	04.05.07
17	PL8706-A	Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Satigny (création d'une zone des bois et forêts et d'une zone de développement industriel et artisanal et abrogation d'un sous-périmètre destiné à un stand de tir) et modifiant le périmètre de protection générale des rives du Rhône, au lieu-dit "Bois-de-Bay". Débats	15.06.07
18	RD 724	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives	11.12.07
19	PL10201-A	Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny (création d'une zone de développement 4A, de quatre zones de verdure, et d'une zone des bois et forêts) au lieu-dit "le Plan du Rhône", à La Plaine	19.09.08
20	RD724-A	Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives.	20.10.08
21	RD724-A	Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives. Débats.	14.11.08
22	PL10475-A	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi n° 7652 ouvrant un crédit extraordinaire de 3'684'000F pour la réalisation des travaux de stabilisation du lit et des berges du Rhône à Chancy	19.03.10
23	R 633	Résolution 633 pour des bains publics le long du Rhône	01.09.10
24	P 1770-A	Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des bains publics au fil du Rhône	06.06.11
25	P 1770-A	Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des bains publics au fil du Rhône. Débats.	14.10.11
26	R633	Proposition de résolution de Mmes et MM. Prunella Carrard, Antoine Droin, Marie Salima Moyard, Roger Deneys, Elisabeth Chatelain, Anne Emery-Torracinta pour des bains publics le long du Rhône	01.12.11
27	R 633	Proposition de résolution de Mmes et MM. Prunella Carrard, Antoine Droin, Marie Salima Moyard, Roger Deneys, Elisabeth Chatelain, Anne Emery-Torracinta pour des bains publics le long du Rhône. Débats.	02.12.11
28	P 1808-A	Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: Sentier des Saules: on continue!	16.04.12
29	P1808-A	Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: Sentier des Saules: on continue! Débats.	12.10.12

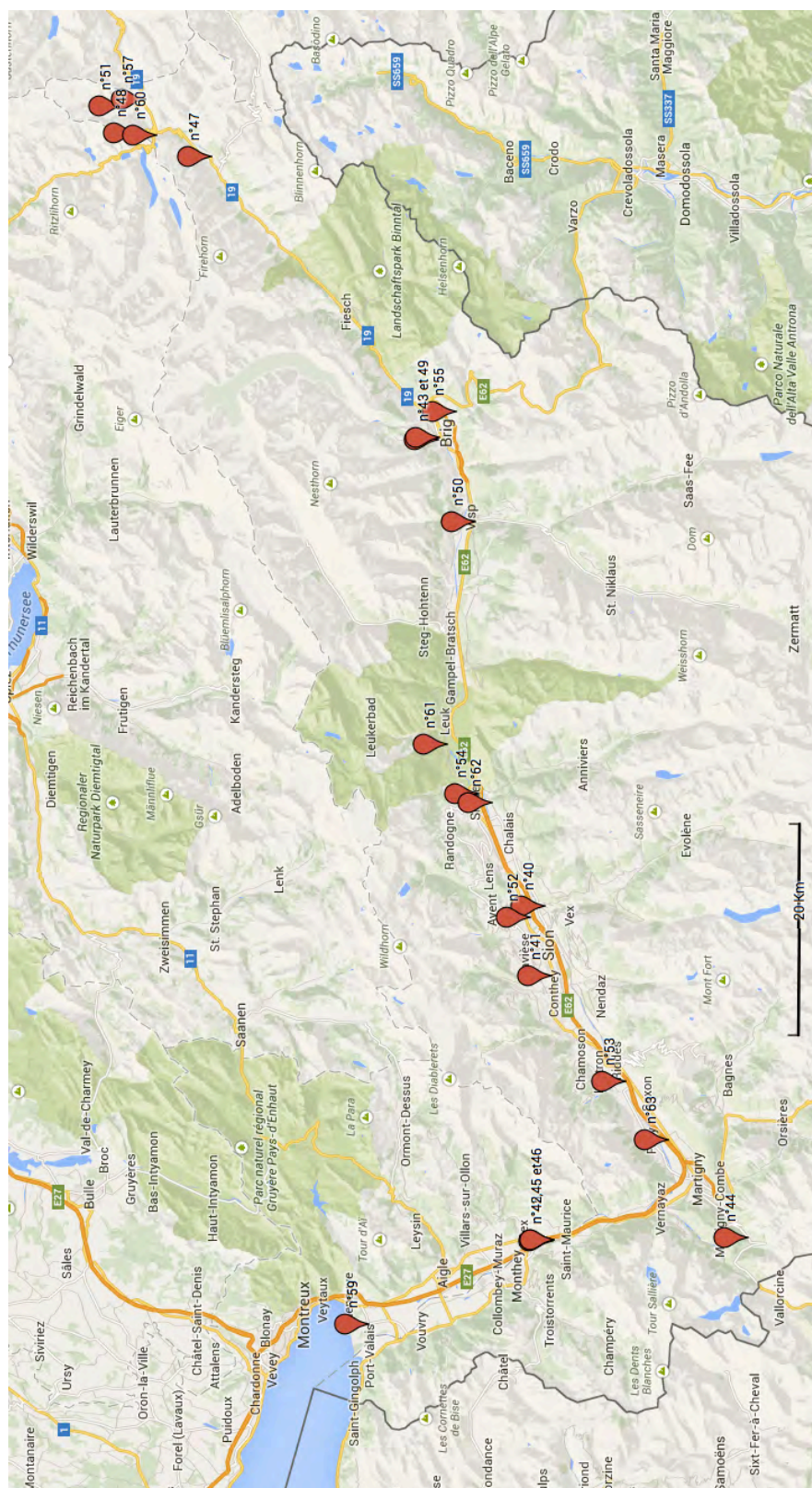
#### MEMORIAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

N°	N° mémorial	Titre	Date
1	2872	Postulat de MM. Juon et Tornare: loisirs et culture au fil du Rhône. Débats	29.05.85
2	M1083	Motion de Mme Soutter et MM. Tornare et Ziegler: quai Charles-Page. Débats	16.09.92
3	226	Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification et d'extension du plan de site de la rade N°28392 E-610 et son règlement, destiné à remplacer le plan N°28392 D-610 du 25 novembre 1992	25.05.93
4	226	Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification et d'extension du plan de site de la rade N°28392 E-610 et son règlement, destiné à remplacer le plan N°28392 D-610 du 25 novembre 1992	23.06.93
5	98	Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 606 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15e programme financier quadriennal concernant l'aménagement du "Fil du Rhône"	16.04.96

6	98 A	Rapport de la commission des finance chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 606 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15e programme financier quadriennal concernant l'aménagement du "Fil du Rhône"	12.11.96
7	98 A	Rapport de la commission des finance chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 606 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15e programme financier quadriennal concernant l'aménagement du "Fil du Rhône". Débats	12.11.96
8	407	Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 635 800 francs pour la construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc	01.12.98
9	407 A	Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 635 800 francs pour la construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc	18.05.99
10	PR-54	Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 216 622 francs, complémentaire au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le 12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières	10.10.00
11	M-196	Motion de M. Grand et Mmes Künzler et Johner: Déroulons le "Fil du Rhône". Débats	09.10.01
12	P-256	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée "Pour des bains publics au fil du Rhône"	28.04.11
13	PR-1023	Proposition du Conseil administratif du 8 mai 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 664 000 francs destiné au complément de l'aménagement de la place du Rhône, dont à déduire la participation des commerçants partenaires de la rue du Rhône de 164 000 francs, soit un montant net de 500 000 francs	10.05.13

#### LISTING DES ENTRETIENS ET PRISES D'INFORMATION

N°	Nom	Fonction	Type	Date
1	Stéphane Pont	Président COREPIL Sierre	Entretien	05.10.08
2	Manfred Stucky	Président de Sierre	Entretien	26.11.08
3	Thierry Bruttin	Architecte de la ville de Sierre	Entretien	25.09.07
4	Marie-Thérèse Sangra	Représentante du WWF Valais	Entretien	19.11.08
5	Dominique Matthey	Secrétaire général Direction de l'aménagement du territoire de la ville de Genève	Entretien	18.02.07
6	Didier Tille	Responsable secteur Sierre-Chippis, Rhône 3	Entretien	01.01.07
7	Julien Descombes	Architecte Projet Fil du Rhône	Entretien	14.07.14
8	Myriam Évéquoz-Dayen	Historienne - Archives de l'Etat du Valais	Conférence + court entretien	04.09.07
9	Tony Arborino	Chef de projet Troisième correction du Rhône	Conférence + court entretien	04.09.07
10	Nicolas Pradervand	Architecte à la Ville de Genève	Prise d'informations	09.08.13
11	Marie-Hélène Giraud	Cheffe du service de l'aménagement urbain et de la mobilité	Prise d'informations	09.08.13

ANNEXE 3: LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ICONOGRAPHIE VALAISANNE<sup>244</sup>

<sup>244</sup> Carte générée à l'aide de Google Maps : [www.maps.google.ch](http://www.maps.google.ch)

## ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN DE BASE

Thèmes	Sous-thèmes	Questions	Mots-clés
Historique Nature- Urbanisme	1. Rapport à la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pensez-vous que la nature est bien prise en compte par le projet... ?</li> <li>- Pensez-vous que cela a toujours été le cas ?</li> <li>- Constatez-vous une évolution de l'importance accordée à la place de la nature en ville de ... ?</li> </ul>	Société-nature-aménagements- Evolution Emergence préoccupations environnementale
	2. Historique des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous me dire comment ont évolués les aménagements riverains du fleuve dans votre ville ?</li> <li>- Quels ont été les différentes fonctions des quartiers riverains ?</li> <li>- Quelles nouvelles pratiques se sont développées autour du fleuve ?</li> <li>- Pensez-vous que la façon dont les habitants se représentent le fleuve a évolué au fil du temps ?</li> <li>- Comment peut-on s'en rendre compte ?</li> <li>- Qu'en est-il aujourd'hui ?</li> <li>- Comment qualifieriez-vous la relation entre les habitants et le fleuve ?</li> </ul>	Quartiers riverains Fonctions économiques/sociales/écologiques  Pratiques  Représentations  Documents, peintures, littérature Rapport au fleuve
	3. Pourquoi un réaménagement aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont selon vous les facteurs historiques qui ont amenés au réaménagement actuel ?</li> <li>- Qu'est ce qui selon vous devrait être revalorisé aujourd'hui ?</li> <li>- Quel est le rôle des aménagements et pratiques passés dans le projet ?</li> </ul>	Risques, besoin d'espace, attrait de la ville, friches, écologie, etc. Valorisation  Importance de l'histoire

Le projet de réaménagement	<p>1. Description du projet</p> <p>2. Participation</p> <p>3. Place donnée à l'écosystème fluvial</p> <p>4. Image de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est l'historique du projet ?</li> <li>- Quels sont les buts du projet ?</li>   <li>- Comment est organisé le projet – gestion ?</li> <li>- Quels sont les acteurs impliqués dans le projet ?</li> <li>- Quel est votre rôle personnel dans le projet ?</li> <li>- Quels sont les aménagements qui ont été fait / en cours / prévus ?</li> <li>- Quels sont les principaux axes de développement du projet ?</li> <li>- Qu'est-ce qui est prioritaire ?</li> <li>- Quels sont les freins, les problèmes rencontrés ?</li> <li>- Quel est l'accueil de la population ?</li>   <li>- Ya-t-il une dimension participative dans ce projet ? Si oui :</li> <li>- Qui sont les participants prévus ?</li> <li>- Qui sont les participants effectifs ?</li> <li>- Dans quelle partie du projet intervient la participation (programmation, projection, mise en œuvre) ?</li> <li>- Quelles sont les modalités concrètes de cette participation ?</li> <li>- Quelle en est selon vous la plus-value ?</li> <li>- Quelle seraient, s'il y a lieu, les amendements que vous apporteriez à cette procédure ?</li> <li>- Cette participation a-t-elle fait émerger de nouvelles idées/ problèmes</li> <li>- Comment tentez-vous de résoudre les problèmes soulevés par la population/ONG ?</li>   <li>- Considérez-vous que le fleuve est un élément structurant de la ville ?</li> <li>- Accordez-vous une importance à l'histoire des relations société-fleuve ?</li> <li>- Quelles sont les mesures prises pour protéger l'écosystème fluvial ?</li> <li>- Quel est leur degré de priorité au regard des autres objectifs du projet ?</li> <li>- Y a-t-il des contradictions possibles entre la protection de l'environnement et d'autres dimensions du fleuve ? Si oui, comment pensez-vous les résoudre?</li>   <li>- Quelle est l'importance du fleuve pour l'image de la ville ?</li> <li>- Le fleuve est-il utilisé au niveau du marketing urbain ?</li> </ul>	<p>Origines / initiateurs / dates</p> <p>Objectifs prioritaires / secondaires</p> <p>Comité de pilotage ? Groupes de travail ?</p> <p>ONG / population / experts...</p> <p>Implication / motivations / fonction</p> <p>Stratégie / importance / aspects financiers</p> <p>Culture / économie / écologie</p> <p>Oppositions / mise à l'enquête / Politique</p> <p>Proportion</p> <p>Importance accordée</p> <p>Moyen utilisés : réunions, site internet, brochures...</p> <p>Identité / valorisation / patrimoine</p> <p>Patrimoine matériel / immatériel</p> <p>Ecologie / mesures de protection de la nature</p> <p>Développement durable impossible</p> <p>Eco / société / écologie</p> <p>Publicité, tourisme, promotion économique</p>
----------------------------	---	---	--

	5. Fleuve, élément naturel avant tout	<ul style="list-style-type: none"><li>- Est-ce que le projet a pour but d'attirer de nouveaux touristes / habitants / entreprises ?</li> <li>- Les risques naturels représentent-ils une dimension constitutive du projet ?</li><li>- L'amélioration de la qualité de l'eau est-elle un des objectifs du projet ?</li><li>- Est-il prévu de permettre la navigation fluviale ? Pourquoi ?</li><li>- Quelle est l'importance accordée à la protection de la faune et de la flore ?</li><li>- Est-ce vraiment conciliable avec la mise en place d'activités de loisirs/culture/économique ?</li></ul>	Discours politique  Mise en place d'aménagements spécifiques  } Mesures / importance
--	---------------------------------------	---	--

## ANNEXE 5 : GRILLE D'ANALYSE DES IMAGES

<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'émetteur :</li> <li>- Date de production :</li> <li>- Type de support et technique :</li> <li>- Format :</li> <li>- Localisation :</li> </ul>
	<p><b>Stylistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de couleurs et prédominance :</li> <li>- Organisation iconique (lignes directrices) :</li> </ul>
	<p><b>Thématique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titre et rapport texte-image :</li> <li>- Inventaire des éléments représentés :</li> <li>- Symboles :</li> <li>- Thématique d'ensemble (sens premier) :</li> </ul>
<b>CONTEXTE</b>	<p><b>Contexte en amont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte technique, stylistique et thématique :</li> <li>- Auteur et rapport avec l'histoire :</li> <li>- Mandataire et rapport avec l'histoire :</li> </ul>
	<p><b>Contexte en aval :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'image a-t-elle connu une diffusion au moment de sa production ou ultérieurement ?</li> <li>- Témoignages de son mode de réception ?</li> </ul>
<b>INTERPRETATION</b>	<p><b>Significations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le créateur de l'image a-t-il suggéré une interprétation différente de son titre, du sens premier?</li> <li>- Quelle analyse postérieure ?</li> </ul>
	<p><b>Bilan personnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan général :</li> <li>- Comment regardons nous cette image aujourd'hui ?</li> </ul>

## ANNEXE 6 : GRILLE D'ANALYSE DES DOCUMENTS ECRITS

Thèmes	Sous-thèmes	Code couleur + copié/collé des extraits pertinents
<i>Histoire aménagement et liens ville-fleuve</i>	Evolution des aménagements des rives	
	Evolution des fonctions du fleuve	
	Evolution des pratiques sur les rives	
	Evolution des représentations du fleuve	
	Rapport au fleuve	
	Fleuve – objet naturel	
	Rapport à la nature	
<i>Informations factuelles sur le projet</i>	Origine et objectifs du projet	
	Acteurs impliqués	
	Propositions d'aménagement	
	Etat d'avancement et délais	
	Problèmes rencontrés	
	Participation	
	Accueil de la population	
<i>La politique de l'eau et le projet</i>	Propriété formelle du fleuve / des rives	

	Rôles et responsabilités canton – commune	
	Mode de gestion du projet (bassin versant, gouvernance)	
	« Philosophie » d'aménagement	
	Négociations	
	Résistances	
<i>Statut du fleuve pour les acteurs</i>	Fleuve objet naturel/culturel	
	Interactions avec les acteurs	
	Personnification	
	Capacité d'action	
	Définition du fleuve	
	Représentations du fleuve (pour l'interviewé)	

## ANNEXE 7 : SYSTEME DE CODAGE

<b>Histoire (rose)</b>	
<i>Ontologies :</i>	Nature
<i>Représentations :</i>	Fleuve
	Liens ville/fleuve
<i>Aménagements :</i>	Fonctions
	Pratiques
<b>Projets (jaune)</b>	
<i>Informations factuelles :</i>	Origines et objectifs
	Acteurs
	Aménagements
	Etat d'avancement
	Problèmes
	Participation
<b>Politique de l'eau (bleu)</b>	
<i>RIRN :</i>	Propriété formelle du fleuve
	Rôles et responsabilités cantons/communes
	Mode de gestion => bassin versant, gouvernance
	Philosophie d'aménagement
	Négociation
	Pratiques (il)legales
	Résistances
<b>Statut du fleuve (vert)</b>	
<i>Actant :</i>	Personnification
	Objet naturel/culturel
	Capacité d'action
	Interactions (avec les acteurs)
	Représentations
	Définitions du fleuve

**CODES**

<b>ProprF</b>	Propriété formelle du fleuve
<b>MG</b>	Mode de gestion
<b>RR</b>	Rôles et responsabilités
<b>Philo</b>	Philosophie d'aménagement
<b>Négo</b>	Négociations
<b>Prat</b>	Pratiques (illégal)
<b>Res</b>	Résistances
<b>Pers</b>	Personnification
<b>N/C</b>	Objet naturel/culturel
<b>CA</b>	Capacité d'action
<b>Intera</b>	Interactions

<b>Repr</b>	Représentations
<b>Déf</b>	Définitions fleuve
<b>V/F</b>	Liens ville/fleuve
<b>Afonc</b>	Aménagements-Fonctions
<b>APrat</b>	Aménagement-Pratiques
<b>Obj</b>	Objectifs
<b>Act</b>	Acteurs
<b>AT</b>	Aménagements
<b>Av</b>	Avancement
<b>Prob</b>	Problèmes
<b>Part</b>	Participation